Service Information et Presse

3, Rue du Saint Esprit
L-1475 Luxembourg
Tél.: (+352) 478 21 81
Fax : (+352) 47 02 85
info@sip.etat.lu
www.gouvernement.lu

Numéro 2/2002 avril > mai > juin

> 2 / 2002

LE GOUVERNEMENT
du Grand-Duché de Luxembourg

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION
GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

BULLETIN

Numéro 2/2002 avril > mai > juin

Grand-Duché de Luxembourg
MINISTÈRE D'ÉTAT
Service **Information** et **Presse**

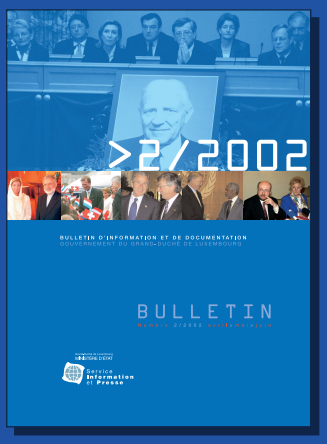

Bulletin d'information et de documentation

GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

IMPRESSUM

PHOTOS
Photothèque S.I.P
Ministère des Affaires étrangères
Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse
Bernd Kühler / Bundespresseamt (BPA)
Tom Wagner
Photothèque de la ville de Luxembourg
Conseil de l'Europe
ONU
Archives AFP

LAYOUT
Service Information et Presse

RÉDACTION
Service Information et Presse - Cellule Édition

IMPRESSION
Imprimerie Graphic Press S.à r.l.

PUBLICATION
Service Information et Presse
3, rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg
www.gouvernement.lu

In Memoriam

M. Pierre Werner, ministre d'État honoraire
24 juin 2002 011

À la Une

Présidence luxembourgeoise du comité des ministres du Conseil de l'Europe
3 mai – 7 novembre 2002 034

Visite officielle de LL.AA.RR. le Grand-Duc Henri et la Grande-Duchesse Maria Teresa en Suisse
25-26 avril 2002 042

M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, en visite de travail en République populaire de Chine
4-9 avril 2002 048

Visite officielle de la ministre des Affaires étrangères Mme Lydie Polfer en Iran
27-30 mai 2002 058

Visite officielle de S.E. Dr. Mahatir Mohamad, Premier ministre de Malaisie, à Luxembourg
12-13 juin 2002 064

Chroniques d'actualité

Déclaration sur la situation économique, sociale et financière du pays du Premier ministre M. Jean-Claude Juncker (résumé)
7 mai 2002 071

Fête nationale
22-23 juin 2002 075

Rencontre M. Schröder - M. Juncker à Berlin
11 juin 2002 076

Évaluation positive du secteur financier luxembourgeois par le FMI
10 juin 2002 077

Conseil européen de Séville
21-22 juin 2002 078

Sommet Union européenne – Amérique latine et Caraïbes
16-18 mai 2002 080

Le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker au sommet Otan-Russie à Rome
28 mai 2002 083

Deuxième réunion au sommet entre le Benelux et le Groupe de Visegrad
24-25 mai 2002 084

Visite de M. Charles Gœrens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, aux États-Unis
17-18 juin 2002 085

Présentation du programme de recherche « Vivre demain au Luxembourg »
22 avril 2002 088

Promotion de l'image de marque du Grand-Duché de Luxembourg
23 mai 2002 089

Regard sur les activités gouvernementales

Premier ministre

Visite de travail de M. Vasile Tarlev, Premier ministre de la République de Moldavie
17 avril 2002 095

Le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker au colloque « L'Europe en marche vers son unité »
27 mai 2002 095

Tournée des capitales de M. José Maria Aznar
5 juin 2002 097

Rencontre M. Jean-Claude Juncker - M. Romano Prodi à Luxembourg
19 juin 2002 098

Autres

Affaires étrangères et coopération

Conseil extraordinaire des ministres des Affaires étrangères à Luxembourg : situation au Proche-Orient
3 avril 2002 099

M. Charles Gœrens, ministre de la Coopération, participe au lancement de l'initiative ESTHER
9 avril 2002 100

Visite officielle de Mme Benita Maria Ferrero-Waldner, ministre autrichienne des Affaires étrangères
12 avril 2002 100

Visite officielle et mission économique en Roumanie
17-18 avril 2002 101

Mme Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères, à la réunion ministérielle de l'Otan
14-15 mai 2002 102

Autres

Agriculture

Sommet mondial de l'Alimentation à Rome
10-13 juin 2002 104

Le ministre de l'Agriculture M. Fernand Boden reçoit son homologue danois Mme Mariann Fischer Boel
26 juin 2002 104

L'hygiène alimentaire au centre des débats du Conseil de l'Agriculture
27 juin 2002 104

Autres

CULTURE

Mme Erna Hennicot-Schœpges, ministre de la Culture, fait le point sur les projets et activités du CNA en 2002
10 avril 2002 105

Lancement du site www.filmfund.lu et présentation du rapport annuel du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle
15 avril 2002 106

Mme Erna Hennicot-Schœpges en visite officielle à San Francisco et Chicago
12-17 juin 2002 107

Réouverture du Musée national d'histoire et d'art
21 juin 2002 109

Autres

ÉCONOMIE

Mission économique en Italie
21-24 avril 2002 109

Autres

ÉDUCATION NATIONALE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Mme Marie-Josée Jacobs et Mme Anne Brasseur, respectivement ministres de la Jeunesse et de l'Éducation nationale, présentent le projet interculturel *Dat sinn ech*
18 avril 2002 110

Visite de S.A.R. le Grand-Duc au campus scolaire *Geesseknäppchen*
13 mai 2002 111

Visite de Mme Anne Brasseur, ministre de l'Éducation nationale, en Finlande
3-4 juin 2002 112

Loi sur le forfait d'éducation
18 juin 2002 113

La ministre Mme Anne Brasseur à la conférence des ministres européens de l'Éducation
17-18 juin 2002 114

Autres

ENVIRONNEMENT

La situation des décharges pour déchets inertes
18 avril 2002 114

Nouvelle station d'épuration transfrontalière à Perl
16 mai 2002 115

Les indicateurs de développement durable
12 juin 2002 116

Campagne sur la prévention de déchets
17 juin 2002 117

Présentation de l'étude SERI sur les aspects écologiques et l'évolution démographique
26 juin 2002 117

Autres

FAMILLE ET JEUNESSE

Mme Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille, à la 2e Assemblée mondiale sur le vieillissement
8-12 avril 2002 118

Autres

FINANCES

Réunions Eurogroupe et Écofin
Avril – Juin 119

FORMATION PROFESSIONNELLE

Présentation des plans et projets de formation continue
7 mai 2002 121

INTÉRIEUR

M. Michel Wolter, ministre de l'Intérieur, présente l'Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen
22 avril 2002 123

Autres

JUSTICE

Le ministre de la Justice M. Luc Frieden présente le projet de loi portant répression du terrorisme
18 avril 2002 125

... rencontre le commissaire européen chargé de la Justice M. Antonio Vitorio
24 avril 2002 126

... rencontre son homologue russe M. Yuro Tchaïka
25 avril 2002 126

... informe sur la délinquance et la politique pénale au Luxembourg
27 mai 2002 127

Prévention et lutte contre l'immigration illégale
13 juin 2002 128

Autres

MÉDIAS ET COMMUNICATION

Le ministre délégué aux Communications M. François Biltgen signe un accord avec l'Allemagne
14 juin 2002 128

Le secrétaire d'État à la Fonction publique M. Joseph Schaack présente la 2e évaluation des services eGovernment
21 juin 2002 129

PROMOTION FÉMININE

Conférence internationale sur les différences de salaires entre les femmes et les hommes
2 mai 2002 130

Un nouveau spot TV sur l'égalité de traitement et de rémunération
25 juin 2002 131

Autres

RECHERCHE

Les ministres luxembourgeois et belge de la Recherche envisagent une coopération plus étroite pour les activités spatiales
8 mai 2002 132

Présentation de l'agence spatiale européenne au Luxembourg
3 juin 2002 132

SANTÉ

M. Carlo Wagner, ministre de la Santé, inaugure le

salon *Telemedicine & Telecare International*
10 avril 2002 133

Tourisme

Campagne de promotion touristique et film promotionnel
24 juin 2002 133

Transports

Le ministre des Transports M. Henri Grethen donne un aperçu du Service des permis de conduire
29 mai 2002 134

Le ministre des Transports M. Henri Grethen au conseil « Transports – Télécommunications » de l'UE
17-18 juin 2002 135

Autres

Travail et emploi

Réunion du comité de coordination tripartite PAN
11 avril 2002 136

Conseil Emploi et Affaires sociales de l'Union européenne à Luxembourg
3 juin 2002 136

Le ministre du Travail M. François Biltgen informe sur la situation des fonds en provenance du fonds social européen
4 juin 2002 137

... présente le plan d'action en faveur de l'emploi 2002
13 juin 2002 137

... à la 90e conférence internationale du travail
18 juin 2002 138

Comité de conjoncture
Avril – Juin 139

Les travaux du Conseil de gouvernement 143

Les discours

Déclaration sur la situation économique, sociale et financière du pays de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, Luxembourg
7 mai 2002
Version originale 155
Traduction française 172

Discours de Mme Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, à la 2e Assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid
9 avril 2002 190

Intervention de S.A.R. le Grand-Duc Henri de Luxembourg lors de la 2e partie de session de 2002 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Strasbourg
22 avril 2002 192

Toast de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du dîner offert par Monsieur le Président de la Confédération Suisse en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, Berne
25 avril 2002 194

Allocution d'ouverture de Mme Marie-Josée Jacobs, ministre de la Promotion féminine et ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, lors de la conférence « Différences salariales entre les femmes et les hommes : Comment agir sur les inégalités », Kirchberg
2 mai 2002 196

Discours de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, au sommet Otan-Russie, Rome
28 mai 2002 197

The European Union: a promoter of peace, development and dialogue, discours de Mme Lydie Polfer, Vice-Premier ministre, à l'Institut iranien d'études politiques, Téhéran
29 mai 2002 198

Discours de M. Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, au Sommet mondial de l'alimentation, Rome
11 juin 2002 202

Enhancing Malaysia – Luxembourg Economic Relations, discours de bienvenue de M. Henri Grethen, ministre de l'Économie, lors du déjeuner offert en l'honneur de S.E. Dr. Mahathir Mohamed, Premier ministre de Malaisie, Luxembourg
12 juin 2002 204

Discours de M. François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, à l'occasion de la 90e session de la Conférence internationale du travail, Genève
18 juin 2002 206

Discours de Mme Erna Hennicot-Schœpges, ministre de la Culture, à l'occasion de la réouverture du Musée national d'histoire et d'art
21 juin 2002 209

Message du Premier ministre M. Jean-Claude Juncker à l'occasion de la Fête nationale
23 juin 2002 210

Intervention de Mme Lydie Polfer, Vice-Premier ministre du Grand-Duché, devant l'Assemblée parlementaire à Strasbourg
25 juin 2002 211

Allocution de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, ministre d'État et ministre des Finances du Luxembourg, Strasbourg
26 juin 2002 217

Allocution de bienvenue de Mme Erna Hennicot-Schœpges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à l'occasion de la Conférence *La recherche « Acier » - de la CECA à l'avenir*, Kirchberg
26 juin 2002 220

La chronologie 225

In Memoriam

M. Pierre Werner, ministre d'État honoraire

In Memoriam

Monsieur Pierre Werner, ministre d'État honoraire

24 juin 2002

Avec Pierre Werner, décédé le 24 juin à l'âge de 88 ans, le Luxembourg perd un grand homme d'État et l'Europe un grand visionnaire. Ancien chef de file du Parti chrétien-social, ministre des Finances, puis chef de gouvernement de 1959 à 1974 et à nouveau de 1979 à 1984, il fut l'initiateur d'une politique ambitieuse et novatrice qui contribua en grande partie à faire du Grand-Duché ce qu'il est aujourd'hui. Européen convaincu et dévoué, un des pères fondateurs de l'euro, Monsieur Werner était connu et estimé bien au-delà des frontières luxembourgeoises comme quelqu'un qui avait mis sa vie au service de son pays et de l'Europe pendant plus d'un demi-siècle.

« En tant que Luxembourgeois, nous rendons hommage à un grand homme auquel nous devons beaucoup; en tant qu'Européens nous rendons hommage à un grand homme qui a eu le plaisir de vivre la réalisation du grand projet européen qu'était l'introduction de l'euro », telles étaient les paroles du Premier ministre Jean-Claude Juncker quelques heures après l'annonce du décès du ministre d'État honoraire. Avec émotion, le Premier ministre Jean-Claude Juncker rendit hommage à un homme qu'il décrivit comme quelqu'un qui savait gouverner son pays « avec la main sûre, avec de l'imagination et de l'affection pour son pays et les détails» et comme un « important architecte de l'Europe d'après-guerre ». D'après le Premier ministre, il n'y aurait eu aucune étape importante dans l'histoire récente du pays que Pierre Werner n'ait marqué de son empreinte.

« Quand un grand homme décède, il laisse derrière lui un grand vide », constatait Jean-Claude Juncker lors d'une commémoration en souvenir de M. Werner à la Chambre des députés, le 2 juillet 2002. Le Premier ministre s'y attarda plus longuement sur la brillante carrière de Pierre Werner, sur ses ambitions pour le pays et les Luxembourgeois, sur ses ambitions pour l'Europe et les Européens également, sans pour autant oublier d'honorer l'homme qu'il était. Par gouverner, Pierre Werner

À droite :

LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, ainsi que le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte lors du service funèbre officiel

entendait surtout être au service du pays, ce qui souvent le faisait dire: « J'ai épousé la politique par un profond attachement à mon pays ».

Le 28 juin 2002, de nombreuses personnalités publiques et de simples citoyens, s'inclinant avec émotion et respect devant le grand homme d'État, se sont réunis à la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg pour rendre un dernier hommage à Pierre Werner, inhumé la veille dans la plus stricte intimité familiale. La mise en berne des drapeaux pendant trois jours (du 27 au 29 juin) symbolisait le deuil de toute la nation.

Une vie placée sous le signe du Luxembourg et de l'Europe

Pierre Werner était né le 29 décembre 1913 à Saint-André, près de Lille, en France, mais la Première guerre mondiale poussa ses parents, Luxembourgeois d'origine, à revenir au pays. De 1934 à 1937, il suivit des cours de droit à l'Université de Paris et à l'École libre des sciences politiques. En 1938, il s'inscrivit au barreau de Luxembourg et intégra, un an plus tard, le Secrétariat de Direction de la Banque Générale du Luxembourg (BGL), où il occupa ses fonctions jusqu'en 1944.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le ministère des Finances fit appel à ses connaissances financières et juridiques. Alors âgé de 32 ans, Pierre Werner fut nommé Commissaire au Contrôle Bancaire puis, en 1949, conseiller de gouvernement.

Ces premières responsabilités marquèrent le début d'une longue et brillante carrière d'État. En effet, le 29 décembre 1953, Pierre Werner obtint son premier portefeuille au ministère des Finances. De 1954 à 1959, il occupa le poste de ministre des Finances et de l'Armée ainsi que ministre de la Fonction publique. Ensuite, appelé au poste de Premier ministre, il prit les rênes du gouvernement lors de trois coalitions successives, à savoir de 1959 à 1974. Au cours de cette période, de nombreux progrès sociaux et économiques, tels que la réforme de la fiscalité ou l'essor de la place financière, furent réalisés au Luxembourg.

Pierre Werner marqua également la création de l'Union économique et monétaire européenne de son empreinte. En effet, en mars 1970, il se vit confier la présidence d'un groupe spécial d'études qui élabora un rapport proposant une marche en trois étapes vers la monnaie unique. Rebaptisée par la suite « Plan Werner », cette proposition célèbre fut adoptée en mars 1971 par les 6 membres de la Communauté. Alors que l'introduction de cette union était prévue avant la fin de la décennie, le projet fut néanmoins retardé à cause de la crise monétaire mondiale de 1971 et du choc pétrolier de 1973.

Il fallut donc attendre la stabilisation économique de 1979 pour que la première étape du Plan Werner se réalisât avec la création du Système monétaire européen (SME). Toutefois, ce n'est que le 1er janvier 2002, soit plus de 30 ans après avoir soumis son plan aux États-membres, que Pierre Werner assista, avec l'entrée en vigueur de l'euro, à la concrétisation de son rêve. C'était six mois avant son décès.

Sur le plan national, le Parti chrétien social – passé dans l'opposition en 1974 – remporta les élections de 1979.

À nouveau appelé aux plus hautes fonctions de l'État, Pierre Werner prit la présidence du gouvernement jus-

qu'au terme de la législature en 1984. Ce dernier mandat marqua la fin de la carrière politique de Pierre Werner. Il devint ensuite Président de la Compagnie luxembourgeoise des télécommunications (CLT), puis du Système européen de satellites (SES) et continua ainsi à positionner le Luxembourg comme l'un des pays de pointe dans les secteurs de l'audiovisuel et des télécommunications. En 1991, Pierre Werner publia ses mémoires intitulées «Itinéraires luxembourgeois et européens. Évolutions et souvenirs 1945-1985» aux Éditions Saint Paul, Luxembourg.

Le «Plan Werner»

PIERRE WERNER, Premier ministre et ministre des Finances (1959-1974 et 1979-1984) peut être considéré comme l'un des pères, voire l'architecte de l'Union économique et monétaire et de l'euro.

En effet, au cours du Sommet de la Haye en 1969, le Conseil des ministres décide de parvenir à une Union économique et monétaire. Les ministres des Finances de l'époque, parmi eux Valéry Giscard d'Estaing et Karl Schiller, chargent un groupe d'experts, présidé par le président et ministre des Finances du gouvernement luxembourgeois Pierre Werner, de préparer un rapport établissant la marche à suivre pour l'introduction de cette union avant 1980. Ce groupe présenta son rapport en octobre 1970.

Le rapport Werner prévoyait la mise en place de l'Union économique et monétaire en trois étapes, sur une période de dix ans. L'objectif final était de parvenir à la convertibilité irréversible des monnaies des États membres, la libération totale des mouvements de capitaux et la fixation irrévocable des taux de change, voire le remplacement des monnaies nationales par une monnaie unique.

Sur le plan institutionnel, le rapport Werner préconisait la création d'un « centre de décision pour la politique économique » et d'un « système communautaire de banques centrales ». Parmi les motivations de M. Werner d'établir un plan par étapes en vue de la création d'une Union économique et monétaire, figuraient les expériences luxembourgeoises en matière monétaire et la conviction qu'un marché commun à ambition d'union n'offre pas de chances égales pour tous si l'échange économique se fait dans un espace monétaire incohérent et instable. Mais, de nouvelles tempêtes monétaires ainsi que les chocs pétroliers se sont mis en travers du chemin tracé par le Plan Werner. Ce n'est que vers la fin des années 70 que les conditions économiques permirent aux responsables politiques de s'attaquer à nouveau à la mise en place d'une union monétaire.

Ainsi que le prévoyait le Plan Werner, le Système monétaire européen (SME) fut mis en place en 1979. Le SME se distinguait par ses cours de change quasi fixes et constituait une étape préliminaire à une Union monétaire.

Source :
À propos ... du Luxembourg et de l'euro/ Service Information et Presse

De vibrants hommages

Dès l'annonce du décès de Pierre Werner, des personnalités du monde politique, social et économique, ont adressé leurs messages de condoléances et de sympathie à la famille du défunt. Pendant plusieurs jours, leurs hommages à Pierre Werner ont fait la Une de la presse.

S.A.R. le Grand-Duc Henri exprima sa profonde tristesse pour la perte d'un «brillant homme politique qui a mis toutes ses qualités d'esprit et de cœur au service de ses concitoyens».

Jacques Chirac, président de la République française, salua la disparition de Pierre Werner qui «était un ami de la France et l'un des grands acteurs de la construction européenne».

Déclaration du Premier ministre M. Jean-Claude Juncker suite au décès de Monsieur Pierre Werner, ministre d'État honoraire, RTL Télé Lëtzebuerg

24 juin 2002

Gudden Owend!

Haut ass een Dag vun Trauer, vun evidenter Trauer vu jiddwerengem. Wéi den Éierestaatsminister Pierre Werner haut de Mëtteg um 1 Auer seng Aen zou gemaach huet, ass e Liewen op en Enn gaangen wat räich gefëllt war, wat voll, heinsdo iwwervoll war.

Mir wossten dass säi Gesondheetszoustand net gutt wier, mir wossten dat zanter laanger Zäit schonn. Mee lo wou d'Nouvelle vu sengem Doud gefall ass, kommen eis vill Biller an de Kapp: Erënnerungen u Momenter déi wichteg waren an der rezenter Geschicht vun eisem Land. Wéi keen aneren huet de Pierre Werner an d'Landschaft vum Nokrichs-Lëtzebuerg gepasst an där hien matt zwee feste Féiss stoung. Keng Etapp vun der Nokrichszäit vun eisem Land ass virstellbar ouni säin Afloss. Heen huet op deene wesentleche Kräizunge vun eiser Geschicht, d'Richtung gewisen, d'Saachen déi entstaan sinn entworf, skulptéiert, geschnëtzelt, heiansdo bis an de läschten Detail.

Deen éischte Gedanken dee mer haut den Owend mussen hunn, ass ee Gedanke fir seng Fra, déi viru laanger Zäit scho gestuerwen ass an déi sou laang matt him duerch d'Liewe gaangen ass an där mer och vill verdanken. Mee awer och fir seng Famill, déi rondrëm e stoung an deenen läschte Joeren, an déi och bei em war a senge läschte Momenter. Si verdanken him vill, an hie verdankt hier och Munches.

Mee mir als Lëtzebuerger – als Lëtzebuerger an als Leit déi hei am Land liewen – wieren haut net dat wat mer sinn, wann de Pierre Werner net déi Hand matt ugepaakt hätt déi en hat. Déi roueg Hand, déi sëcher gefouert huet, dee kloere Bléck, dee wäit iwwert den Tellerrand eraus gesinn huet.

Schonn an de 50er Joeren huet en als Finanzminister, duerno als Staats-minister, Wiesentleches zum Wuessen an zum Ginn vun eisem Land bäigedroën. Stëchwierder: Bankeplaz, Satellit, Abannen un Europa, d'Rettung vun der

Sidérurgie sin nëmmen Deelelementer a sengem räiche Liewenswierk.

En hat d'Lëtzebuerger gär, en huet se verstanen, en huet en et ganz oft net liicht gemat, well en et sech an hinnen net einfach gemaat huet. Mee d'Leit hu verstan, do schwetzt een, an do ass een um Wierk, deen dat wat e mecht mecht, well en dorunner gleeft, well en d'fest Iwwerzeegung huet, datt et eng Plaz fir d'Lëtzebuerger Land an Europa gëtt an datt déi Plaz muss all Daag festgemach ginn.

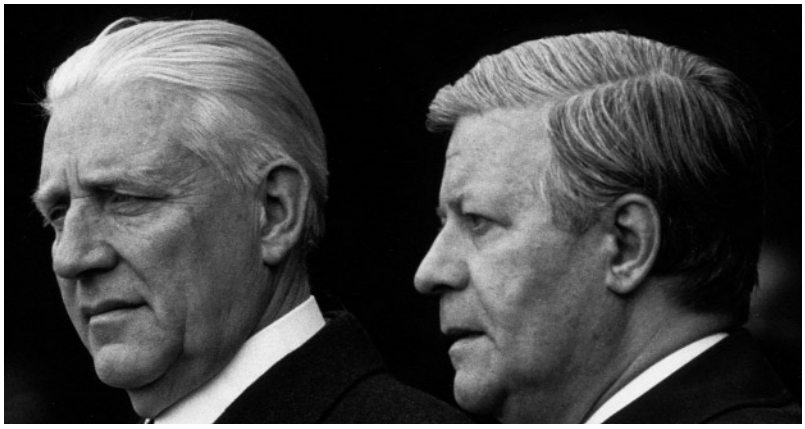

1980 : Pierre Werner rencontre Helmut Schmit, chancelier fédéral allemand

Deen Trauer dee mer haut hunn, déi Trauregkeet och déi déi hunn déi him politesch, net nëmmen parteipolitesch, nostoungen, ass eng Trauer déi gedeelt gët vu ville Leit an Europa – an deem Europa an deem e bekannt gi war als ee Mann deen net nëmme grouss Ambitioune fir säi Land haat, mee ganz grouss Ambitioune fir den europäesche Kontinent.

Zu Recht ass am Januar vun dësem Joer ëmmer erëm, bei sou ville Gelegen-heeten, drop opmierksam gemaach ginn, datt hien, deen ee vun de Päpp vum Euro a vun der europäescher Währungsunioun ass, zu den Haapt-architekten vun der europäescher Nokrichs-Geschicht zielt. Déi europäesch Währungsunioun, dei huet en net nëmme gemaach well en währungs-, wirtschafts- a finanzpolitesch un d'Noutwennegkeet vun där selwechter gegleeft huet, mee well en deen Draam hat - och als een deen aus der Krichsgeneratioun staamt - datt Europa misst esou gemaach ginn, iwwert den Euro beispillsweis, datt dat Schlëmmt wat an eisem Kontinent zweemol am läschten Jorhonnert sou schrecklech zougeschloen huet, sech net méi géif reproduzéieren.

Hien ass e Stéck Lëtzebuerg, hien ass och e ganz wäertvollt Stéck Europa. Europa wier haut aanescht, wann net de Pierre Werner duerch daat Europa marschéiert wier, matt dem séiere feste Gank, dee säin war, matt denen Aen déi no vir gekuckt hunn a matt deem Versteesdemëch, net nëmme fir d'Mënschen heiheem, mee och fir d'Leit an deenen aneren europäesche Länner.
Mir Lëtzebuerger denken un een, deem mer ganz Villes verdanken, méi wéi mer wëssen. An d'Europäer denken un een, dee laang virun aneren, d'Saache richteg gesinn huet an deen – ech weess dat - d'Freed am Liewen hat ze gesinn, datt säi Plang, säin Dram, säin Entworf, vun der europäescher Wirtschafts- a Währungsunioun den 1. Januar opgaangen ass.

Mir vernäipen eis haut, an Dankbarkeet, virun engem grousse Lëtzebuerger, a virun engem groussen Europäer, deen e groussen Europäer war, well e vu Lëtzebuerg aus d'Welt betruecht huet a vill Lëtzebuergesches matt an seng Analysen afléisse gelooss huet.

Merci Här Werner, an au revoir.

Romano Prodi, président de la Commission européenne, déclarait, quant à lui, que Pierre Werner «appartenait à cette catégorie rare d'hommes d'État capables d'anticiper les grands changements que l'Europe devait amorcer pour arrêter son déclin et devenir un acteur respecté dans le monde: son fameux plan conçu et présenté plus de trente ans avant que l'euro ne remplisse le porte-monnaie de centaines de millions de citoyens, demeure un modèle de vision et de génie».

Viviane Reding, Commissaire luxembourgeoise chargée de l'éducation et de la culture, rendait à son tour hommage à cet «immense Européen qui, père de l'euro, aura eu la satisfaction de voir son œuvre devenir réalité. Il a aidé à façonner l'histoire commune des Européens (…), tout en préservant l'indépendance et la force du Luxembourg».

L'ancien chancelier allemand **Helmut Kohl** déclara: « Er gehört zu den großen Baumeistern und Wegbereitern der Einigung Europas. Sein kluger Rat war immer ein Rat des fairen Ausgleichs der Interessen. Ich danke ihm

Discours du Premier ministre M. Jean-Claude Juncker lors de la commémoration en souvenir de M. Pierre Werner, ministre d'État honoraire, à la Chambre des députés

2 juillet 2002

Léif Famill Werner, Här President, dir Dammen an dir Häre. Wann ee Mënsch geet, wann en endgülteg geet, da räisst en ëmmer ee Lach. An déi, déi mat em gaang sinn, déi déi ronderëm e stinn, déi déi ronderëm e stungen, och a senge lëschte Momenter, déi lafe Gefor an dat Lach ze falen.

Wann e grousse Mënsch stierft, e Mënsch, dee grouss war, net well en op anerer eroofgekuckt huet, mee well anerer e gekuckt hun, a vill anerer op en eropgekuckt hunn, dann ass dat Lach besonnesch déif an dann ass déi Zäsur, déi duerch national a vill individuell Biographien get, besonnesch däitlech. De Pierre Werner war a grousse Mënsch, e war grouss wéinst den Ausmoossen, vun deenen Dimensiounen, déi seng Komplettheet a sech gedro huet. Déi meescht vun eis, déi meeschte Leit hun de Pierre Werner kannt als Politiker an als Staatsmann. Fir datt aus dem Politiker Pierre Werner ee Staatsmann Pierre Werner konnt ginn, huet muenches missen anenee lafen. Niewt sengem Geschéck politesch Prozesser ze gestalten, war de Pierre Werner ee feine Jurist, deen an der Konscht vum Droit senger Logik eng ideal Fassong gesinn huet fir de Geescht an déi Méiglechkeeten ze bilden an auszeprägen. Et war ee Mënsch deen eng remarquabel Allgemengbildung hat, eng integral Bildung, un érudit, un « honnête homme» am Sënn vum franséische Philosoph.

Et war ee Mënsch, dee vill Goût fir dat geschriwwent Wuert hat, fir de Saatz dee fäerdeg ass, fir dat richtegt sculptéiert Wuert, well hien sech mam Roumaterial vun der Sprooch ni zefridde ginn huet bis hien et faerdeg geschlaff hat. Dofir och säi natierlechen, säi spontanen Zougang zur Literatur a zu hire verschiddenen Expressiounsformen. Zougang zur Literatur, déi hien an eng glécklech Zesummenhaltsgebung geluegt huet, mat der Freed un der Musek. Musek

a Literatur, déi Kombinatioun, déi em erlaabt ze sichen, an déi him et och ganz oft erlaabt ze fannen .

Säi Verhältnes zur Natur, ganz dacks ze observéieren an memorabel beschriwwen huet em erlaabt mat sech selwer, mat der Landschaft, a mat de Mënschen, ergo mam Land, an déiwer Harmonie ze liewen .

De Pierre Werner war ee grousse Mënsch, well hien eng héich Konzeptioun vun der Natioun, vum Staat, a vum Service public hat. Natioun, Staat, a Service Public, déi em gedingt huet, déi e virun Aen hat, net nëmme, wann hien regéiert huet, mee och wann e parlamentéiert huet, wat hien keng esou eng laang Zait a sengem Liewe gemaach huet. E Joer nodeem hien an d' Oppositioun gaang ass mat sénger Partei, huet e geschriwwen, dee Saatz deen iwwert hien alles seet. J'ai épousé la politique par un profond attachement à mon pays, dofir huet hien d'Regéieren normal fonnt, an d' Opponéieren net als ee miserabelen Zoustand an der Demokratie, mais als eng aner Expressioun vum Dingen .

De Pierre Werner, wéinst deem Attachement un d'Land an u seng Leit, huet natierlech grouss Ambitiounen fir dat selwecht a fir sie gehat. Dat ass däitlech ginn schon an senger Zäit als Beamten, an der hien un der Rekonstruktioun vum Land op eng privilegiéiert Aart a Weis bedeelegt war.

Hien huet als Beamten ënnert der Autoritéit vum demolegen Staats- a Finanzminister Pierre Dupont, den éischten Kreditt ausgehandelt huet, den d'Weltbank nom Krich je engem Land ginn huet - ee Rekonstruktiounskreditt. An ouni säi Verhandlungsgeschéck wier eist Land net esou séier erem zu deem ginn wat et ginn ass.

Die Ambitiounen fir d'Land, déi huet hien och eragedroen an d'Struk-turveränneru vun eiser Economie, doduerch dass en - trotz Warnungen a Hiweiser dat sinn ze loossen - d'Finanzplaz am Ufank eigentlech ganz elleng aus der Daf geholl huet, an esou lues a lues säi wiesentlechen Appui vun der nationaler Economie eruwuesse gelooss huet.

Die Ambitioune fir d'Land sinn och däitlech ginn an deene Beméiungen, déi seng waren, Lëtzebuerg als Sëtz vun den europäeschen Institutiounen méi fest ze maachen.

Insider ass onvergiess, datt, nodeem déi héich Autoritéit vun der CECA d'Stad Lëtzebuerg verloss huet, de Pierre Werner an enger laang gezunnener diplomatescher Ustrengung -

für viele Jahre Freundschaft und guter Weggenossenschaft.»

Hans Tietmeyer, ancien président de la Deutsche Bundesbank, affirma dès qu'il apprit le décès de M. Werner : «Ich habe Pierre Werner – ein Visionär mit klaren Perspektiven – als große Persönlichkeit schätzengelernt.». Hans Tietmeyer représentait l'Allemagne dans le groupe qui allait présenter ce qui serait appelé plus tard le «Plan Werner».

Wim Duisenberg, président de la Banque centrale européenne, décrivit Pierre Werner comme un «Mann mit Engagement und Visionen (...). Tiefe Trauer habe ich empfunden, als ich vom Tod von Pierre Werner erfahren habe. Ich werde mich stets an ihn als einen der Väter des Euro erinnern».

D'après **Gaston Thorn**, ancien Premier ministre du Luxembourg, «Kein anderer luxemburgischer Politiker kann das aufweisen, was er geleistet hat.»

Jacques Santer affirma, quant à lui, que Pierre Werner avait été un homme dont la «seule

ambition était de servir son pays».

D'après **Yves Mersch**, directeur de la Banque centrale du Luxembourg, «les qualités du visionnaire étaient doublées des qualités de l'homme d'action, de l'homme d'État, profondément engagé au service des causes qui l'animaient. Ces qualités n'étaient que le reflet d'une personnalité forgée par un idéal élevé, confronté aux difficultés qui furent celles du siècle écoulé.»

Jean Spautz, président de la Chambre des députés, déclara: «Eine große Persönlichkeit hat uns verlassen, die ihren Platz in der luxemburgischen Geschichte sicher hat.»

Jean Asselborn, Vice-président de la Chambre des députés, a qualifié Pierre Werner de « monument politique du 20e siècle

Lors du service funèbre officiel célébré en hommage à Monsieur Werner, ce fut au tour de **l'Archevêque Fernand Frank** de décrire Pierre Werner en ces termes: «une des plus grandes figures de notre histoire

bekämpft vu villen - nei Institutiounen op Lëtzebuerg bruecht huet, d'Europäesch Investitiounsbank z.b., den Office des Publications z.b., d'Statistescht Amt z.b., an der Decisioun iwwert de Sëtz vun 1964 de Profil vun der Sëtzstad a vum Sëtzuert Lëtzebuerg fest gemaach huet.

De Pierre Werner huet, bal zum Schluss vun senger aktiver Ministëschzäit - zesumme mat aneren, mais ënnert sengem Stempel a mat senger Signatur d'Lëtzebuerger Siderurgie an hirer Liewensfähegkeet Muskle gemaach, souwuel hei heem, wéi och am Zesummenhank mat de Nopeschlänner, die och ee Wuert matzeschwätzen haten. Fir mech ass onvergiess, déi Verhandlung mat der Belscher Regierung, zu Bréissel um Schlass vun Valduchesse en Dag nodem seng Fra begruewen gi war. Dat mecht haut kee méi, an dat ass him ganz normal virkomm.

Hien huet Lëtzebuerg, mat jugendlecher Fantasie eigentlech, a mat engem Sënn fir d'Zukunft, déi u sech wäit nofier läit, op Orbit bruecht, doduerch dass e Lëtzebuerg abruecht huet an eng nei, audiovisuell Welt, an déi Satelitten- maitriséiert Emgangsformen mat de Communicatiounen. Een dee grouss Ambitiounen fir säi Land huet, ka se eigentlech nemmen hun, wann se agebett sinn, a grouss Vuen, heinsdo Visionen, fir Europa an iwwert Europa.

Déi meescht mengen, dem Pierre Werner säi Numm an den europäesche Geschichtsbicher giff 1971 optauchen, wéi de Werner Plang iwwert d'Währungsunioun viergeluegt huet. Do steet hien och dran, op deer Plaatz an zu dem Datum. Mee dat ass eng Aventure gewiescht, déi sech duerch d'ganzt Liewe vum Pierre Werner gezunn huet. 1975 hat de franséische Präsident De Gaulle decidéiert d'europäesch Gemeinschaft vun deemols, un d'Stacken ze bréngen, wéi en d'Politik vum eidele Stull praktizéiert huet. Et war de Pierre Werner, Präsident vum europäesche Ministerrot, deen deemols de Kompromiss vu Lëtzebuerg formuléiert huet, deen d'Fransousen erem zereck op de Stull bruecht huet, an deen der Europäescher Union, Europäescher Gemeinschaft deemols et erlaabt huet déi wäit Streck virun ze goen.

1967 huet hien ee vun deenen déi dobäi waren als eng exemplaresch Leeschtung beschriwwene Kom-promiss an der Europäescher Agrarfro an an der Finenzéierungsfro vun der Europäescher Agrarpolitik och als President vum Conseil zu staan bruecht.

1968 huet hien eng gelunge Coalitioun misse stoppen, nämlich d'Coalitioun tëscht dem franséische Finanzminister Michel Debré an dem däitsche Finanzminister Franz Josef Strauss, déi eng massiv coordinéiert, konzentréiert a bis hannenhin duerchgeduechten Attack op d'Finanzplaz Lëtzebuerg an haaptsächlech op seng Holding Gesetzgebung lancéiert haten. Den Argumentär, deen hien demols entwéckelt huet, war esou stechhalteg dass d'Haaptelementer dovun haut nach zu dem Catalogue vun de lëtzebuergesche Positiounen gehéiere, wann et drëm geet dee selwechten Discours nach eng Kéier ze halen.

Iwwert d'Währungsunion, huet de Pierre Werner net ugefang an de 70er Joeren ze diskutéieren. Seng éischt Ried iwwert d'europäesch Wirtschaft- a Währungsunioun, déi och dee Numm dun och scho gedroen huet an der Ried, huet hien 1960 zu Stroosbuerg gehalen, virun 42 Joer, eppes erduecht, wat eréischt virun e puer Méint gräifbar Wierklechkeet fir vill Milliounen Europäer gin ass. De Wernerplang selwer huet déi, déi an de 90er Joeren d'Währungsunion definitiv op d'Gleiser bruecht hun, inspiréiert an dem Festleeën vun de Sequenzen, déi dee Gang, dee Marche op déi gemeinsam Währung hin bedingt huet, fir dass se konnt am Kader vun enger grousser kontinentaler Réussite agefouert gin. Munches aus deem Werner Plang ass emgesat ginn, aner Sachen sin net emgesat gin an dofir sinn sie vergiess gin. Ze erwähnen bei deenen Elementer, déi de Pierre Werner deemols als kollegial Elementer vun der Währungsunion beschriwen huet, wéi zum Beispiel eng adequat Besteierung vum Kapital a vun den Zënsen. Den Här Werner huet säi Plang iwwert d'Wärungsunion nett begraff als ee wirtschaftlechen, monetären, finanzpolitesche Viirgang - dat och - hien huet et gesinn als eng nei Versioun vun europäescher Ambitioun. Dofir schreiwt hien, an dem Werner Rapport, dass d'Wirtschafts- a Währungsunion – Zitat - Ferment ass vier d'europäeschpolitesch Union – Saatz, dee mer haut, vill Joerzéngten duerno, begräifen an empfänken als eng Sproochschöpfung vun eiser Zäit.

De Pierre Werner war och grouss am Widdersproch. Grouss am Oflenen vum galopéierten Zäitgeescht. Déi veröffentlecht Meenung, déi net ëmmer wäit kuckt, an dofir esou séier jugéiert, huet hie ganz oft an d'Kategorie vun den Zauberer agereiht. Werner Cunctator war eng vun de meeschte gebrauchten Iwwerschréften vun der Zäit. Et war eppes drun um Zécken, well de Mann sech

d'après-guerre (…) ayant façonné le pays comme bâtisseur et acteur de premier plan, ayant marqué l'Europe comme prophète de son union économique et monétaire…».

Sources:
Luxemburger Wort, Tageblatt

munches gudd iwerluegt huet, ier hien et zur politischer Form eruräife gelooss huet. Ech giff Iech bieden a deem Zécke wat hien heiensdo hat, an zu deem hien sech emsou freimüteg bekannt huet, wat en selwer bilanzéiert huet, säi Schaffen - ech giff bieden - datt net op eng reaktionär Liewensgrondastellung ze buchen, mee der Astellung, dem Benefice vun der Nodenklechkeet ze ginn, déi duerch eng räich Liewenserfahrung geniert ginn ass.

De Pierre Werner war och grouss am Emgang mat aneren. Hien huet nie e béise Saatz gesot, deen pauschaliséiert hätt, a jidfereen, deen ënnert d'Gewalt vun der Verurteelung oder vun dem Urteel gefall wier, dat hie nie ausgeschwaat huet, an en Tirang gestach hätt. Et gett keng Blessur an der Lëtzebuerger Politik, die seng Ennerschréft an seng Handschréft dréit. Obschon en dax blesséiert ginn as.

En huet ni anerer humiliéiert, obschon de Versuch hie selwer ze humiliéiren heinsdo ennerholl ginn ass. E konnt douce sin, zäertlech bal, am Emgang mat aneren, déi net senger Meenung waren. Sief et hei bannen oder sief et - ech hun et als Jonken erliewt - an senger Partei, wou hien sech huet missen dru gewinnen, dass och do heinansdo ob emol nee gesot ginn ass. Wann e staark Iwerzegungen hat, konnt en aussergewéinlech däitlech an der Sprooch ginn. Sou zwar, dass en dat wat hie gesoot huet baal als Expressioun vu Brutalitéit konnt wäerten. Wann hien net direkt erféiert iwwert dat Extensivt a sengem Wuert probéiert hätt senger Sprooch eng Kéier ze gin, déi hien zereck gefouert huet an dat harmonescht Mateneen.

Grouss war de Pierre Werner, well hien iwwert de Saache stoung, mais sech awer fir d'Saachen interesséiert huet. Grouss well hie verstan huet dass déi Saachen, iwwert deenen hie stoung, fir munech aneren de Moment déi wichtegste Saach war déi et ginn ass. Dass hien dat konnt maachen, dass en sech konnt op d'Bänke stellen op sengem Liewenswee, wou hien, wann hien drop gestan huet, méi wäit gesinn huet, esou wäit wéi ee muss gesinn, wann en dat ze dinn huet, wat hie hat musse maachen, dann huet dat ganz vill ze din mat der Rouh, déi hien font huet, a senger Fra an a senger Famill. An dass och senger Famill, der ech am Numm vun der Regierung well, eist Bäileed soen, well och wa mir em de Politiker, de Staatsmann, de Frënd Pierre Werner traueren, esou ass hiert Leed dach awer eent vun enger anerer Kategorie, well sie déi joerzingtelaange Referenzpunkt an hierem Liewen verléieren, déi kräfteg Mëtt déi esou villes méiglech mecht, an déi et erlaabt huet dem Pierre Werner den Tempo an déi Atmosphär an d'Liewen eranzeschreiwen, déi nëmme geschlosse Kreesser méiglech maachen déi harmonësch zou gin.

De Pierre Werner huet sech op muenchem heiheem, an op munchem dobausse verdingt gemaach, well hien déi Talenter déi hie kritt huet, an e wosst wiem hien dofir Merci soen, wuesse geloos huet, vermehrt, multiplizéiert huet, zum Gudde vun de Leit am zum Gudden och vum Land. Hien haut ze éieren an säi Liewenswierk ze erënneren ass bal normal. Sech mar vun dem selwechte Liewenswierk inspiréiren ze loossen ass eng Exigenz.

Tout au long de sa longue carrière politique, Pierre Werner a côtoyé tous les grands noms de la planète. Ci-dessus : avec Margareth Thatcher, à Downing Street, lors de la visite du Premier ministre luxembourgeois à Londres en 1982.

Échos dans la presse internationale

Independent.co.uk

He was a much admired and honoured figure, both in Luxembourg and on the European scene
27 juin 2002

THE TIMES

Of all those who have played a part in the creation of a European currency, Pierre Werner can perhaps claim preeminence in respect of the practical impetus he gave to the realisation of the project.
25 juin 2002

IRISH TIMES

Father of euro dies with dream fulfilled
26 juin 2002

FINANCIAL TIMES

Werner stood for more than 25 years at the centre of efforts to create stable exchange rates in Europe and to establish a credible road-map for monetary union. In 1960 he was the first

Pierre Werner, Européen et Luxembourgeois

par Gilbert Trausch

Avec Pierre Werner notre pays ne perd pas seulement un grand homme d'État, mais aussi un des grands bâtisseurs de l'Europe. Certes, il ne faisait pas partie du groupe des pères fondateurs à l'instar d'un Joseph Bech et n'a donc pu avoir l'aura qui entoure les pionniers.

J'ai eu souvent l'occasion de discuter avec lui à bâtons rompus de questions de politique intérieure et extérieure, bien avant qu'il ne publie ses mémoires et bien après aussi. Ses mémoires sont le fruit d'un effort intellectuel admirable fait par un septuagénaire: quelque 660 pages dont près de la moitié est consacrée à la politique étrangère qui chez nous est le plus souvent aussi européenne. Sa sage retenue et sa grande pudeur ont enlevé toute agressivité à ses paroles et à ses textes. Il ne s'est jamais laissé aller à faire un de ces bons mots qui amusent sur le moment mais qui sont souvent de véritables boomerangs. Je ne connais aucun homme politique européen qui ait dit ou écrit sur lui des choses désagréables.

L'homme d'État arrivé au soir de sa vie a normalement tendance à recomposer son parcours et à lui donner une logique qui n'était pas toujours au rendez-vous. P. Werner n'a sans doute pas échappé totalement à ce piège. Je n'en suis que davantage frappé par la qualité et la sincérité de ses convictions européennes.

Dès 1936, il a pu en sa qualité de président de l'Association des étudiants catholiques approcher Robert Schuman à Paris et le convaincre de venir parler à Luxembourg. Il retrouvera R. Schuman bien plus tard, quand ce dernier était sur le déclin de sa vie. Il s'est toujours gardé de s'attribuer une quelconque familiarité avec le grand homme tout en ayant en commun avec lui le sens de l'humanisme chrétien qui mène inévitablement à l'Europe. Sous ce rapport-là P. Werner était déjà de son vivant un homme du passé, car ce sens s'est perdu ou dilué dans la génération d'après.

Européen dans l'âme, il avait grâce à sa grande culture historique le sens des réalités. Il avait mieux compris qu'un J. Monnet les limites de la supranationalité et n'était pas un de ces exctés de l'Europe dont le général de Gaulle avait horreur.

et Luxembourgeois

En 1997, Pierre Werner s'est vu remettre le prix « Peter Wust » à Sarrebruck par le directeur de l'Académie catholique de Trèves le Dr. Hubert Hoffmann (à gauche) et le président de la « Christliche Erwachsenenbildung Merzig-Wadern » Fritz Bersin

Parlant de problèmes européens j'ai évoqué ces hommes politiques qui, sous des dehors européens, défendent «d'étroits intérêts nationaux». P. Werner était d'accord avec la formule à condition de laisser de côté l'adjectif étroit. Effectivement sa hauteur de vue l'a préservé de toute étroitesse. Bien sûr il a défendu l'intérêt national, comme il l'a prouvé au cours des difficiles négociations menant à la fusion des exécutifs européens (1965), car elles impliquaient le départ de la Haute autorité! P. Werner a négocié avec habileté en se ménageant des positions de repli, car dans sa légitime demande de compensations adéquates – dans un premier temps il avait pensé au Parlement européen – il se heurtait à l'opposition de la France.

Il n'a jamais sérieusement pensé à recourir au droit de veto comme le chancelier Erhard le lui avait suggéré, mais persister eût été contre-productif. Très adroitement il a su convaincre ses cinq partenaires que des compensations faisant du Luxembourg un pôle financier et judiciaire étaient de la part du Luxembourg un sacrifice de taille et est ainsi arrivé finalement à un accord très avantageux pour notre pays.

▸ to call for a common European currency, which he then christened.
1er juillet 2002

The Guardian

The man who dreamed up the euro
28 juin 2002

Le Monde

Comme quelques autres personnalités, il pouvait se prévaloir du titre de père de l'Europe » et même, en ce qui le concerne, de « père de l'euro ». Auteur du célèbre « plan Werner » qui, dès 1970, proposait la création d'une monnaie unique européenne, il fut, en fait, l'inspirateur du « plan Delors » qui allait conduire au traité de Maastricht en 1992 et à l'euro, sous sa forme fiduciaire, dix ans plus tard.
27 juin 2002

Börsen-Zeitung

Einer der ganz großen Europäer und Väter des Euro
25 juin 2002

Frankfurter Allgemeine

Ohne Visionen kann europäische Einigung nicht leben. Der Luxem-

▸

À droite :

Autour de S.A.R. le Grand-Duc Jean : les membres du gouvernement Werner-Thorn qui mena le destin du Luxembourg de 1979 à 1984

burger Pierre Werner war der letzte jener Gründungsväter, die nicht nur mutige, gelegentlich atemberaubende Vorstellungen eines geeinten Europa entwickelten. Jean Monnet, Robert Schuman, Alcide De Gasperi und Konrad Adenauer hatten auch die Mittel und die Überzeugungskraft, Schritt für Schritt eine europäische Friedensordnung auf den Trümmern des Krieges zu errichten. Für Pierre Werner wurde die Währungsunion zu einer Aufgabe, die ihn lange Jahre seines Berufslebens in Atem hielt.
25 juin 2002

L'Echo

Un plan d'union monétaire porte son nom. Décès de Pierre Werner, père spirituel de l'euro
25 juin 2002

Trierischer Volksfreund

Abschied vom Pionnier
25 juin 2002

DER SPIEGEL

Mit Adenauer, Schuman, de Gasperi und Jean Monnet zählte er zu den Gründer-Patriarchen Europas.
1er juillet 2002

P. Werner a eu plus de peine de convaincre les membres de la Commission des Affaires étrangères de la Chambre. Voici comment il a présenté ces difficultés: «Dans certaines conditions il n'est pas aisé de bien faire saisir à vos interlocuteurs les chances d'avenir d'un projet dont vous êtes personnellement convaincu ». Qu'en termes élégants et pudiques ces choses sont dites.

Autre exemple de sa clairvoyance, de son indépendance d'esprit et de sa conception de l'intérêt national: les négociations du plan Fouchet (1961-1962). De Gaulle voulait à la fois une Union politique évidemment sur une base intergouvernementale et s'opposer à l'entrée de la Grande-Bretagne dans les Communautés européennes. Les Pays-Bas, soupçonnant non sans raisons des arrière-pensées, s'opposèrent à l'initiative française et réussirent à rallier à leur point de vue la Belgique mais non le Luxembourg. P. Werner tenait à ne pas brusquer la France dont notre pays a plus besoin que de la Grande-Bretagne, ne serait-ce que pour des raisons géographiques et culturelles. Fine mouche il a conseillé de prendre le général au mot et d'accepter l'Union proposée. La suite lui a donné raison, car le plan Fouchet offrait à la coopération politique des possibilités que l'Union européenne n'a pas encore obtenues de nos jours. Pierre Werner a été un grand serviteur de l'Europe et par là aussi un grand serviteur de son pays à moins que ce ne soit l'inverse. Le terme de grand veut dire que le serviteur voit les choses de haut et dans la longue perspective. – Pour parler familièrement on peut dire qu'il voyait plus loin que le bout de son nez, ce qu'on ne peut pas dire de tous les hommes politiques, luxembourgeois ou européens.

Pierre Werner restera dans les annales de notre 20e siècle luxembourgeois une figure de proue.

Source :
Luxemburger Wort du 25.06.2002 / Page 3

Monsieur Werner

par Danièle Fonck

Je l'aimais bien Pierre Werner et je crois qu'il me le rendait bien. Il était un homme respectable, chose moins courante qu'on ne le croit. Jamais de la vie il n'aurait renié ses croyances philosophiques ou ses fidélités politiques. Pourtant il se situait au-dessus des polémiques, savait écouter, analyser et comprendre, peut-être ou plus certainement sûrement parce qu'il était un homme cultivé, un être modeste qui savait se mettre en retrait quand il y allait du sort des autres.

Pour y avoir passé quelques longs moments, je lui enviais sa bibliothèque plus que son piano et nous partagions une même passion pour le jardinage, le jardin étant un lieu de sérénité où qui veut peut toujours et encore se ressourcer.

S'il adorait parler de ses arbres, ses haies, ses plantes, il pouvait tout autant exprimer la joie de ramer sur le lac de la Haute-Sûre. Beaucoup moins rigide qu'en apparence, il pouvait surprendre. Par exemple lors de cette visite officielle en Tunisie où premier ministre reçu par le président Bourguiba dans son prestigieux palais de Carthage et par son homologue Mzali, il faisait un jour arrêter le cortège de voiture parce qu'il voulait nager dans les eaux bleues de la Méditerranée. Galant homme, il offrait tous les soirs à la jeune journaliste et unique femme « de service » le bouquet de jasmin qu'on disposait dans sa chambre d'hôtel. Ses successeurs sont-ils capables de pareils gestes gratuits?

Sommet européen à Dublin. Briefing luxembourgeois. Un représentant, le premier ministre Werner en personne. Une journaliste ayant amené un ami. « Monsieur, puis-je vous présenter M. Jacques Lamalle, secrétaire général du Canard enchaîné? » « Du Canard enchaîné? Vous êtes sûre que je peux parler? »

Cela s'est passé sans anicroches, bien évidemment. Et dans la bonne humeur.

Venise par une belle journée. Qui sera le futur président de la Commission européenne? La délégation luxembourgeoise fait déjà circuler la biographie du ministre des Affaires étrangères de l'époque, Gaston Thorn. Ce dernier venait d'avoir quelques accrocs avec le président Giscard d'Estaing. Conséquence: la France

Süddeutsche Zeitung

Er war einer der Vordenker Europas. (...) man kann Werner zu den intellektuellen Wegbereitern des Euro zählen, schließlich hat er das Projekt erstmals zu Ende gebracht.
25 juin 2002

The Economist

Mr Werner is generally accepted as the father of the euro. The euro's paternity is probably shared among the pioneers of what eventually become the European Union. (…) But Mr Werner became its most public advocate; more than that a zealot."
5 juillet 2002

...il était

bloque le dossier. Dans la suite de l'hôtel Danieli, M. Werner tient conférence de presse à 2.00 heures du matin. Epuisé, déçu. Il assume et essaie de faire bonne figure et donne ce soir-là une leçon de dignité aux trois personnes présentes: deux journalistes et un ministre…

Il n'était pas Pierre, ni Jacques ni Machin. Il était Monsieur Werner et jouissait de facto du respect et de l'estime de ceux qui étaient amenés à travailler avec cet Européen de coeur et d'intelligence qui, avant bien d'autres, avait une vision pour l'Europe et en particulier l'Europe monétaire. Il ne se contentait pas d'acquiescer aux propositions des autres. Il en faisait de meilleures. Il ne s'en vantait jamais et une seule fois, il crut nécessaire de rectifier le tir. Mais ce fut de politique luxembourgeoise qu'il fut alors question.

Lors d'une grande interview qu'il m'accorda, nous parlions des élections législatives perdues de 1974. « Je tiens à préciser », dit-il, « que ce fut moi qui décida que mon parti avait besoin d'une cure d'opposition et non point l'abbé Heiderscheid. Ce dernier fut simplement plus rapide. Il quitta la réunion de concertation du parti, s'en alla à la télévision et y annonça tout droit que le PCS devait rejoindre les bancs de l'opposition. J'avais tranché; il m'avait pris de vitesse. » La préci–sion fut apportée, noir sur blanc, comme il le souhaita. Il récidivait lorsqu'il rédigeait ses mémoires.

Fidèle aux siens, fidèle à ses amis, Pierre Werner fut aussi fidèle à ses origines. Jusqu'à ce que la maladie l'en empêcha, il se rendit tous les ans au cimetière de Neudorf, sur le tombeau familial. Il avait su rester proche de ses concitoyens et jamais la politique ne lui tourna la tête.

L'homme d'État décédé à l'âge de 88 ans appartenait à une caste en voie de disparition.

■

Source :

Tageblatt du 25.06.2002 / Page 14

Pierre Werner devant la Chambre des députés

Monsieur Werner

Pierre Werner

par Mario Hirsch

LE MINISTRE D'ÉTAT HONORAIRE, un homme de caractère et droit dans ses bottes, qui vient de nous quitter à l'âge de 88 ans, a laissé des empreintes indélébiles sur les dernières cinquante années de l'évolution de son pays comme aucun de ses prédécesseurs ou successeurs, peut-être Jean-Claude Juncker mis à part. C'est à son acharnement, sa ténacité et sa perspicacité qu'on doit les mutations profondes de ce demi-siècle, qu'il s'agisse de l'essor de la place financière, de la restructuration de la sidérurgie ou de la naissance du système satellitaire.

Il n'était certainement pas cet agitateur d'idées qu'on veut nous présenter maintenant. Mais il était, à des moments décisifs, celui qui savait trier entre le bon grain et l'ivraie, le plus souvent envers et contre tous en prenant des risques et en faisant preuve de témérité, leçon de choses à méditer pour quiconque revendique son héritage.

L'épopée satellitaire en est l'illustration parfaite. Sans sa ténacité, ce projet, décrié et combattu de tous côtés à ses origines, y compris par la CLT, qui revendiquait en l'occurrence un droit d'aînesse, n'aurait jamais vu le jour, tellement il cadrait mal avec l'ambiance de l'époque et la frilosité de la coalition PCS/POSL de son successeur Jacques Santer, qui ne demandait qu'à se débarrasser de cet héritage embarrassant et encombrant. Mais Pierre Werner veillait au grain. De cette époque date un de ses verdicts les plus célèbres : « Si musse nach vill léieren ! »

Monsieur Werner savait faire face à l'adversité : Chat échaudé craint l'eau froide. Dans le domaine de la radiodiffusion, il s'était fait sa religion, écoeuré qu'il était par toutes les humiliations que lui, tout comme ses prédécesseurs, ont dû avaler de la part des actionnaires français de la CLT et de la France tout court, qui avait fait du poste périphérique une affaire d'Etat depuis belle lurette.

Contrairement à d'autres, qui ont trouvé moyen de s'arranger avec la puissance tutélaire, avant que des intérêts allemands ne prennent définitivement le dessus, Pierre Werner avait compris tout l'intérêt qu'il y avait à ce que le Luxembourg s'émancipe dans ce domaine et redécouvre sa souveraineté.

Le hasard faisant bien les choses, la rencontre avec l'expert américain Clay T. Whitehead, l'homme qui sous l'administration Nixon avait jeté les bases de la dérégulation du secteur des télécoms, fut décisive. Mais à l'époque (il s'agit des dernières années du mandat de Premier ministre de Pierre Werner, à savoir la période cruciale 1983-84, à peine une poignée de nos compatriotes avait le cran de suivre l'homme d'Etat dans sa démarche courageuse et téméraire. Il est bon de rappeler cela à un moment où tout un chacun revendique sa part de paternité dans le succès incontestable qu'est devenu d'abord SES Astra, puis SES Global. Lors d'un entretien peu avant sa déchéance physique irrémédiable, le Président Werner nous faisait d'ailleurs part de sa grande tristesse devant le fait qu'il n'a pas réussi a arranger les choses entre le docteur Whitehead et la SES, engagés dans des démêlées juridiques sans fin.

La place financière est également redevable de la méthode Werner. Il était parmi les premiers à saisir à sa juste valeur les formidables opportunités pour les marchés de capitaux en dehors des États-Unis, suite à l'in-

troduction de l'Interest Equalization Tax sous l'administration Kennedy. Il n'avait pourtant rien d'un fonceur. En politique nationale, il s'en tenait à la stratégie de la décantation (laisser mûrir ou pourrir les dossiers dans l'espoir que cela va finir par se régler de soi-même) de ses prédécesseurs Dupong et Bech, au point qu'il devenait, en octobre 1973, la cible d'un ras-le-bol national qui préfigurait le basculement de 1974 et l'épisode du gouvernement de centre gauche présidé par Gaston Thorn. Mais il avait compris le message, d'où le retour aux affaires dès 1979 avec les Libéraux et le dépoussiérage qu'il imposait à son propre parti.

Visionnaire, il l'était à sa façon et aux moments décisifs, y compris sur le plan européen. Encore aujourd'hui, le Plan Werner de 1970, vite abandonné en faveur d'une approche plus pragmatique et par étapes, reste la référence en matière d'union monétaire, surtout pour ce qui est de la coordination des politiques économiques, oeuvre inachevée, s'il en est, comme le démontre l'actualité la plus récente.

Source :

d'Lëtzeburger Land du 28.06.2002 / Page 1

À la Une

3 mai - 7 novembre 2002

Présidence luxembourgeoise du comité des ministres du Conseil de l'Europe

Du 3 mai au 7 novembre 2002, le Luxembourg assure la présidence du comité des ministres du Conseil de l'Europe, prenant ainsi la relève de la Lituanie. Mme Lydie Polfer, Vive-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, préside ce comité des ministres.

22-23 avril 2002

Dans le cadre de la présidence luxembourgeoise du comité des ministres du Conseil de l'Europe et à l'occasion de la 2e partie de la session ordinaire de 2002 de l'Assemblée parlementaire, S.A.R. le Grand-Duc s'était rendu à Strasbourg le 22 avril 2002 pour une visite officielle auprès du Conseil de l'Europe et de la Cour européenne des droits de l'homme. Le Grand-Duc était accompagné par Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, et une délégation de la Chambre des députés à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

S.A.R. le Grand-Duc Henri lors de son discours devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Le Grand-Duc et la délégation officielle ont été accueillis au Palais de l'Europe par M. Peter Schieder, président de l'Assemblée parlementaire, par l'ambassadeur Rokas Bernotas, président des délégués des ministres et représentant permanent de la Lituanie auprès du Conseil de l'Europe, par M. Walter Schwimmer, secrétaire général du Conseil de l'Europe, et par M. Bruno Haller, secrétaire général de l'Assemblée parlementaire.

Après le déjeuner officiel offert par M. Peter Schieder, le Grand-Duc a eu un entretien avec ce dernier et M. Bruno Haller. Puis, après avoir signé le « Livre d'Or » , il a rencontré M. Walter Schwimmer. En fin d'après-midi, S.A.R. le Grand-Duc Henri a prononcé un discours devant l'Assemblée parlementaire (voir discours page 192).

Plus tard, après un entretien avec M. Alvaro Gil-Robles, commissaire aux droits de l'homme, la délégation luxembourgeoise a quitté le Palais de l'Europe. Un dîner offert par l'ambassadeur Gérard Philipps, représentant permanent du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe, en l'honneur de S.A.R. le Grand-Duc a clôturé cette première journée de visite.

Le 23 avril, le Grand-Duc et la délégation officielle ont visité la Cour européenne des droits de l'homme où ils ont été accueillis par M. Luzius Wildhaber, président de la Cour, par M. Marc Fischbach, juge luxembourgeois à la Cour, par M. Paul Mahoney, greffier de la Cour, et par Mme Maud de Boer-Buquicchio, greffière adjointe de la Cour.

Suite à une visite de la salle d'audience de la Cour européenne des droits de l'homme, le Grand-Duc a eu une entrevue avec son président M. Luzius Wildhaber, suivie d'un entretien avec le juge luxembourgeois Marc Fischbach et avec Mme Véronique Lang, juriste luxembourgeoise au greffe de la Cour.

25 juin 2002

Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et présidente du comité des ministres du Conseil de l'Europe, s'est adressée le 25 juin aux parlementaires de l'Assemblée (voir discours page 211), réunis en session plénière à Strasbourg pour dresser un premier bilan des activités du Conseil de l'Europe sous présidence luxembourgeoise et donner par la même occasion un aperçu sur la suite des travaux

Mme Polfer a d'abord rappelé les travaux de la dernière réunion du comité des ministres, tenue à Vilnius début mai et qui avait, entre autres, étudié la contribution du Conseil de l'Europe à la lutte internationale contre le terrorisme, domaine dans lequel un rôle important revient à cette organisation du fait de l'important dispositif conventionnel élaboré par ses instances et, en tout premier lieu, la convention européenne pour la suppression du terrorisme.

Afin de continuer les travaux concrets dans ce domaine, la présidence a convoqué pour les 20 et 21 septembre 2002 à Luxembourg une conférence européenne qui

Mme Lydie Polfer prononçant son allocution devant le Conseil de l'Europe le 25 juin

s'articulera autour des pratiques en la matière et échangera des expériences et bonnes pratiques concernant la mise à jour des plans d'urgence, la protection civile et l'encadrement des sites sensibles. La prévention par le dialogue multiculturel et la lutte contre l'exclusion seront d'autres thèmes abordés lors de cette conférence.

Lydie Polfer a également insisté que cette nécessaire lutte contre le fléau du terrorisme doit s'effectuer dans le plus strict respect des droits de l'homme. Pour cette raison, le comité directeur pour les droits de l'homme a été chargé d'élaborer les lignes directrices à l'intention des États membres visant à garantir ces droits dans les actions menées contre le terrorisme. Ces lignes directrices seront présentées par la présidence et le secrétaire général en juillet après leur adoption par le comité des ministres.

Pour ce qui est de la promotion du dialogue multiculturel et interreligieux à l'intérieur des sociétés et au-delà, aspect important de l'action de la présidence, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a informé les parlementaires de l'invitation à venir à Strasbourg qu'elle a adressée au président Khatami lors de sa récente visite en Iran.

Passant en revue les situations politiquement sensibles dans les États membres et les États candidats, Mme Polfer a souligné que grâce à l'action concertée entre Assemblée et comité des ministres, le Conseil de l'Europe était en mesure d'accueillir la Bosnie-Herzégovine. « Il s'agit dorénavant de l'assister dans ses réformes, en vue de la mise en œuvre de ses engagements », a-t-elle poursuivi.

Évoquant l'adhésion de la République fédérale de Yougoslavie, Lydie Polfer s'est félicitée de l'excellent travail effectué par la commission des affaires politiques. Elle a annoncé que la présidence attendra les conclusions des discussions au sein de l'Assemblée avant de procéder à une visite en RFY dans l'optique d'évoquer l'ensemble des engagements post-adhésion de ce pays et les programmes d'assistance requis pour lui permettre la meilleure intégration dans le Conseil de l'Europe.

Mme Polfer a également informé les parlementaires de son projet de visite en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie, pendant la troisième semaine de juillet. Cette visite devrait permettre « d'aborder tous les sujets importants, de faire le point des questions plus difficiles et de dégager des pistes permettant la consolidation de ce qui a déjà été réalisé et la relance des solutions aux problèmes en souffrance. »

Pour ce qui est de la situation dans la République tchétchène de la Fédération de Russie, elle a souligné que les contacts et échanges de lettres entre son homologue russe Igor Ivanov et le secrétaire général ont permis aux délégués des ministres de reconduire le mandat des experts du Conseil de l'Europe en Tchétchénie jusqu'en janvier 2003.

Dans son analyse de la situation des droits de l'homme, Lydie Polfer a estimé que l'événement récent le plus marquant avait été l'ouverture à la signature du Protocole 13 à la Convention européenne des droits de l'homme relatif à l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances et elle a souhaité l'adhésion de tous les États membres et observateurs du Conseil de l'Europe à ce protocole. Afin d'analyser la relation future entre la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, ainsi que la question de l'adhésion de la Communauté européenne à la Convention européenne des droits de l'homme, la présidence organiserait, à Luxembourg, le 16 septembre, un symposium mettant en présence des juges des deux Cours afin qu'ils puissent, de manière informelle, réfléchir aux voies et moyens de préserver l'unicité et la cohérence de la protection des droits de l'homme en Europe.

Dans le contexte du renforcement de la dimension culturelle de la construction européenne, le ministre luxembourgeois a réitéré sa proposition visant à amplifier le programme des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe. Afin de souligner l'importance que le Luxembourg accorde à ce programme, une exposition montée par le Service des sites et monuments sur les itinéraires culturels du Conseil, a été inaugurée au Palais de l'Europe en marge de la session de l'Assemblée parlementaire.

Mme Lydie Polfer a également accueilli S.M. la Reine des Pays-Bas qui s'est rendue en visite officielle au Conseil de l'Europe.

26 juin 2002

Dans le cadre de la présidence luxembourgeoise du comité des ministres du Conseil de l'Europe et à l'occasion de la troisième partie de la session ordinaire de 2002 de l'Assemblée parlementaire, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est rendu le 26 juin 2002 à Strasbourg pour une visite officielle auprès du Conseil de l'Europe et de la Cour européenne des droits de l'homme.

Dans son discours devant l'Assemblée parlementaire (voir page 217), le Premier ministre Juncker a exprimé son émotion et sa joie de voir l'Europe être devenue « plus grande et plus complète ». M. Juncker rappela qu'en 1947 les « pères de l'Europe » s'étaient rencontrés à La Haye et Winston Churchill avait terminé les travaux de cette conférence en disant qu' « aujourd'hui nous commençons à l'Ouest ce qu'un jour nous allons terminer à l'Est ». Ce rêve, cette pensée irréaliste de Churchill seraient devenus aujourd'hui au sein de l'Assemblée parlementaire et du Conseil de l'Europe un profond réalisme européen, a estimé Jean-Claude Juncker.

« L'Union européenne doit savoir qu'elle ne représente pas l'Europe. L'Europe telle que nous l'aimons, la grande Europe, l'Europe paneuropéenne, est représentée au

S.A.R le Grand-Duc en pleine conversation avec le juge luxembourgeois M. Marc Fischbach et la Vice-Premier ministre Mme Lydie Polfer

sein du Conseil de l'Europe. » L'Union européenne ne serait pas le club exclusif de ceux qui seraient arrivés à bon port, a noté le chef du gouvernement luxembourgeois à l'Hémicycle, en présence du président de la Chambre des députés Jean Spautz et des députés luxembourgeois à l'Assemblée parlementaire Marcel Glesener, Mady Delvaux-Stehres et Norbert Haupert.

L'Union européenne devrait adhérer à la Convention européenne des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, remarquait Jean-Claude Juncker. « Il n'est tout de même pas normal que l'UE exige des pays qui souhaitent la rejoindre d'avoir ratifié préalablement la Convention et qu'elle se soustraie elle-même à ce contrôle externe. »

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est exprimé en faveur d'un sommet du Conseil de l'Europe fin 2003, réunissant les chefs d'État et de gouvernement, qui pourrait porter un regard cohérent sur une Europe faite de complémentarités objectives et permettrait de donner l'impression aux États membres du Conseil de l'Europe de ne pas être définitivement exclus de l'Union européenne et de fêter ainsi l'énorme processus européen auquel on a assisté au cours des quinze dernières années.

Le Conseil de l'Europe devrait participer à la maîtrise continentale du phénomène de l'immigration clandestine, estimait Jean-Claude Juncker. Le thème de l'élargissement du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne complétait le discours du chef de gouvernement. À la fin de son discours, Jean-Claude Juncker a souligné que « si le Conseil de l'Europe reste fidèle à ses traditions les plus nobles, il permettra à l'Europe d'aimer son continent ».

Plus tôt, la visite de M. Juncker à Strasbourg avait débuté par un entretien avec Peter Schieder, président de l'Assemblée parlementaire, et Bruno Haller, secrétaire général de l'Assemblée parlementaire. M. Schieder s'est montré très satisfait des travaux de la présidence luxembourgeoise. Après la signature du livre d'or, le chef du gouvernement luxembourgeois s'était également entretenu avec le secrétaire général du Conseil de l'Europe M. Walter Schwimmer. En fin de matinée, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est rendu au Palais des droits de l'homme pour des pourparlers avec le président de la Cour européenne des droits de l'homme M. Luzius Wildhaber, en présence de M. Marc Fischbach, juge de la Cour, et de M. Paul Mahoney, greffier de la Cour.

■

M. Jean-Claude Juncker lors de son discours à l'Hémicycle le 26 juin

25-26 avril 2002

Visite officielle de LL.AA.RR. le Grand-Duc Henri et la Grande-Duchesse Maria Teresa en Suisse

Sur invitation de M. Kaspar Villiger, président de la Confédération helvétique, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus le 25 avril en visite officielle de deux jours dans la Confédération helvétique. Ils étaient accompagnés par Mme Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères. Il s'agissait de la première visite d'un couple grand-ducal en Suisse depuis la visite d'État de la Grande-Duchesse Charlotte en 1947.

LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont été chaleureusement accueillis par le président de la Confédération helvétique M. Kaspar Villiger et Mme Vera Villiger à l'aéroport militaire de Emmen, près de Lucerne. M. Ulrich Fässler, président du gouvernement du canton de Lucerne, était également présent.

Accueil chaleureux du couple grand-ducal à l'aéroport de Lucerne

Après une réception offerte par le président de la ville de Lucerne M. Urs W. Studer, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus à pied à travers la vieille ville de Lucerne à l'exposition *Rosengart*, une des plus belles collections de Picasso. LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont ensuite participé à un déjeuner offert en leur honneur par le canton et la ville de Lucerne à la Villa St. Charles à Meggen.

Par ailleurs, sur son chemin de Meggen à Berne, le couple grand-ducal a fait halte à *Küssnacht* pour se recueillir dans la chapelle érigée en mémoire de Sa Majesté la reine Astrid de Belgique, grand-mère du Grand-Duc Henri, décédée le 29 août 1935 à cet endroit.

Arrivé à Berne, le couple grand-ducal a été accueilli au Palais du Parlement par Mme Liliane Maury Pasquier, présidente du Conseil national, et M. Anton Cottier, président du Conseil des États. Le couple grand-ducal a aussi rencontré M. Klaus Baumgartner, président de la Ville de Berne.

Un signe d'ouverture de la Suisse au niveau de la coopération internationale

Pour sa part, Mme Lydie Polfer s'est entretenue avec son homologue helvétique M. Joseph Deiss, conseiller fédéral en charge des Affaires étrangères, au sujet des négociations de la Suisse avec l'Union européenne, de la question de la fiscalité et de la situation internationale, notamment au Moyen-Orient et en Asie centrale et du Sud. Lors d'une conférence de presse conjointe à l'issue de la rencontre, la ministre luxembourgeoise des Affaires étrangères a félicité son homologue suisse pour le vote favorable des Suisses en ce qui concerne l'adhésion à l'ONU et pour l'engagement personnel que M. Deiss a montré dans ce domaine. « C'est un signe d'ouverture de la Suisse au niveau de la coopération internationale », a souligné Mme Polfer.

Pour sa part, le conseiller fédéral Deiss a abordé la question fiscale en soulignant que la Suisse était prête à négocier avec la Commission, à condition que certaines prémisses soient remplies. La Suisse ne souhaite pas jouer un rôle d'échappatoire fiscale, mais il faudrait évidemment que le système à mettre en place soit globalement étanche et qu'il n'y ait aucune perte de substance financière ailleurs. La Suisse adhérerait évidemment à un système de retenue à la source mais il est hors de question de parler de relâchement au niveau du secret bancaire ou d'échange d'information.

Cette entrevue a été suivie d'une réception en l'honneur du couple grand-ducal à l'ambassade de Luxembourg. En présence de l'ambassadeur Yves Spautz, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont rencontré une partie de la communauté luxembourgeoise en Suisse. Un dîner offert par le Conseil fédéral en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au domaine du *Lohn* a clôturé la première journée de la visite (voir toast de S.A.R. le Grand-Duc page 194).

Ambassade de Luxembourg en Suisse : rencontre avec des étudiants luxembourgeois

Rencontre avec les organisations internationales de Genève

Après une journée marquée par des entrevues bilatérales helvético-luxembourgeoises à Lucerne, la délégation luxembourgeoise a été reçue auprès des organisations internationales établies à Genève.

LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont d'abord effectué une visite de courtoisie auprès du nouveau directeur général de l'ONU, M. Sergei Ordzhonikidze, avant de rencontrer le secrétaire exécutif de l'ONU-SIDA, le Dr. Peter Piot. Le couple grand-ducal et sa délégation ont ensuite eu une entrevue avec le Haut-Commissaire des Nations unies aux réfugiés M. Ruud Lubbers, à l'issue de laquelle LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, ainsi que Mme Lydie Polfer, se sont recueillis devant le mémorial de l'UNHCR, dédié aux travailleurs humanitaires disparus en mission.

Dans ce contexte, Lydie Polfer a rappelé lors d'un briefing de la presse luxembourgeoise, l'engagement extraordinaire du Luxembourg dans le cadre de la communauté internationale, le Luxembourg se trouvant parmi les rares pays à avoir réalisé les critères de l'ONU en matière de dépenses destinées à la coopération au développement. En effet, une grande partie de la coopération luxembourgeoise est réglée par le biais de projets onusiens, ce que les autorités internationales ont su apprécier lors des entrevues avec le chef d'État luxembourgeois. « De plus, nous avons confirmé notre dispo-

Recueillement de LL.AA.RR., Mme Lydie Polfer et M. Lubbers devant le mémorial de l'UNHCR

sition d'approfondir nos engagements dans ce domaine », a déclaré Mme Polfer. À l'ordre du jour de ces rencontres multilatérales figurait également la *fact-finding mission* de l'ONU en Israël. Mme Polfer a exprimé le souhait de voir tous les moyens possibles mis
à la disposition de cette mission, afin que celle-ci puisse venir à bout de ses objectifs.

À midi était prévu un déjeuner avec M. Sergei Ordzhonikidze, directeur général de l'ONU ; M. Jakob Kellenberger, président du CICR ; M. Ruud Lubbers, Haut-Commissaire aux Réfugiés au HCR ; Dr. Peter Piot, d'ONU-SIDA ; Mme Ndioro Ndiaye, directeur général adjoint de l'OIM ; M. Dominique Louis, chef du protocole adjoint de la République et canton de Genève ; M. Peter Tschopp, directeur du HEI, ainsi que M. Alain Nicollier, coordinateur du Forum suisse de politique internationale.

À l'issue d'une entrevue avec le vice-président du Conseil d'État de la république et du canton de Genève M. Laurent Moutinot à l'Hôtel de Ville de Genève, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont rencontré le président et le doyen de l'Institut des Hautes Études internationales où le couple grand-ducal a effectué ses études.

La visite officielle s'est clôturée par une réception offerte en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse par la mission permanente du Luxembourg à Genève.

■

S.A.R. le Grand-Duc en conversation avec Mme Polfer et un ancien professeur à l'Institut des Hautes Études internationales (HEI)

4-9 avril 2002

M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, en visite de travail

en

République populaire de Chine

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, accompagné par M. Henri Grethen, ministre de l'Économie et des Transports, et M. François Biltgen, ministre du Travail et ministre délégué aux Communications, s'est rendu le 4 avril 2002 pour une visite de travail de cinq jours en République populaire de Chine.

Le Premier ministre chinois Zhu Rongji avait adressé cette invitation à son homologue luxembourgeois lors de sa visite officielle à Luxembourg en juillet 2000. Il s'agissait de la quatrième visite de Jean-Claude Juncker en Chine depuis 1996. Elle est intervenue à un moment-clef dans l'histoire des deux pays : la célébration du 30e anniversaire des relations diplomatiques sino-luxembourgeoises.

Rencontre avec le président de la République populaire de Chine M. Jiang Zemin

Le ministre François Biltgen et M. Xu Guangchun, président de la State Administration for Radio, Film and TV (SARFT)

Rencontre avec le Premier ministre Zhu Rongji

Le 4 avril 2002, le chef du gouvernement luxembourgeois a été reçu par son homologue chinois Zhu Rongji au Grand Palais du Peuple à Pekin. « Nous avons toutes les raisons d'être contents et satisfaits », affirma ce dernier. En effet, les Chinois ont accordé une haute importance à cette visite, ce qu'ils ont souligné à plusieurs reprises. La visite, destinée à resserrer les liens d'amitié entre les deux pays, a également témoigné des relations personnelles très étroites entre MM. Zhu Rongji et Juncker. À l'issue de cette réunion de travail, Jean-Claude Juncker a tenu à souligner l'excellente atmosphère qui régnait pendant les discussions « amicales et ouvertes », lors desquelles aucun sujet « n'est resté tabou ».

Au niveau de l'actualité politique internationale, MM. Juncker et Zhu Rongji ont discuté des récents événements au Moyen-Orient. Pour eux, « la communauté internationale devrait agir d'urgence tout en considérant M. Arafat comme seul interlocuteur du peuple palestinien ».

La situation internationale après le 11 septembre, ainsi que les rencontres des Premier ministres Juncker et Zhu Rongji avec le président américain George W. Bush ont également fait partie des pourparlers. M. Zhu Rongji a réaffirmé l'opposition de la Chine à toute forme de terrorisme et a ajouté que des décisions concrètes avaient été prises pour aider les Américains dans leur lutte. La Chine a récusé l'expression « axe du mal » et n'a pas souhaité qu'en matière de terrorisme il y ait deux poids et deux mesures.

Les droits de l'homme

Les droits de l'homme ont également figuré au centre des débats en Chine. Rappelons que le dialogue en la matière entre l'Union européenne et la Chine a été lancé par la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne en automne 1997.

Selon M. Juncker, le Premier ministre Zhu Rongji connaissait son point de vue puisqu'il lui en avait fait part lors de leurs trois rencontres précédentes. « Le Luxembourg n'est pas un donneur de leçons, mais il coopère concrètement à apporter une solution à ce problème, notamment en contribuant à la formation des magistrats chinois », a précisé M. Juncker. En réponse à la question de M. Juncker quant à sa satisfaction sur le travail accompli, le Premier ministre chinois se disait content des réformes faites dans un passé récent mais non avec celles du présent : « Il faut accélérer le processus des réformes », a-t-il souligné.

Jean-Claude Juncker s'est par ailleurs montré satisfait de la coopération au développement. Il a qualifié la stratégie de mise en valeur de l'ouest de la Chine comme une grande politique du gouvernement chinois et s'est montré heureux que le Luxembourg puisse y participer.

Jean-Claude Juncker reçu par le Premier ministre chinois Zhu Rongji

En ce qui concerne les relations culturelles avec la Chine, le Premier ministre Juncker s'est référé au dernier programme exécutif pour les années 2001 à 2005, qui fut signé à Luxembourg en juillet 2000, lors de la visite officielle de Zhu Rongji. La récente exposition d'art figuratif luxembourgeois, qui a connu un grand succès aussi bien à Pékin qu'à Shanghai en automne 2001, a constitué un bel exemple de cette coopération. D'autres projets prestigieux étaient en cours, notamment une tournée de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg (OPL) prévue pour 2003 à Pékin, Shanghai et Hong Kong.

En début de journée, le Premier ministre Jean-Claude Juncker avait rencontré le gouverneur de la Banque populaire de Chine M. Dai Xianglong. Celui-ci avait noté que la croissance économique en Chine devrait se situer autour de 7 % en 2002.

Toutefois, cet objectif ambitieux devrait se réaliser non seulement par une augmentation des exportations mais aussi par une augmentation de la demande interne. Bien que le pouvoir d'achat ait considérablement augmenté ces dernières années dans les grandes villes pour atteindre 8 %, le résultat dans le milieu rural ne serait que de 4,2 %. Les autorités chinoises étaient conscientes de cette disparité entre les villes et les campagnes et étaient en train de mettre en place des programmes afin de remédier à cette situation, surtout dans les provinces les plus éloignées, notamment celles de l'ouest du pays.

Pourparlers des ministres Grethen et Biltgen avec leurs homologues respectifs

Pour ce qui est de l'accord relatif aux services aériens réguliers de marchandises, Henri Grethen a expliqué, à l'issue de son entrevue avec son homologue chinois M. Liu Jianfeng, que l'accord en vigueur serait renégocié à Luxembourg. Seraient alors discutés la fréquence des vols, une éventuelle augmentation du tonnage, le volet de la taxation, ainsi que la possibilité d'une deuxième destination pour la société Cargolux en Chine.

De plus, l'échange de vue entre François Biltgen et M. Xu Guangchun, président de la *State Administration for Radio, Film and TV* (SARFT) portait essentiellement sur la coopération au niveau des satellites. En effet, les autorités chinoises étaient demanderesses pour mettre en orbite les satellites luxembourgeois à partir de la Chine.

Elles souhaitaient, en outre, développer la diffusion de leurs programmes pour les communautés chinoises à l'étranger via Asia-Sat (SES Global).

Ces discussions se sont poursuivies lors de l'entrevue que le ministre délégué aux Communications a eu avec M. Zhang Chunjian, vice-ministre de l'Industrie de l'Information le 5 avril 2002. Cette première journée s'est clôturée par un dîner offert par M. Zhu Rongji en l'honneur de son homologue luxembourgeois et de sa délégation.

Discours à la Beijing Foreign Studies University

Dans la matinée du 5 avril le chef du gouvernement luxembourgeois et sa délégation se sont rendus dans la plus ancienne université d'enseignement de langues étrangères de Pékin, la *Beijing Foreign Studies University*, nommée « Beiwai ». C'est dans le prestigieux bâtiment de la maison d'édition de l'université que Jean-Claude Juncker a tenu un discours sur « La Chine et l'Union européenne : un partenariat fort ». M. Juncker y est revenu sur la question des droits de l'homme, tout en soulignant que depuis qu'il mène le dialogue avec les dirigeants chinois, il a toujours attiré leur attention sur l'exigence d'une application universelle de ces droits par la communauté internationale dans son ensemble.

En ce qui concerne les relations entre l'Union européenne et la Chine, le Premier ministre a estimé qu'il faudrait élargir le dialogue politique avec la Chine au sein de l'Union. La Chine fonderait de grands espoirs en Europe et voudrait la voir jouer un plus grand rôle sur la scène internationale.

À l'occasion d'un déjeuner à l'ambassade du Luxembourg à Pékin, le Premier ministre Juncker a eu des entrevues avec Mme He Luli, vice-présidente de l'Assemblée parlementaire nationale (APN), et Mme Li Shuzheng, vice-présidente de la commission des Affaires étrangères de cette même Assemblée. Les deux femmes jouent un rôle politique important en Chine. En charge des relations avec le Parlement européen, elles connaissent parfaitement l'Union européenne.

Donner du temps au temps

À l'issue de cette rencontre, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a été reçu en audience par M. Jiang Zemin, président de la République populaire de Chine. C'est à l'initiative de ce dernier qu'a été abordée la question des droits de l'homme. « Le monde est grand et diversifié. Les réalités nationales sont diverses, en fonction de la tradition historique et des particularités culturelles », le président Zemin. Ne souhaitant pas que les questions des droits de l'homme restent un tabou et afin de renforcer la connaissance mutuelle, le président chinois a invité M. Juncker à effectuer une visite au Tibet pour se persuader des progrès considérables qui y ont été réalisés.

Selon Jiang Zemin, nourrir et habiller le peuple chinois a été sa première priorité à son arrivée au pouvoir. Le président chinois a ainsi fait allusion à Mao Zetong, qui parlait de « bol de riz tous les jours ». Interrogé par M. Juncker sur la philosophie de son action, le président Zemin s'est référé à Confucius qui préconisait de ne pas brûler les étapes : « Il faut donner du temps au temps ».

Jiang Zemin a également salué les relations très amicales entre les deux pays dans un monde qui se com-

plique sans cesse. Les deux hommes ont admis que, malgré une grande distance géographique entre les deux pays, les gens seraient très proches. Enfin, selon les estimations des deux interlocuteurs, le développement des relations entre le Grand-Duché et la République populaire de Chine serait dans l'intérêt de chacun. Lors de la conférence de presse à l'issue de la rencontre, Jean-Claude Juncker a estimé que la Chine devrait avancer en matière des droits de l'homme, sans quoi un développement économique considérable serait impossible. Toutefois, malgré les retards, de nombreux signes d'ouverture seraient visibles en Chine.

En début de soirée, les membres du gouvernement ont eu l'occasion de rencontrer la communauté luxembourgeoise ainsi que les responsables des entreprises luxembourgeoises au *China Club* de Pékin.

Programme de développement à Qinghai

Après avoir passé deux jours dans la capitale chinoise, la délégation luxembourgeoise s'est rendue le 6 avril à Xining, capitale d'une des provinces les plus pauvres de la Chine : Qinghai. Province des prisonniers et des camps de concentration il y a dix ans, Qinghai fait à présent partie du vaste programme de développement que mène le gouvernement central dans les provinces de l'Ouest. Jean-Claude Juncker a été le premier chef de gouvernement européen à se rendre dans cette province longeant les frontières du Tibet. Lors de sa visite du *Township Hospital* du district de Huang Zhong, en compagnie des représentants de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), il a pu se faire une idée des résultats du programme de coopération que finance le gouvernement luxembourgeois. Ce programme est appliqué à plus de 800 endroits, en collaboration avec l'OMS.

Le projet comprend la livraison de matériel apte à assurer une chaîne de froid pour les centres de vaccination. Il comprend aussi la livraison de matériel très simple pour assurer une meilleure stérilisation de matériel d'injection. Ceci se révèle particulièrement difficile dans une région dont la moyenne d'altitude est de 4 000 mètres et où l'eau bout à 90 degrés. Elle ne tue donc pas les microbes, à moins d'être amenée par une technique spéciale à 100 degrés.

Troisième volet du projet : la formation technique adaptée au matériel utilisé et la formation plus générale du personnel de l'hôpital sur les dangers d'injections non stérilisées. À ce moment, ce programme ne couvrait que 80 % du territoire de la province. Afin d'améliorer cette situation, Jean-Claude Juncker a annoncé, lors de son entrevue avec le gouverneur de la province M. Zhao Leji que le gouvernement luxembourgeois financerait à partir de 2003 la deuxième phase du projet pour atteindre la couverture de 100 %.

La province de Qinghai possède une population de plus de 5 millions d'habitants dont 42 % appartiennent à des minorités. Les plus grandes minorités sont les Tibétains

et les Hui. C'est aussi la province natale du Dalai Lama. Jean-Claude Juncker et sa délégation ont pu y visiter le monastère Ta Er Si qui constitue le berceau du bouddhisme tibétain. Le programme prévoyait également une visite de la mosquée Dongguan, une des plus grandes mosquées de la Chine du Nord-Ouest. Avec une superficie de 1 102 m², le pavillon principal peut accueillir 3 000 pèlerins.

Entretien avec le maire de Shanghai

Le 7 avril, la délégation luxembourgeoise est arrivée à Shanghai, 4e étape de la visite de travail en Chine. Lors de son entrevue avec M. Chen Liangyu, maire de la ville de Shanghai, Jean-Claude Juncker a pu s'infor–mer sur les réalités, les préoccupations et les défis de cette ville.

D'un point de vue démographique et social, M. Liangyu a expliqué que Shanghai, outre sa population de 14,2 millions habitants, est confrontée chaque jour à une population « flottante » de 3 millions de personnes. 500 000 personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté (150 US dollars par an). Toutefois un complément de revenu leur est garanti par la municipalité. Cette politique sociale menée par Chen Liangyu crée bien-sûr des tensions au sein de la population dont, les revenus dépassent à peine le seuil de pauvreté.

Shanghai, municipalité autonome avec le rang administratif de province, dépend directement du gouvernement central. Avec une superficie de 5 800 km2, elle fut aussi le premier port de Chine avant la rétrocession de Hong Kong. La ville domine économiquement et financièrement le pays étant donné qu'elle fournit 40 % de la production matérielle du pays et 50 % des revenus de l'État. Patronnée par Zhu Rongji et Jiang Zemin (deux anciens maires de Shanghai), la nouvelle zone de développement de Pudong a été créée en 1990. Il s'agit d'un centre-ville sur 520 km² avec une superficie équivalente de celle de Singapour. Les investissements étrangers dynamisent l'essor de Pudong et de nombreuses entreprises internationales (notamment des sociétés luxembourgeoises) y sont implantées. D'un point de vue économique, la ville de Shanghai est forcée de remettre deux tiers de ses recettes au gouvernement central de Pékin afin de financer le développement de certaines provinces plus pauvres. Cette obligation fiscale ne joue pas pour les régions spéciales administratives (R.A.S.) de Hong Kong et de Macao.

Selon M. Liangyu, une croissance économique de 10 % était nécessaire pour résoudre les problèmes auxquels cette ville était confrontée. Bien que la croissance prévue par Beijing ne soit que de 7 % selon le dernier plan quinquennal, le maire de Shanghai était confiant.

C'est dans cet esprit que la ville de Shanghai a posé sa candidature pour accueillir l'exposition universelle en 2010. Alors qu'annuellement, 100 millions de touristes chinois se rendent à Shanghai, le nombre de touristes étrangers ne s'élève qu'à deux millions par an.

MM. Juncker et Grethen entourés par les moines du monatère Ta Er Si

L'exposition universelle permettrait une augmentation de 50 millions de touristes étrangers.

À Shanghai, le chef du gouvernement luxembourgeois et sa délégation ont eu l'occasion de visiter le très beau jardin du mandarin Yu situé dans un des quartiers anciens de la ville. Ils ont aussi pu admirer l'impressionnante galerie des bronzes du musée de Shanghai.

Après le dîner offert par le maire de Shanghai en l'honneur du Premier ministre Jean-Claude Juncker, la délégation luxembourgeoise a pu admirer à partir du *Huangpu* le *Bund* illuminé. Le *Bund*, vitrine de Shanghai des années 1930, est un grand boulevard longeant le fleuve *Huangpu* et fut le lieu des premières implantations occidentales au milieu du 19e siècle.

Après Shanghai, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et sa délégation se sont rendus le 8 avril 2002 à Macao, 4e et dernière destination de leur visite en Chine. Il convient de noter que Jean-Claude Juncker a été le premier chef de gouvernement européen à se rendre à Macao après la passation de souveraineté en décembre 1999.

Durant ce bref séjour, Jean-Claude Juncker a eu l'occasion de rencontrer la présidente de l'Assemblée législative, Mme Susanna Chou, ainsi que le *chief executive*, M. Edmund Ho. Le principe « un pays - deux systèmes » cher à Deng Xiaoping et qui y est en place depuis deux ans, fut le principal sujet de discussion lors de l'entrevue que la délégation luxembourgeoise a eue avec Mme Chou et les autres membres du Bureau du Parlement.

La présidente du Parlement a tenu à préciser que Macao fonctionne selon son propre système. Bien que la politique des affaires étrangères et de la défense dépendent du gouvernement central, Macao dispose de son propre système législatif, exécutif et judiciaire. Il en résulte que Macao peut conclure des accords internationaux sur base d'un accord de principe de la part de Pékin. Macao est, en outre, resté membre à part entière de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il faut savoir que Macao ne dispose pas de partis politiques mais de groupes d'intérêts qui forment les listes de candidats pour les élections. Ainsi, la présidente du Parlement est élue sur la liste des chefs d'entreprise, alors que le vice-président est issu de la liste des ouvriers. Le Conseil législatif compte à l'heure actuelle 27 membres. Le système judiciaire de Macao suit de très près celui de l'Europe continentale.

Jean-Claude Juncker a précisé avoir reçu confirmation de ses différents interlocuteurs que le gouvernement central ne se mêle guère des affaires intérieures de la région administrative spéciale (RAS). En plus, les relations avec le représentant de Pékin sont excellentes.

D'un point de vue économique, il convient de souligner que la croissance économique est moins poussée qu'à Shanghai et Pékin et a connu un réel ralentissement

Rencontre avec Mme Susanna Chou, présidente de l'Assemblée législative à Macao

en 2001. La contraction des marchés d'exportation, notamment dans les secteurs du textile et de l'informatique, en est la cause. Par contre, un des secteurs prédominants de Macao est le tourisme lié en grande partie au jeu. En 2001, plus de 10 millions de touristes sont venus à Macao. Les revenus du jeu représentent quelque 60 % de l'ensemble des revenus du territoire.

Mais, contrairement à Shanghai, Macao n'a pas besoin de remettre ses recettes au gouvernement central. L'enjeu d'avenir pour Macao constitue donc le développement du tourisme et la libéralisation du jeu. Dans cette optique, le gouvernement de Macao a mis fin au monopole du secteur du jeu et accorde désormais trois licences sur base d'un marché public.

Mais le gouvernement de Macao cherche aussi à diversifier son économie dans d'autres secteurs notamment dans celui des finances. À cette fin, M. Ho a demandé conseil au gouvernement luxembourgeois en précisant que Macao serait intéressé par une éventuelle collaboration avec la place financière luxembourgeoise pour certaines activités financières.

Il a été retenu qu'une délégation de l'ABBL se rendrait dans la R.A.S. en vue d'une première expertise. À cela, le chef du gouvernement luxembourgeois a tenu à préciser qu'il ne s'agit nullement d'établir des centres « Off Shore » de la place financière luxembourgeoise.

Un autre volet qui a été discuté fut celui du transport de fret aérien. À ce moment-là, Cargolux utilisait l'aéroport de Macao seulement pour certains vols ad hoc, tout en profitant de l'accord aérien en place alors qu'elle était demandeur pour une fréquence plus poussée de ses vols.

Après une courte visite de l'ancien quartier de la ville et un passage obligatoire à la tour de Macao, avec ses 338 m de hauteur, la visite en Asie a pris fin avec un dîner offert par le *chief executive* en l'honneur de ses hôtes luxembourgeois.

■

27-30 mai 2002

Visite officielle de la ministre des Affaires étrangères Mme Lydie Polfer en Iran

Mme Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, a effectué une visite officielle en Iran du 27 au 30 mai 2002 sur invitation de son homologue iranien M. Kamal Kharrazi.

Au cours de la première journée de sa visite officielle en Iran, Mme Lydie Polfer a été reçue successivement par son homologue iranien le Dr Kamal Kharrazi, le président de la République M. Mohammad Khatami, le ministre du Commerce M. Mohammad Shariatmadari, le président du Parlement M. Mehdi Karroubi et par une délégation de femmes parlementaires.

Au centre des discussions figurait, en outre des relations bilatérales, la recherche par les parties iranienne et luxembourgeoise d'une meilleure compréhension mutuelle, basée sur le respect des valeurs et traditions des uns et des autres. Afin d'appuyer ce processus, Mme Lydie Polfer a invité le président Khatami, qui est à l'origine de l'initiative sur le dialogue des civilisations initié dans le cadre des Nations unies, à venir s'exprimer

Lydie Polfer et le président Khatami

au cours de la présidence luxembourgeoise devant le Conseil de l'Europe.

Compte tenu du rôle important que l'Iran joue dans une région particulièrement volatile du globe, tous les intervenants étaient d'accord pour constater qu'il est d'autant plus important qu'à travers des contacts renforcés, Européens et Iraniens tentent de rapprocher leurs points de vues et leur analyse des problèmes auxquels nos sociétés doivent faire face. Avec le ministre du Commerce, Mme Polfer a également évoqué les possibilités pour renforcer les échanges bilatéraux et pour intensifier les relations commerciales. Dans ce cadre, les ministres ont également évoqué la question de l'adhésion de l'Iran à l'Organisation mondiale du commerce et la négociation d'un accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et l'Iran.

Lydie Polfer devant l'Institut iranien d'études politiques

Défendre les droits de chaque homme, de chaque femme, de chaque enfant signifie renforcer le lien de solidarité qui unit l'humanité. Telle était la conclusion du discours (voir page 198) que Lydie Polfer a prononcé sur invitation de l'Institut des études politiques, devant les représentants du monde académique et politique, ainsi que de la société civile auxquels s'était jointe la communauté diplomatique de Téhéran. Après avoir retracé brièvement le processus d'unification européenne, Lydie Polfer a développé devant son auditoire la finalité politique première de l'unification européenne : être un promoteur de paix, de développement et de dialogue en Europe et dans le monde.

Après avoir garanti pendant plus d'un demi-siècle, le progrès social et économique en Europe, grâce à une méthode de travail novatrice, qui ne repose plus sur le principe des rapports de force, mais sur des institutions communes, basées sur l'égalité et le respect mutuel de l'état de droit. Le succès de ce processus impose aux États membres de l'Union européenne un devoir moral de partager ce modèle de coopération avec les autres partenaires de la communauté internationale. L'Europe unie, le plus grand bloc commercial du monde, premier fournisseur d'aide au développement, se doit de jouer un rôle plus actif sur la scène internationale et elle est en train de se doter des instruments nécessaires à cette fin.

Parmi les instruments que le chef de la diplomatie luxembourgeoise a mentionné, figurent certes l'élargis-

Mme Polfer avec à ses côtés le ministre des Affaires étrangères Seyed Kharrazi, Mme Kulaei, députée d'Isfahan connue pour ses interventions critiques au Parlement et Mme Haztei, directeur du département des droits de l'homme

sement comme facteur puissant de stabilité en Europe, mais également, et sur une échelle plus vaste, la coopération au développement, l'instauration de relations commerciales plus justes, permettant aux pays moins avancés de trouver leur place dans la répartition internationale du travail, et la coopération renforcée des États du monde pour maîtriser, dans un effort conjoint, les effets néfastes de la mondialisation, trafic de drogues, blanchiment d'argent, criminalité internationale, terrorisme, notamment.

La pierre angulaire de l'ouvrage, tant au niveau de l'Union qu'au niveau des relations internationales, doit cependant être la recherche constante d'une meilleure compréhension et d'un dialogue renforcé, tant entre pays qu'à l'intérieur de ceux-ci.

L'Europe qui fédère différentes sensibilités culturelles se doit aussi d'être un promoteur actif d'un dialogue plus vaste entre nations et civilisations dans l'esprit de l'initiative du dialogue des cultures initié par le président Khatami sous les auspices des Nations unies.

Lydie Polfer a plaidé pour une intensification de ce dialogue qui ne devrait pas se limiter à un dialogue entre religion ou entre pays développés et pays moins prospères, mais englober toutes les composantes de nos sociétés et être mené à tous les niveaux.

Toutefois, pour réussir ce dialogue, plusieurs conditions doivent être remplies pour le ministre luxembourgeois. Pour garantir la réussite, elle a plaidé pour un engagement conjoint pour plus de justice et de solidarité dans les relations entre hommes et nations, puisque « sans améliorations des conditions de vie, le dialogue ne restera qu'une coquille vide ». Par ailleurs, la tolérance et le respect face aux convictions des autres sont autant de conditions du succès que l'humilité qui doit présider au dialogue entre cultures, car aucun pays et aucune civilisation n'a été à l'abri de manquements. Finalement, Lydie Polfer a plaidé pour un dialogue « qui s'inspire des valeurs éthiques universelles, puisqu'aucune culture et aucun pays ne peut être construit sur la négation de valeurs et des droits de l'homme. »

Une image plus nuancée

Le 31 mai 2002, Mme Lydie Polfer, de retour au Luxembourg, a informé la presse de sa visite en Iran. Mme Polfer n'a pas regretté d'avoir accepté l'invitation du gouvernement iranien, la visite lui aurait permis de se faire une image plus nuancée des multiples facettes de

ce pays. Quant à la population iranienne, la ministre l'a qualifiée de très contradictoire : toutes sortes d'interdits mais aussi une volonté de réformer le pays.

En début de la conférence, la ministre des Affaires étrangères s'est montrée étonnée par l'apparition de la question de la légitimité de sa visite – question soulevée notamment par le député Ben Fayot dans une question parlementaire – alors que Lydie Polfer avait pourtant annoncé son déplacement lors d'un débat à la Chambre des députés début mars 2002. À l'époque, presque tous les députés auraient manifesté leur approbation à la visite.

Lydie Polfer a d'abord expliqué la situation complexe de l'Iran. D'un côté, il y a la « démocratie religieuse »: le pouvoir religieux ancré dans les institutions du pays. Il peut prendre des mesures juridiques si des lois votées par le Parlement ne sont pas en accord avec l'Islam.

De l'autre côté, une société critique face à ce système, qui manifeste clairement ses positions. « La volonté de réformer le pays est présente chez une grande partie de la population », a déclaré Mme Polfer. Les dernières élections en auraient témoigné, le président Khatami se posant en faveur de réformes. Bien que les réformes promises n'aillent pas toujours aussi loin que prévu, un processus serait en cours. Les incursions dans la vie privée par exemple seraient de plus en plus rares.

La question des droits de l'homme fut aussi évoquée lors des entrevues. Mme Polfer a attiré l'attention sur le cas d'un journaliste kidnappé en novembre 2001 et condamné – en l'absence d'un juste procès – à onze ans de prison. La ministre luxembourgeoise serait intervenue auprès de son homologue iranien pour garantir un traitement médical adéquat pour le journaliste dont l'état de santé se détériore de plus en plus.

La société iranienne serait donc pleine de contradictions : toutes sortes d'interdits d'un côté et une grande créativité et volonté pour faire avancer le pays de l'autre côté. La ministre a eu l'impression que les Iraniens ont conscience de cette complexité. Sans mettre en question la base religieuse de leur société, la population iranienne veut une société juste pour tout le monde.

L'Iran serait aussi un pays qui souffrirait de son image négative à l'étranger. Surtout les femmes auraient l'impression que leur situation, leur rôle et leur volonté réformatrice seraient méconnues. Afin de prouver que les femmes iraniennes sont bien intégrées dans les différents aspects de la vie civile, Mme Polfer a précisé que 65 % des étudiants seraient des femmes.

Côté commercial, l'économie iranienne n'aurait que peu de chances pour évoluer dans un monde globalisé, 85 % des produits étant fabriqués à l'intérieur des frontières de l'Iran. L'ouverture de ses marchés aux entreprises étrangères permettrait aussi une plus grande ouverture de la population. Dans ce contexte, une décision relative à l'accord commercial entre l'Iran et l'UE devait être prise lors du conseil Affaires générales suivant au Luxembourg.

La visite de la ministre luxembourgeoise s'inscrit dans la ligne de ses homologues européens. Dans les jours suivants, le ministre belge des Affaires étrangères Louis Michel était attendu en Iran. « Nous n'avons pas l'intention de conduire une politique étrangère indépendante de celle de l'UE », conclut Mme Polfer, « Or, nous avons un rôle différent à jouer. Quand nous cherchons le dialogue, ce n'est pas pour des raisons économiques ».

■

12-13 juin 2002

Visite officielle de S.E. Dr. Mahatir Mohamad, Premier ministre de Malaisie à Luxembourg

C'est sur invitation de son homologue luxembourgeois que S.E. Dr. Mahatir Mohamad, Premier ministre de Malaisie, s'est rendu le 12 juin 2002 en visite officielle de deux jours à Luxembourg. Il était accompagné du ministre des Transports M. Ling Liong Sik et de la ministre du Commerce international et de l'Industrie Mme Rafidah Aziz.

La partie officielle du programme a débuté le 12 juin avec l'accueil officiel par le Premier ministre Jean-Claude Juncker à la Place Clairefontaine. Après la revue des troupes et la présentation des délégations, les deux Premier ministres ont eu un entretien informel à l'Hôtel de Bourgogne.

Le déjeuner offert par le ministre de l'Économie Henri Grethen en l'honneur du Premier ministre de Malaisie a été suivi d'une session économique intitulée *Enhancing Malaysia - Luxembourg Economic relations* (voir page

Le Premier ministre Juncker reçoit son homologue malais
S.E. Dr. Mahatir Mohamad à la Place Clairefontaine

Le Premier ministre M. Juncker, la ministre des Affaires étrangères Mme Polfer et le ministre de l'Économie M. Grethen accueillent le Premier ministre malais au Château de Senningen

204) en présence des représentants des entreprises implantées à Luxembourg.

Après l'économique, le politique a été au rendez-vous au Château de Senningen où les deux Premier ministres se sont retrouvés au cours de l'après-midi pour un tête-à-tête. Cette entrevue bilatérale a été suivie d'une réunion de travail.

Lors de la conférence de presse conjointe à l'issue des discussions, les deux Premier ministres ont mis en avant les bonnes relations entre le Luxembourg et la Malaisie. « Nous avons eu des échanges très ouverts et honnêtes et nous avons décidé de développer les relations entre nos deux pays », notait Jean-Claude Juncker.

Dans le cadre du transport aérien, des négociations seraient rapidement lancées afin d'élargir la coopération d'ores et déjà fructueuse, continua le Premier ministre luxembourgeois.

La double imposition, tout comme les problèmes internationaux, figurait aussi à l'ordre du jour. Enfin, le Premier ministre luxembourgeois, qui s'est montré très satisfait de l'entrevue, a informé son homologue de la bonne évolution de l'euro.

« Il y a plus de potentiel au Luxembourg que je ne l'avais cru au départ », signalait de son côté le Premier ministre malais. Le Dr. Mahatir Mohamad a souligné qu'il y avait beaucoup de choses à apprendre du Luxembourg. Grand centre financier, acteur de premier ordre dans le domaine des satellites et important pôle dans le domaine du fret aérien, voilà les points forts de cette petite nation. Vu l'absence de problèmes bilatéraux, le Premier ministre malais a aussi proposé de développer la coopération économique entre le Luxembourg et la Malaisie.

Une visite guidée du musée d'histoire de la Ville de Luxembourg a également permis au Premier ministre malais de découvrir le passé historique luxembourgeois. Le 12 juin en fin de matinée, le chef du gouvernement malais fut reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au Palais grand-ducal. Cette audience fut suivie d'une rencontre à la Chambre des députés avec son président Jean Spautz.

Le Premier ministre de Malaisie s'est également entretenu avec les membres de la commission des Affaires étrangères et européennes et de la Défense. Mme Siti Hasmah Haji Mohd Ali, épouse du Premier ministre malais, a eu de son côté une entrevue avec les représentantes du conseil national des femmes.

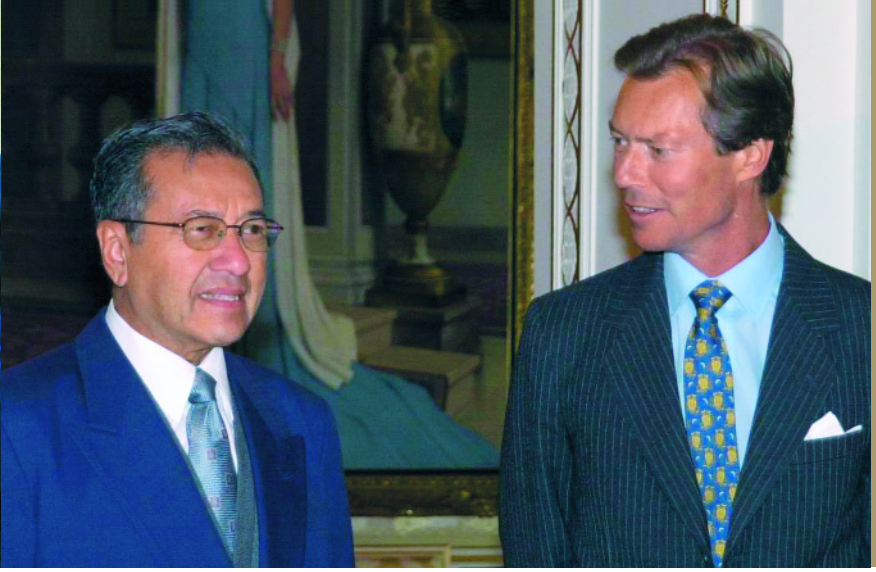

Le Premier ministre Dr. Mahatir Mohamad reçu par S.A.R. le Grand-Duc au Palais grand-ducal

Cette première journée de visite s'est clôturée par un dîner officiel offert par Jean-Claude Juncker en l'honneur de son homologue malais au Château de Senningen.

Le 13 juin, le Premier ministre de Malaisie et sa délégation ont eu une entrevue avec le président de la Banque centrale du Luxembourg M. Yves Mersch. Ensuite, la délégation malaise s'est rendue à Echternach où elle a visité la société IEE, fournisseur mondial de solutions pour le déploiement contrôlé de l'airbag.

■

Chroniques
d'actualité

Déclaration sur la situation économique, sociale et financière du pays du Premier ministre M. Jean-Claude Juncker

7 mai 2002

Le 7 mai 2002, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a tenu devant la Chambre des députés la déclaration gouvernementale sur la situation économique, sociale et financière 2002 du pays (voir version originale page 155 et traduction française page 172).

Le Premier ministre a introduit la déclaration en précisant qu'il fallait thématiser les problèmes et non pas les passer sous silence. La première partie a traité des perspectives d'évolution démographique du Luxembourg vers les 700 000 habitants.

Pour Jean-Claude Juncker, cette discussion ne peut se faire de façon sérieuse sans que l'on se tienne aux faits et seulement ensuite d'en déduire les conséquences possibles ou probables quant à l'avenir de la société luxembourgeoise. Or, les faits sont éloquents : de 134 000 habitants en 1820, la population du Luxembourg est passée à 260 000 en 1920. Comme toutes les études démographiques prévoient un doublement de la population tous les 100 ans, la perspective d'une population de 520 000 habitants en 2020 serait réelle, tout comme celle d'une population supérieure à 700 000 personnes en 2050. Au niveau de la population active, l'évolution devrait connaître un accroissement semblable : de 277 000 en 2001 à presque 400 000 en

Le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker devant la Chambre des députés

2020 et plus de 650 000 en 2050, dont 300 000 seraient des frontaliers allemands, belges et français. Ces prévisions se basent sur l'hypothèse que la croissance économique du Luxembourg atteindrait 4 % en moyenne pendant les 50 années à venir, tout comme il a été tablé sur une croissance minimale de 4 % dans le calcul des propositions mises en avant par la table-ronde « pensions ». Cette croissance est indispensable afin de maintenir les rentes et les pensions luxembourgeoises à leur niveau. Dans l'hypothèse que ce taux de croissance ne pourrait être atteint, le Premier ministre a lancé un appel aux partis politiques et partenaires sociaux afin de trouver un consensus permettant d'ajuster le niveau des rentes et des pensions selon l'évolution réelle de l'économie luxembourgeoise. Les rentes minimales ne seraient évidemment pas affectées par ces mesures. Une telle approche éviterait de « pervertir une croissance forte en raison d'État » et permettrait de retrouver une « liberté créatrice et la souveraineté sur l'avenir ». Quant aux conséquences de cette expansion démographique sur la qualité de vie des citoyens du Luxembourg, le Premier ministre a rappelé que le gouvernement a décidé, en janvier 2002, l'élaboration d'un concept intégré sur le trafic et l'aménagement du territoire afin de mieux coordonner les politiques dans ces domaines.

Le gouvernement proposera, entre autres, la création d'un Conseil supérieur du développement durable qui regroupera également les missions assumées actuellement par le Conseil supérieur de l'aménagement du territoire.

En plus des projets d'infrastructures de transport déjà entamés ou en voie de réalisation, notamment avec la construction de parkings de rétention aux frontières et l'amélioration des transports en commun de ces parkings vers Luxembourg, le gouvernement entend intensifier l'élaboration de plans sectoriels dans les domaines de l'éducation (plan sectoriel « lycées »), des transports, de l'environnement (plan sectoriel « paysages à protéger ») et du logement. Un nouveau plan sectoriel règlera la mise en place des dépôts pour déchets inertes.

Une attention particulière de la politique gouvernementale sera réservée au logement. Sachant que le Luxembourg a un vrai problème à ce niveau (« Nous ne construisons pas assez et nous construisons trop cher », a déclaré le Premier ministre) et en dépit de plus de € 1,1 milliard déboursés par l'État en aides directes et indirectes à la construction et au logement, le gouvernement entend stimuler le marché du logement par des mesures précises, ciblées avant tout sur l'offre.

Ainsi, dans le cadre du prochain programme quinquennal pour le logement, le gouvernement entend réaliser la construction de 9 000 logements, le volume de l'investissement sera doublé pour atteindre € 1,07 milliard. De plus, à partir de cette date et jusqu'à la fin 2004, la taxe sur la réalisation de plus-values lors de la vente de terrains ou d'immeubles sera ramenée à 25 % du taux d'imposition moyen; la taxe perçue en cas de vente de terrains ou d'immeubles par des personnes physiques imposées sous le régime des commerçants sera ramenée à un quart du taux d'imposition global, également jusqu'à la fin de l'année 2004 ; ces réductions fiscales seront également appliquées aux ventes de terrains effectuées par des promoteurs.

Enfin, afin de stimuler la mise sur le marché de logements destinés à la location, le taux d'amortissement accéléré sur les immeubles en propriété privée sera augmenté de 4 à 6 %.

Au niveau de la demande, une nouvelle orientation sera donnée aux dispositions des taxes d'enregistrement et hypothécaires: le paiement du droit d'enregistrement de 7 % pour l'acquisition d'un terrain ou d'un logement constitue actuellement la règle, elle constituera dorénavant l'exception; l'introduction d'un abattement aux droits d'enregistrement de € 20 000 pour un célibataire et de € 40 000 pour un couple. Le montant éventuellement non épuisé sera reporté sur une prochaine acquisition.

Ces mesures sont entrées en vigueur à la date de la déclaration.

Au cas où ces mesures n'auraient pas les effets souhaités, notamment en raison du refus de vendre pour des raisons de spéculation, le gouvernement introduira, à partir du 1er janvier 2005, une taxe de spéculation substantielle.

Le gouvernement entend également accélérer le remboursement de la TVA pour les travaux de réaménagement, d'agrandissement et de rénovation en permettant aux artisans de facturer directement les 3 % de TVA dus par le client, au lieu des 15 % facturés actuellement et remboursables aux particuliers jusqu'au taux de 3 % par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

La politique sociale et l'emploi

Le Premier ministre a rappelé les succès du modèle luxembourgeois qui, par la recherche permanente du consensus entre partenaires sociaux, a permis de préserver la paix sociale au Luxembourg, tout en étant le garant du succès économique du pays. Ce modèle fête cette année son 25e anniversaire. Pour avancer dans ce domaine, le gouvernement entend légiférer au niveau du dialogue social, notamment en ce qui concerne la codécision des salariés en cas de restructurations et de fusions.

Le ministre du Travail et de l'Emploi continuera ses consultations en vue de la réforme de la législation sur les conventions collectives de travail et cherchera le consensus entre les intérêts des syndicats représentatifs au niveau national et au niveau sectoriel.

Le congé parental, introduit avec le plan d'action national en faveur de l'emploi en 1999, sera prolongé au-delà du 1er juillet 2003. Depuis 1999, 10 000 personnes, dont 13,71 % d'hommes, ont bénéficié du congé parental.

Le gouvernement n'entend pas légiférer dans le domaine d'une réduction du temps de travail légal mais continue à encourager les partenaires sociaux, dans le cadre des conventions collectives de travail, à trouver des modèles originaux adap-

tés aux besoins de leurs entreprises.

En dépit de la hausse du taux de l'emploi au Luxembourg, l'économie luxembourgeoise aura un besoin important en main-d'œuvre dans les années à venir.

Comme le réservoir de main-d'œuvre dans les régions frontalières risque d'être insuffisant, le gouvernement entend attirer des travailleurs des futurs pays membres de l'Union européenne sans attendre la fin de la période transitoire de 7 ans. Le ministre du Travail et l'Emploi négociera des accords y relatifs avec un certain nombre des pays candidats.

Afin d'améliorer l'intégration des travailleurs au Luxembourg, le gouvernement entend promouvoir l'apprentissage de la langue luxembourgeoise.

Concernant la double nationalité, le gouvernement se prononce en faveur de cette option, mais veut attendre les prochaines élections législatives afin de disposer d'un mandat clair dans ce domaine.

Les pensions et rentes seront ajustées au 1er janvier 2003, le salaire minimum garanti sera également augmenté.

Au 1er janvier 2001, 14,3 % de la population luxembourgeoise était âgée de plus de 65 ans.

Pour ce qui est de l'assurance dépendance le gouvernement estime que, jusqu'à la fin de l'année 2002, seulement 10 semaines seront nécessaires pour évacuer les demandes des personnes concernées. Au 1er avril 2002, 19 476 personnes avaient introduit des demandes afférentes. Le nombre de lits de soins dans les centres intégrés pour personnes âgées augmentera de 4 328 actuellement à 5 667 dans les prochaines années.

L'éducation

L'apprentissage de la lecture et de l'écriture sera intensifié par une nouvelle méthode d'alphabétisation, l'apprentissage de l'allemand comme langue étrangère et la fusion des 1re et 2e classes de l'enseignement primaire.

Dans les divisions supérieures de l'enseignement secondaire les sujets de spécialisation seront privilégiés, sans augmenter le volume des programmes.

L'apprentissage des langues restera de première importance. Les langues étrangères font partie de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise et sont également un facteur de cohésion de la société. Chaque élève devra au terme de ses études maîtriser le luxembourgeois, l'allemand et le français.

D'autres mesures sont prévues en ce qui concerne la formation des enseignants en contact avec des enfants ayant des difficultés particulières (dyslexie, hyperactivité, etc.).

La sécurité

Même si le Luxembourg ne connaît pas les mêmes problèmes de sécurité que d'autres pays, la « petite criminalité » peut insécuriser la population qui alors peut devenir plus réceptive aux paroles démagogiques de ceux qui n'ont pas de solution non plus, mais donnent le sentiment au public qu'ils sont les seuls à avoir détecté le problème.

Le gouvernement est en train d'optimiser la présence policière sur l'intégralité du territoire en veillant à ce que des interventions rapides puissent être possibles 24 heures sur 24.

D'ici 2009, 60 policiers supplémentaires seront recrutés chaque année.

Le gouvernement entend également renforcer les droits des victimes d'actes criminels. Le ministre de la Justice élaborera un projet de loi qui comportera l'accès pour les victimes, à une assistance judiciaire, le droit d'information sur le déroulement de la procédure judiciaire et le droit au témoignage anonyme dans des circonstances exceptionnelles.

Après les attentats terroristes du 11 septembre 2001, le Luxembourg a pleinement assumé ses responsabilités en tant que membre de l'Union européenne et de l'OTAN.

Ces événements ont montré l'utilité d'un service de renseignements digne de ce nom. Afin de continuer dans cette voie, le Service de renseignements sera réformé et aura à l'avenir un accompagnement parlementaire. Il restera toutefois un service « secret » ; la sécurité de son personnel et du pays l'exigent. Le « Haut Commissariat à la protection nationale » sera réactivé. Son rôle primordial sera l'élaboration d'un concept de sécurité nationale et sa coordination.

L'économie

La croissance de l'économie luxembourgeoise en 2001 a été de 3 à 4 %, (à peine la moitié de la croissance de l'année 2000). Pour 2002, les prévisions varient entre 2,7 et 2,9 % de croissance et de plus de 3 % pour 2003.

La croissance, même modeste, de l'économie a été principalement due à une hausse de 3,4 % de la consommation privée, ce qui montre bien les effets bénéfiques de l'anticipation de la réforme fiscale pour les personnes privées au 1er janvier 2001. Ceci reste également vrai pour 2002, avec l'entrée en vigueur de la deuxième phase de la réforme fiscale pour les personnes privées et de la réforme fiscale pour les entreprises.

Le budget 2001 sera probablement clôturé avec un excédent des recettes de € 154 millions. Même si ce résultat reste satisfaisant, notamment en comparaison avec les difficultés d'autres pays dans ce domaine (Allemagne, Portugal), l'excédent ne s'élève plus qu'à un cinquième de celui de 2000.

Il est dès lors important que le gouvernement continue ses efforts de diversification économique et qu'il encourage activement les investissements.

Le nombre toujours croissant de faillites interpelle le gouvernement. Un nouveau projet de loi assurera aux salariés de toucher leurs salaires le plus rapidement possible et exigera des créateurs d'entreprises de suivre des cours de formation. Le capital minimal pour la création d'une s.à r.l. augmentera de € 12 500 à € 25 000 et pour une S.A. de € 34 000 à € 70 000.

Comme chaque année le traditionnel feu d'artifice à l'occasion de la Fête nationale a attiré les foules à Luxembourg-ville

Dans le sillage de « l'affaire Kralowetz », des discussions se sont faites entendre concernant la politique de niches luxembourgeoise. Pour le Premier ministre, un petit pays comme le Luxembourg n'a pas d'autre choix que de développer une telle politique, mais de manière intègre et intelligente. Une petite économie comme celle du Luxembourg ne peut pas fonctionner comme l'économie d'un grand pays mais elle doit prendre des risques. Ces risques ont payé pour le Luxembourg (ARBED, Arcelor, SES et SES-Global). Or, une politique de niches ne peut avoir de crédibilité que si elle est honnête et au Luxembourg, aujourd'hui, tel est le cas. C'est pour cette raison que le gouvernement peut, en bonne conscience, défendre le secret bancaire au niveau européen. Or, même dans cette optique, le gouvernement n'entend pas brader la souveraineté du pays dans des niches économiques mais projette la promotion de niches de compétences et de qualité, telles qu'elles existent déjà actuellement au niveau de la place financière.

Les atouts les plus précieux de l'économie luxembourgeoise restent pour le Premier ministre la paix et la justice sociales, responsables de l'avance que le Luxembourg a pris dans divers secteurs sur ces voisins.

Le site de production luxembourgeois est aussi devenu ce qu'il est parce que les relations entre employeurs et employés relèvent plus du partenariat que de la confrontation, parce que les allocations familiales et la prospérité matérielle des familles sont plus importantes qu'ailleurs, parce que le régime fiscal encourage mais ne punit pas les contribuables et parce que l'État assume ses responsabilités en veillant à des finances publiques saines.

Afin de maintenir cet équilibre, il importe de ne pas s'arrêter mais de trouver et de développer d'autres niches de compétences et de qualité : la culture, le tourisme, la société de l'information, la recherche scientifique et l'université du Luxembourg.

Conclusion

Les événements du 11 septembre ont bouleversé l'agenda international. Mais il s'agit de beaucoup plus que de la lutte contre le terrorisme, il s'agit avant tout de combattre les causes de ce fléau qui sont la pauvreté, l'injustice économique, le déséquilibre entre continents riches et pauvres. Le Luxembourg participe à la lutte contre le terrorisme. Mais le Luxembourg continuera également à lutter contre la pauvreté et augmentera, en dépit de ses taux de croissance plus modestes, son aide à la coopération au développement.

«À Erfurt, un jeune homme a tué 17 personnes avant de se suicider. Prenons garde de ne pas seulement remarquer le désespoir des autres quand il se tourne contre nous.

La démocratie européenne est bien ancrée. Les résultats de l'extrême droite en France nous ont effrayés et nous étions heureux quand les Français ont massivement voté contre l'exclusion, la xénophobie et la démagogie sociale et économique. Discutons et résolvons ces problèmes qui constituent le terrain sur lequel de telles pensées peuvent naître. Hier, le premier meurtre politique a été commis au Pays-Bas. Zéro tolérance contre la pensée extrême ne veut pas dire qu'on puisse l'abattre. La démocratie ne supporte pas la violence. La violence des paroles peut provoquer les pires crimes. Disputons-nous, mais respectons-nous d'abord.

Rapprochons-nous les uns des autres et concluons une convention entre l'État et la communauté islamique au Luxembourg.

Le respect pour l'autre doit également accompagner la communauté des Nations. Ce n'était et n'est pas toujours le cas. Nous le savons.

En octobre, cela fera 60 ans que de jeunes Luxembourgeois ont été enrôlés avec une brutalité féroce dans la Wehrmacht.

Mon père et les pères de beaucoup de collègues ici faisaient partie de cette génération sacrifiée.

Ils ont énormément souffert, mais ils ont reconstruit le pays après le guerre. Ils nous ont donné un grand exemple, en guerre et après. Nous sommes leurs héritiers et nous ne devons pas faillir à cet héritage».

Fête nationale
22 – 23 juin 2002

Dans le cadre de la Fête nationale du Grand-Duché de Luxembourg, LL.AA.RR. le Grand-Duc Henri et la Grande-Duchesse Maria Teresa ont assisté le 22 et 23 juin 2002 aux festivités organisées à Luxembourg et à Esch-sur-Alzette.

Le 22 juin a eu lieu la traditionnelle relève de la garde devant le Palais grand-ducal. Y a participé un détachement d'honneur de l'Armée placé sous le commandement du lieutenant en 1er Pascal Putz. Les chefs de Peloton étaient les lieutenants Paul Reding et Joël Faltz.

La garde montante a été commandée par le 1er Sergent Jérôme Sinnes et la garde descendante par le 1er sergent Serge Maes. L'encadrement musical a été assuré

S.A.R. le Grand-Duc Henri passe en revue les troupes le 23 juin, jour de la Fête Nationale

par la musique militaire sous la direction du major André Reichling. À 18 heures, le couple grand-ducal a été accueilli par Mme Lydia Mutsch, bourgmestre de la ville d'Esch-sur-Alzette, devant le Théâtre municipal. Après un dépôt de fleurs au monument aux Morts, le cortège s'est rendu de la place de la Résistance à l'Hôtel de Ville où les associations de la ville ont défilé devant la Tribune officielle. Ce défilé a été suivi d'une brève allocution de Madame la bourgmestre. Après avoir salué la population eschoise à partir du balcon de l'Hôtel de Ville, Leurs Altesses Royales ont allumé le feu de camp des scouts luxembourgeois et ont visité le *Escher Volleksfest*.

Le soir , LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont assisté aux festivités organisées par la Ville de Luxembourg. À la sortie du Palais grand-ducal, ils ont été accueillis par le bourgmestre et les échevins de la Ville et se sont ensuite rendus à la Tribune d'honneur installée sur la place Guillaume II. C'est à partir de là qu'ils ont suivi l'aubade de la musique militaire et la traditionnelle retraite aux flambeaux animée par les nombreuses associations de la ville. Le programme s'est clôturé par le traditionnel feu d'artifice sur le pont Adolphe. L'encadrement musical a été assuré par une composition signée Emmanuel Séjourné et Guy Frisch.

Le 23 juin, jour de la Fête nationale, l'armée et la Police grand-ducale se sont présentées pour la prise d'armes dans l'Avenue de la Liberté. Celle-ci fut placée sous le commandement du lieutenant-colonel Gaston Reinig.

Le Premier ministre M. Juncker reçu par le chancelier allemand Gerhard Schröder

En présence du chef d'État-major de l'armée Nico Ries, du directeur général de la Police grand-ducale Pierre Reuland, du ministre de la Défense Charles Gœrens et du ministre de l'Intérieur Michel Wolter, le Grand-Duc a passé en revue les troupes.

En fin de matinée a été célébré le Te Deum solennel en la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg en présence des membres de la famille grand-ducale, des membres de la maison grand-ducale, des ministres, des députés, des autres corps constitués, ainsi que du corps diplomatique accrédité auprès du chef d'État luxembourgeois. Le traditionnel tir d'honneur de 101 coups de canon au *Fetschenhaff* a clôturé les festivités officielles de la Fête nationale 2002.

Dans le cadre de la Fête nationale, le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker s'est adressé dans un message diffusé le 22 juin par la radio et la télévision aux résidents du Grand-Duché de Luxembourg (voir message page 210).

Rencontre M. Schröder - M. Juncker à Berlin
11 juin 2002

Le 11 juin 2002, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est rendu à Berlin pour des entrevues politiques. Le chef du gouvernement luxembourgeois a ainsi rencontré le chancelier Gerhard Schröder. Leur entrevue a été marquée par des sujets d'actualité européenne, ainsi que par l'ordre du jour du sommet de Séville des 21 et 22 juin 2002.

Répondant à l'invitation du *Bundesverband der deutschen Industrie*, le Premier ministre a tenu un discours qui s'est inscrit dans le cadre du *Europa-Forum*, sur le sujet *Welches Europa für die Wirtschaft* ? (Quelle Europe pour l'économie ?). Celui-ci a été suivi d'une table ronde – animée par le journaliste du *Frankfurter Allgemeine Zeitung* Peter Hort – qui a réuni également l'ancien ministre

M. Juncker lors de son discours devant le Bundesverband der deutschen Industrie avec, à sa gauche, M. Wolfgang Schäuble

Wolfgang Schäuble et Michaele Schreyer, membre de la Commission européenne.

Lors des discussions, M. Jean-Claude Juncker a critiqué les projets de réforme de l'Union européenne, tels que proposés par les Premier ministres Tony Blair et José Maria Aznar.

Ces derniers avaient affiché leur volonté d'abandonner le système de rotation de la présidence du conseil de l'UE et de le remplacer par un président, élu pour une durée de deux à cinq ans. Les propos tenus par M. Juncker ont reçu l'approbation des participants à la table ronde, notamment de Monsieur Wolfgang Schäuble. L'Europe deviendrait plus difficile à gérer si les pouvoirs du Conseil européen augmentaient, notait M. Schäuble. L'accroissement de l'efficacité de l'Europe ne pourrait se faire que par le renforcement des institutions, conclut Wolfgang Schäuble. Lors de son séjour à Berlin, le chef du gouvernement luxembourgeois a également rencontré l'ancien chancelier allemand Helmut Kohl. Finalement, M. Jean-Claude Jun-cker a participé à l'émission *Seligmann am Brandenburger Tor*, qui a été diffusée le 15 juin sur la chaîne allemande N24.

Évaluation positive du secteur financier luxembourgeois par le FMI

10 juin 2002

Dans le cadre d'une conférence de presse, donnée à l'occasion de la sortie du rapport bi-annuel des services du Fonds monétaire international (FMI), M. Luc Frieden, ministre du Trésor et du Budget, s'est félicité de l'appréciation positive de la mission FMI quant à la stabilité du secteur financier luxembourgeois.

L'évaluation de la stabilité du système financier (ESSF) a été préparée à l'issue d'une mission qui a séjourné au Luxembourg du 8 au 18 octobre et du 5 au 12 décembre 2001 dans le cadre du programme d'évaluation du secteur financier (PESF). Le Luxembourg est l'un des premiers pays industrialisés à avoir participé au PESF. Compte tenu de l'importance du secteur financier pour l'économie luxembourgeoise, les autorités du pays ont jugé utile de recourir à l'expertise des services du FMI afin de promouvoir une politique de constante amélioration du cadre réglementaire et de surveillance du secteur financier du Luxembourg.

L'évaluation de la stabilité du secteur financier confirme que le Luxembourg dispose d'un centre financier solide, efficace et bien surveillé. La mission n'a relevé aucune faiblesse majeure susceptible de poser des risques systémiques. En outre, des tests de résistance témoignent de la solidité et de la robustesse du secteur financier luxembourgeois face à des chocs sectoriels et macroéconomiques considérables.

Le Luxembourg applique rigoureusement toutes les normes internationales de surveillance et de réglementation. En effet, le Luxem-bourg se conforme pleinment à toutesles normes de contrôle et de réglementation approuvées par le comité de Bâle, l'association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA), l'organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et le comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR).

En matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, les services du FMI ont noté avec satisfaction les progrès considérables que les autorités luxembourgeoises avaient réalisés.

Le ESSF n'a relevé aucune faiblesse matérielle lors de l'examen approfondi du secteur financier luxembourgeois.

Les autorités luxembourgeoises ont toutefois su tirer profit des recommandations des services du FMI afin de garantir le maintien de l'efficacité et la bonne réputation de la place financière luxembourgeoise.

Lors des discussions avec la mission du FMI, le ministre du Trésor et du Budget a tenu à souligner l'importance majeure que le Luxembourg attache à l'intensification des efforts de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Dans ce contexte, il a jugé essentielle la contribution des services du FMI à l'élaboration d'un vaste plan d'action contre le blanchiment de capitaux qui comporte notamment un renforcement de la cellule d'information financière et une intensification de la coopération entre les différentes autorités étatiques.

Le même jour, dans le cadre de la coopération internationale en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, le ministre de la Justice, ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden a reçu le 6 juin 2002 au Luxembourg le vice-ministre américain des Finances, M. Jimmy Gurulé.

M. Gurulé, qui effectuait une tournée européenne du 2 au 8 juin 2002, a pu rencontrer au cours de son séjour à Luxembourg des représentants des divers organes chargés de l'application des lois au Luxembourg (autorités de surveillance du secteur financier, parquets, Police grand-ducale), ainsi que des représentants du secteur financier et des autres professions visées par la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Devant cet auditoire et, plus tard, lors d'une conférence de presse conjointe, MM. Gurulé et Frieden ont mis l'accent sur la nécessité de continuer à prévenir et à combattre l'utilisation abusive du secteur financier à des fins criminelles.

M. Frieden a esquissé la stratégie à trois dimensions que le gouvernement luxembourgeois poursuit à cet effet, notamment aussi dans les enceintes communautaires et internationales. Cette stratégie repose sur une surveillance rapprochée, rapide et efficace du secteur financier, une coopération entre les professionnels du secteur financier et les autorités étatiques, d'une part, et entre les autorités judiciaires des différents États, d'autre part, et une législation financière et pénale sans faille que le Luxembourg a été parmi les premiers États à mettre en place.

M. Gurulé a tenu à exprimer aux autorités et aux professionnels luxembourgeois la gratitude du président des États-Unis et du gouvernement américain pour leur collaboration complète après les attentats du 11 septembre. Il a évoqué la réaction rapide des autorités luxembourgeoises pour geler des fonds suspects et pour échanger des informations, mettant en avant l'aspect préventif de telles actions. Le vice-ministre des Finances américain a souligné que le secret bancaire luxembourgeois n'a encore jamais posé le moindre obstacle à la coopération entre les autorités chargées de l'application des lois étant donné que le secret professionnel n'existe pas en matière pénale.

Les deux ministres ont convenu d'approfondir leur coopération, notamment en étudiant les possibilités de faire bénéficier des enquêteurs luxembourgeois du savoir-faire des experts américains par des cours de formation.

Conseil européen de Séville

21 – 22 juin 2002

Les 21 et 22 juin, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne (UE) se sont réunis à Séville pour un Conseil européen dont les sujets majeurs furent la lutte contre l'immigration illégale, la politique d'asile, l'élargissement et la réforme du Conseil des ministres de l'Union européenne.

Le gouvernement luxembourgeois était représenté par le Premier ministre Jean-Claude Juncker et la Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer.

Le ministre de la Justice Luc Frieden et le ministre de l'Économie Henri Grethen faisaient également partie de la délégation luxembourgeoise.

Les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Union européenne ont ainsi décidé une série de mesures visant à endiguer les flux de l'immigration clandestine. Avec le plan global de lutte contre l'immigration clandestine, l'Union

Le ministre M. Luc Frieden et le vice-ministre américain des Finances M. Jimmy Gurulé lors de la conférence de presse conjointe

européenne s'est ainsi dotée d'un instrument efficace pour parvenir à une gestion adéquate des flux migratoires et lutter contre l'immigration clandestine. Les axes prioritaires de ce plan global sont :

• réexaminer avant la fin de l'année la liste des États tiers dont les ressortissants sont soumis à l'obligation de visa ou en sont exonérés ;

• mettre en place, dès que possible, un système commun d'identification des données des visas, à la lumière d'une étude de faisabilité qui sera présentée en mars 2003 et sur la base des orientations du Conseil ;

• accélérer la conclusion des accords de réadmission en cours de négociation et approuver de nouveaux mandats pour la négociation d'accords de réadmission avec les pays déjà identifiés par le Conseil ;

• s'agissant des politiques d'éloignement et de rapatriement, adopter au plus tard d'ici la fin de l'année les éléments d'un programme de rapatriements sur la base du Livre vert de la Commission ; parmi ces éléments doit figurer l'optimisation des retours accélérés vers l' Afghanistan ;

• approuver formellement lors du prochain Conseil « Justice et Affaires intérieures » la décision-cadre relative à la lutte contre la traite des êtres humains, la décision-cadre visant à renforcer le cadre pénal pour la répression de l'aide à l'entrée, au transit et au séjours irréguliers, et la directive visant à définir l'aide à l'entrée, au transit et au séjour irréguliers.

Pour ce qui est de la mise en place d'une gestion coordonnée et intégrée des frontières extérieures de l'Union européenne, le Conseil européen a défini les objectifs suivants :

- avant la fin 2002 :

• réalisation d'opérations conjointes aux frontières extérieures,

• lancement immédiat de projets-pilotes ouverts à tous les États membres intéressés,

• création d'un réseau d'officiers de liaison d'immigration des États membres ;

- avant juin 2003 :

• élaboration d'un modèle commun d'analyse des risques afin d'aboutir à une évaluation commune et intégrée des risques ;

• définition d'un tronc commun pour la formation des garde-frontières, ainsi que consolidation de la réglementation européenne en matière de frontières ;

• réalisation d'une étude, par la Commission, sur le partage des charges entre les États membres et l'Union concernant la gestion des frontières extérieures.

À la question si des pays tiers jugés non coopératifs dans le domaine de l'immigration clandestine devraient être sanctionnés par l'Union, le Conseil a répondu par la négative en soulignant que des efforts supplémentaires devraient être faits au niveau de l'amélioration de la prospérité économique de ces pays afin de refroidir les ardeurs migratoires de leurs ressortissants. Le Conseil européen a toutefois souligné qu'une « coopération insuffisante de la part d'un pays pourrait rendre plus difficile l'approfondissement des relations entre le pays en question et l'Union ».

Les chefs d'État et de gouvernement ont confirmé leur engagement de décider lors du Conseil euro-

péen, qui se tiendra à l'automne prochain quels seront les pays candidats avec lesquels les négociations pourront être conclues à la fin de 2002 et si toutes les conditions nécessaires à cette prise de décision sont remplies.

Finalement, le Conseil européen a décidé plusieurs réformes fonctionnelles du Conseil européen et du Conseil des ministres de l'Union, des réformes « techniques » ne nécessitant pas de modification du Traité. Parmi ces modifications citons :

• limitation des réunions du Conseil européen à un jour, précédées la veille par une réunion des seuls chefs d'État ou de gouvernement avec le Président de la Commission européenne ;

• changement de la dénomination du « Conseil affaires générales » en « Conseil affaires générales et relations extérieures » ;

• réunion du « Conseil affaires générales et relations extérieures » la veille des réunions du Conseil européen afin d'arrêter définitivement l'ordre du jour du Conseil européen ;

• nouvelle liste des formations du Conseil qui est la suivante :

1) Affaires générales et relations extérieures (y inclus PESD et la coopération au développement) ;

2) Affaires économiques et financières (y inclus le budget) ;

3) Justice et Affaires intérieures (y inclus la protection civile)

M. Jean-Claude Juncker et M. José Maria Aznar, chef du gouvernement espagnol et président en exercice du conseil de l'UE

4) Emploi, politique sociale, santé et consommateurs ;

5) Compétitivité (marché intérieur, industrie et recherche (y inclus tourisme) ;

6) Transports, télécommunications et énergie ;

7) Agriculture et pêche ;

8) Environnement ;

9) Éducation, jeunesse et culture (y inclus l'audiovisuel)

• ouverture au public des sessions du Conseil lorsqu'il agit en codécision avec le Parlement européen. Cette ouverture se fait dans les conditions suivantes :

- dans la phase initiale de la procédure : ouverture au public de la présentation par la Commission de ses principales propositions législatives en codécision et du débat qui s'ensuit ;

- dans la phase finale de la procédure : ouverture au public du vote et des explications de vote.

Le Conseil européen a en outre adopté les grandes orientations des politiques économiques qui lui furent soumises par le Conseil Écofin après leur adoption la veille à Madrid.

Le Président de la Convention sur l'avenir de l'Europe Valérie Giscard d'Estaing a fait un rapport au Conseil européen sur l'état des travaux de la Convention.

Sommet Union européenne Amérique latine et Caraïbes

16-18 mai 2002

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et la Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer ont représenté le Luxembourg au sommet Union européenne - Amérique latine et Caraïbes, qui s'est déroulé du 16 au

18 mai 2002 dans le nouveau palais des Congrès à Madrid. Les chefs d'État et de gouvernement de 48 pays ont assisté à ce sommet.

La présidence espagnole de l'Union européenne a souhaité donner un nouvel élan au partenariat stratégique entre l'Europe et l'Amérique latine qui a été lancé à Rio de Janeiro en 1999. Des réunions au sommet entre l'Union européenne et le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uru-guay), entre la Troika UE et la communauté andine, ainsi que le Mexique figuraient aussi au programme.

En début de matinée du 17 mai 2002, José Maria Aznar, chef du gouvernement espagnol et président en exercice du conseil de l'UE, a inauguré le sommet, en souhaitant que les travaux du sommet puissent « profiter aux citoyens qui réclament plus d'intégration, plus d'ouverture et le maintien de politiques qui attirent la confiance, la prospérité, les investissements et le progrès ».

À l'occasion du sommet, l'UE a signé un acte officiel qui constate la fin des négociations pour un accord d'association qui comprend une importante coopération économique et politique entre l'UE et le Chili. Le Chili devient, ainsi, le second pays d'Amérique latine à conclure un accord de coopération avec l'Union européenne, après le Mex-ique en juillet 2000.

Un mécanisme de gestion prévisionnel

À Madrid, le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker a plaidé en faveur de la mise en place d'un mécanisme de gestion prévisionnelle des crises macro-économiques, financières et monétaires entre les pays européens et d'Amérique latine.

Rencontre de M. Jean-Claude Juncker avec M. Carlos Lage Davila, vice-président du Conseil d'État de Cuba

Il s'agirait d'un mécanisme informel dans lequel se rencontreraient les ministres des Finances et les présidents des Banques centrales des deux pôles pour analyser en commun la situation économique et financière et pour mieux coordonner les politiques économiques et monétaires au niveau mondial.

En effet, après les récentes crises financières, tout un chacun affirmait avoir pu prédire ces crises et qu'en fait elles étaient inévitables. Or, selon M. Juncker, il faut « prévenir au lieu de réagir ». Le président Aznar a retenu ce point comme un des thèmes majeurs de la coopération UE-Amérique latine.

Le premier entretien bilatéral du Luxembourg a réuni Jean-Claude Juncker et le vice-président du Conseil d'État de la République de Cuba, M.Carlos Lage Davila. Jean-Claude Juncker s'est félicité de cet entretien qui permettra d'amorcer le développement des relations bilatérales entre le Grand-Duché et Cuba. Il s'est, par ailleurs, référé à la visite privée récente de S.A.R. la Grande-Duchesse. M. Lage a confirmé que Cuba était très intéressé par un renforcement des relations avec le Luxembourg, que la visite de la Grande-Duchesse avait été très agréable et qu'elle fut l'occasion pour les autorités cubaines d'en apprendre plus sur le Luxembourg.

M. Lage a, entre autre, proposé d'entamer une coopération triangulaire dans le domaine de la santé entre Cuba, le Luxembourg et un pays partenaire du Luxembourg sur le plan de la coopération au développement. En outre, le vice-président a souligné que Cuba entretient de bonnes relations avec plusieurs États membres de l'Union européenne, mais que la position com-

mune de l'Union est insatisfaisante et comprend une trop forte conditionnalité. M. Lage a donc invité l'Union à revoir sa position.

Intensification des relations entre l'UE et Cuba

Le Premier ministre luxembourgeois, pour sa part, a souligné ne pas vouloir donner de leçons aux autorités cubaines. Il insista cependant sur l'importance du respect de toutes les libertés politiques et civiles. M. Juncker a émis le souhait de voir le dialogue entre l'UE et Cuba s'intensifier. Ce dialogue devrait être mené sur une base très large et ne pas connaître de tabous. Le Premier ministre a, ainsi, encouragé son interlocuteur à développer encore davantage les relations bilatérales avec les États membres de l'Union européenne. Après tout, les positions communes de l'Union sont le fruit des positions nationales des États membres.

Ensuite, Jean-Claude Juncker et Lydie Polfer ont rencontré le président du Chili, M. Ricardo Lagos. Ce dernier a réitéré l'invitation au Grand-Duc pour une visite d'État dans son pays. M. Juncker a rappelé que le Grand-Duc s'y était rendu à la tête d'une mission économique alors qu'il était encore Grand-Duc Héritier. Pour sa part, Jean-Claude Juncker s'est rappelé avoir rencontré M. Lagos quand il était encore ministre des Travaux publics et il a profité de l'occasion pour remercier les autorités chiliennes d'avoir répondu si rapidement à la demande luxembourgeoise pour un accord aérien. Le Premier ministre a aussi rappelé l'intérêt luxembourgeois de conclure un

M. Juncker et Mme Polfer rencontrent le président du Mexique M. Vicente Fox Quesada

accord de non-double imposition. Il en avait déjà parlé à Mme la ministre Alvear en juin 2001. Le président Lagos a expliqué que le Chili avait entamé des pourparlers avec plusieurs pays européens.

En ce qui concerne la mission économique qui devait avoir lieu en novembre 2002, la ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer a proposé de la fixer dans la 2e moitié de l'année, respectivement au printemps 2003. Le Premier ministre insista sur l'importance de cette mission, d'autant plus que les relations commerciales avec le Chili seraient trop peu développées.

Le président Lagos a expliqué qu'il était confiant que la situation économique du Chili s'améliorerait. Pour l'an 2002, un taux de croissance de 3 % est attendu et un taux d'inflation inférieur à 3 %. Le chômage – qui est de l'ordre de 9 à 10 % – constitue le problème majeur. Le Chili est fortement dépendant du développement économique de ses principaux partenaires commerciaux, à savoir l'Europe (30 % du commerce chilien), l'Asie (25 %) et les États-Unis (20 %). Pour l'an 2003, le FMI prédit une croissance de 6 %. Le président chilien a estimé cependant qu'une telle prédiction serait très optimiste.

Rencontre avec le nouveau président nicaraguayen

La seconde journée du sommet de Madrid fut surtout consacrée aux relations bilatérales. C'est ainsi que le Premier ministre Jean-Claude Juncker a rencontré le président de la République du Nicaragua, M. Enrique Bolanos Geyer, investi en janvier 2002. À l'occasion de son investiture, le président Bolanos a proclamé un programme visant à encourager l'initiative privée, à moderniser les structures économiques, à créer un cadre favorable à l'investissement étranger, à réformer les institutions et à moraliser la vie publique. Il convient de préciser que le Nicaragua compte parmi les

Entrevue entre le Premier ministre M. Juncker et le président du Nicaragua M. Enrique Bolanos

pays cible de la coopération au développement du Luxembourg.

Le ministre Charles Gœrens s'est d'ailleurs rendu en visite officielle au Nicaragua en février 2001. Il eut alors l'occasion d'évaluer sur place l'impact des projets luxembourgeois.

Le président Bolanos a remercié le Premier ministre Juncker de l'aide que le Luxembourg a apporté à son pays, et il a cité plus particulièrement le domaine de l'éducation qu'il a qualifié de « colonne vertébrale » du développement.

Il a, par ailleurs, décrit le combat contre la corruption et a détaillé les difficultés économiques que rencontre son pays. M. Juncker, de son côté, a assuré le président Bolanos de la détermination du gouvernement luxembourgeois à apporter son aide à celui du Nicaragua.

Les entretiens ont également porté sur l'aide apporté par le FMI et la Banque mondiale, dont il y aurait lieu de mieux adapter les critères aux réalités des pays concernés. Jean-Claude Juncker s'est dit persuadé que le changement est en cours. Il en veut pour preuve l'action de M. Horst Köhler qui selon lui est « un homme de l'espoir ».

Les États-Unis mexicains

Jean-Claude Juncker et Lydie Polfer ont également eu un entretien avec le président des États-Unis mexicains, M. Vicente Fox.

Ce dernier s'est dit très intéressé par la proposition émise la veille par le Premier ministre luxembourgeois concernant un mécanisme de gestion prévisionnel des crises macro-économiques, financières et monétaires et qui avait été retenu par le président du sommet Aznar comme un des thèmes majeurs de la coopération UE - Amérique latine.

Pour ce qui est des relations économiques, la création d'un groupe d'entreprises belgo-luxembourgeoises amies du Mexique a été particulièrement saluée.

En outre, un accord a été trouvé quant à la période à laquelle une mission de promotion économique, conduite par Lydie Polfer, se rendrait au Mexique au cours de l'année 2002.

Le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker au sommet Otan-Russie à Rome

28 mai 2002

Le 28 mai 2002, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé au sommet Otan-Russie qui s'est déroulé à Rome. Les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Alliance atlantique y ont procédé à l'adoption et à la signature de la Déclaration de Rome en présence du secrétaire général de l'Otan M. Lord Robertson et du président de la Fédération de Russie M. Vladimir Poutine.

Ce texte, qui crée le conseil Otan-Russie, est à la base d'une relation nouvelle entre l'Alliance atlantique et la Russie. Ce nouvel organe apportera une contribution décisive à l'objectif commun d'une Europe stable, pacifique et sans division.

Dans son intervention, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a souligné la dimension historique de cette journée romaine à la lumière du chemin parcouru ces cinquante dernières années. La seconde guerre mondiale avait engendré un monde dont la lecture, selon le Premier ministre luxembourgeois, était simple puisqu'on savait où se ranger.

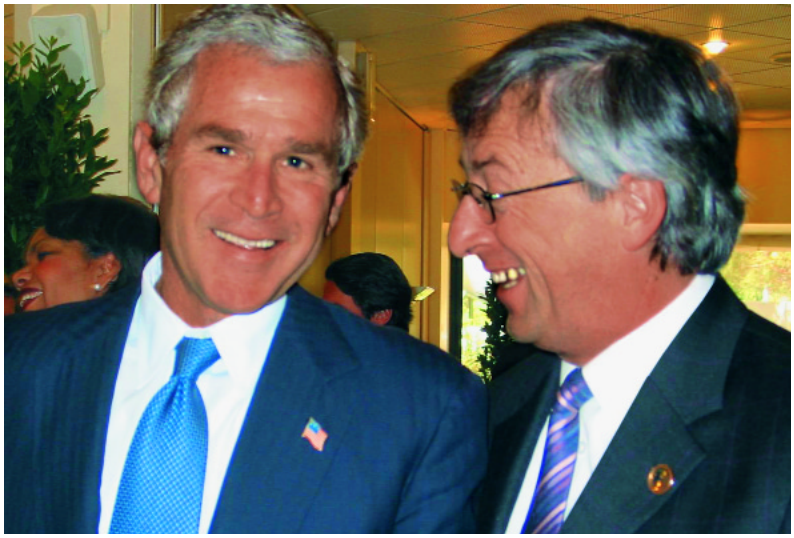

Le Premier ministre M. Juncker et le président des États-Unis M. George W. Bush lors du sommet

Mais c'était aussi un monde dangereux, angoissant, sans véritables perspectives. Aujourd'hui, la lecture de ce monde est devenue plus compliquée.

Notamment en raison de l'émergence d'un terrorisme multiforme. En même temps, des perspectives d'espoir s'installent.

« Aujourd'hui à Rome, nous sommes devenus les notaires de ce monde européen et transatlantique nouveau », souligna Jean-Claude Juncker qui se félicita que les leçons de l'histoire aient été tirées.

Ce qui profitera aux jeunes générations qui sont « bénéficiaires d'une situation historique porteuse d'espérance. »

En marge du sommet, le Premier ministre Juncker s'est également entretenu avec le nouveau chef de gouvernement de la Hongrie M. Peter Medgyessy.

Deuxième réunion au sommet entre le Benelux et le Groupe de Visegrad

24-25 mai 2002

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et la Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer ont participé les 24 et 25 mai 2002 à la deuxième réunion au sommet entre le Benelux et le Groupe de Visegrad (Hongrie, Slovaquie, Tchéquie et Pologne) qui s'est déroulée à Trencin en Slovaquie. « Les discussions que nous avons menées se sont déroulées dans un esprit qui laisse bien augurer de la future adhésion des quatre pays Visegrad à l'Union européenne », souligna le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'issue du sommet.

Visegrad et Benelux : un avenir commun au sein de l'UE

Cette 2e rencontre entre les trois pays du Benelux et les quatre pays de Visegrad, après celle de Luxembourg en décembre 2001, se déroula au château de Trencin, haut lieu de l'histoire et trait d'union symbolique puisqu'y ont séjourné autrefois Jean l'Aveugle, Charles IV et Sigismond, dont la seconde épouse Barbora Celska a donné son nom à une aile de la bâtisse.

Le Premier ministre slovaque Dzurinda résuma les travaux en trois points: un avenir commun au sein de l'UE, les nouveaux défis en matière de terrorisme et d'immigration illégale et la future coopération entre le Benelux et les pays du Visegrad.

En ce qui concerne ce dernier point, il a été convenu de ne pas mettre en place des structures particulières, mais d'organiser les travaux en fonction de l'importance et de l'urgence des problèmes à traiter.

L'expérience acquise par les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg au sein de l'espace Schengen pourrait être utile dans la résolution des problèmes relatifs aux frontières orientales des pays Visegrad dans la perspective de leur adhésion à l'UE.

Les représentants slovaques ont fait remarquer que si Bratislava restait en dehors de l'UE, les frontières extérieures de l'Union augmenteraient de 1 400 km le long d'une Slovaquie exclue. En revanche, une Slovaquie intégrée n'aurait plus que 97 km de frontières avec l'Ukraine.

Les participants au sommet de Trencin « sont convenus que l'adhésion à l'UE et à l'Otan est la meilleure réponse aux nouveaux

Le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker et la ministre des Affaires étrangères Mme Lydie Polfer au sommet Benelux - Groupe de Visegrad

défis contre la sécurité en Europe », a déclaré devant la presse le Premier ministre slovaque Mikulas Dzurinda, en référence notamment au danger du terrorisme. M. Dzurinda a déploré dans ce contexte, que la Slovaquie soit le seul des quatre pays de Visegrad à rester exclu de l'Alliance atlantique.

Visite de M. Charles Gœrens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, aux États-Unis

17-18 juin 2002

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Charles Gœrens a effectué du 17 au 18 juin 2002 un voyage aux États-Unis. M. Gœrens était accompagné d'une délégation composée de représentants du ministère des Affaires étrangères et du Dr. Robert Hemmer, responsable du département des maladies infectieuses au Centre hospitalier de Luxembourg (CHL) et expert en matière de l'initiative ESTHER (Ensemble pour une solidarité thérapeutique hospitalière en réseau contre le sida).

Le 17 juin, M. Gœrens a eu plusieurs entretiens à New York dont une réunion de travail à la Maison du Luxembourg et une entrevue avec M. Kenzo Oshima, secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et coordonnateur des secours d'urgence. M. Oshima dirige le bureau de coordination des affaires humanitaires (BCAH), qui fait partie du secrétariat de l'Organisation des Nations unies et a pour mandat de coordonner l'assistance des Nations unies lorsque les crises humanitaires dépassent les moyens et le mandat de tout organisme humanitaire agissant seul.

Le gouvernement luxembourgeois soutient le travail du BCHA depuis deux années par des contributions financières.

M. Oshida a particulièrement complimenté l'aide humanitaire du Luxembourg en Afghanistan. Il convient de remarquer qu'en 2001, l'aide d'urgence, l'aide humanitaire et l'aide à la reconstruction du Luxembourg ont représenté quelque 10 % de l'aide publique au développement (APD). M. Gœrens, de son côté, s'est informé sur les moyens d'étendre les efforts d'aide humanitaire au-delà de la capitale afghane.

Charles Gœrens a marqué l'intérêt du gouvernement luxembourgeois d'organiser, en automne 2002, un événement pour lancer le processus des appels consolidés du système des Nations unies en matière humanitaire.

Il s'agit d'une procédure de mobilisation de ressources en vue de la fourniture d'une assistance rapide, permettant à la communauté internationale de répondre à une crise humanitaire.

Un nombre limité de capitales peut participer chaque année à cet exercice global des appels consolidés tout en fournissant une vitrine prestigieuse à l'assistance humanitaire bilatérale. Cette entrevue fut suivie par un déjeuner avec les Luxembourgeois travaillant dans le système onusien à New York.

Ensuite, M. Gœrens a pu rencontrer M. Kofi Annan, secrétaire général des Nations unies. Cette réunion a porté essentiellement sur le multilatéralisme, l'action du Luxembourg en matière de coopération au développement, la gestion civile des crises et le sommet de Johannesbourg.

Le ministre M. Gœrens et M. Kenzo Oshima (au milieu), secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et coordonnateur des secours d'urgence

« Ce que vous avez fait est très important »

M. Charles Gœrens a rappelé que le Luxembourg, en tant que membre fondateur des Nations unies, croit au multilatéralisme, qui, à ses yeux, doit se développer davantage. Il convient de rappeler que, d'après les statistiques de l'ONU, le Luxembourg est le premier contributeur par habitant en termes de contributions obligatoires alors qu'en 1999, le Luxembourg était le 21e contributeur aux ressources régulières du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et le 26e aux ressources régulières de l'UNICEF.

« Ce que vous avez fait est très important. Un pays qui a réussi à consacrer 0,7 % de son revenu national brut à l'aide publique au développement est un encouragement pour les autres ». C'est par ces mots que Kofi Annan a honoré les efforts du Luxembourg en matière de coopération au développement.

En effet, la pauvreté et le développement durable constituent les objectifs majeurs de la politique luxembourgeoise de coopération au développement. M. Gœrens était fier d'annoncer qu'en 2002, le Luxembourg prévoyait 0,8 % de son RNB aux fins de la coopération au développement et que le gouvernement luxembourgeois désirerait poursuivre ses efforts vers une aide publique au développement équivalant à 1 % du RNB du Luxembourg d'ici 2005. Kofi Annan a également félicité l'effort réalisé par le Luxembourg en Afghanistan où le Luxembourg participe financièrement à un projet d'assistance pré et post-natale du Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP).

M. Gœrens a également saisi l'occasion pour informer le secrétaire général au sujet de l'initiative ESTHER, à laquelle participent le Luxembourg, la France, l'Italie, l'Espagne et, depuis le mois d'avril 2002, également les États-Unis.

Ils ont ensuite abordé la quatrième réunion préparatoire du sommet de Johannesbourg, qui se tenait du 27 mai au 7 juin à Bali, et qui s'est achevée sur une note amère en raison de divergences nord-sud sur plusieurs questions-clé, notamment en matière d'échanges commerciaux et de financement. Kofi Annan a rassuré son interlocuteur luxembourgeois que « les Nations unies vont faire leur maximum pour rectifier les problèmes encourus à Bali ». Le développement durable et le sommet de Johannesbourg du 26 août au 4 septembre ont également figuré à l'ordre du jour de l'entrevue de M. Gœrens avec M. Nitin Desai, secrétaire général adjoint du département des Affaires économiques et sociales et secrétaire général du sommet de Johannesbourg.

La première journée de cette visite s'est achevée à Washington par un dîner à l'ambassade du Luxembourg, en présence du secrétaire d'État à la Santé américain M. Thommy Thompson, l'ambassadeur des États-Unis au Luxembourg M. Peter Terpeluk, et de nombreuses personnalités impliquées d'une façon ou d'une autre dans l'initiative ESTHER.

Une dimension globale pour ESTHER

Le 18 juin, à Washington, l'objectif principal de la visite de M. Gœrens était de rallier le soutien politique des États-Unis afin qu'ils donnent à l'initiative ESTHER une dimension globale. Dans ce contexte, des

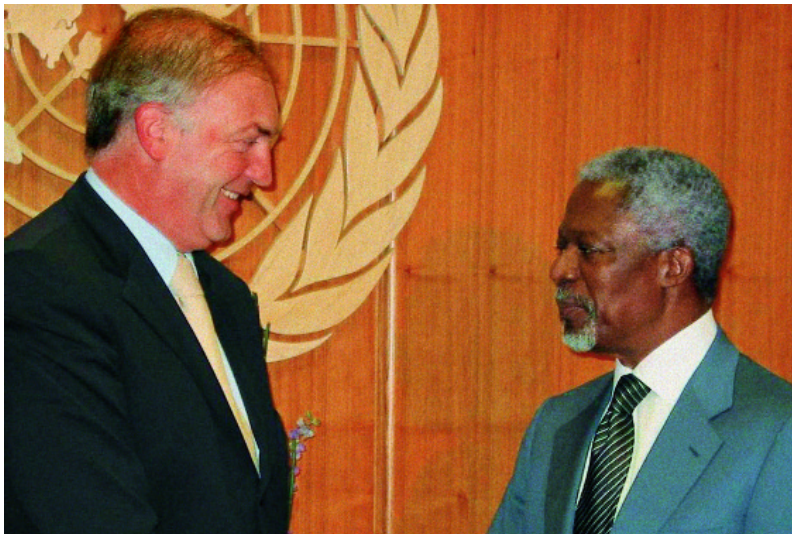

Le ministre M. Charles Gœrens accueilli par le secrétaire général de l'ONU M. Kofi Annan

partenariats (*twinning projects*) entre les établissements de santé européens et des structures de santé des pays du Sud, principalement d'Afrique, seront établis en vue d'aider ces pays dans la prise en charge thérapeutique des patients. Des jumelages, d'un côté, entre le CHL et le Centre hospitalier universitaire de Kigali, de l'autre, entre le CHN et l'hôpital régional de Rwamagana, tous les deux au Rwanda, commenceront en automne 2002.

La journée a commencé par une entrevue avec Dennis Hastert, président de la Chambre des représentants du Congrès américain au Capitol Hill, lors de laquelle M. Gœrens a présenté les grandes lignes de l'initiative ESTHER et les deux projets hospitaliers du Luxembourg au Rwanda. Les États-Unis ont accepté de participer au projet, attribuant ainsi une dimension plus globale à l'initiative. D'une manière plus générale, Dennis Hastert a avancé que des projets communs tels le projet ESTHER, aident à rapprocher l'Europe et les États-Unis. Selon M. Hastert, le Luxembourg aurait un rôle non-négligeable à jouer dans les relations transatlantiques.

M. Gœrens eut également un échange de vues avec Thommy Thompson, secrétaire d'État à la Santé, qui a accordé son plein soutien au projet ESTHER. Les deux ministres se sont mis d'accord qu'il serait dans l'intérêt mutuel de présenter cette initiative lors du sommet de Johannesbourg afin de lui donner une dimension concrète, d'autant plus qu'elle est un exemple-type de coopération décentralisée.

M. Thompson a par ailleurs invité M. Gœrens à une conférence avec les ministres de la Santé du Mexique, de la France, de l'Italie, entre autres, qu'il projetait d'organiser fin octobre à Washington.

Charles Gœrens a en outre été reçu par Mme Paula Dobriansky, *Undersecretary for Global Affairs* au ministère des Affaires étrangères américain. Mme Thompson est en quelque sorte le homologue du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire puisqu'elle s'occupe de la coordination de la politique étrangère américaine sur les questions globales, dont les droits de l'homme et de la démocratie, l'environnement, les océans et la science, le contrôle des drogues, la population et les réfugiés, les migrations et les femmes.

M. Gœrens lui a notamment présenté le projet de développement du FNUAP en Afghanistan, qui consiste à donner de l'assistance pré- et post-natale aux femmes de Kaboul, projet que le Luxembourg soutient financièrement. Mme Obriansky a fait savoir que les États-Unis sont fermement décidés à assurer de l'aide humanitaire à long terme en Afghanistan et projetaient de préparer une conférence d'aide à l'Afghanistan.

Concernant le sommet de Johannesbourg, les deux ministres sont convenus de la nécessité d'y annoncer des projets concrets afin d'éviter que le « Sommet de la Terre II » ne tourne à l'échec. Aussi le ministre Charles Gœrens a-t-il proposé, en avançant l'exemple de l'initiative ESTHER, de privilégier les initiatives de pays qui peuvent présenter des solutions dans un des cinq dossiers du programme d'action à l'ordre du jour (eau, énergie, agriculture, biodiversité et écosystèmes et santé).

Pour les deux ministres, il semblerait évident que l'accord qui serait trouvé à Johannesbourg doit être plus

M. Gœrens lors de son entrevue avec M. Hastert

qu'une réécriture des résultats de la conférence de Monterrey sur le financement du développement.

Tout comme le Luxembourg, les Américains étaient d'avis que des projets de partenariat, encourageant la coopération entre des institutions d'un même secteur, tels les hôpitaux dans le projet ESTHER, étaient une chance pour faire avancer les choses en matière de développement. En matière de gestion civile des crises, M. Gœrens a présenté ses idées consistant à faire former, au moyen de bourses d'études, des étudiants de pays-cibles de la coopération luxembourgeoise en matière de gestion des crises, et a tenu à souligner qu'il comprenait cette initiative qui était alors en phase d'évaluation, comme forme de « coopération décentralisée ». Selon le ministre, cette initiative pourrait faire l'objet de projets de partenariat.

Le voyage de M. Gœrens aux États-Unis s'est achevée par une visite du musée de l'Holocauste et une entrevue avec M. Frederick Schieck, administrateur adjoint de USAID (*US Agency for International Development*), l'agence d'exécuttion des projets de coopération au développement, lors de laquelle M. Schieck a donné au ministre Gœrens des explications sur le travail et les projets de l'agence.

Présentation du programme de recherche « Vivre demain au Luxembourg »

22 avril 2002

Le 22 avril 2002, Mme Erna Hennicot-Schoepges, en sa qualité de ministre chargée de la Recherche, a présenté le nouveau programme pluriannuel « Vivre demain au Luxembourg ». Coordonné par le Fonds national de la recherche (FNR), ce programme analyse l'évolution de la société au Luxembourg et met l'accent sur la recherche de stratégies et d'options pour l'avenir.

Le gouvernement en conseil a décidé le 12 avril 2002 d'accorder la somme de 12 millions d'euros, répartis sur cinq ans, à ce programme, fruit de la coopération du FNR, du Centre universitaire, de l'Iserp, des Centres de recherche public Henri Tudor et Gabriel Lippman et du CEPS.

La genèse du programme a été relativement longue. Des propositions d'idées, touchant les domaines des sciences sociales, économiques ou humaines, ont permis de définir le cadre de « Vivre ». « Nous avons décidé de rassembler ces domaines au sein d'un seul programme de recherche », a précisé Jean-Frank Wagner, président du comité scientifique du Fonds. Le résultat est un programme de recherche multidisciplinaire, favorisant l'échange entre décideurs, chercheurs et grand public. Il devrait jouer un rôle fédérateur et mobilisateur.

La société luxembourgeoise, son évolution, sa situation actuelle et son avenir sont les thèmes principaux de « Vivre ». Il s'agit de mettre la société en perspective et d'étudier de potentielles interventions afin de mieux orienter la société de demain.

Les axes prioritaires du programme sont l'évolution de la population au Luxembourg (cohésion et intégration sociale, identité et multilinguisme) ; le développement du capital humain ; l'ère de l'information et de la communication et ses conséquences pour la société ; la place d'un pays de petite dimension dans la Grande Région, dans l'Union européenne et dans un monde globalisé ; l'organisation de l'espace ainsi que les mesures d'accompa-

Le Théâtre municipal a été le premier à arborer le nouveau logo du Luxembourg

gnement (tables rondes, colloques, accès aux données et aux sources).

« Jamais une telle somme n'avait été accordée à un programme de recherche au Luxembourg », a noté la ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Erna Hennicot-Schoepges en se référant à l'investissement de 12 millions d'euros. « Ce programme a toute son importance pour le gouvernement », a ajouté la ministre, qui a déploré le peu de connaissances et d'informations chiffrées sur le Luxembourg. « Pour la première fois, il sera possible de faire des études sur l'avenir de notre pays. »

À l'occasion de la présentation du programme, le FNR a ouvert la procédure de choix des projets qui seraient repris dans le cadre du programme. Les organismes de recherche étaient invités à soumettre leurs propositions avant le 15 juillet 2002.

La qualité scientifique du projet, son intérêt socio-économique, la concordance avec les priorités définies dans « Vivre demain au Luxembourg » et son caractère mobilisateur sur le plan national ont déterminé le choix des projets.

Promotion de l'image de marque du Grand-Duché de Luxembourg

23 mai 2002

Lydie Polfer, Vice-Premier ministre, a présenté le 23 mai 2002 le nouveau logo graphique qui fait partie d'un concept global visant à donner une nouvelle image de marque du Luxembourg. Cette présentation se fit en présence du Directeur des Relations économiques internationales Jean Faltz et du Directeur du Service Information et Presse du gouvernement Mil Jung.

«Nous ne pouvons accepter qu'on veuille nous réduire à la seule fonction de centre bancaire international», a souligné Lydie Polfer au cours de son intervention. Elle a relevé qu'en dehors de l'importance que revêt la dynamique économique et financière pour le pays, il faut donner du Luxembourg aussi l'image d'un pays largement ouvert à d'autres cultures, dont la population résidente se compose à 37 % de non-nationaux et où le multilinguisme offre aux salariés venant travailler au Grand-Duché, tout comme aux entreprises étrangères, un accueil plus aisé. D'après la ministre, ce concept d'une nouvelle image de marque du pays est le fruit de 18

mois de réflexion au sein d'un comité mis en place autour du Comité consultatif du Commerce extérieur.

Ce concept, qui a été développé de concert avec une agence de conseil en publicité, se base sur l'analyse d'un bureau spécialisé étranger de l'image que les différents secteurs veulent donner d'eux-mêmes. La mise en œuvre de la stratégie de communication est coordonnée par le comité Luximage qui est composé de représentants du ministère des Affaires étrangères et du Service Information et Presse.

Lydie Polfer a également souligné que les responsables ont voulu présenter les premiers éléments de ce concept de façon séparée sans attendre que tous les éléments en préparation soient réunis, parce qu'il s'agissait de mettre à profit l'efficacité médiatique du départ du Tour de France fin juin 2002.

La Vice-Premier ministre a par ailleurs insisté sur la nécessité de joindre les efforts dans les différents domaines pour que l'image de marque transmette un message sans équivoque, cohérent et surtout crédible.

«Si le Luxembourg n'insiste pas pour qu'on lui attribue une espèce de caractère modèle, nous ne voulons pas non plus qu'on nous réduise aux seuls aspects économiques. Notre diversité sociale, le grand nombre de cultures différentes qui cohabitent sur notre territoire, mais aussi les beautés naturelles de nos régions sont autant de points de repère pour mieux nous présenter face à un public international», a conclu Lydie Polfer. L'approche graphique choisie est construite sur les couleurs nationales, elle suggère une certaine modernité et une ouverture sur les technologies modernes en mettant en relief le «.lu» connu sur Internet, et elle offre un fort potentiel d'identification tout en permettant une combinaison facile avec d'autres logos d'organisations ou d'associations luxembourgeoises.

■

Regard sur
les activités gouvernementales

Premier ministre

Visite de travail de M. Vasile Tarlev, Premier ministre de la République de Moldavie

17 avril 2002

Le 17 avril 2002, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a reçu son homologue moldave Vasile Tarlev à l'Hôtel de Bourgogne. Cette première visite d'un chef de gouvernement moldave à Luxembourg s'inscrivait dans le cadre du renforcement des relations bilatérales. Aux dires des deux Premier ministres, les discussions ont été sincères et constructives.

« La nation moldave a une réelle vocation européenne et elle devrait faire partie de la grande famille européenne », a déclaré M. Juncker lors de la conférence de presse conjointe. L'objectif du gouvernement luxembourgeois est de rapprocher la Moldavie de l'Europe et d'intensifier les échanges sur tous les plans. Lors de leur entrevue, Jean-Claude Juncker a rappelé à son homologue moldave l'importance du respect des droits fondamentaux.

Selon M. Juncker, le gouvernement luxembourgeois a décidé d'augmenter les moyens financiers des projets de coopération en cours en Moldavie, dont la réhabilitation d'un orphelinat et d'un dispensaire (80 enfants), ainsi que la formation du personnel.

De plus, à la demande des autorités moldaves, le Premier ministre luxembourgeois réservera une suite favorable à l'accréditation d'un ambassadeur luxembourgeois auprès des autorités de Chisinau.

M. Jean-Claude Juncker et son homologue moldave M. Vasile Tarlev

Vasile Tarlev a fortement apprécié l'intérêt que le gouvernement luxembourgeois porte à l'avenir de la Moldavie et a remercié à plusieurs reprises son homologue luxembourgeois pour son soutien dans les dossiers bilatéraux et européens. Concernant le rapprochement avec l'Union européenne, M. Tarlev a demandé l'appui du gouvernement luxembourgeois en vue d'un accord de libre échange entre la Moldavie et l'Union européenne.

Du point de vue économique, les deux Premier ministres ont confirmé que les relations bilatérales sont insuffisantes et qu'une nouvelle impulsion devrait être donnée aux échanges commerciaux. À cette date, un certain nombre de sociétés à capital luxembourgeois étaient présentes en Moldavie, mais leur nombre était bien insuffisant. Afin de remédier à cette situation, une rencontre avec les responsables de la Chambre de commerce luxembourgeoise était prévue.

Les discussions sur l'approfondissement des relations économiques se sont poursuivies en présence du ministre Henri Grethen lors d'un déjeuner qu'a offert le Premier ministre Juncker à ses hôtes moldaves.

Le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker au colloque « *L'Europe en marche vers son unité* »

27 mai 2002

Le 27 mai 2002, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé

« Je ne veux pas que le débat sur l'avenir de l'Europe ne soit qu'un seul débat sur la réforme des institutions de l'Union européenne »

au colloque « L'Europe en marche vers son unité », organisé par l'Association internationale des Anciens des Communautés européennes. M. Juncker y a notamment prononcé un discours intitulé « L'Europe d'hier et de demain ».

Dans son discours, le Premier ministre a passé en revue les efforts d'unification des années 1920 jusqu'à nos jours. Selon Jean-Claude Juncker, de tous les projets de coopération intergouvernementale de l'après-guerre, la mise en place du Benelux a été le projet le plus ambitieux et est encore considéré aujourd'hui comme le premier porteur de l'idée unificatrice européenne.

« Si l'Union européenne se prépare actuellement à l'élargissement, c'est que les histoires européennes sont en train de se réconcilier », a constaté le Premier ministre. L'important est de savoir comment former, à partir de cet ensemble peu homogène d'actuels et futurs États membres, une unité. Au grand regret de Jean-Claude Juncker, la Convention sur l'avenir de l'Europe – qui essaie de trouver des solutions à une Europe élargie – se penche exclusivement sur l'aspect institutionnel. « Je ne veux pas que le débat sur l'avenir de l'Europe ne soit qu'un débat sur la réforme des institutions de l'Union européenne. Il importe de donner un nouveau contenu à l'Europe ! », a déclaré Jean-Claude Juncker.

Pour ce faire, l'Europe devrait développer une vraie politique étrangère et de sécurité commune (PESC) dans les années à venir, tandis qu'un vrai projet de politique d'immigration et d'asile devrait bientôt voir le jour. Aussi le Premier ministre a-t-il plaidé en faveur de l'application de la méthode communautaire dans ces domaines.

Comme il l'a déjà fait par le passé, M. Juncker a rappelé l'importance d'une stratégie de coordination des politiques économiques plus musclée, ainsi que la mise en place d'un impôt européen.

En ce qui concerne l'équilibre institutionnel au sein de l'Union européenne, alors en discussion à la Convention sur l'avenir de l'Europe, Jean-Claude Juncker a annoncé : « Je m'insurgerai toujours contre ceux qui démoliront le rôle central de la Commission européenne ! ». Faisant allusion aux récentes propositions avancées par la Commission européenne dans le cadre de la Convention sur l'avenir de l'Europe, M. Juncker a soutenu l'idée d'intégrer le poste du Haut Représentant pour la politique étrangère – exercé par Javier Solana – à la Commission européenne, tout en soulignant l'importance de privilégier le contenu par rapport à l'institutionnel.

Plaidant pour un renforcement des pouvoirs du Parlement européen, Jean-Claude Juncker a également relevé la nécessité de trouver une place pour les parlements nationaux dans le cadre institutionnel de l'UE car « les nations ne sont pas une invention de l'histoire, elles ne sont pas faites pour disparaître ».

Selon le Premier ministre, tout effort supplémentaire d'intégration européenne doit aller de pair avec l'établissement de relations durables avec les pays tiers du continent européen. Il s'agit notamment de trouver un nouveau partenariat avec la Russie, l'Ukraine, la Biélorussie, mais aussi la Moldavie et les Balkans.

Jean-Claude Juncker a clôturé son discours sur une note inquiète : « Ma plus grande angoisse est que

M. Jean-Claude Juncker, la ministre des Affaires étrangères Mme Lydie Polfer et M. José Maria Aznar

l'Europe s'élargisse sans s'approfondir et qu'en 2030, nos enfants ne sachent plus rien des précurseurs de l'Union européenne ».

Ont également participé au colloque l'historien Gilbert Trausch, qui a prononcé un discours sur « La CECA, matrice des institutions européennes et de l'Union européenne », le député-maire et représentant de la Chambre des députés à la Convention sur l'avenir de l'Europe Paul Helminger, le président de la Banque centrale du Luxembourg Yves Mersch et le député européen Robert Gœbbels.

Tournée des capitales de M. José Maria Aznar

5 juin 2002

Dans le cadre de sa tournée des capitales en vue de la préparation du Conseil européen de Séville, le président en exercice du conseil de l'Union européenne M. José Maria Aznar s'est rendu le 5 juin 2002 à Luxembourg. M. Aznar a eu des entretiens avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker au Château de Senningen, auxquels a également assisté la Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Mme Lydie Polfer. Ont figuré à l'ordre du jour des sujets comme la politique d'immigration et de l'asile, la réforme du conseil de l'Union européenne et les travaux de la Convention sur l'avenir de l'Europe. Lors d'une conférence de presse conjointe, M. Aznar a présenté son paquet en matière de Justice et d'Affaires intérieures qui se compose de quatre piliers fondamentaux: système européen d'asile, lutte contre l'immigration illégale, renforcement du contrôle des frontières extérieures, coopération internationale de lutte contre l'immigration clandestine. Ce dernier point se divise en quatre volets: assistance technique et financière, accords de réadmission, distinction entre immigration légale et illégale, conditionnalité si les pays originaires d'immigration illégale n'assument pas leurs responsabilités.

M. Aznar a souligné qu'au Conseil européen de Séville, les chefs d'État et de gouvernement voudraient donner un signal fort en matière d'immigration, aussi prendraient-ils surtout des mesures opérationnelles à calendrier fixe.

Pour le Premier ministre Jean-Claude Juncker, la question de l'immigration revêt d'une importance cruciale. « Nous partageons la démarche générale de la présidence, qui consiste à mettre en place tout un dispositif de lutte contre l'immigration clandestine, surtout quand elle est organisée », a déclaré Jean-Claude Juncker au début de la conférence de presse avant de continuer : « Il n'est pas question pour nous de fermer les portes de l'Europe; il n'est pas question pour nous de mettre un terme à l'immigration et de mettre en cause les acquis de la Convention de Genève ».

M. Juncker a lui aussi plaidé en faveur de la mise en place d'un dispositif de lutte féroce contre l'immigration clandestine organisée, « surtout celle qui a pour première victime ceux qui, chez nous, deviennent des immigrés illégaux ». Jean-Claude Juncker a qualifié de «sage» la démarche de la présidence espagnole « puisqu'elle insiste sur le caractère concret des mesures à prendre et des calendriers contraignants » et a exprimé sa satisfaction quant aux travaux de la présidence à tous les niveaux.

En ce qui concerne la réforme du Conseil européen de l'Union européenne, M. Aznar a fait remarquer que le Conseil européen de Séville lancerait un débat sur la question,

mais qu'aucune décision ne serait prise sur les questions qui touchent aux traités.

M. Juncker, de son côté, a ajouté qu'aucune décision sur ce point ne serait prise à Séville puisqu'il appartiendrait à la Convention sur l'avenir de l'Europe d'aborder ce problème. « Je ne suis pas opposé à l'idée de doter le conseil européen d'un président, mais l'idée qu'une telle présidence, imaginée dans le brouillard sans prendre en considération l'avenir architectural de l'Union européenne, c.-à-d. sans prendre en considération le rôle de la Commission européenne et de son président, pourrait nous conduire à un retour vers l'intergouvernemental », a déclaré le Premier ministre luxembourgeois.

Répondant à une question d'un journaliste relative à l'équilibre budgtaire européen, Jean-Claude Juncker a répliqué qu'il était évident que le pacte de stabilité et de croissance, ainsi que les décisions prises à Barcelone et ailleurs, qui visaient à retrouver l'équilibre budgétaire et financier en 2004, devaient être respectées. Comme le cas français était alors soumis à délibération, M. Juncker a plaidé que les ministres des Finances européens se réunissent le 19 juin 2002 au plus tard à Luxembourg pour essayer de régler le problème. En effet, selon M. Juncker, il ne serait pas sage de reporter le problème du pacte de stabilité au Conseil européen de Séville. « Il est évident que la stabilité est un principe directeur de l'Union économique et monétaire », a déclaré Jean-Claude Juncker avant de préciser que « la stabilité n'était pas seulement un principe de départ, mais un principe qui doit trouver son application pendant toute la durée de l'Union économique et monétaire (UEM), c.-à-d. dans la pérennité absolue ». M. Juncker a toutefois souligné qu'il faudrait être attentif aux éléments conjoncturels qui, pour un moment, pourraient expliquer une application plus nuancée du pacte de stabilité, tout en avertissant qu'une « application fétichiste du pacte de stabilité ne doit pas tuer la croissance ».

M. le Premier ministre luxembourgeois et M. le président de la Commission lors du petit-déjeuner de travail

Rencontre M. Jean-Claude Juncker - M. Romano Prodi à Luxembourg

19 juin 2002

En marge de la visite et de la réunion du collège de la Commission européenne à Luxembourg à l'occasion du cinquantenaire de la CECA, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a rencontré le président de la Commission européenne Romano Prodi lors d'un petit-déjeuner de travail le 19 juin 2002.

Le chef du gouvernement luxembourgeois et le chef de l'exécutif européen ont naturellement discuté des points à l'ordre du jour du Conseil européen de Séville (21-22 juin 2002), notamment du dispositif à mettre en place pour renforcer la lutte contre l'immigration clandestine dans les États membres actuels et futurs de l'Union européenne.

Dans ce contexte, MM. Juncker et Prodi ont exprimé leurs réticences quant à l'idée de sanctions au niveau de la coopération au développement contre des pays tiers jugés insuffisamment coopératifs dans ce domaine.

Avant de réfléchir à des sanctions, il serait bon de fournir une aide à ces pays afin d'augmenter l'efficacité de leurs dispositifs de contrôle aux frontières. Au niveau de l'élargissement de l'Union européenne, MM. Juncker et Prodi ont maintenu que le

Mme Polfer et le ministre des Affaires étrangères français M. Hubert Védrine

calendrier pourrait être respecté et que les premières invitations à des nouveaux membres pourraient être lancées au Conseil européen de Copenhague de décembre 2002.

Jean-Claude Juncker et Romano Prodi ont, en outre, fait le point sur l'état d'avancement des travaux de la Convention sur l'avenir de l'Europe. Enfin, M. Prodi a exposé ses idées sur la réforme du fonctionnement interne et des méthodes de travail de la Commission européenne.

Autres

Le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker à l'émission politique « Mots croisés » sur France 2
29 avril 2002

Rencontre entre M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et M. Claus Möller, ministre des Finances du Land Schleswig-Holstein
2 mai 2002

Entrevue du Premier ministre M. Jean-Claude Juncker avec M. Friedrich Merz, président du groupe parlementaire CDU/CSU du Bundestag
2 mai 2002

Le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker à l'Institut franco-allemand de Genshagen
30 mai 2002

Affaires étrangères et coopération

Conseil extraordinaire des ministres des Affaires étrangères à Luxembourg : situation au Proche-Orient

3 avril 2002

Les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne se sont réunis en conseil extraordinaire le 3 avril 2002 à Luxembourg pour discuter de la dégradation de la situation au Proche-Orient.

Le gouvernement luxembourgeois était représenté par son chef de la diplomatie Mme Lydie Polfer.

Convoqués par la présidence espagnole du Conseil de l'Union européenne, les ministres ont souligné la nécessité de l'application de la résolution 1402 du Conseil de sécurité des Nations unies, qui exige un cessez-le-feu et un retrait des troupes israéliennes des villes palestiniennes. Les Quinze ont appelé les parties concernées à reprendre les négociations, unique moyen de garantir la sécurité aux Palestiniens et aux Israéliens.

Le conseil a, par ailleurs, prévu d'envoyer une délégation composée du ministre espagnol des Affaires étrangères Josep Piqué et du Haut représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère Javier Solana à Jérusalem pour relancer les pourparlers avec le Premier ministre israélien Ariel Sharon et le président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat. La ministre Lydie Polfer a souligné de son côté l'importance de cette réunion extraordinaire : « Nous pouvons souligner de cette façon que l'UE est capable de faire une analyse équilibrée de la situation. Nous devons montrer aux deux parties que leurs intérêts sont respectés. (…) Une évolution fondamentale de la situation n'est possible que si toutes les parties – les États-Unis, l'UE, la Russie et le monde arabe – soutiennent la même solution. »

En ce qui concerne la présence d'une troupe internationale dans la région, Mme Polfer a estimé qu'à moyen terme, une telle troupe devrait être envisagée, mais qu'à l'heure actuelle, Israël ne l'accepterait pas.

M. Charles Gœrens, ministre de la Coopération, participe au lancement de l'initiative ESTHER

9 avril 2002

Le 9 avril 2002, M. Charles Gœrens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, a participé à Rome au lancement officiel de l'initiative « Ensemble pour une solidarité thérapeutique hospitalière en réseau contre le sida (ESTHER) ». Cette initiative européenne a été lancée en 2001 par le ministre français de la Santé M. Bernard Kouchner et a été présentée en juin 2001 lors du Conseil des ministres de la Santé au Luxembourg, ainsi qu'à la session spéciale de l'Assemblée générale de lutte contre le sida aux Nations unies à New York.

Cette initiative fait de l'hôpital le pôle central de la coopération dans le domaine de l'accès aux médicaments. Des partenariats entre les établissements de santé européens et de structures de santé des pays du sud, principalement des pays d'Afrique, seront établis en vue d'aider ces derniers dans le domaine de la prise en charge thérapeutique des patients. Ces partenariats fonctionneraient sur base d'une convention-cadre de coopération inter-hospitalière et d'une commission scientifique et médicale internationale chargée de suivre les activités.

Le Luxembourg a été un des premiers pays à s'engager à fond dans cette initiative. Profitant de son expérience relative à l'exécution de projets de lutte contre le sida au Rwanda, le ministère des Affaires étrangères a décidé de concentrer ses efforts sur ce pays qui est gravement touché par le problème. Deux hôpitaux luxembourgeois, le Centre hospitalier de Luxembourg (CHL) et le Centre hospitalier du Nord (CHN) d'Ettelbrück, ont manifesté leur désir de participer à cette action.

Le courant est très bien passé entre Mmes Ferrero-Waldner et Polfer

En novembre 2001, des représentants du ministère et de ces deux hôpitaux avaient effectué des missions sur le terrain afin de trouver des partenaires et de commencer à mettre sur pied un premier projet.

Des jumelages, d'un côté, entre le CHL et le Centre hospitalier universitaire de Kigali, de l'autre, entre le CHN et l'hôpital régional de Rwamagana pourraient ainsi être conclus dans un proche avenir.

Visite officielle de Mme Benita Maria Ferrero-Waldner, ministre autrichienne des Affaires étrangères

12 avril 2002

Mme Benita Maria Ferrero-Waldner, ministre des Affaires étrangères d'Autriche, s'est rendue à Luxembourg le 12 avril 2002 pour une visite officielle.

La ministre a d'abord été accueillie par le Premier ministre Jean-Claude Juncker au ministère d'État pour une entrevue en tête-à-tête. Mme Ferrero-Waldner s'est ensuite entretenue avec le président de la Cour européenne de Justice M. Gil Carlos Rodrigues Iglesias et a été reçue un peu plus tard au ministère des Affaires étrangères par son homologue Mme Lydie Polfer.

L'entretien entre les deux homologues a essentiellement porté sur le processus de l'élargissement européen, la sûreté nucléaire, les travaux de la Convention européenne sur l'avenir de l'Europe et la situation actuelle au Proche-Orient.

Cette entrevue a été suivie d'une réunion de travail élargie aux délégations, présidée par les deux minis-

Mme Lydie Polfer et le président de la Roumanie M. Ion Iliescu

tres des Affaires étrangères. À l'ordre du jour figuraient essentiellement des dossiers d'actualité politique européenne et de relations bilatérales.

Lors d'une conférence de presse conjointe, Mme Lydie Polfer s'est félicitée des relations bilatérales excellentes qui existent depuis longtemps entre les deux pays. Elle a rappelé que le Luxembourg et l'Autriche défendaient souvent les mêmes intérêts au niveau de l'Union européenne et que ce fut notamment le cas lors de l'élaboration du Traité de Nice en 2001.

Autre exemple de consensus en matière de politique européenne : Mme Lydie Polfer a confirmé que le gouvernement luxembourgeois rejoignait le refus du gouvernement autrichien concernant la création de ministères européens, exclusivement chargés de la gestion des dossiers européens. Selon le chef de la diplomatie luxembourgeoise, l'existence de tels ministères causerait la centralisation des compétences en matière de politique européenne et éloignerait encore plus l'Europe du citoyen, sentiment largement partagé par Mme Ferrero-Waldner. Il faudrait plutôt donner plus de poids au « Monsieur PESC » du Conseil des ministres, rôle actuellement assumé par Javier Solana. Autre point de consensus total : le principe d'égalité des États membres de l'Union européenne doit être maintenu.

En matière de sûreté nucléaire – un dossier d'une grande importance pour le gouvernement autrichien – le chef de la diplomatie autrichienne s'est félicitée du soutien apporté par le gouvernement luxembourgeois lors du Conseil européen de Laeken. Mme Ferrero-Waldner a également remercié son homologue du soutien que le Luxembourg a fourni lors du même Conseil en matière de politique de transport européenne. En effet, dans le dossier complexe du transit routier, le Luxembourg soutient le règlement transitoire adopté à Laeken jusqu'à ce que de nouvelles solutions se présentent.

Après le déjeuner offert par Mme Lydie Polfer en l'honneur de Mme Ferrero-Waldner, celle-ci a été accueillie à la Chambre des députés par M. Niki Bettendorf, vice-président de la Chambre. La visite officielle s'est terminée par une réunion avec des représentants du Bureau de la Chambre des députés et de la Commission des Affaires étrangères et européennes et de défense.

Visite officielle et mission économique en Roumanie

17-18 avril 2002

Les 17 et 18 avril 2002, la Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Lydie Polfer a effectué une visite officielle en Roumanie.

Une délégation d'entreprises luxembourgeoises l'y a accompagné. À l'occasion de cette visite, la ministre a signé avec son homologue roumain, M. Mircea Geoana, un accord bilatéral de coopération entre la Chambre de commerce et d'industrie de Roumanie et de la municipalité de Bucarest et la Chambre de commerce du Luxembourg, destiné à approfondir les relations économiques roumano-luxembourgeoises.

Au programme de la visite figuraient des entrevues avec le président Ion Iliescu, le Premier ministre Adrian Nastase, le ministre des Affaires étrangères Mircea Geoana, la ministre de l'Intégration européenne Hildegard Puwak, le ministre du Développement et de la Prévision

Leonard Cazan, le président du Sénat Nicolae Vacaroiu et le président du parlement Valer Dorneanu.

Ces entretiens ont porté principalement sur les deux priorités stratégiques de la politique étrangère roumaine, à savoir l'adhésion à l'Union européenne d'ici 2007 et l'adhésion à l'Alliance atlantique, sur les potentialités de développement des relations bilatérales, sur le processus de transition politique et économique en Roumanie, sur l'image de marque de la Roumanie à l'étranger et sur les liens historiques entre les deux pays.

En ce qui concerne le processus d'adhésion à l'Union européenne, la visite a montré que la Roumanie a fait, au cours de 2001, des efforts importants pour rattraper son retard par rapport aux autres pays candidats. Le chef de la diplomatie roumaine M. Geoana a souhaité que, lors du Conseil européen de Copenhague, une feuille de route actualisée soit établie pour la Roumanie. Celle-ci serait susceptible de fournir les étapes claires du déroulement du processus de négociation et, implicitement, les perspectives de calendrier de l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne. M. Geoana a par ailleurs exprimé le souhait que la position commune de l'Union européenne en matière d'aides directes à l'agriculture établisse des conditions de concurrence équitable. Dans ce contexte, la question d'une réforme future de la politique agricole commune a également été évoquée.

Mme Polfer a profité de son séjour à Bucarest pour rendre visite au Centre d'études et de documentation Roumanie-Luxembourg, où la pré-maquette du dictionnaire roumain-luxembourgeois a été présentée en présence du président de l'Académie roumaine M. Eugen Simion. Le titre de « membre d'honneur » de ce centre a été décerné à cette occasion à Mme Polfer. La visite du centre pour mineurs handicapés à Tuicani (Moreni), cofinancé par des fonds luxembourgeois, a été un autre moment fort du programme de la visite de Mme Polfer.

Mme Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères, à la réunion ministérielle de l'Otan

14-15 mai 2002

La réunion ministérielle de l'Alliance atlantique s'est tenue à Reykjavik les 14 et 15 mai 2002 avec, à l'ordre du jour, la préparation des décisions à prendre en vue de l'élargissement lors du sommet de Prague en novembre 2002, l'adaptation de l'Otan au nouvel environnement stratégique et le renouvellement des relations de partenariat. La contribution de l'Alliance à la lutte contre le terrorisme, la situation dans les Balkans – où les forces de sécurité devraient continuer à soutenir la stabilité et fournir un cadre facilitant la reconstruction politique et économique –, ainsi que le nouveau partenariat avec la Russie étaient les principaux sujets de discussion appelés à dessiner les contours d'une nouvelle Alliance dans une nouvelle Europe.

Au cours de son intervention, Mme Lydie Polfer, ministre luxembourgeoise des Affaires étrangères, s'est exprimée pour un élargissement de l'Alliance aussi généreux que possible. À son avis, cette approche serait d'autant plus importante que l'objectif premier du Traité de l'Atlantique Nord consiste à sauvegarder la liberté des peuples, favoriser le bien-être et la stabilité et préserver la paix et la sécurité dans la région euro-atlantique.

Il s'agira donc pour l'Otan de tirer les conséquences à la fois internes et externes des évolutions en Europe et dans le monde. Ceci implique une poursuite de l'engagement commun dans les Balkans, la recherche d'un maximum de synergies entre l'Union européenne et l'Alliance et une expression concrète de la nouvelle relation avec la Russie.

Dans l'optique luxembourgeoise, les réformes engagées doivent préserver la cohésion et la solidarité au sein de l'Alliance et assurer la participation effective de tous les partenaires. Mme Polfer a insisté sur l'importance de consultations impliquant tous les alliés et partenaires, rejoignant son homologue américain Colin Powell qui avait indiqué que « tous les partenaires sont des partenaires égaux ».

L'évolution des relations entre l'Alliance et la Russie constitue pour Lydie Polfer la preuve de la continuité et de la capacité d'adaptation de l'Otan. Qualifiant le rôle de la Russie d'essentiel, la ministre a poursuivi : « L'approfondissement que nous nous apprêtons à injecter dans ce partenariat stratégique témoigne de la confiance que nous avons dans ce grand pays et de la place que nous entendons lui réserver dans les affaires qui touchent à

M. Silvio Berlusconi, M. de Franchis, représentant permanent de l'Italie auprès de l'Otan, Lord Robertson, M. Jean-Jacques Kasel et Mme Lydie Polfer

la sécurité et à la stabilité de notre continent. »

En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, la ministre luxembourgeoise a rappelé les mérites du secrétaire d'État américain Colin Powell dans la mise en place d'une vaste coalition internationale et a exprimé la nécessité de la continuité de l'action internationale. Elle a cependant insisté sur le fait que la riposte militaire ne saurait être la seule réponse au terrorisme.

« Notre action doit se prolonger dans d'autres domaines et d'autres organisations comme les Nations unies, l'Union européenne ou encore le Conseil de l'Europe.

L'histoire nous apprend que la détresse et la misère peuvent générer des réactions violentes. Celles-ci se prêtent aisément à toute sorte de manipulations. La conférence de Monterrey sur le financement du développement a confirmé la prise de conscience internationale du rôle important que doit jouer la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. »

Dans ce contexte, Mme Polfer a rappelé que, pour le Luxembourg, toute politique de sécurité doit se concevoir en parallèle et de manière cohérente avec l'aide humanitaire et la coopération au développement.

Concernant les relations entre l'Union européenne et l'Otan, Mme Polfer a regretté, à l'instar de ses collègues, que la mise en place des arrangements institutionnels n'ait guère avancé.

Cette situation serait d'autant plus regrettable que sur le terrain, et notamment dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la coopération s'est avérée excellente.

Autres

La situation au Proche-Orient au centre de l'entrevue de Mme Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères, avec des diplomates arabes
9 avril 2002

Mme Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères, salue la mise en place de la Cour pénale internationale
11 avril 2002

Signature d'un accord de coopération entre le Luxembourg et le Rwanda
18 avril 2002

Visite de travail de M. Dimitrij Rupel, ministre slovène des Affaires étrangères
10 avril 2002

Visite de travail de M. Ismaël Cem, ministre turc des Affaires étrangères
16 avril 2002

Visite de travail de M. Igor Ivanov, ministre russe des Affaires étrangères
16 avril 2002

Le ministre de la Coopération M. Charles Gœrens à la 2e réunion du conseil d'administration du Fonds mondial de lutte contre le sida
23-24 avril 2002

Le ministre de la Coopération M. Charles Gœrens rencontre son homologue suédois M. Jan O. Karlsson
26 avril 2002

M. Charles Gœrens, ministre de la Coopération, au conseil Développement à Bruxelles
30 mai 2002

Mme Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères, reçoit son homologue libanais M. Mahmoud Hammoud
17 juin 2002

Agriculture

Sommet mondial de l'Alimentation à Rome

10-13 juin 2002

M. Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, a participé du 10 au 13 juin 2002, en tant que chef de la délégation luxembourgeoise, au « Sommet mondial de l'Alimentation, cinq ans après», qui a été organisé à Rome par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Plus de 800 millions d'individus souffrent de malnutrition ou de dénutrition.

Le premier Sommet mondial de l'Alimentation en 1996 s'était fixé comme objectif de réduire jusqu'en 2015 de moitié le nombre d'habitants souffrant de la faim.

Cet engagement a été réitéré également dans la Déclaration du Millénaire faite par les chefs d'État et de gouvernement en 2000.

Ce sommet fut pour le ministre Boden l'occasion d'intervenir dans le débat général (voir le discours de M.Fernand Boden page 202).Il a également rencontré, en marge du sommet, les chefs de délégation de plusieurs pays partenaires de la coopération luxembourgeoise et notamment le Premier ministre du Cap-Vert M. José Maria Pereira Neves.

La délégation luxembourgeoise a ensuite participé à plusieurs tables rondes consacrées aux thèmes de la sécurité alimentaire et de l'intégration régionale.

M. Fernand Boden accueille Mme Fischer Boel au ministère de l'Agriculture

Le ministre de l'Agriculture M. Fernand Boden reçoit son homologue danois Mme Mariann Fischer Boel

26 juin 2002

Le 26 juin 2002, M. Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, a reçu pour une visite de travail Mme Mariann Fischer Boel, ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche du Danemark, en vue de la préparation de la présidence danoise au niveau de l'Union européenne.

Les entretiens des deux ministres ont porté sur la révision à mi-parcours de la politique agricole commune (PAC), sur les effets de la *Farm bill*, (la nouvelle politique agricole adoptée par le Congrès des États-Unis d'Amérique et qui prévoit une augmentation considérable des paiements directs aux agriculteurs) sur l'élargissement de l'Union européenne et les paiements directs aux agriculteurs, sur la sécurité alimentaire et sur la pêche.

L'hygiène alimentaire au centre des débats du Conseil de l'Agriculture

27 juin 2002

Le conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture s'est réuni le 27 juin 2002 à Luxembourg. La présidence a été assurée par Miguel Arias Canete, ministre espagnol de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation.

Le gouvernement luxembourgeois était représenté par M. Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.

Au cours de cette réunion, divers aspects liés à la surveillance et au contrôle des zoonoses, à l'hygiène alimentaire, à l'état actuel de la ESB et au fonds vétérinaire ont été abordés. Ont également été traités la régulation du marché de l'alcool

Le ministre de l'Agriculture M. Fernand Boden en discussion avec M. Hervé Gaymard, ministre français de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales

éthylique, l'état d'application de l'OCM des fruits et légumes, les assurances agraires, ainsi que les perspectives à moyen terme pour les principaux marchés agricoles dans l'UE. Concernant l'hygiène alimentaire, deux propositions de règlement ont été soumises à débat, l'une relative à l'hygiène des produits alimentaires et l'autre concernant les normes spécifiques d'hygiène des aliments d'origine animale.

Les deux règlements recherchent la consolidation, l'actualisation et la simplification de la réglementation en vigueur sur l'hygiène des aliments.

Concrètement, les conditions générales d'hygiène de tous les produits alimentaires sont définies, faisant du principe « de la ferme à la table » une réalité et mettant fin à la fragmentation de la chaîne alimentaire qui existe actuellement dans la réglementation communautaire sur l'hygiène. Les ministres des Quinze ont également passé en revue l'état de la situation actuelle de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB).

Le conseil a abordé la proposition de règlement par lequel l'Organisation commune du marché (OCM) de l'alcool éthylique d'origine agricole est établie. L'alcool éthylique, ainsi que la pomme de terre, est l'un des rares produits agricoles dont le marché n'est pas régulé.

La proposition d'OCM a pour objectif de mieux connaître le marché de l'alcool éthylique agricole et d'obtenir une plus grande transparence grâce à l'existence d'un support statistique adéquat.

Finalement, la Commission européenne a exposé aux ministres de l'Agriculture les perspectives à moyen terme pour les principaux marchés agricoles de l'Union européenne.

Autres

Le ministre de l'Agriculture M. Fernand Boden au conseil de l'Union européenne
27 mai 2002

Culture

Mme Erna Hennicot-Schœpges, ministre de la Culture, fait le point sur les projets et activités du CNA en 2002

10 avril 2002

Le 10 avril 2002, Mme Erna Hennicot-Schœpges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et M. Jean Back, directeur du Centre national de l'audiovisuel (CNA), ont présenté les projets et activités du CNA en 2002, ainsi que l'état d'avancement des travaux préparatoires en rapport avec le nouveau bâtiment du Centre.

Le CNA a continué son travail de sauvegarde du patrimoine audiovisuel luxembourgeois (anciennes émissions RTL et films de famille). Ainsi, les résultats de *Films made in Luxembourg* sont de l'ordre de *15 146* cassettes vendues sur le territoire luxembourgeois depuis 1997, 25 documentaires et films restaurés passés sur RTL *Télé Lëtzebuerg* de janvier à décembre 2001 dans le cadre de l'émission *Films made in Luxembourg* et une forte augmentation de la présence des films soutenus par le Luxembourg (documentaires, court-métrages, long métrages) à de nombreux festivals internationaux (Prague, Athènes, Sarrebruck, Washington, Canada, etc.) et ce, sur initiative du CNA et à

Mme Erna Hennicot-Schœpges et M. Jean Back lors de la conférence de presse

la demande des ambassades luxembourgeoises à l'étranger.

Le CNA a aussi sorti en collaboration avec le CEDIES une nouvelle brochure intitulée «Les carrières du cinéma et de la télévision». Cet instrument est destiné à l'orientation des étudiants luxembourgeois vers des écoles audiovisuelles en Belgique, au Luxembourg, en France, en Allemagne et en Angleterre. En photographie, le CNA a continué les travaux de restauration sur *The Bitter Years* et en ce qui concerne l'exposition *The Family of Man* à Clervaux, il convient de noter qu'un nouvel ascenseur pour personnes à mobilité réduite a été inauguré en septembre 2001. Par ailleurs, l'année 2001 a vu une nouvelle augmentation du nombre des visiteurs.

Deux nouvelles publications sont sorties dans le domaine de la photographie. Le premier, «Instruments et Images photographiques», Collection de Norbert Theis, a été réalisé par Romain Girtgen (images) et Yves Auqier (textes). Ce livre présente les images et objets illustrant l'évolution de la photographie et du cinéma en tant que *mass media* et avant l'ère digitale.

Le second livre s'intitule «Découvertes Jeunes Talents luxembourgeois», de Thierry Frisch. Il vise à faire connaître le travail de nos auteurs au Luxembourg et à l'étranger à travers une diffusion de leurs travaux. La numérisation de l'ensemble des documents gardés par le CNA et une nouvelle architecture informatique sont les objectifs principaux du CNA dans l'avenir. Les deux projets ont été introduits dans *eLëtzebuerg* et le CNA était en train de préciser les dossiers avec les membres de la *Task Force*.

La conférence de presse fut aussi l'occasion pour le directeur du CNA de s'attarder sur le nouveau bâtiment du Centre. Celui-ci comprendra notamment des salles de cinéma, une médiathèque, des points de lecture et de consultation ou des studios d'enregistrement réservés aux professionnels. En résumé, les installations du CNA formeront un ensemble cohérent, sachant relever le défi d'un travail spécialisé tourné tant vers la production professionnelle luxembourgeoise et étrangère que vers le grand public.

Lancement du site www.filmfund.lu et présentation du rapport annuel du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle

15 avril 2002

Le 15 avril 2002, le ministre délégué aux Communications François Biltgen et la ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Erna Hennicot-Schœpges ont présenté le rapport annuel 2001 du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle, ainsi que leur site Internet.

Les certificats d'investissement audiovisuel de l'État ont progressé de 35 % par rapport à 2000, pour atteindre une valeur faciale de plus de 50 millions d'euros. En ce qui concerne l'accès au régime des certificats, 16 sociétés de production étaient agréées.

Des aides financières sélectives, sous forme d'avances sur recettes, ont été accordées à 14 projets pour un montant total de 2,2 millions d'euros. La majeure partie de cette aide revenait à la production (94 %), le reste allant aux développement et à la distribution. Cette aide a encore augmenté de 50 % dans le budget 2002. « Je suis confiant que nous pouvons maintenir ce taux de crois-

Mme Hennicot-Schœpges et M. Biltgen présentent le site Internet du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle

sance jusqu'à la fin de la période législative », a assuré François Biltgen. Le Fonds a également accordé divers subsides pour un montant de près de 40 000 euros, dont la participation financière au concours international « Prix Kieslowski ».

Dans le cadre de ses activités de promotion du développement du secteur national de la production audiovisuelle, le Fonds était présent à plusieurs festivals internationaux, dont ceux de Berlin et de Cannes.

Le ministre Biltgen a signalé dans ce contexte le « Prix média » 2001 de l'Union européenne remporté par «Une liaison pornographique», une coproduction luxembourgeoise.

Pour promouvoir le développement de coproductions avec la France et renforcer les échanges culturels et économiques, le Luxembourg a signé un accord avec l'Hexagone. Un accord similaire était en voie d'achèvement avec l'Allemagne. À l'avenir, le Luxembourg devrait également développer sa propre infra structure dans le secteur cinématographique afin de permettre des engagements permanents dans ce secteur.

Selon M. Biltgen, ce secteur emploierait actuellement 600 personnes. Le ministre a salué la création d'un prix cinématographique luxembourgeois. Un groupe de travail international, composé de représentants du Conseil national de l'audiovisuel, du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle, d'auteurs et d'acteurs, a été mis en place pour étudier la question.

Mme Hennicot-Schœpges est revenue, pour sa part, sur la réforme du statut des artistes, projet qu'elle allait déposer à la Chambre des députés. Les ministres ont ensuite présenté le site Internet du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle www.filmfund.lu. Toute l'actualité relative au domaine du cinéma et de la production au Luxembourg s'y trouve désormais en langue anglaise.

Mme Erna Hennicot-Schœpges en visite officielle à San Francisco et Chicago

12-17 juin 2002

Erna Hennicot-Schœpges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, s'est rendue en visite officielle à San Francisco et Chicago du 12 au 17 juin 2002.

À San Francisco, Mme Hennicot-Schœpges a rencontré le maire de la ville Willie L. Brown Jr., le premier maire noir de cette ville très cosmopolite et riche de sa diversité culturelle et intellectuelle.

Lors de sa visite du *Tech Museum of Innovation*, la ministre luxembourgeoise a également rencontré Greg Brown, vice-président de cette institution, qui a un solide savoir-faire dans la représentation didactique de l'évolution des sciences et de la technologie. Mme Hennicot a pu, par ailleurs, prendre contact avec deux représentants de la communauté luxembourgeoise en Californie, un chercheur dans une grande firme pharmaceutique et un responsable de société informatique.

L'après-midi du 13 juin a été consacrée à une visite de l'université de Stanford *(Center for Integrated Studies et Hoover Institution)*. Une rencontre, dans la Napa Valley, avec les responsables de la *Di Rosa Preserve, Art and Nature* et de la *Hess Collection* a conclu le périple californien. Dans cette partie du

Mme Erna Hennicot-Schœpges accueillie par le maire de San Francisco M. Willie Brown

voyage, Mme Hennicot-Schœpges fut accueillie par M. Robert Biwer, consul général à San Francisco ; elle était accompagnée par MM. Guy Dockendorf et Pierre Decker.

Le 15 juin, Mme Hennicot-Schœpges a inauguré, en présence du numéro 3 de l'exécutif américain M. Dennis Hastert, le buste du Dr. Bernard Cigrand, l'inventeur luxembourgeois de l'*American Flag Day* célébré tous les ans le 14 juin.

Ont également assisté à cette cérémonie Jean Asselborn, vice-président de la Chambre des députés ; Arlette Conzemius, ambassadeur du Luxembourg aux États-Unis ainsi que Paul Schmit de la même ambassade ; Georges Faber, consul général à New York ; Donald Hansen, consul général honoraire à Chicago ; Paul Heinerscheid, consul général honoraire à Minneapolis ; Robert Schaeffer, consul général honoraire à Kansas City, de nombreuses personnalités de la vie politique américaine ainsi qu'un public américain très enthousiaste. Le buste est l'œuvre de Georges Calteux, directeur du Service des sites et monuments nationaux et notamment auteur d'un ouvrage sur l'architecture de l'habitat d'origine luxembourgeoise aux États-Unis.

Mme Hennicot-Schoepges et le Speaker of the House M. Dennis Hastert

Le lendemain, la ministre luxembourgeoise a inauguré, en présence de nombreuses personnalités et de représentants de la communauté luxembourgeoise des États du Wisconsin, Minnesota et Iowa, le *Light-Tower*, un phare qui a été reconstruit avec des argents américains et luxembourgeois à Port Washington.

Les très nombreux entretiens que Mme Hennicot-Schœpges a pu avoir avec les représentants des différentes *historical societies* qui se sont attelées à l'étude de l'immigration luxembourgeoise aux États-Unis et à l'entretien des liens d'amitié avec le Luxembourg.

Ceux-ci ont notamment permis d'identifier un certain nombre de problèmes, comme l'étude de la langue luxembourgeoise toujours vivante dans une petite partie de la communauté luxembourgeoise, la conservation de maisons typiques luxembourgeoises, la création d'un système de bourses à l'intention de

jeunes Américains intéressés par l'étude de la langue luxembourgeoise, ainsi que l'élaboration d'un centre de documentation sur l'immigration luxembourgeoise donnant également un aperçu du Luxembourg moderne.

Les différentes cérémonies ainsi que le *dinner of recognition* donné par la *Port Washington Society* étaient agrémentés par des concerts donnés par le groupe luxembourgeois *Troatterbattien* en tournée dans le Midwest.

Lors de la soirée d'adieu, une copie d'une madone de l'église de Luxembourg-Grund a été offerte à la *Historical Society* de St. Donatus, un autre village avec une importante communauté luxembourgeoise.

Pour la partie Midwest de son voyage, Mme Erna Hennicot-Schœpges était accompagnée par MM. Germain Dondelinger et Guy Dockendorf.

Réouverture du Musée national d'histoire et d'art
21 juin 2002

Le 21 juin 2002, Mme Erna Hennicot-Schœpges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que ministre des Travaux publics, a assisté à la réouverture partielle du Musée national d'histoire et d'art (MNHA).

En présence du directeur du Fonds de rénovation de la vielle ville M. Fernand Pesch et du directeur du MNHA M. Paul Reiles, Mme Hennicot s'est réjouie de la réalisation qui s'intègre de façon élégante dans le quartier du « Marché aux Poissons » (voir discours page 209).

Mme Hennicot-Schœpges, ministre de la Culture, et M. Paul Reiles, directeur du musée, lors de la réouverture du MNHA

Sont accessibles l'ancien bâtiment rénové et restructuré (art ancien et art moderne, collections médiévales, armes et forteresse, cabinet des médailles,...), l'atrium central et le nouvel immeuble donnant sur le parvis les trois niveaux creusés dans le rocher consacrés à l'archéologie (préhistoire, protohistoire, histoire gallo-romaine) étaient en voie d'aménagement et seraient ouverts au public après le 29 novembre 2002.

Autres

Mme Erna Hennicot-Schœpges rencontre M. Alisher Shaykov, ambassadeur d'Ouzbébistan au Grand-Duché de Luxembourg
4 avril 2002

La ministre de la Culture Mme Hennicot-Schœpges visite le château de Malberg
10 mai 2002

Économie

Mission économique en Italie
21-24 avril 2002

Du 21 au 24 avril 2002, une délégation luxembourgeoise, placée sous la présidence de S.A.R. le Grand-Duc Héritier et conduite par le ministre de l'Économie Henri Grethen s'est rendue dans le cadre du « Comité de développement économique » à Turin, Alba, Belluno et Trieste.

Le Prince Guillaume, qui poursuit une formation militaire à Sandhurst, en Grande-Bretagne, assurait la présidence d'honneur du Comité de développement économique. La mission en Italie avait comme objectif de présenter à des industriels italiens le Luxembourg comme site d'implantation de choix pour des investissements productifs. De plus, le ministère de l'Économie entendait consolider et renforcer les relations avec les maisons-mères des entre-

S.A.R. le Grand-Duc Héritier (à droite), M. Grethen (à gauche) et M. Ferrero lors de la visite des installations de fabrication de Ferrero S.A.

prises italiennes déjà présentes au Grand-Duché. Dans cette optique, la délégation s'est rendue notamment chez Ferrero SpA et Mondo SpA à Alba.

À Belluno, qui est un centre important de conception et de fabrication de lunettes, la délégation a présenté le Luxembourg devant un parterre d'industriels de la région. C'est à Belluno également que les représentants luxembourgeois ont rendu visite à un des principaux producteurs d'étuis de lunettes au monde.
À Trieste, une deuxième présentation a eu lieu devant des industriels et des représentants d'associations d'entreprises de la région.
La mission s'est conclue par une visite chez un producteur d'équipements informatiques hautement spécialisés qui sont utilisés pour garantir la sécurité des transmissions de données et pour la maintenance à distance de réseaux de télécommunications.

Cette société a des projets concrets d'expansion et était alors en pourparlers avec le ministère de l'Économie en vue de l'implantation au Luxembourg

Autres

Visite de la ministre danoise des Affaires sociales et de l'Égalité de Droits Mme Henriette Kjaer
4 juin 2002

Éducation nationale et enseignement supérieur

Mme Marie-Josée Jacobs et Mme Anne Brasseur, respectivement ministres de la Jeunesse et de l'Éducation nationale, présentent le projet interculturel *Dat sinn ech*
18 avril 2002

Le 18 avril 2002, Mme Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, et Mme Anne Brasseur, ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, ont présenté le projet *Dat sinn ech - Das bin ich - Det er mig - Dit ben ik.*

Dat sinn ech est un projet interculturel d'éducation sociale destiné à des enfants de 4 à 8 ans. Il s'agit d'un projet européen élaboré dans le cadre du programme Socrates-Comenius et dont le matériel a été financé par le ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse.

Les partenaires internationaux du Luxembourg dans ce projet sont l'Allemagne, le Danemark et les Pays-Bas. *Dat sinn ech* a été élaboré de concert par le ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse ; le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports ; l'Institut supérieur d'études et de recherches pédagogiques (ISERP) et le Centre de documentation et d'animation interculturelles (CDAIC).

Le projet est d'une grande importance dans un environnement culturel de plus en plus diversifié et constitue un outil attractif de communication interculturelle à destination du personnel d'encadrement. En mettant l'accent sur ce qui est commun à tous les enfants (aventures, joies et craintes, occupations et préoccupations, goûts, etc.), *Dat sinn ech* leur donne l'occasion de parler de leurs propres expériences, favorise l'échange et stimule la confiance en soi.

Le coffret pédagogique contient 12 livres en langue luxembourgeoise, 2 cd's, un film vidéo documentant le

Les ministres Mme Jacobs et Mme Brasseur lors de la présentation du projet

travail en groupe avec le projet et un livre avec des idées de jeux de marionnettes.

Visite de S.A.R. le Grand-Duc au campus scolaire *Geesseknäppchen*

13 mai 2002

Le 13 mai 2002, S.A.R. le Grand-Duc Henri a visité, en présence de Mme Anne Brasseur, ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, le campus scolaire *Geesseknäppchen.* S.A.R. le Grand-Duc a assisté, dans chacun des établissements scolaires du campus, à la présentation d'activités pédagogiques qui leur sont propres. Il a également visité les infrastructures communes aux différents lycées du *Geesseknäppchen*, en l'occurrence le forum avec son restaurant scolaire, les installations sportives et la centrale de cogénération.

Historique du campus *Geesseknäppchen*

En 1964, le nouveau bâtiment de l'Athénée de Luxembourg, logé jusque-là dans l'ancien collège des Jésuites vieux de trois siècles et demi, ouvrit ses portes sur le site qui, plus tard, allait devenir le campus scolaire *Geesseknäppchen*. Cette première implantation fut suivie, au printemps 1968, par la création du Lycée Michel Rodange, dont les premières classes logaient dans un bâtiment provisoire en attendant la construction d'infrastructures définitives dans lesquelles elles s'installèrent au début des années 70.

En 1977, l'École de Gestion et de Commerce, fondée en avril 1974 et dénommée Lycée technique École de Gestion et de Commerce à partir de 1979, vint se loger dans le bâtiment auparavant occupé à titre provisoire par le Lycée Michel Rodange.

Au début des années '80, la rue qui séparait de part et d'autre les trois écoles fut supprimée pour réaliser, par le biais d'un aménagement paysager progressif, un véritable campus scolaire englobant également le Conservatoire de musique, construit par la Ville de Luxembourg.

Inaugurés en 2001, le Lycée Aline Mayrisch et l'*International School of Luxembourg* sont les derniers-arrivés dans la famille des établissements scolaires du campus *Geesseknäppchen*. Alors qu'un projet initial prévoyait de faire construire sur ce site un campus international regroupant les principales écoles étrangères établies à Luxembourg, à savoir le Collège Vauban, la *St. George's School* et l'*American International School*, ce projet a été abandonné en faveur de l'implantation d'un nouveau lycée luxembourgeois en raison des besoins pressants en infrastructures pour le compte de l'Éducation nationale.

L'implantation des différents établissements scolaires a été accompagnée de la mise en place de structures d'accueil et d'infrastructures sportives. Lors de la dernière étape d'extension du site, les annexes déjà en place ont été complétées par des infrastructures destinées à l'ensemble des communautés scolaires du *Geesseknäppchen* : une piscine à deux bassins et le Forum en tant que point de rencontre abritant notamment le restaurant scolaire du campus.

L'offre scolaire

Le campus scolaire *Geesseknäppchen* comprend quatre lycées et lycées techniques publics luxembourgeois (Athénée de Luxembourg, Lycée Michel Rodange, Lycée Technique École de Com-

S.A.R. le Grand-Duc et Mme Anne Brasseur ont déjeuné avec des élèves dans le restaurant principal du campus qui est logé au 2e étage du forum

merce et de Gestion, Lycée Aline Mayrisch) et l'*International School of Luxembourg*, école privée constituée sous forme d'a.s.b.l. Pour l'année scolaire 2001-2002, le total des élèves inscrits dans l'ensemble des établissements scolaires du campus *Geesseknäppchen* s'élève à 4 278, les effectifs des quatre lycées publics totalisant 3 681 élèves.

Outre les cinq établissements scolaires, le campus *Geesseknäppchen* comprend des infrastructures communes que sont : le forum (abritant une salle polyvalente, des structures d'accueil, un centre de médecine scolaire, le restaurant scolaire, ainsi que les centrales de gestion informatique et technique), la piscine et ses annexes ; le stade d'athlétisme; l'ensemble des parkings (900) situés sur le campus et le parking attenant au boulevard Pierre Dupong ; les voies d'accès direct, ainsi que les voies de circulation sur le site du campus ; les aménagements extérieurs du campus scolaire.

Les infrastructures communes aux différents établissements du campus sont gérées par le Service des constructions, des équipements et des restaurants scolaires du ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports. Ce service coordonne notamment l'utilisation des infrastructures par les communautés scolaires et leur mise à disposition à des tiers (associations sportives ou culturelles) en respectant prioritairement les objectifs éducatifs résultant des programmes scolaires et des activités périscolaires, ainsi que de l'organisation scolaire de chaque établissement scolaire.

Afin de renforcer ce mode de gestion centralisée en impliquant les établissements scolaires concernés, le ministère de l'Éducation nationale a déposé à la Chambre des députés un projet de loi ayant pour objet la création d'un Service de gestion des infrastructures communes aux établissements scolaires du campus scolaire *Geesseknäppchen*.

Composé d'un représentant du ministre et de représentants de chacune des directions des établissements concernés, ce service sera chargé des missions de gestion et de coordination susmentionnées. Par ailleurs, il sera également appelé à assurer la sécurité et à garantir la discipline sur le lieu du site.

Visite de Mme Anne Brasseur, ministre de l'Éducation nationale, en Finlande

3-4 juin 2002

Mme Anne Brasseur, ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, accompagnée d'une délégation du ministère, a effectué une visite de travail en Finlande les 3 et 4 juin 2002.

Mme Anne Brasseur a été reçue par son homologue Mme Maja Rask et ses principaux collaborateurs. Elle a eu une réunion de travail avec le directeur du *National Board of Education*, l'institution finlandaise chargée de mener la mise en œuvre des réformes. La délégation luxembourgeoise a eu aussi une entrevue avec les responsables du département de la formation des enseignants à l'Université de Helsinki.

Au centre des échanges figuraient notamment un aperçu sur les réformes scolaires engagées en Finlande depuis 1994; la mise en œuvre de l'autonomie des écoles, la responsabilisation des partenaires et la collaboration entre école et familles; les mesures préconisées en vue de promouvoir l'intégration et l'équité sociale, les stratégies d'in-

novation pédagogique, ainsi que l'évaluation du système éducatif.

Certaines indications que les résultats de l'enquête PISA avaient fait entrevoir ont été confirmées: le succès de l'école finlandaise est non seulement dû à ses structures et à ses programmes qui mettent l'accent sur les apprentissages de base à tous les niveaux, mais également sur le fait que, dans la société finlandaise, la lecture, et en général tout ce qui concerne l'école, sont tenus en grande estime.

Concernant les différents sujets abordés, l'attention s'est tout particulièrement portée sur les facteurs qui expliquent que l'école finlandaise jouit d'une grande autorité et que les partenaires y collaborent dans un esprit constructif.

Loi sur le forfait d'éducation

18 juin 2002

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, a présenté le 18 juin 2002 les modalités pratiques de la loi sur le forfait d'éducation.

Il s'agit d'accorder une prestation forfaitaire aux parents qui se sont consacrés à l'éducation de leurs enfants et qui n'ont pas droit à une pension personnelle.

Vu que le public se pose un certain nombre de questions sur le forfait d'éducation, suite notamment à la réforme du système des pensions, Mme Jacobs a voulu faire le point sur cette mesure, votée une semaine auparavant à la Chambre des députés.

Mme Jacobs, accompagnée de M. Georges Schroeder, directeur de l'Inspection générale de la sécurité sociale, lors de la conférence de presse

Le forfait d'éducation s'élève à 10 euros par enfant et par mois. Le montant sera adapté à l'index et ajusté. La contribution dépendance et la cotisation assurance maladie seront déduites par la suite. Le forfait est soumis à l'impôt sur le revenu.

Le forfait est payé à partir de l'âge de 60 ans (ou au moment de l'octroi d'une pension avant l'âge de 60 ans), mais au plus tôt à partir du 1er juillet 2002. M. Pierre Jaeger, président du Fonds national de solidarité – l'organe responsable du paiement des forfaits –, a remarqué que les premiers paiements ne pourraient être effectués qu'en 2003, vu le grand nombre de demandes à traiter (entre 30 000 et 35 000). Dans ce contexte, Mme Jacobs a noté que l'effectif du fonds serait augmenté de cinq personnes pour effectuer ce travail.

Pour obtenir le forfait, il suffit d'introduire une demande auprès du Fonds national de solidarité. Par ailleurs, la ministre de la Famille a déclaré que des formulaires de demandes seraient envoyés début juillet à toutes les femmes de plus de 60 ans qui ont eu des enfants. Les formulaires resteraient aussi disponibles dans les communes.

Qui a droit au forfait d'éducation ? Le parent qui s'est consacré à l'éducation d'un enfant, s'il était domicilié et s'il avait résidé au Luxembourg au moment de la naissance ; le parent dont la pension ou celle de son conjoint ne comporte pas la mise en compte de périodes pour l'éducation de l'enfant ; les parents adoptifs, si l'enfant était âgé de moins de 4 ans au moment de l'adoption et la personne qui s'est occupée en lieu et place des parents de l'éducation de l'enfant. De plus, la nouvelle mesure prévoit une modification du système des *baby years*.

Pour rappel, les *baby years* consistent en des cotisations payées par l'État pendant 2 ou 4 ans sur base du revenu antérieur (équivalant au

moins au salaire social minimum mensuel) dans la carrière d'assurance du parent qui a interrompu ou réduit sa carrière professionnelle pour se consacrer à l'éducation d'enfants.

À noter qu'il faut avoir été assuré pendant 12 mois au cours des 3 ans précédant la naissance. À partir du 1er juillet 2002, la période de référence sera de trois ans et le minimum des cotisations s'élèvera à 150 % du salaire social minimum par enfant. De plus, la nouvelle mesure prévoit également d'appliquer le principe des *baby years* aux enfants nés avant le 1er janvier 1988.

La ministre Mme Anne Brasseur à la conférence des ministres européens de l'Éducation

17-18 juin 2002

Dans le cadre de la présidence espagnole de l'Union européenne, Anne Brasseur, ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, a assisté du 17 au 18 juin 2002 à la 6e conférence des ministres européens de l'Éducation à Bratislava (Slovaquie).

Outre les ministres de l'Éducation des pays membres de l'Union européenne, la conférence a réuni leurs homologues des pays en voie d'adhésion et des pays de l'espace économique européen. Le thème principal de la conférence était : « L'éducation au nouveau millénaire ». Les débats ont porté plus particulièrement sur les deux sujets suivants : « Assurer la qualité de l'éducation » et « Accès et attractivité de l'éducation ».

Autres

Mme Anne Brasseur, ministre de l'Éducation nationale, présente le projet « classes sportives »
9 avril 2002

Mme Anne Brasseur reçoit la ministre de l'Éducation de la communauté germanophone de Belgique
12 avril 2002

Forum des mini-entreprises et de l'esprit
2 mai 2002

Mme Anne Brasseur, ministre de l'Éducation, dresse le bilan des programmes de formation morale
6 mai 2002

Mme Erna Hennicot-Schœpges, ministre de l'Enseignement supérieur, à la table ronde sur l'univers concentrationnaire
10 mai 2002

Présentation de matériels didactiques pour l'apprentissage de l'allemand
14 mai 2002

Mme Anne Brasseur présente la brochure « Les chiffres clés de l'Éducation nationale »
28 mai 2002

Environnement

La situation des décharges pour déchets inertes

18 avril 2002

Le 18 avril 2002, le ministre de l'Environnement Charles Gœrens et le secrétaire d'État à l'Environnement Eugène Berger ont fait le point sur la situation des décharges pour déchets inertes provenant de la construction ou des travaux publics.

Charles Gœrens a d'emblée rappelé qu'une directive européenne de 1975 (révisée en 1991) exigeait la mise en place de décharges régionales plutôt que locales. Maintenir le transport des déchets aussi bref que possible et, de préférence, en dehors des communes serait le principal but de cette politique. Le ministre a également visé le dialogue avec les entreprises : « Nous demandons aux entrepreneurs de nous signaler directement d'éventuels problèmes ».

Aux yeux de Charles Gœrens, le ministère de l'Environnement a fait son travail. D'énormes efforts ont été déployés les deux années précédentes pour trouver des sites potentiels aux décharges et ce, en dialogue avec les communes. Ainsi, plusieurs projets de décharges se trouvaient en phase de planification ou de démarrage. Deux autres décharges avaient déjà été autorisées, or les communes avaient introduit un recours contre la décision (à Strassen et à Folkendange).

Selon M. Gœrens, les communes devraient avoir conscience qu'il faut équitablement répartir les charges entre elles, d'autant plus que la directive européenne demande de renoncer à des décharges locales. Le secrétaire d'État à l'Environnement Eugène Berger a aussi estimé que le ministère avait rempli sa part du contrat dans ce domaine : « Nous avons coopéré avec toutes les parties – les entrepreneurs, les communes et les autres ministères – pour ce qui est du choix de nouveaux sites pour les décharges, et nous avons respecté la direc-

« Le ministère de l'Environnement a fait son travail », a déclaré M. Charles Goerens devant la presse

tive européenne et le plan de gestion des déchets ». M. Berger a encore rappelé que son ministère avait discuté avec les entrepreneurs quelques semaines auparavant à propos de sites potentiels pour les décharges. Il s'est ainsi dit surpris de leur campagne publicitaire, visant à attirer l'attention sur le manque de décharges.

Aux dires du secrétaire d'État, le plan de gestion des déchets suivrait deux objectifs majeurs: éviter les déchets et les recycler. Dans le domaine du recyclage, M. Berger a noté que 35 % des déchets étaient recyclés. Ce taux s'élèverait même à 95 % pour ce qui est des déchets de démolition et des déchets routiers. Le secrétaire d'État a donc considéré le reproche du peu de recyclage dans ce domaine comme non-fondé. Ainsi, en 2000, 2,3 millions de tonnes de déchets inertes auraient été recyclés au Luxembourg. Enfin, afin de promouvoir le recyclage, le ministère de l'Environnement a lancé une campagne parmi les entrepreneurs et une bourse d'échange de déchets est prévue sur Internet dans le courant de l'année 2002.

Nouvelle station d'épuration transfrontalière à Perl

16 mai 2002

Le 16 mai 2002, le ministre de l'Intérieur Michel Wolter a présenté à Perl (Sarre) la nouvelle station d'épuration transfrontalière en présence du ministre de l'Environnement de la Sarre Stefan Mörsdorf.

En 1992, des études avaient été entamées pour l'assainissement des localités de Schengen, Remerschen, Wintrange, Schwebsange, Wellenstein, Bech-Kleinmacher et Remich afin de déterminer un site pour une station d'épuration sur la rive luxembourgeoise de la Moselle. Huit études de site ont été effectuées entre les communes de Schengen et de Remich. Cependant, pour différents motifs, aucun site n'a été retenu.

En 1998, il s'est avéré que le Luxembourg, la France et l'Allemagne avaient tous les trois l'intention de construire une station d'épuration sur les bords de la Moselle. Sur l'initiative du député-maire Nic Strotz, une étude de faisabilité pour une station transfrontalière unique a été effectuée. Cinq variantes furent proposées pour les collecteurs et trois sites pour la station d'épuration. Les ministères luxembourgeois et sarrois ont approuvé la variante 1 qui proposait d'implanter la station d'épuration en Allemagne, à proximité de la zone industrielle de Besch. Cette variante prévoit des collecteurs principaux aussi bien sur la rive luxembourgeoise que sur la rive allemande. Sur cette station d'une capacité de 30 500 EH seront raccordées les localités de Remich, Wellenstein, Bech-Kleinmacher, Schwebsange, Win-trange, Remerschen et Schengen pour le Luxembourg et Nennig, Besch, Sehndorf, Oberperl et Perl pour l'Allemagne.

Le coût d'investissement pour cette station d'épuration s'élève à environ 11 millions d'euros hors TVA.

Ce coût ne représente que la station d'épuration et ne prend pas en compte les collecteurs et les éventuelles améliorations des réseaux locaux. Les coûts d'investissement de la station d'épuration transfrontalière seront répartis entre le Luxembourg et la Sarre en fonction de la charge polluante. Les coûts d'investissement des collecteurs seront à la charge des deux Maîtres d'Ouvrage, c'est-à-dire l' « EVS » *Entsorgungsverband Saar* pour la Sarre et le nouveau Syndicat Intercommunal pour le Luxembourg.

Les indicateurs de développement durable

12 juin 2002

Le ministre de l'Environnement Charles Gœrens et le secrétaire d'État à l'Environnement Eugène Berger ont présenté le 12 juin 2002 la proposition d'indicateurs de développement durable pour le Luxembourg. En juin 1992 à Rio, lors de la première conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, le Luxembourg s'est engagé à élaborer et à mettre en œuvre une politique de développement durable sur le plan national, ainsi qu'à participer activement aux efforts consentis dans ce domaine au niveau international.

Conformément à cet engagement, le gouvernement luxembourgeois a approuvé, en 1999, le plan national pour un développement durable (PNDD). Pour son plan, le Luxembourg s'est appuyé sur la définition du développement durable telle qu'elle résulte des travaux de la commission mondiale des Nations unies pour l'Environnement et le Développement (CMED) de 1987 (rapport « Notre avenir à tous », dit « rapport Bruntland ») : « Le développement durable est un développement répondant aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

En conséquence, dans son PNDD, le Luxembourg s'est donné une stratégie de développement durable s'appuyant sur les trois « piliers » classiques de celui-ci: une économie performante et durable, la protection de l'environnement naturel et humain ainsi que l'équité socio-économique et la protection sociale. Selon l'Agenda 21, qui constitue le programme d'action adopté à Rio, le contrôle des résultats de la mise en œuvre du développement durable doit être effectué à l'aide d'un système d'indicateurs performants permettant d'évaluer les progrès réalisés en fonction des objectifs fixés ainsi que d'aider à la formulation de politiques allant dans le sens d'un développement durable. Ces indicateurs doivent être consensuels et donner une image représentative des trois dimensions du développement durable (société, économie, environnement).

Le ministère de l'Environnement a donc établi une première liste de 26 indicateurs de développement durable: 8 sociaux (série S), 9 économiques (série E) et 9 environnementaux (série N). Il ne s'agit pas d'un système définitivement figé d'indicateurs, mais d'une liste ouverte qui permet de poser les premiers jalons et de provoquer un large débat avec les milieux intéressés. C'est pourquoi, cette première liste de 26 indicateurs est soumise à la Chambre des députés afin que la commission de l'Environnement l'analyse lors du grand débat sur le développement durable.

Les indicateurs proposés respectent la spécificité nationale, tout en s'appuyant sur les nombreux travaux internationaux en matière d'indicateurs de développement durable, en particulier ceux de la Commission européenne, des Nations unies et de l'OCDE. Ces indicateurs luxembourgeois couvrent les trois « piliers » du développement durable.

Ainsi, la dimension sociale, ayant comme objectif le bien-être social, c'est-à-dire physique et économique de la population, est plus particulièrement illustrée par l'accès aux soins de santé et à l'éducation, le travail, l'équité et le logement. Les indicateurs économiques, quant à eux, reflètent l'objectif de croissance « responsable » tout en veillant à maintenir et à augmenter le niveau de vie de la population à long terme. Ils sont donc en relation avec la performance économique, mais aussi avec l'intensité énergétique. Ce dernier indicateur renvoie à l'importance fondamentale des modes de production et de consommation durables. Enfin, le volet environnemental reflète en premier lieu les conséquences des modes de production et de consommation passés et actuels des ressources naturelles, à savoir l'eau, le sol, la qualité de l'air, ainsi que la diversité de la faune et de la flore.

Si les indicateurs doivent être représentatifs de la situation globale du pays, il est également nécessaire qu'ils soient facilement interprétables et compréhensibles par tous, comparables avec les autres pays et qu'ils soient établis sur une base scientifique et technique solide.

Ce n'est qu'à l'aide d'indicateurs robustes et acceptés par tous que le progrès vers le développement durable pourra être mesuré, que les politiques les plus adaptées pourront être imaginées et que la mise en œuvre d'un véritable développement durable pourra dès lors être garantie.

Le Luxembourg avait l'intention de faire part de sa première liste d'indi-

cateurs de développement durable lors du second Sommet mondial sur l e développement durable de Johannesbourg en août 2002 (Sommet dit « Rio +10 »).

Campagne sur la prévention de déchets

17 juin 2002

Le secrétaire d'État à l'Environnement Eugène Berger a présenté le 17 juin 2002 la campagne d'information *« Offall recycléieren ass gutt - Offall vermeiden ass besser, … och am Gaart an am Stot! ».*

Dans le cadre de cette campagne, un *Emwelt-PC,* ordinateur intégré dans une poubelle, peut être emprunté par des écoles, des communes, des supermarchés ou autres associations. Cet outil interactif devrait permettre aux enfants de 4 à 12 ans de s'exercer au recyclage. D'un autre côté, un site Internet www.superkompostkescht.lu fournit des informations sur le recyclage des déchets organiques et une publication « Kompost im Garten- und Landschaftsbau », destinée aux entreprises actives dans le domaine de l'aménagement des parcs et des jardins, est envoyée aux communes et est disponible auprès de l'Administration de l'environnement. Enfin, la campagne prévoit la diffusion de spots radio et d'annonces dans la presse écrite.

Présentation de l'étude SERI sur les aspects écologiques et l'évolution démographique

26 juin 2002

Le ministère de l'Environnement a ordonné en décembre 2001 une étude au *Sustainable Europe Research Institute* (SERI) pour examiner les conséquences d'une augmentation sensible de la population à l'horizon 2050 sur l'environnement.

Dans les débats relatifs à l'immigration au Luxembourg et à « l'État des 700 000 habitants », on peut relever comme un des éléments principaux la peur des Luxembourgeois qu'une augmentation importante de l'utilisation des ressources naturelles puisse avoir des conséquences négatives sur leur qualité de vie. L'étude en question doit contribuer à rendre ces débats plus neutres et partant, plus objectifs.

Des prévisions théoriques pour quatre thèmes environnementaux ont été établies: les besoins énergétiques; le transport; l'utilisation des sols; les déchets.

D'après l'étude de SERI, la croissance démographique pronostiquée ne contribuera pas nécessairement à une utilisation accrue des ressources et à une détérioration de l'environnement et, par conséquent, à un amoindrissement massif de la qualité de vie au Luxembourg.

Il n'existe pas de relation linéaire entre l'évolution démographique d'un côté et l'utilisation des ressources et de l'environnement de l'autre. D'autres facteurs, comme le modèle de développement économique et le progrès technologique, ont un rôle bien plus important et peuvent soit contrebalancer ou aggraver la pression démographique sur l'environnement conformément à la formule:

I = P x A x T

I (Impact, impact environemental)

P (Population)

A (Affluence, niveau de vie)

T (Technology, technologie)

Le ministre de l'Environnement M. Charles Gœrens et le secrétaire d'État à l'Environnement M. Eugène Berger lors de la conférence de presse

La modélisation théorique aboutit dans les quatre domaines examinés à des évolutions divergentes.

Énergie

Grâce au progrès technologique caractérisé par une bonne intensité énergétique dans la dernière décennie, les besoins en énergie naturelle pourraient se situer en 2050 à un niveau en-dessous de celui des années quatre-vingt-dix, et ceci en dépit d'une population de 700 000 habitants et d'une forte croissance économique.

Transport

La pollution de l'environnement causée par le transport résulte d'une modification du comportement des consommateurs due à un niveau de prospérité croissant, la forte croissance des frontaliers et la croissance économique et démographique. L'évolution technologique n'a pas été à même de contrecarrer l'impact du transport sur l'environnement. Or, pour le futur, il s'avère indispensable de découpler la croissance du transport de la croissance économique, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle où le volume du transport augmente plus rapidement que la croissance économique. Globalement, on peut dire que dans le domaine du trafic routier il y a urgence d'agir et ceci indépendamment de l'évolution de la population.

L'utilisation des sols:

L'augmentation de l'occupation des sols par l'urbanisation et le transport s'explique davantage par la croissance économique que par l'évolution démographique. Une extrapolation des tendances actuelles (démographique, économique, technologique) pourrait, en théorie, mener à une occupation du sol sur 80 % du territoire national disponible. Face à ce constat, il sera indispensable d'augmenter la productivité de la surface du sol moyennant une politique d'aménagement du territoire durable qui mise sur une densification de l'urbanisation.

Les déchets

Le facteur décisif se situe également plus au niveau des habitudes de consommation des ménages qu'au niveau de la croissance démographique. À défaut du changement de ces habitudes et malgré un fort taux de recyclage, les quantités de déchets vont croître sensiblement.

Selon les auteurs de l'étude, les effets conjugués entre croissance économique, évolution démographique et habitudes des consommateurs ne sont pas conformes aux principes du développement durable. C'est avant tout l'utilisation peu productive des ressources naturelles qui met en danger la qualité de vie au Luxembourg. La croissance économique d'un côté et l'utilisation de l'environnement de l'autre doivent être découplées par des innovations technologiques à haute efficience écologique ainsi que par l'intégration de la durabilité dans les politiques sectorielles

Autres

M. Charles Gœrens et M. Eugène Berger à la conférence sur la diversité biologique
17 avril 2002

Présentation de la nouvelle cartographie relative à l'occupation biophysique du sol
22 avril 2002

S.A.R. le Grand-Duc, le ministre de l'Environnement M. Charles Gœrens et le secrétaire d'État à l'Environnement M. Eugène Berger visitent le projet LIFE-Nature « Vallée supérieure de l'Alzette »
7 mai 2002

Conseil Environnement à Luxembourg
25 juin 2002

Famille et jeunesse

Mme Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille, à la 2e Assemblée mondiale sur le vieillissement

8-12 avril 2002

La ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, Mme Marie-Josée Jacobs, a représenté le gouvernement luxembourgeois à la 2e Assemblée mondiale de l'ONU sur le vieillissement du 8 au 12 avril 2002 à Madrid.

Mme Jacobs s'est adressée à la conférence le 9 avril 2002. Dans son discours (voir page190), elle est revenue plus particulièrement sur la situation du Luxembourg, où un citoyen sur cinq a plus de 60 ans. On prévoit que dans vingt ans, ce rapport sera de un sur quatre. De plus, 4 personnes sur 5 restent valides et autonomes à l'âge de 80 ans, d'où l'importance des activités pour seniors. Mme Jacobs a cité dans ce contexte le réseau de clubs seniors au Luxembourg qui proposent aux citoyens, ayant dépassé le cap de la cinquantaine, des activités très

Mme Jacobs pendant son intervention à Madrid

diverses : peinture sur soie, cybercafé, danse, visites de musées, ...

La ministre a également abordé la situation des personnes âgées affectées de troubles psycho-gériatriques, l'accueil approprié des personnes en fin de vie ainsi que la formation aux fonctions d'aide socio-familiale proposée par les ministères de l'Éducation nationale et de la Famille.« Une société pour tous les âges », tel était le slogan de la conférence qui a réuni plus de 5000 participants de 160 pays. Étaient présents non seulement les États membres de l'ONU mais aussi les représentants des institutions du système des Nations unies et des ONG accréditées.

Autres

Visite de travail d'une délégation de l'île Maurice au Luxembourg
6 avril 2002

La ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse Mme Marie-Josée Jacobs ouvre le forum sur la politique de la jeunesse
13 avril 2002

Mme Marie-Josée Jacobs, ministre de la Jeunesse, à l'Assemblée générale de l'ONU sur les enfants
8-10 mai 2002

La ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports Mme Anne Brasseur à la réunion informelle des ministres des Sports de l'UE
17 mai 2002

Finances

Eurogroupe et Écofin

Avril – Juin

12-14 avril 2002

Du 12 au 14 avril 2002, les ministres des Finances et de l'Économie, la Commission européenne, la Banque centrale européenne et les gouverneurs des banques centrales des pays membres de l'Union européenne se sont retrouvés pour une réunion informelle du conseil Écofin à Oviedo, dans le nord-ouest de l'Espagne. La réunion de l'Écofin fut précédée par une réunion de l'Eurogroupe élargi.

Le gouvernement luxembourgeois y était représenté par le Premier ministre et ministre des Finances Jean-Claude Juncker et le ministre du Trésor et du Budget Luc Frieden. La Banque centrale du Luxembourg était représentée par son président Yves Mersch.

Les ministres des Finances et de l'Économie ont tout d'abord proposé le président de la Banque centrale de Grèce Lucas Papadimos comme successeur de Philippe Noyer à la vice-présidence de la Banque centrale européenne. Cette proposition, qui avait été confirmée par le Conseil Affaires générales à Luxembourg le 15 février 2002, devait encore être approuvée par la Banque centrale européenne, le Parlement européen et les chefs d'État et de gouvernement.

Au niveau des travaux politiques, la réunion fut consacrée en large partie à des analyses de la situation conjoncturelle internationale et européenne. Les ministres et les gouverneurs des banques centrales étaient unanimes à dire que les premiers signes d'une relance conjoncturelle étaient visibles et que l'Union européenne pourrait dorénavant tabler sur une croissance du PIB de 1,5 % en 2002 et de 3 % en 2003.

Concernant l'inflation, les ministres ont estimé que la situation devrait rester sous contrôle, même si la

hausse des prix à la consommation a été, à la fin mars, de 2,5 % en moyenne annuelle.

Les participants à la réunion ont également analysé les conséquences de la faillite Enron aux États-Unis et les leçons à tirer de cette crise. Il a ainsi été décidé de charger un groupe d'experts en droit des entreprises d'examiner les questions du contrôle interne et externe des entreprises. La Commission européenne a été chargée de publier une recommandation sur l'indépendance des entreprises d'audit.

Enfin, les ministres et gouverneurs des banques centrales ont décidé d'engager une réflexion sur la supervision du secteur financier européen.

Ils ont, à cet égard, eu des échanges sur des propositions y relatives de la Banque centrale européenne, ainsi que sur une lettre commune de l'Allemagne et du Royaume-Uni. Puis, au déjeuner du 13 avril, les ministres de l'Économie et des Finances ont entendu un rapport du Commissaire Frits Bolkestein sur l'état des négociations avec les pays tiers dans le contexte de l'harmonisation de la fiscalité de l'épargne.

3-4 juin 2002

Les ministres des Finances et de l'Économie de l'Union européenne se sont réunis le 4 juin 2002 pour une session du conseil Écofin au Luxembourg.

Le gouvernement luxembourgeois fut représenté par le Premier ministre, ministre des Finances Jean-Claude Juncker et le ministre de l'Économie Henri Grethen.

M. Jean-Claude Juncker en discussion avec le ministre belge des Finances M. Didier Reynders et le ministre français de l'Économie, des Finances et de l'Industrie M. Laurent Fabius le 14 avril

Le conseil a discuté le contenu de son rapport sur les grandes orientations des politiques économiques (GOPE) qui allait être soumis à l'examen et à l'approbation des chefs d'État et de gouvernement lors du conseil européen de Séville, les 21 et 22 juin 2002.

Compte tenu des échéances électorales en France, ainsi que l'audit sur les finances publiques commandité par le nouveau gouvernement français, le nouveau ministre français de l'Économie, des Finances et de l'Industrie Francis Mer n'a pas voulu s'engager définitivement sur toutes les recommandations incluses dans les GOPE 2002, notamment celles concernant l'échéance pour l'absorption du déficit public.

Comme ledit audit ne serait pas disponible avant le 17 juin 2002, le conseil a décidé de se réunir à nouveau le 21 juin à Séville, avant le début du conseil européen.

Au niveau du paquet fiscal, le conseil a entendu les rapports de la Commission sur les négociations en cours avec les pays tiers visés par les accords de Feira, en vue de l'adoption, par ces pays, de mesures équivalentes que celles contenues dans la future directive européenne dans ce domaine.

Les délégations néerlandaise et britannique ont fait des rapports sur l'état de l'adoption des mêmes mesures en matière de fiscalité de l'épargne dans leurs territoires dépendants et associés respectifs. Le chancelier de l'Échiquier Gordon Brown a ainsi pu informer ses collègues que les îles anglo-normandes Jersey et Guernesey accepteraient dorénavant le principe de l'échange d'informations entre administrations fiscales. Toujours dans le domaine du paquet fiscal, le conseil a pris note d'un rapport sur l'état des travaux concernant le code de conduite relatif à la fiscalité des entreprises.

Le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker avec le nouveau ministre français de l'Économie, des Finances et de l'Industrie M. Francis Mer le 4 juin

Au niveau de la taxation de l'énergie, le conseil s'est prononcé sur les lignes directrices selon lesquelles les discussions dans ce dossier devraient continuer à l'avenir afin de déboucher ultérieurement sur une proposition de directive.

D'autres points, notamment celui ayant trait aux accises sur le gasoil, n'ont pas pu être discutés adéquatement et figureraient à l'ordre du jour du conseil Écofin extraordinaire de Séville, le 21 juin 2002.

D'autres points à l'ordre du jour concernaient l'accord politique pour la directive sur les institutions de retraite professionnelle, le sixième rapport semestriel de la Commission sur le plan d'action pour les services financiers et un rapport préliminaire sur les questions de gouvernance d'entreprise. Le matin du 4 juin les ministres avaient par ailleurs assisté à la présentation du rapport annuel de la Banque européenne d'Investissement.

La veille, le 3 juin 2002, les ministres des Finances de la zone euro s'étaient retrouvés pour une séance de l'Eurogroupe principalement consacrée à l'analyse de la situation conjoncturelle en Europe.

En marge du conseil Écofin, le Premier ministre Juncker, le ministre de l'Économie Henri Grethen et le ministre du Trésor et du Budget Luc Frieden ont rencontré le ministre danois des Finances Thor Pedersen, et ce dans le cadre de la préparation de la future présidence danoise du conseil des ministres de l'Union européenne.

20 juin 2002

Le 20 juin 2002, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre de l'Économie Henri Grethen ont participé au conseil Écofin de l'Union européenne à Madrid. La présidence du conseil a été assurée par M. Rodrigo Rato y Figaredo, ministre espagnol de l'Économie.

Le conseil a approuvé les grandes orientations de politique économique, qui seraient adoptées au Conseil européen de Séville. L'Écofin a également analysé la situation dans laquelle se trouvait la fiscalité et l'énergie.

Les ministres des Quinze ont également avancé dans la définition de l'automne en tant que date pour le lancement de la facilité euro-méditerranéenne, moyennant le financement proposé par la Commission européenne de 250 millions d'euros dans la perspective 2003-2006, et qui met particulièrement l'accent sur le capital risque et sur l'assistance technique au secteur privé de la zone Sud de la Méditerranée, complétant ainsi les accords pris lors du Conseil européen de Barcelone.

Formation professionnelle

Présentation des plans et projets de formation continue

7 mai 2002

Le 7 mai 2002, la ministre de l' Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports Anne Brasseur a assisté à la présentation du bilan 2000 des plans et projets de formation continue des entreprises luxembourgeoises. La conférence de presse a eu lieu à l'Institut national de formation professionnelle continue (INFPC), en présence également du président de son conseil d'administration Marc Hostert.

Il s'agissait de dresser le bilan quantitatif et qualitatif des demandes de

cofinancement introduites en 2000 par les entreprises luxembourgeoises, depuis l'entrée en vigueur de la loi cadre du 22 juin 1999, ayant pour objet le soutien et le développement de la formation professionnelle continue (FPC).

La loi-cadre du 22 juin 1999 est entrée en vigueur le 1er janvier 2000. Les principes fondateurs de cette loi ont été, d'une part, de soutenir les entreprises dans leurs démarches en matière de FPC et, d'autre part, d'encadrer le fonctionnement de la FPC au Grand-Duché de Luxembourg. Sa finalité est de conférer à l'activité de la FPC le statut d'atout stratégique au service du développement de l'entreprise et, par conséquent, de l'aborder en terme d'investissement. C'est considérer la FPC comme véritable outil influant sur l'ensemble du fonctionnement de l'entreprise et la confirmer dans le rôle fondamental qu'elle joue dans le développement économique du pays.

Bilan quantitatif pour l'exercice 2000

Si une entreprise souhaite bénéficier des dispositions de la loi-cadre du 22 juin 1999, le montant investi en matière de FPC détermine le type de démarche à suivre. Un investissement inférieur ou égal à 12 394,68 € entraîne la nécessité d'établir un bilan annuel de formation, description rétrospective de toutes les actions de formation menées.

En revanche, un investissement supérieur à 12 394,68 € exige tout d'abord une demande d'agrément, prévision qualitative et quantitative de tout ou partie du plan de formation, et ensuite un rapport final, description rétrospective des mesures effectivement réalisées en terme de formation.

Mme Anne Brasseur entourée des responsables de l'INFPC

Les données chiffrées cumulées au titre de l'exercice 2000 permettent de dresser un premier bilan, au plan quantitatif, de l'état de la mise en œuvre de la loi-cadre. Ces chiffres sont présentés en 2002 car le temps accordé aux entreprises pour déposer leurs bilans annuels de formation ou rapports finaux auprès du ministre ayant la FPC dans ses attributions, le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports (MENFPS), dépasse largement l'exercice 2000.

Doit également être pris en compte le temps consacré à l'analyse de la conformité des bilans annuels de formation et rapports finaux déposés aux critères d'éligibilité stipulés dans la loi, analyse effectuée par l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC).

En 2000, première année de mise en œuvre de la loi-cadre, ce sont quelque 167 entreprises qui ont déposé des demandes de cofinancement auprès du MENFPS. À l'heure actuelle, 3 rapports finaux ne sont pas encore parvenus au MENFPS. Des 164 demandes de cofinancement retenues, seules 150 se sont avérées éligibles. Au 3 mai 2002, l'intervention publique correspondant à 16 % avant impôt du coût de l'investissement global réalisé par les entreprises en matière de FPC et déclaré éligible par le MENFPS, s'est élevée à 8 831 130,02 € et se répartit sur 133 entreprises. Les bilans annuels de formation ou les rapports finaux des autres 17 entreprises étaient en cours de traitement.

Sur les 167 entreprises qui ont déposé une demande de cofinancement, celles de la branche d'activité de l'industrie manufacturière, ainsi que celles de la branche d'activité de l'immobilier, location et services aux entreprises (selon codes

NACE) sont les plus nombreuses à avoir sollicité l'intervention de l'État.

Si on se réfère uniquement aux entreprises qui ont introduit une demande d'agrément suivi d'un rapport final, celles de la branche d'activité de l'immobilier, location et services aux entreprises se placent en tête en matière d'investissement en FPC par rapport à la masse salariale. Pour les entreprises qui ont introduit un bilan annuel de formation, ce sont celles de la branche d'activité des services collectifs, sociaux et personnels qui figurent au premier rang.

Ces extrapolations sont cependant à considérer avec une extrême prudence, le nombre d'entreprises concernées n'étant pas un échantillon représentatif au sens statistique. S'y ajoute un autre élément à ne pas perdre de vue. Le taux de formation des entreprises luxembourgeoises est relativement élevé, en 1999 par exemple, 71,3 % des entreprises ont formé d'une manière ou d'une autre tout ou partie de leurs personnels. Le nombre d'entreprises formatrices est donc beaucoup plus important que le nombre d'entreprises ayant demandé à bénéficier de la loi-cadre du 22 juin 1999.

Il reste donc un travail important de promotion à réaliser : d'une part, promouvoir la loi-cadre et, d'autre part, donner aux entreprises des réponses à leurs questions quotidiennes quant à la compréhension des dispositions de la loi et les accompagner dans leurs démarches pratiques d'accès au cofinancement public. Ce travail d'appui et de soutien est d'autant plus important pour les petites et moyennes entreprises et industries (PME et PMI), qui, contrairement aux entreprises de plus grande taille, ne bénéficient peut-être pas encore d'une longue tradition en matière de FPC structurée.

C'est l'INFPC, établissement public créé en 1992, qui, depuis la mise en œuvre de la loi-cadre, a été chargé d'une partie de ces missions. Une des premières actions de l'Institut a été, en collaboration avec le MENFPS, d'élaborer une notice explicative à l'attention des entreprises. Il s'agit d'un véritable mode d'emploi qui commente et explicite les différentes rubriques des formulaires de demande d'agrément, de rapport final et de bilan annuel de formation, et qui facilite, par conséquent, l'accès à l'aide publique. Le soutien aux entreprises ne se limite cependant pas à la seule notice explicative.

Formation « Loi-cadre »

Il est intéressant de noter à ce titre que l'INFPC organise depuis le début de l'année 2002 une formation sur le thème des conditions et modalités d'accès à l'aide publique en matière de FPC. Cette formation – à orientation pratique – s'adresse à toute personne en charge de l'organisation, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la FPC dans l'entreprise.

L'objectif de la formation « Loi-cadre » est triple : connaître le contenu de la loi-cadre du 22 juin 1999, utiliser cette loi en tant qu'outil stratégique et d'aide à la professionnalisation des pratiques de formation dans l'entreprise et être capable de remplir les formulaires de demandes de cofinancement (demande d'agrément, rapport final et bilan annuel de formation).

Le nouveau site www.infpc.lu informe les entreprises et le grand public sur les missions et activités de l'Institut ainsi que sur la mise en œuvre de la loi-cadre du 22 juin 1999. Sont entre autres disponibles sur le site, les formulaires de demandes de cofinancement (bilan annuel de formation, demande d'agrément, rapport final), les textes légaux en rapport avec la loi-cadre, la notice explicative à l'usage des entreprises et les dates de la formation « Loi-cadre », ainsi que les modalités d'inscription y relatives.

Grâce à ce site et aux autres actions menées, l'INFPC espère pouvoir se positionner comme élément moteur de la promotion de la FPC au Grand-Duché de Luxembourg.

Intérieur

M. Michel Wolter, ministre de l'Intérieur, présente l'Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen

22 avril 2002

Le 22 avril 2002, le ministre de l'Intérieur Michel Wolter a présenté lors d'une conférence de presse l'observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen (ORATE), un nouveau programme de l'Union européenne sous l'initiative communautaire des fonds structurels INTERREG III. Le ministère de l'Intérieur tient le rôle d'Autorité de Paiement et de Gestion pour le programme.

Le programme ORATE est conjointement financé par tous les États membres de l'Union européenne, ainsi que par la Commission européenne. Son budget – pour financer des études et des recherches dans le domaine du développement territorial – est de 12 millions d'euros pour la période de 2002 à 2006.

Pour le gouvernement luxembourgeois, c'est le ministère de l'Intérieur, Direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, qui est responsable de la gestion d'ORATE. L'objectif principal d'ORATE est de contribuer à la politique de développement dans le domaine de l'aménagement du territoire tant au niveau de l'Union européenne qu'au niveau des États membres.

L'objectif politique visé par ce biais consiste à aboutir à un territoire polycentrique et mieux équilibré de l'Union européenne qui tiendra compte de l'élargissement futur de l'Europe.

En appliquant un modèle de développement polycentrique et équilibré, les discussions menées dans le cadre des fonds structurels reprennent les orientations du schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC), un document adopté en 1999 par tous les États membres de l'Union européenne et la Commission européenne.

Le SDEC représente une vision pour le territoire européen qui apporte des orientations politiques pour le développement territorial de l'UE, qui sont appelées à être appliquées aux niveaux administratifs appropriés par les États membres, les régions et les municipalités ainsi que par la Commission européenne. Au Luxembourg, le SDEC a été intégré dans le programme directeur de l'aménagement du territoire. ORATE fournit une nouvelle connaissance de l'Europe du point de vue d'une perspective territoriale.

M. Frieden lors de la conférence de presse

Il vise également à combler l'écart qui existe entre les décideurs politiques, les administrateurs et les scientifiques et améliorer l'émergence d'une Communauté scientifique européenne dans le domaine du développement spatial et de l'aménagement du territoire.

Le lancement d'ORATE est étroitement lié à la recherche de concepts nouveaux et plus intégrés actuellement, discutés dans le cadre de la préparation de la nouvelle période de programmation des fonds structurels.

Au total, 20 projets sont financés par ORATE et fourniront une nouvelle connaissance et une meilleure compréhension des tendances territoriales et de l'impact territorial des politiques sectorielles.

De plus, ces projets contribueront au développement d'instruments et de scénarios politiques capables d'influencer la structure spatiale de l'Union européenne de demain.

Les projets seront entrepris par des instituts de recherche et des experts regroupés à un niveau transnational. Des partenaires d'au moins 3 États membres doivent être impliqués dans chaque projet afin d'assurer la dimension européenne des résultats. Successivement, les pays candidats et les États voisins seront également impliqués.

Le rôle important que le Grand-Duché joue dans le programme ORATE 2006 est la conséquence d'une initiative prise sous présidence luxembourgeoise à l'occasion du conseil informel des ministres pour l'aménagement du territoire et le développement régional qui s'est

Les ministres de la Justice de la Russie et du Luxembourg M. Tchaïka et M. Frieden lors de leur entrevue

tenu à Echternach en décembre 1997.

Autres

Présentation de nouveaux produits à l'administration du cadastre et de la topographie
24 avril 2002

Justice

Le ministre de la Justice M. Luc Frieden présente le projet de loi portant répression du terrorisme

18 avril 2002

Le 18 avril 2002, le ministre de la Justice Luc Frieden a présenté le projet de loi portant répression du terrorisme et de son financement. Le projet mettait l'accent sur l'intentionnalité qui accompagne une infraction grave.

La lutte contre le terrorisme serait ainsi intégrée au Code pénal. M. Frieden espérait que la loi serait encore votée à la Chambre dans le courant de l'année 2002.

« Ajouter un nouveau délit grave dans le Code pénal est plutôt rare », a affirmé d'emblée le ministre. Mais dans ce domaine, il y aurait de bonnes raisons pour le faire.

En effet, le terrorisme met en danger la liberté des populations et son but est de déstabiliser, voire de détruire, les structures sociales et politiques d'un État. De plus, le terrorisme s'est internationalisé, en se tissant un véritable réseau.

Le projet de loi définit l'acte de terrorisme de la façon suivante: il doit porter gravement atteinte à un pays ou à une organisation et être commis intentionnellement dans le but d'intimider une population, de contraindre les pouvoirs publics à des actions ou de déstabiliser ou de détruire les structures d'un pays. Cette définition est semblable à celle adoptée en décembre 2001 par les ministres de la Justice de l'Union européenne. C'est donc l'intentionnalité d'une infraction grave qui en fait un acte de terrorisme. En général, les punitions prévues à l'égard des actes terroristes sont supérieures à celles d'une infraction grave.

Le projet de loi vise les quatre actes terroristes suivants: l'acte lui-même, le groupement terroriste, le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent, dont la définition est élargie. Blanchir l'argent des groupements terroristes est un acte terroriste.

Le projet de loi vise toutes les infractions de ce genre même si elles sont commises en dehors des frontières du pays. Il prévoit également l'approbation de la Convention internationale pour le financement du terrorisme, ouverte à la signature à New York en date du 10 janvier 2000. Tout comme pour le mandat d'arrêt européen, le ministre de la Justice espérait que le projet de loi serait voté à la Chambre des députés avant la fin de l'année 2002.

Lors de la même conférence de presse, le ministre de la Justice a présenté le rapport d'activités du ministère des Finances ainsi que le projet de règlement grand-ducal fixant les taux de cessibilité et de saisissabilité des rémunérations de travail, pensions et rentes.

Ce projet adapte les montants qui peuvent être cédés ou saisis suivant des tranches de revenus. Le but est d'arriver à une réglementation plus juste et plus sociale. Il prévoit également de pouvoir saisir d'autres sources de revenus, différentes des revenus proprement dits (p. ex. les allocations).

... rencontre le commissaire européen chargé de la Justice M. Antonio Vitorino

24 avril 2002

Le 24 avril 2002, le ministre de la Justice Luc Frieden a eu une entrevue avec M. António Vitorino, membre de la Commission européenne chargé de la Justice et des Affaires intérieures.

Leurs entretiens ont porté sur les principaux dossiers en cours au niveau de l'Union européenne en matière de justice, d'asile et d'immigration.

À la suite de leur entrevue, le ministre Frieden ainsi que la ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse Marie-Josée Jacobs ont assisté à la conférence du commissaire Vitorino au thème « La politique européenne en matière d'immigration et d'asile ». Cette conférence s'est inscrite dans le cadre de la campagne « Migrations : les enjeux ! », organisée par l'Association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI). Lors de l'ouverture de ce cycle de conférences, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'était le 28 mars 2002 sur les enjeux de la migration.

... rencontre son homologue russe M. Yuro Tchaïka

25 avril 2002

Le ministre de la Justice Luc Frieden a reçu le 25 avril 2002 son homologue russe de la Justice Yuro Tchaïka.

Au cours de leur entrevue, les ministres ont abordé notamment la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, les problèmes du blanchiment d'argent et l'immigration illégale, de même que les relations Russie - Union européenne en matière de justice.

M. Luc Frieden lors de la conférence de presse : « Je veux que les lois que nous avons votées soient appliquées »

Cette rencontre s'est inscrite dans le cadre du conseil Justice et Affaires intérieures qui s'est déroulée les 26 et 26 avril à Luxembourg et qui réunissait les ministres de la Justice et de l'Intérieur de l'Union européenne.

Le conseil a été présidé par Mariano Rajoy, premier Vice-président du gouvernement espagnol et ministre de l'Intérieur, et par Ángel Acebes, ministre espagnol de la Justice.

Les conclusions du conseil furent les suivantes :

Le Conseil des ministres de la Justice et l'Intérieur de l'Union européenne a décidé de solliciter à la Commission européenne qu'elle présente, séparément, des projets de négociation des accords de réadmission avec la Chine, la Turquie, l'Algérie et l'Albanie.

Cette décision est englobée au sein du Plan Global pour la lutte contre l'immigration clandestine et la traite d'êtres humains qui fut approuvé lors du Conseil de Justice et Intérieur du dernier 28 février, dans lequel figure la nécessité de prendre en compte l'intérêt de l'Union européenne et des États membres avant de négocier un accord de négociation quelconque.

Le Conseil JAI a également adopté un ensemble de normes minimes pour l'accueil de demandeurs d'asile et a établit un modèle uniforme de permis de séjour, ainsi qu'un modèle harmonisé de demande de visa, qui entrera en vigueur en 2003.

Les 15 ont accordé au cours de ce Conseil de modifier le contenu de la Convention d'Europol, versant sur le fait que cet organisme puisse par-

Mme Jacobs, M. Frieden et le commissaire M. Vitorino quelques instants avant le début de la conférence

ticiper dans des équipes conjointes d'investigation, et de faire appel aux États membres pour qu'ils entament des investigations policières dans certains cas.

Les ministres de la Justice et l'Intérieur ont accordé de diverses propositions d'action dans la lutte contre l'immigration clandestine par voie maritime, comme : demander à la Commission européenne de présenter avant le mois de décembre de l'année en cours une étude de viabilité axée sur l'amélioration des contrôles dans les frontières maritimes ; perfectionner les systèmes d'information existants ; demander aux pays d'origine et de destin d'où procèdent les bateaux qui transportent les immigrants d'adopter toutes les mesures qui soient nécessaires à la prévention du trafic d'immigrants, tout comme exiger la réadmission des immigrants qui entrent de manière clandestine par la voie maritime dans l'Union européenne aux pays de partance des embarcations. En dernier lieu, le Conseil JAI a décidé d'échanger de l'information à caractère général ainsi que des données personnelles dans l'intention d'accroître la sécurité des évènements d'ordre footbalistique de dimension internationale.

... informe sur la délinquance et la politique pénale au Luxembourg

27 mai 2002

Le 27 mai 2002, le ministre de la Justice Luc Frieden a précisé sa vision de la politique pénale au Luxembourg. Cette conférence de presse faisait suite à une entrevue avec le procureur général, le procureur de Luxembourg et le procureur de Diekirch. Principal message du ministre à l'issue de cette entrevue : combattre systématiquement la petite délinquance.

« Il ne doit y avoir de fossé entre le droit pénal et son application, entre le droit pénal et sa perception », notait d'emblée le ministre Frieden. Même dans des cas de petite délinquance (vols, cambriolages ou bagarres), le droit pénal devrait être appliqué systématiquement et des poursuites judiciaires engagées. Aucune niche du droit pénal ne devrait être exclue des poursuites, ce qui ne serait pas le cas pour l'instant, affirmait Luc Frieden. « Je veux que les lois que nous avons votées soient appliquées », a averti le ministre. Ce n'est que de cette façon que la sécurité au Luxembourg pourra être garantie.

La criminalité n'aurait toutefois pas augmenté au Luxembourg, contrairement à d'autres pays. Le ministre a expliqué ce constat par l'augmentation des effectifs des parquets et du nombre de juges d'instruction.

D'autre part, une nouvelle chambre correctionnelle a été mise en place en 2001. Pour montrer que des poursuites sont effectivement engagées suite à des délits, le ministre a noté que des jugements sur 3067 délits et 15 affaires criminelles ont été prononcés par le tribunal de Luxembourg en 2001.Luc Frieden veut appliquer de façon plus stricte la législation sur les étrangers, 34 % des infractions constatées par la police étant le fait de non-résidents. Le ministre veut ainsi « éloigner » systématiquement du pays les personnes qui sont condamnées à des peines de prison et qui n'ont pas d'attaches au Luxembourg. Dans le cadre de la lutte contre l'immigration clandestine, le ministre a précisé que 3400 contrôles de papier avaient été effectués en 2001.

Concernant le fossé entre le droit pénal et sa perception, le ministre

M. Luc Frieden et la ministre danoise de la Justice Mme Lene Espersen

Frieden est d'avis que le public ignore le travail qui se fait en droit pénal. Il a dès lors invité les procureurs à informer régulièrement les médias du nombre et de la nature des affaires portées devant les tribunaux. « Plus d'informations amènent une meilleure perception du droit pénal. »

Prévention et lutte contre l'immigration illégale

13 juin 2002

Le 13 juin 2002 s'est tenue à Luxembourg la 2436e session du conseil Justice et Affaires intérieures, réunissant les ministres de la Justice et de l'Intérieur des pays membres de l'Union européenne. Le conseil a été présidé par le ministre espagnol de l'Intérieur M. Mariano Rajoy Brey et par le ministre de la Justice de l'Espagne M. Angel Acebes Paniagua.

Le Luxembourg était représenté par le ministre de la Justice Luc Frieden.

Les ministres des Quinze ont débattu des problèmes concernant l'immigration illégale et la gestion des frontières extérieures des États membres de l'Union. Ce débat a fait ressortir la nécessité de mener une approche équilibrée et cohérente sur l'ensemble des questions d'immigration, de politique d'asile et de lutte contre l'immigration illégale. Dans ce contexte, le conseil a approuvé les conclusions sur les mesures de prévention et de lutte contre l'immigration illégale et la traite des êtres humains par voie maritime, ainsi qu'un plan pour la gestion intégrée des frontières extérieures.

Ainsi, il a été proposé d'élaborer des programmes de formation commune du corps de garde frontières européen, de promouvoir la convergence des politiques nationales en ce qui concerne l'équipement des services de police et de créer un réseau commun de surveillance des frontières extérieures via radar ou satellite. Les ministres sont parvenus à une harmonisation du délit du terrorisme, sanctionné avec les peines les plus graves. L'ordre du jour comportait également les points suivants : la violence envers les femmes, les lignes directrices pour la mise en place d'un système commun d'échange des données des visas, *Eurojust* et l'harmonisation pénale en matière de drogues et l'exploitation sexuelle des mineurs, le projet d'accord de coopération entre Europol et l'organisation mondiale des douanes dans la lutte contre les formes graves de criminalité organisée, le règlement sur la responsabilité parentale, au sein duquel sera régulé le droit de visite aux enfants de parents séparés en cas de mariage ou de relation transfrontalière.

Autres

Le ministre de la Justice M. Luc Frieden rencontre son homologue allemand à Berlin
30 mai 2002

Médias et communication

Le ministre délégué aux Communications M. François Biltgen signe un accord avec l'Allemagne

14 juin 2002

Le 14 juin 2002, M. François Biltgen, ministre délégué aux Communications, et M. Julian Nida-Rümelin, ministre adjoint auprès du chancelier allemand et délégué du gouvernement fédéral pour les questions de la culture et des médias, ont signé à Berlin un accord dans le secteur audiovisuel et cinématographi-

M. François Biltgen et M. Julian Nida-Rümelin suite à la signature de l'accord

que entre le Grand-Duché et la République fédérale d'Allemagne.

Le ministre Biltgen s'est réjoui du développement de la coopération avec l'industrie du cinéma allemand. « Nous sommes très heureux qu'après plusieurs pays francophones nous ayons conclu un accord avec l'Allemagne. Surtout que ces derniers temps, de plus en plus de coproductions luxembourgeoises comme *The Musketeer* et *George and the Dragon* se sont faites avec des partenaires allemands. Le gouvernement luxembourgeois espère non seulement une augmentation du nombre de productions communes, mais également un échange accru dans les domaines de la promotion, de la formation continue et de la distribution. »

Le secrétaire d'État M. Joseph Schaack lors de la conférence de presse

L'industrie luxembourgeoise du cinéma est relativement jeune lorsqu'on la compare à l'allemande. Il convient cependant de noter que, depuis la création du Fonds de soutien luxembourgeois il y a 12 ans, 250 productions sont sorties en salle et que les 40 sociétés actives dans le domaine emploient plus de 600 employés, dont 250 travaillent dans le domaine des films d'animation.

Le secrétaire d'État à la Fonction publique M. Joseph Schaack présente la 2e évaluation des services eGovernment

21 juin 2002

Le 21 juin 2002, M. Joseph Schaack, secrétaire d'État à la Fonction publique et à la Réforme administrative, a présenté les résultats du *benchmarking* européen concernant les services *e*Government offerts par les gouvernements de l'Union européenne.

Il s'agit de la 2e édition d'une évaluation semestrielle des 20 services publics de base offerts en ligne par les gouvernements.

Elle a été réalisée au cours du mois d'avril 2002 dans les États membres de l'Union européenne, par un prestataire neutre, pour le compte de la Commission européenne. Avant d'entrer dans les détails des résultats, M. Schaack a rappelé l'organisation, les attributions et les objectifs du projet *e*Government.

M. Letsch, du ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, a ensuite présenté l'architecture du projet, ses mesures d'accompagnement et ses priorités.

En ce qui concerne l'analyse européenne, 20 types de services ont été évalués par pays, dont 8 services pour les entreprises et 12 pour les citoyens.

L'évaluation distingue 4 niveaux de perfection :

Niveau 1 ou 25 % : information (informations en ligne sur les services publics) ;

Niveau 2 ou 50 % : interaction en sens unique (téléchargement de formulaires) ;

Niveau 3 ou 75 % : interaction à double sens (remplissage en ligne de formulaires, y compris authentification) ;

Niveau 4 ou 100 % : transaction (traitement en ligne de formulaires, décision et remise de documents).
Pour un certain nombre de projets comme les bibliothèques publiques, les données statistiques et les autorisations environnementales, le Luxembourg se trouvait dans une assez bonne position. En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, la recherche d'emploi, l'impôt sur les sociétés ou la TVA, le pays se trouvait alors en queue du peloton. M. Schaack a toutefois rappelé que, pour la majorité de ces points, des projets eLuxembourg étaient en cours et pourraient être finalisés au cours des mois suivants. Il était donc d'avis que la position du Grand-Duché s'améliorerait significativement au cours des évaluations semestrielles suivantes. À noter qu'entre 2001 et 2002, le Luxembourg a connu une progression de 7,2 %.

Mme Jacobs à la conférence internationale sur les différences de salaires entre les femmes et les hommes

Promotion féminine

Conférence internationale sur les différences de salaires entre les femmes et les hommes

2 mai 2002

Le 2 mai 2002, Mme Marie-Josée Jacobs, ministre de la Promotion féminine, et M. François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, ont participé à la 2e conférence internationale sur l'égalité de salaire intitulée « Différences salariales entre les femmes et les hommes : Comment agir sur les inégalités ? » (voir allocution d'ouverture de Mme Jacobs page 196). Le ministère de la Promotion féminine a lancé le 4 février 2002 le projet « L'égalité de salaire, défi du développement démocratique et économique » qu'il mène dans le cadre de la stratégie communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Les buts poursuivis sont, d'un côté, la promotion de l'emploi féminin pour atteindre les objectifs communautaires fixés lors des conseils des ministres de Lisbonne et de Stockholm, à savoir un taux d'activité féminin de 60 % en 2010, et, de l'autre, l'égalité de traitement et de rémunération.

Les partenaires sociaux ont développé une stratégie d'action pour établir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Au niveau des salaires, une discrimination persistante de 10 à 11 % est due aux différences dans la classification et l'évaluation des fonctions. Des discriminations directes et indirectes subsistent également dans les domaines de l'éducation, de la formation et du marché du travail, où les interruptions de carrière pour raisons familiales et le travail à temps partiel influencent les rémunérations des femmes.

Un facteur déterminant pour les différences salariales entre les femmes et les hommes sont les stéréotypes véhiculés en général dans notre société sur les rôles des femmes et des hommes.

À cet effet, l'action politique nécessite une vaste campagne de sensibilisation et de formation sur le changement des rôles des femmes et des hommes vers une parité professionnelle et une parité parentale. Les partenaires sociaux influencent la redéfinition de l'organisation du travail et en négocient le cadre.

Lors de la conférence ont été présentés des cas de bonne pratique de classification et d'évaluation des fonctions neutres par rapport au genre par le Professeur Dr. Christof Baitsch, psychologue du travail et expert en organisation du travail, et l'exemple d'une PME atelier de bois ayant introduit une organisation de travail respectant les besoins et demandes de l'entreprise et du personnel. Ont été présentées également les nouvelles statistiques de 2000 concernant l'écart de salaire.

Les ministres Jacobs et Biltgen ont participé au forum de discussion ainsi que des représentant(e)s des partenaires sociaux qui ont collaboré activement au projet et à l'élaboration du plan d'action pour réduire, voire éliminer l'écart de salaire entre les femmes et les hommes.

La conférence a été subventionnée par la Commission européenne et réalisée dans le cadre de la stratégie communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2005).

La ministre de la Recherche Mme Erna Hennicot-Schopeges lors de la journée de présentation dans les locaux de la Chambre de commerce (p. 132)

Un nouveau spot TV sur l'égalité de traitement et de rémunération

25 juin 2002

Dans le cadre de son projet « L'égalité de salaire, défi du développement démocratique et économique » initié le 4 février 2002, qu'il mène dans le cadre de la stratégie communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, le ministère de la Promotion féminine a lancé un nouveau spot de télévision qui traite de l'écart existant entre les salaires des femmes et des hommes.

Dans un café, lieu de détente et de rencontre, les spectateurs et spectatrices découvrent des femmes et des hommes issus de classes sociales différentes.

À chaque table, l'on saisit ainsi des bribes de conversation tournant autour d'une même situation de travail que partagent un homme et une femme. Pourtant, cette égalité n'est qu'apparente. Une voix à l'arrière-fond intervient: « Saviez-vous que, dans la même situation professionnelle, une femme gagne encore souvent moins qu'un homme? ». Le patron du café, représentant « le patron », réagit de manière décontractée, mais ferme: « Awer nët bei mir » (Mais pas chez moi !).

Par ce spot, le ministère de la Promotion féminine veut sensibiliser le grand public, en général, et les responsables d'entreprises, en particulier, aux inégalités de salaire qui existent encore et toujours dans notre société.

Au Luxembourg, des études sur les structures de salaire montrent que les salaires moyens des femmes dans l'industrie et les services sont environ de 11 % inférieur à ceux de leurs homologues masculins.

Les buts poursuivis par le projet « L'égalité de salaire, défi du développement démocratique et économique » sont, d'un côté, la promo-

tion de l'emploi féminin pour atteindre les objectifs communautaires fixés lors des conseils des ministres de Lisbonne et de Stockholm, à savoir un taux d'activité féminin de 60 % en 2010 et, de l'autre côté, l'égalité de traitement et de rémunération.

Autres

Conférence et séminaire du ministère de la Promotion féminine dans le cadre de « Partageons l'égalité »
6-7 juin 2002

Recherche

Les ministres luxembourgeois et belge de la Recherche envisagent une coopération plus étroite pour les activités spatiales

8 mai 2002

Le 8 mai 2002, Mme Erna Hennicot-Schœpges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a reçu M. Yvan Ylieff, commissaire du gouvernement fédéral belge chargé de la Politique scientifique. Les deux ministres ont eu un échange de vues approfondi sur les opportunités d'une collaboration plus étroite en matière d'activités et de recherche spatiales, notamment dans le cadre des activités de l'agence spatiale européenne, ainsi que des programmes GALILEO (navigation par satellite) et GMES (observation terrestre) de l'Union européenne.

Figurant parmi les membres-fondateurs de l'agence spatiale européenne, la Belgique a su développer au fil des années des compétences technologiques et industrielles

Mme Erna Hennicot-Schœpges et M. Yvan Ylieff, commissaire du gouvernement fédéral belge

remarquables dans le domaine spatial. Le ministre belge a confirmé que la politique spatiale mise en œuvre par le gouvernement belge a non seulement permis à la Belgique de garder un niveau d'activités très élevé dans le cadre de l'agence spatiale européenne – au-dessus de la moyenne des autres pays membres – mais elle continue également à contribuer à l'établissement et à l 'essor d'un secteur industriel de haute technologie et à l'attraction d'entreprises à potentiel élevé de développement.

Relevant l'importance stratégique des programmes GALILEO et GMES, les ministres ont étudié les possibilités d'une approche commune des deux pays pour la participation à la réalisation de ces programmes. Mme Hennicot-Schœpges et M. Ylieff ont également eu un échange de vues sur les initiatives de synergie en cours en matière d'activités spatiales entre l'Union européenne, d'une part, et l'Agence spatiale européenne, d'autre part.

Selon les deux ministres, la conclusion de l'accord-cadre alors en préparation contribuera à un meilleur positionnement de l'Europe sur le marché mondial dans ce domaine en pleine évolution et jugé d'une importance socio-économique considérable.

Présentation de l'agence spatiale européenne au Luxembourg

3 juin 2002

Le 3 juin 2002, Mme Erna Hennicot-Schœpges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a assisté à la journée nationale de présentation de l'agence spatiale européenne ESA.

La journée « Mieux connaître l'ESA » a été organisée par le ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et par l'agence spatiale européenne (*European Space Agency*, ESA), en coopération avec

Luxinnovation GIE, l'agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche.

L'ESA est un acteur et un donneur d'ordre de première importance pour l'économie européenne. Elle comptait alors 1 850 employés et disposait d'un budget annuel de l'ordre de 3 milliards d'euros.

L'impact des programmes spatiaux de l'ESA sur les secteurs économiques et scientifiques européens est significatif: 40 000 personnes travaillaient directement sur des projets ESA et plus de 250 000 étaient concernées par les activités de l'agence.

À l'heure actuelle, le Luxembourg bénéficie d'un accord de coopération avec l'ESA. Celui-ci permet au Grand-Duché de participer au programme de recherche avancée en équipements et systèmes de télécommunications (*Advanced Research in Telecommunication Systems,* ARTES), et plus particulièrement au sous-programme ARTES 3 dédié aux moyens de diffusion à large bande de contenus multimédia.

La journée nationale de présentation « Mieux connaître l'ESA » visait plus particulièrement un public d'entrepreneurs et de chercheurs luxembourgeois afin de les familiariser davantage aux multiples activités de l'ESA. Les acteurs luxembourgeois de l'innovation ont ainsi pu être sensibilisés aux opportunités d'affaires dans le domaine spatial. Une dizaine de responsables des différents programmes de l'ESA ont présenté en détail les possibilités qu'offre l'ESA.

Le développement et le renforcement de nouvelles activités industrielles et scientifiques pourra ainsi être envisagé en matière de travaux de recherche et de développement (conception de produits dérivés, amélioration de procédés de fabrication, etc...), d'appels d'offre publics dans les secteurs de la recherche, de la technologie et de l'industrie, de transferts de technologies proposés par l'ESA – notamment vers les PME – dans des domaines comme les matériaux, l'énergie ou encore la communication et l'informatique.

La journée « Mieux connaître l'ESA » fut également ouverte au grand public pour lui permettre de mieux cerner les activités de l'ESA, un des plus grands acteurs mondiaux de la conquête spatiale.

Santé

M. Carlo Wagner, ministre de la Santé, inaugure le salon *Telemedicine & Telecare International*

10 avril 2002

Le 10 avril 2002, M. Carlo Wagner, ministre de la Santé, a inauguré aux Foires internationales à Luxembourg le 1er salon *Telemedicine* consacré aux perspectives d'affaires sur le marché international de la télémédecine. À l'issue de la séance d'inauguration à laquelle ont participé quelques 250 personnalités du monde politique et médical, M. Wagner a coupé le ruban tricolore avant d'entamer la visite du salon.

La Telemedicine & Telecare International Trade Fair, qui rassemblait une trentaine d'exposants venus de 15 pays et plus de 500 visiteurs du monde entier, offrait une occasion unique aux fournisseurs de produits et de services liés à la télémédecine de rencontrer des utilisateurs et des utilisateurs potentiels de ces équipements et services. Le salon permettait ainsi aux visiteurs de voir, d'évaluer et d'acheter des produits et des services des domaines de la technologie médicale, des télécommunications et de l'électronique.

Le programme éducatif proposé pendant le salon a porté sur des solutions et des applications pratiques, des expériences récentes et des projets en cours dans le monde de la télémédecine.

Ce salon bénéficie du soutien de la Commission européenne, de l'Union internationale des télécommunications et de nombreuses autres associations, organismes et institutions, nationaux et internationaux, parmi lesquels certains ont tenu leur propre colloque ou ont organisé un atelier de travail.

Tourisme

Campagne de promotion touristique et film promotionnel

24 juin 2002

Le ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement M. Fernand Boden et la ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Mme Erna Hennicot-Schœpges, ont assisté le 24 juin 2002, à la présentation de la campagne de promotion touristique, menée dans le cadre du Grand Départ du Tour de France 2002 et

Les ministres Mme Erna Hennicot-Schœpges et M Fernand Boden lors de la conférence de presse

d'un film promotionnel sur le Grand-Duché de Luxembourg.

M. Boden a souligné l'importance pour le Grand-Duché d'un événement aussi médiatisé que le Tour de France et la nécessité d'en profiter à tous les niveaux afin de promouvoir l'aspect touristique du Luxembourg.

Dans ce contexte, il a salué les nombreux efforts de promotion du cyclotourisme, à savoir la création de produits ciblés, la parution de guides sur le tourisme cycliste, ainsi qu'une série d'initiatives au niveau des relations publiques et de la publicité.

Mme Hennicot-Schœpges a rappelé que le tourisme culturel était, à côté du tourisme rural et de congrès, un pilier fondamental de la promotion du Luxembourg à l'étranger et que l'argent dédié à l'organisation du Grand Départ du Tour de France n'était pas un investissement sans retour.

M. Schank, président de l'Office national du tourisme (ONT), et M. Philippart, directeur de l'ONT, ont retracé les différentes campagnes de communication organisées dans le cadre du Tour de France.

Ils se sont notamment félicités du succès des synergies réalisées à cette occasion dans le domaine de la promotion touristique du Grand-Duché.

Le nouveau film promotionnel de Menn Bodson et Romain Gœrend, réalisé conjointement par le ministère du Tourisme, le Service Information et Presse du gouvernement et l'Office national du tourisme, a été remis aux équipes de télévision qui ont assisté au Grand Départ.

Sur une demande d'autorisation adressée à l'ONT, des extraits du film peuvent être utilisés à des fins de promotion touristique par tout type de média ainsi que les communes et les syndicats d'initiative du Grand-Duché.

Transport

Le ministre des Transports M. Henri Grethen donne un aperçu du Service des permis de conduire

29 mai 2002

À l'occasion du départ à la retraite de M. Pierre Schmitz, examinateur en chef au Service des permis de conduire, M. Henri Grethen, ministre des Transports, a offert une réception en son honneur le 29 mai 2002. Le ministre Grethen a aussi présenté le nouvel examinateur en chef, M. Jean-Paul Gillen.

Par la même occasion, le ministre des Transports a donné un aperçu des grands dossiers et projets en cours de traitement au Service des permis de conduire, à savoir, le permis à points, l'examen théorique informatisé et le remaniement du service.

M. Grethen a émis le souhait de voir le permis à points entrer en vigueur début 2003. Quant à la réception des examens théoriques, le ministre a indiqué qu'elle serait informatisée dès le mois de juillet 2002.

Cette informatisation permettrait de réaliser des économies de temps, mais aussi d'établir des statistiques sur les questions posées.

Enfin, Henri Grethen s'est prononcé en faveur d'une décentralisation du service et d'une plus grande informatisation. Par ailleurs, le ministre a affirmé que les retards en relation avec la convocation aux examens pratiques de conduire ont pu être absorbés grâce à une réorganisation efficace.

M. Henri Grethen et M. Gilles de Robien, ministre de l'Équipement, des Transports, du Tourisme et de la Mer

Le ministre des Transports M. Henri Grethen au conseil « Transports - Télécommunications » de l'UE

17-18 juin 2002

Le 17 juin 2002, le ministre des Transports Henri Grethen a participé au conseil « Transports - Télécommunications » de l'Union européenne. La présidence du conseil a été assurée par M. Francisco Alvarez-Cascos Fernandez, ministre espagnol du Développement du territoire, et par Mme Ana Maria Birules Y Bertran, ministre espagnole des Sciences et de la Technologie. En ce qui concerne les transports, les discussions ont porté sur les services portuaires et les réseaux transeuropéens de transports. Le conseil a approuvé l'ouverture à la concurrence du marché des services portuaires, après des travaux dont la réalisation a été difficile compte tenu de la disparité des législations des Quinze.

Les règles approuvées par les ministres incluent des normes relatives au maintien des limites par rapport à l'ouverture à la concurrence selon le type d'investissements fait dans le port en question. Le conseil a également été appelé à se prononcer sur la prolongation du système écopoints applicable aux poids lourds en Autriche et à adopter des conclusions au sujet du Livre blanc sur la politique des transports à l'horizon 2010.

Ensuite, les ministres ont donné leur accord pour l'adhésion de la Communauté à Eurocontrol. Des progrès ont été réalisés en ce qui touche au règlement visant à fixer un cadre pour la création du ciel unique européen, vis-à-vis duquel la présidence espagnole a présenté des conclusions afin d'avancer au cours des prochains mois, et un accord a été atteint au sujet des directives, comme la notification d'événements dans l'aviation civile et les statistiques de transport aérien de passagers, charge et courrier.

Concernant la question des assurances dans le domaine de l'aviation, la Commission européenne a présenté un rapport sur les assurances en raison des événements survenus le 11 septembre 2002 et se rapportant aux actions sur la protection du transport aérien contre les subventions et les pratiques douanières déloyales des pays qui ne sont pas membres.

Dans le domaine des télécommunications, le plan eEurope 2005, l'internationalisation de l'ICANN (*Internet Corporation for Assigned Names and Numbers*) et la migration vers le nouveau protocole d'Internet IPV6 ont été certains des points traités.

Le plan d'action *e*Europe, qui sera approuvé lors du Conseil européen de Séville, repose sur ladite « stratégie de Lisbonne », dont l'objectif était de parvenir à ce que l'Europe devienne d'ici l'an 2010 une économie plus concurrentielle, ayant pour base la connaissance et le plein emploi.

Enfin, en ce qui concerne l'internationalisation d'Internet, il est prévu de conférer une importance accrue au comité consultatif gouvernemental au sein de l'ICANN, de façon à ce que soit prise en compte l'opinion des gouvernements en ce qui concerne les matières non-techniques qui touchent les intérêts publics.

En marge du conseil de l'Union européenne des ministres chargés des télécommunications, qui a eu lieu le 18 juin 2002 à Luxembourg, le ministre délégué aux Communications François Biltgen et son

Les ministres M. Grethen, M. Frieden, M. Juncker et Mme Polfer au début de la réunion

homologue belge M. Rik Daems, ont signé un mémorandum de coopération en matière d'alertes virus informatiques.

Par cet accord, qui se situe dans le cadre du système belge d'alertes virus e-security, administré par l'Institut belge des postes et télécommunications, les gouvernements luxembourgeois et belge ont marqué leur intention de collaborer en vue de renforcer la sécurité de la communication électronique de données.

Autres

M. Henri Grethen, ministre des Transports, assiste à l'inauguration de deux nouvelles lignes publiques transfrontalières
17 avril 2002

Le ministre des Transports M. Henri Grethen inaugure le simulateur de conduite d'engin moteur des CFL
19 avril 2002

Travail et Emploi

Réunion du comité de coordination tripartite PAN

11 avril 2002

Le comité de coordination tripartite s'est réuni le 11 avril 2002 au ministère des Travaux publics. La réunion entre membres du gouvernement, des organisations patronales et syndicales était essentiellement consacrée aux préparations du Plan national en faveur de l'emploi (PAN) pour 2002 qui devait être remis à la Commission européenne le 30 avril 2002.

Suite aux délibérations, le gouvernement a prié les partenaires sociaux de lui soumettre ses suggestions et commentaires pour le 23 avril 2002. Pour le Plan d'action national en faveur de l'emploi 2003, le comité de coordination a décidé d'élaborer un plan de route précis, ceci compte tenu de l'obligation de présenter un bilan intermédiaire pour plusieurs mesures en faveur de l'emploi. Un tour de table sur le sujet de l'affiliation de travailleurs étrangers à la sécurité sociale luxembourgeoise a également eu lieu. Le gouvernement était représenté par le Premier ministre et ministre des Finances Jean-Claude Juncker, la Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer, la ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse Marie-Josée Jacobs, le ministre du Trésor et du Budget Luc Frieden, la ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports Anne Brasseur, le ministre de l'Économie Henri Grethen, le ministre de la Sécurité sociale Carlo Wagner et le ministre du Travail et de l'Emploi François Biltgen.

Conseil Emploi et Affaires sociales de l'Union européenne à Luxembourg

3 juin 2002

Le conseil Emploi et Affaires sociales de l'Union européenne s'est réuni à Luxembourg le 3 juin 2002. Le gouvernement luxembourgeois y était représenté par M. François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, Mme Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, et M. Carlo Wagner, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Les ministres ont eu un échange de vues sur la recommandation de la Commission concernant les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté pour 2002. La présidence espagnole a également informé le conseil sur les résultats du sommet de Barcelone.

Les ministres M. Biltgen, Mme Jacobs et M. Wagner à l'issue des travaux du conseil

Les ministres sont parvenus à un accord d'orientation générale sur la coordination des systèmes de sécurité sociale en vue d'une réforme visant à simplifier le règlement européen relatif aux travailleurs, salariés ou non, et aux membres de leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté. Ce règlement sera aussi étendu aux ressortissants de pays tiers qui ne sont pas déjà couverts par ces dispositions uniquement en raison de leur nationalité.

Les orientations concernant la nouvelle stratégie communautaire de santé et de sécurité au travail 2002-2006 ont été adoptées à l'unanimité. Dans ce contexte, le ministre Biltgen a souhaité développer une culture d'entreprise pour atteindre le bien-être au travail et promouvoir la prévention. Pour lutter contre le *dumping* social, les ministres ont pris un accord de principe pour une égalité de traitement entre les travailleurs intérimaires et les salariés qu'ils remplacent.

La présidence a finalement présenté une étude sur le phénomène de la violence contre les femmes dans les États membres de l'Union européenne et a informé le conseil sur la deuxième assemblée mondiale sur le vieillissement.

Le ministre du Travail M. François Biltgen informe sur la situation des fonds en provenance du fonds social européen

4 juin 2002

Le ministre du Travail et de l'Emploi François Biltgen a présenté le 4 juin 2002 la situation actuelle et future des fonds en provenance du fonds social européen (FSE) au Grand-Duché de Luxembourg et de la complémentarité des fonds communautaires dans le contexte de la mise en œuvre du Plan d'action national en faveur de l'emploi (PAN).

Le fonds social européen est le principal instrument financier de l'Union européenne dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de l'emploi. Au Luxembourg, le fonds intervient dans le cofinancement de projets relatifs aux systèmes et politiques d'instruction, de formation ou d'emploi. Au total, la participation du FSE s'élève à 39,4 millions d'euros pour la période 2000-2006.

Lors de la conférence de presse, M. Biltgen a passé en revue l'état des différents domaines d'action des promoteurs luxembourgeois (pour la période 2000-2003, plus de 60 projets ont été retenus), la mise en œuvre des fonds en provenance du FSE sous l'ancienne période de programmation 1994-1999 et la période actuelle allant jusqu'en 2006. D'après le ministre du Travail, les projets retenus pour la période 2000-2003 auraient permis de régler l'employabilité, notamment chez les femmes. Pour la période allant jusqu'en 2006, le ministère lancerait prochainement un nouvel appel de candidatures aux promoteurs qui pourraient alors présenter leurs projets.

Le ministre du Travail et de l'Emploi a également esquissé les options politiques qu'il entendait suggérer et mettre en place sur l'arrière-fond de l'élargissement de l'Union européenne et de la révision à mi-parcours des documents de programmation prévue pour le 1 janvier 2004.

... présente le plan d'action en faveur de l'emploi 2002

13 juin 2002

Le 13 juin 2002, M. François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, a présenté le plan d'action luxem-

Le ministre du Travail et de l'Emploi M. François Biltgen présente le PAN 2002 à la presse

bourgeois en faveur de l'emploi (PAN) pour l'année 2002.

Ce dernier fut introduit auprès de la Commission européenne à Bruxelles le 1er mai 2002. En date du 11 avril, la réunion du comité de coordination tripartite était consacrée à la préparation du PAN 2002.

Le plan d'action en faveur de l'emploi s'inscrit dans le cadre de la stratégie européenne de l'emploi.

Le conseil établit chaque année des lignes directrices portant sur les politiques de l'emploi dans les pays de l'Union européenne.

Les pays membres sont ensuite invités à introduire un plan d'action, discuté ou développé (comme c'est le cas au Luxembourg) avec les partenaires sociaux.

Les États rendent ainsi compte des progrès observés sur leur marché de l'emploi et de l'état d'avancement de leur réformes.

Par la suite, la Commission et le conseil font rapport des progrès réalisés par les États membres dans l'application des lignes directrices adoptées l'année précédente. Ils peuvent alors formuler des recommandations devant encore être entreprises par un État membre.
Le PAN de 1998 a nécessité des amendements législatifs au Luxembourg contenus dans la loi du 12 février 1999 et réformés le 31 janvier 2002.

Lors de la présentation du PAN 2002 à la presse, le ministre Biltgen a noté qu'en janvier 2002, les recommandations suivantes avaient été adressées au Luxembourg : renforcer les mesures destinées à augmenter le taux de participation au marché de l'emploi des travailleurs âgés de plus de 55 ans, intensifier les efforts visant à augmenter le taux de participation des femmes au marché de l'emploi, garantir une application efficace de la loi-cadre sur la formation continue.

Concernant la première recommandation, le ministre Biltgen a noté que la réforme du système des pensions et des pensions d'invalidité seraient en mesure d'accroître le taux de participation des plus de 55 ans au marché de l'emploi.

Dans le domaine de la participation des femmes au marché de l'emploi, le ministre du Travail et de l'Emploi a mis en avant la progression constante enregistrée au Luxembourg depuis 1996 (+16,7 %). Le taux d'emploi des femmes serait aujourd'hui le principal vecteur de l'augmentation du taux d'emploi global.

... à la 90e conférence internationale du travail

18 juin 2002

Le 18 juin 2002, M. François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, s'est adressé aux délégués des quelques 180 pays faisant partie de l'Organisation internationale du travail (OIT/ILO) lors de la 90e conférence internationale du travail à Genève.

Profitant du caractère unique de cette organisation – seule organisation tripartie du système ONU – François Biltgen a rappelé la responsabilité des trois partenaires impliqués dans l'accompagnement social de la mondialisation de l'économie (voir discours page 206).

M. Biltgen a, entre autres, introduit de nouvelles pistes dans le débat social global, qui risque de s'enliser entre les actions et luttes d'influence des diverses organisations impliquées comme l'OMC, l'OCDE, l'UE, l'ONU, le G8 et l'OIT.

Selon le ministre luxembourgeois, toutes ces organisations ont vocation à prendre en compte le dualisme « économie et social » en s'inspirant du fameux triangle vertueux désormais accepté par l'Union européenne : le développement et les réformes structurelles économiques, l'emploi (de qualité) et la cohésion sociale.

Dès lors, aucune des organisations précitées ne peut se décharger des réflexions d'ordre social sur l'Organisation internationale du travail.

Dans un avenir proche, le gouvernement luxembourgeois ferait par ailleurs partie du conseil d'administration du Bureau international du travail, et ce pour la première fois depuis plusieurs décennies. C'est Jean Zahlen, Premier conseiller de gouvernement au ministère du Travail et de l'Emploi, qui occuperait ce poste.

Le ministre du Travail et de l'Emploi a aussi rencontré ses homologues roumain, polonais et de slovaque afin de discuter de la coopération du Luxembourg avec leur pays dans le domaine du marché du travail. En marge de la conférence, Fran-çois Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, accompagné de Michèle PranchèreTommassini,Ambassadeur et représentant permanent auprès des institutions internationales à Genève, et Jean Zahlen, Premier conseiller de gouvernement, a rencontré le directeur général du Bureau international du travail (BIT) M. Juan Somavia.

M. Biltgen lui a exprimé le soutien sans faille du gouvernement luxembourgeois à l'action difficile de l'OIT et rappelé l'intérêt du gouvernement luxembourgeois pour une action plus concertée, sinon institutionnalisée, des organisations internationales en vue de l'implantation concrète de socles sociaux globaux.

Le ministre luxembourgeois a remis au directeur général l'acte de ratification de la modification de la constitution de l'OIT, adopté par la Chambre des députés et permettant notamment au BIT d'abroger plus facilement des conventions et recommandations tombées en désuétude ou devenues inutiles. Cela allègerait de beaucoup le travail de la conférence internationale annuelle du travail

Le directeur général du BIT a salué les efforts conséquents du gouvernement luxembourgeois en vue de compléter la liste des conventions internationales du travail ratifiées.

M. Somavia a noté avec enthousiasme l'engagement du gouvernement luxembourgeois d'augmenter la part de son RMB destiné à l'aide publique au développement pour le milieu de la décennie à 1%.

Après des projets finalisés à Sarajevo, trois nouveaux projets étaient en cours (promotion de l'emploi et du revenu au Nicaragua, projet de pistes rurales au Sénégal et projet de sécurité sociale au Laos) impliquant un cofinancement de 4,5 millions de dollars de la part du Luxembourg.

Le ministre luxembourgeois a réaffirmé l'intérêt du gouvernement à cofinancer des projets similaires en Europe centrale et orientale. M. François Biltgen évaluerait avec M. Charles Gœrens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, les projets alors proposés par le BIT, en insistant sur la priorité des projets en ex-Yougoslavie.

Deux projets pourraient ainsi être axés sur le Sandjak serbe, l'un visant le développement de la formation professionnelle continue, l'autre le développement des PME.

Les deux projets peuvent d'ailleurs être interconnectés et constituer des actions importantes dans le cadre des travaux garantissant un retour sûr et digne des réfugiés.

Comité de conjoncture

Avril - Juin

24 avril 2002

Le comité de conjoncture s'est réuni le 24 avril 2002 sous la présidence de François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, et a analysé les nouvelles données statistiques de fin mars 2002 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/INSTEAD et le Statec.

Quatre entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois de mai 2002 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975.

Le comité de conjoncture a avisé favorablement 3 demandes. Dans les trois entreprises concernées, sur un effectif total de 483 personnes, quelques 174 salariés travailleraient probablement à horaire réduit.

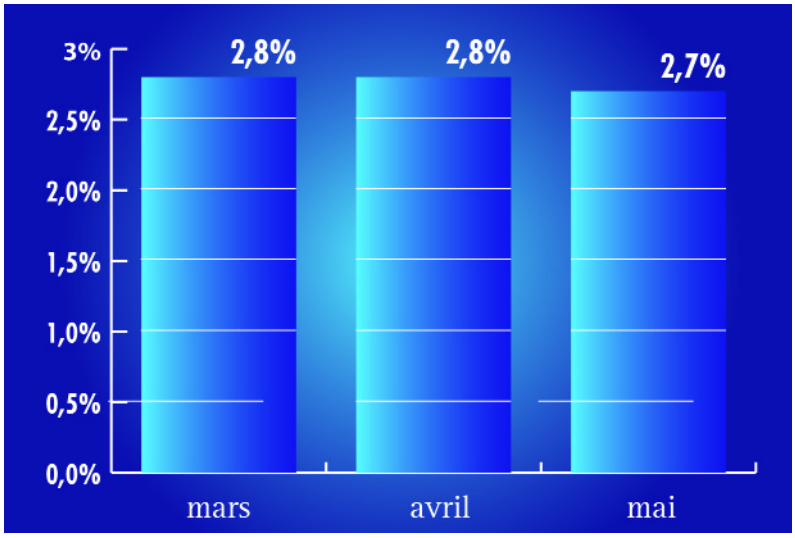

Taux de chômage

Le comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Au 31 mars 2002, l'effectif des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'Emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi est de 5 405, alors qu'à la fin du mois de février 2002, la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 5 762.

La diminution est de 357 unités, soit 6,2 %. La comparaison faite entre le mois de mars et février de l'année 2001 avait donné une baisse du nombre de chômeurs de 197 personnes (- 3,9 %).

Il y a lieu de noter qu'avec 5 405 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs est de 506 unités supérieur (soit 10,3 %) à la population enregistrée au 31 mars 2001 (4 899 demandeurs d'emploi). Fin mars 2002, le taux de chômage était provisoirement évalué à quelque 2,8 %.

29 mai 2002

Le comité de conjoncture s'est réuni à nouveau le 29 mai 2002 sous la présidence de M. Henri Grethen, ministre de l'Économie, et M. François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi. Le comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin avril 2002 sur le marché de l'emploi.

Trois entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois de juin 2002 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le comité de conjoncture a avisé favorablement les 3 demandes. Dans les trois entreprises concernées, sur un effectif total de 498 personnes, quelque 184 salariés travailleraient prévisiblement à horaire réduit.

Le comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Au 30 avril 2002, l'effectif des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi était de 5 378, alors qu'à la fin du mois de mars 2002 la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 5 405.

La diminution était de 27 unités, soit -0,5 %. La comparaison faite entre les mois de mars et avril de l'année 2001 avait donné un recul du chômage de 133 personnes (-2,7 %).

Il y a lieu de noter qu'avec 5 378 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs est de 612 unités supérieur (soit 12,8 %) à la population enregistrée au 30 avril 2001 (4 766 demandeurs d'emploi).

L'année précédente, la juxtaposition des chiffres caractérisant les mois d'avril 2000 et 2001 avait donné une diminution du nombre des inscrits de 153 unités (-3,1 %), en passant de 4 919 à 4 766 pour les mois respectifs.

Fin avril 2002, le taux de chômage était provisoirement évalué à quelque 2,8 %.

26 juin 2002

Le comité de conjoncture s'est réuni le 25 juin 2002 sous la présidence de M. Henri Grethen, ministre de l'Économie, et de M. François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi.

Le comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin mai 2002 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/INSTEAD et le STATEC.

5 entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois de juillet 2002 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975.

Le comité de conjoncture a avisé favorablement 4 demandes. Dans les quatre entreprises concernées, sur un effectif total de 492 personnes, quelque 186 salariés travailleraient prévisiblement à horaire réduit.

Le comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Au cours du mois de mai 2002, le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés non-bénéficiaires d'une mesure pour l'emploi n'a que très légèrement diminué.

Au 31 mai 2002, l'effectif des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi est de 5 372, alors qu'à la fin du mois d'avril 2002, la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 5 378.

La diminution est de 6 unités, soit (-0,1 %). La comparaison faite entre les mois d'avril et mai 2001 avait donné un recul du chômage de 209 personnes (-4,4 %).

Il y a lieu de noter qu'avec 5 372 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs est de 815 unités supérieur (soit 17,3 %) à la population enregistrée au 31 mai 2001 (4 557 demandeurs d'emploi). L'année dernière, la juxtaposition des chiffres caractérisant les mois de mai 2000 et 2001 avait donné une diminution du nombre des inscrits de 240 unités (- 5 %) en passant de 4 797 à 4 557 pour les mois respectifs.

Fin mai 2002, le taux de chômage était provisoirement évalué à quelque 2,7 %.

■

Les travaux du
Conseil de gouvernement

Remarque : les comptes rendus des différentes réunions du conseil de gouvernement peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site Internet du gouvernement (www.gouvernement.lu) sous la rubrique « Salle de presse ». Ci-dessous n'est reprise qu'une sélection des sujets traités par le gouvernement en conseil. Cette sélection a été effectuée afin de donner au lecteur un aperçu d'une partie des activités du gouvernement en conseil.

12 avril 2002

Répression du terrorisme et de son financement

Le Conseil a adopté le projet de loi portant

1) répression du terrorisme et de son financement et

2) approbation de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, ouverte à la signature à New York en date du 10 janvier 2000. Ce projet de loi introduit les infractions de terrorisme, de financement du terrorisme et d'appartenance à un groupe terroriste dans le code pénal. Il tient compte des exigences de la décision-cadre du Conseil relative à la lutte contre le terrorisme, qui a fait l'objet d'un accord politique du Conseil Justice et Affaires intérieures en date des 6 et 7 décembre 2001. Approuvant la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, ouverte à la signature à New York en date du 10 janvier 2000, le projet de loi assure également la transposition de son contenu. Le projet de loi tient finalement compte des décisions adoptées par le Conseil de Sécurité des Nations unies dans le cadre de sa résolution 1373 du 28 septembre 2001, ainsi que des recommandations spéciales sur le financement du terrorisme adoptées par le GAFI en date du 30 octobre 2001.

Le gouvernement a approuvé une convention avec le Fonds national de la Recherche en vue de la mise en œuvre d'un programme de recherche pluriannuel intitulé « Vivre demain au Luxembourg ». Ce programme

propose de définir en sciences sociales, économiques et humaines les axes prioritaires de recherche suivants, aux fins de mieux appréhender les défis auxquels le Luxembourg et sa société auront à faire face :

- l'évolution de la population au Luxembourg ;
- le développement du capital humain ;
- l'ère de l'information et de la communication et ses conséquences pour la société ;
- la place d'un pays de petite dimension dans la Grande Région, dans l'Union européenne et dans un monde globalisé ;
- l'organisation de l'espace.

Le programme de recherche s'achèvera en 2007. La contribution de l'État pour les 6 ans de durée du programme atteindra € 12 millions. Une évaluation intermédiaire du programme sera réalisée au terme de la première moitié du programme.

Le gouvernement a eu un échange de vues sur le rapport dit « rapport Mandelkern ». Ce rapport, élaboré par un groupe consultatif composé d'experts au niveau de l'Union européenne, a été établi suite aux conclusions des Conseils européens de Lisbonne et de Feira en 2000, qui ont insisté sur l'importance de la qualité

réglementaire au sein de l'UE, demandant à la Commission, au Conseil et aux États membres de définir une stratégie visant à simplifier – par une nouvelle action coordonnée – l'environnement réglementaire, y compris le fonctionnement de l'administration publique, tant au niveau national que communautaire. Le « Groupe Mandelkern sur la qualité de la réglementation », groupe consultatif portant le nom de son président, a identifié dans son rapport les sujets qui requièrent une action coordonnée et a défini une méthode commune d'évaluation de la qualité réglementaire. De même, le groupe avait pour mission d'étudier, au niveau national et communautaire, le recours systématique à des études d'impact, la transparence des processus de consultation lors de l'élaboration des projets de texte, la simplification des textes en vigueur, le recours plus généralisé à la codification, ainsi que la création de structures garantissant la mise en œuvre de la réglementation. Le gouvernement a décidé d'instaurer un groupe de travail interministériel dont la mission consisterait à analyser en détails les différentes recommandations du rapport « Mandelkern », à proposer un ordre de priorités en ce qui concerne les actions à entreprendre au niveau national, à établir un calendrier relatif à la réalisation des différents points de la recommandation et à proposer la création d'une structure chargée de la mise en œuvre des mesures en relation avec la qualité de la réglementation.

19 avril 2002

7e programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique

A été approuvé le projet de loi portant approbation de la décision des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, relative aux conséquences financières de l'expiration du Traité CECA et au Fonds de recherche du charbon et de l'acier, adopté le 27 février 2002. Le « protocole relatif aux conséquences financières de l'expiration du Traité CECA et aux Fonds de recherche du charbon et de l'acier », annexé au Traité de Nice, règle la question de l'avenir du patrimoine actif et passif de la CECA après l'expiration du Traité CECA au 23 juillet 2002. Les Hautes Parties contractantes au Traité de Nice avaient souhaité conférer la propriété des fonds CECA à la Communauté européenne et créer un Fonds commun de recherche dans les secteurs liés aux industries et du charbon. Or, il apparaît que le Traité de Nice ne sera pas encore ratifié avant l'expiration du Traité CECA . Face à ce constat, il convenait de combler rapidement le vide juridique issu de la non entrée en vigueur en temps utile du Traité de Nice et, par conséquent, du protocole CECA y annexé. Ainsi, les États membres ont adopté, le 27 février 2002, une décision chargeant la Commission européenne de gérer, à titre provisoire, le patrimoine CECA selon des règles spéciales figurant à l'annexe de la décision qui garantit, en outre, qu'une diminution des fonds pendant cette gestion provisoire n'entraîne pas d'obligation supplémentaire pour les États membres.

Le Conseil s'est déclaré en accord avec le projet de loi ayant pour objet d'autoriser le gouvernement à subventionner l'exécution d'un septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique. Ce 7e programme quinquennal, tout comme ses deux prédécesseurs, s'inscrit dans le concept stratégique global élaboré en 1992 à la demande du ministère du Tourisme par l'Institut européen de Tourisme (ETI) de l'Université de Trêves et dont la pierre angulaire est la perspective « qualité de la vie et qualité du tourisme ».

Le 7e programme quinquennal innove en tenant compte des recommandations formulées par l'étude d'impact réalisée par l'ETI en 2001. L'ETI constate en effet que, grâce aux aides accordées dans le cadre des différents programmes quinquennaux, l'offre infrastructurelle touristique luxembourgeoise et le degré d'équipement des établissements touristiques luxembourgeois ont atteint une qualité de niveau international. Néanmoins, un certain effort doit encore être fait au niveau de l'organisation et du marketing touristiques. Concrètement, il est proposé :

- de créer des agences touristiques régionales (développement progressif des ententes touristiques en agences touristiques régionales, non seulement au niveau de l'infrastructure touristique, mais également par un soutien aux frais de fonctionnement et de rémunération) ;

- que les syndicats d'initiative, les ententes de syndicats d'initiative ou d'autres associations sans but lucratif puissent fonctionner comme de véritables gestionnaires de projets ou d'initiatives d'envergure régionale ou

nationale, permettant ainsi des heures d'ouverture orientées vers les besoins du client, un service professionnel pendant toute l'anée, une accessibilité accrue et une gestion professionnelle du projet ou de l'initiative ;

• de créer, par les agences régionales, de produits touristiques thématiques, axés sur l'aspect du développement durable ;

• de développer l'image de marque luxembourgeoise et de définir une unique selling position pour le Grand-Duché ;

• de développer la formation des professionnels du tourisme au niveau national, régional et local.

L'enveloppe budgétaire totale prévue dans le cadre de ce 7e programme quinquennal s'élève à € 37,5 millions, soit une augmentation de 29 % par rapport au programme quinquennal précédent (1998 – 2002).

Le Conseil a approuvé le projet de règlement grand-ducal concernant l'organisation scolaire à établir par les conseils communaux et par les comités des syndicats scolaires intercommunaux. Ce projet de règlement grand-ducal, qui remplace le règlement d'administration publique du 12 juin 1919 et le règlement grand-ducal du 10 avril 1978 déterminant les objets de la délibération du conseil communal en matière d'organisation scolaire, définit – par énumération des points à mentionner obligatoirement – les contenus et la structure des organisations scolaires annuelles que les conseils communaux ou comités de syndicats intercommunaux sont appelés à prendre. Une structure uniforme des délibérations est requise en vue d'un traitement informatique des données y contenues. En outre, des dates pour la délibération ainsi que pour la mise à jour des données exactes après la rentrée scolaire sont arrêtées.

26 avril 2002

Accord salarial dans la fonction publique et partenariat adopté

Suite à la réunion du comité de conjoncture le 24 avril 2002, le Conseil a analysé les chiffres récents du marché de l'emploi. Quatre entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois de mai 2002 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le comité de conjoncture a approuvé 3 demandes. Dans les trois entreprises concernées, sur un effectif total de 483 personnes, quelques 174 salariés travailleront prévisiblement à horaire réduit. Au niveau de la situation sur le marché de l'emploi, une amélioration a été constatée. Au 31 mars 2002, l'effectif des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'Emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi était de 5 405, alors qu'à la fin du mois de février 2002, la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 5 762. La diminution est de 357 unités, soit 6,2 %. 2 573 personnes bénéficiaient de mesures pour l'emploi au 31 mars 2002.

Le gouvernement a adopté un texte consignant sa position négative par rapport à la proposition de loi portant introduction d'un forfait d'éducation et modifiant la loi modifiée du 19 juin 1985 concernant les allocations familiales et portant création de la caisse nationale des prestations familiales du Député Lucien Lux ; ce dernier propose l'introduction d'un forfait d'éducation moyennant modification de la loi de 1985 sur les allocations familiales et la CNPF.

L'approche adoptée par la proposition de loi ne peut être suivie pour plusieurs raisons, dont notamment le fait que la prestation proposée ne relève pas de la mission légale de la caisse nationale des prestations familiales qui consiste en effet à verser des prestations pour enfants à charge, alors qu'il s'agit en l'espèce d'une prestation différée qui ressemble plutôt à l'allocation d'éducation sans être limitée dans le temps contrairement à toutes les autres prestations familiales.

Le Conseil a entendu un exposé de la ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Mme Erna Hennicot-Schœpges, sur « le Luxembourg et la Grande Région, Capitale européenne de la Culture 2007 ». Lors du 5e sommet des chefs des exécutifs de la Grande Région Sarre / Lorraine / Luxembourg / Rhénanie-Palatinat / Wallonie, Communauté française de Belgique et Communauté germanophone de Belgique, le 3 mai 2000 à Liège, le Premier ministre Jean-Claude

Juncker avait proposé d'étendre la manifestation annuelle de la capitale européenne de la Culture qui revenait au Luxembourg en 2007 à l'ensemble de la Grande Région.

Cette proposition avait alors été accueillie avec enthousiasme par toutes les délégations. Comme la remise de candidature pour cette organisation est prévue pour juin 2002, il importe dès maintenant de mettre en place une structure de préfiguration appelée à structurer le déroulement des manifestations toute au long de l'année 2007. La phase de préfiguration servira à l'élaboration du concept de base, du dossier de candidature à introduire auprès de la Commission européenne, à la recherche des partenaires au sein de chacune des entités membres et la création d'une structure porteuse qui, pendant la deuxième phase, dite « opérationnelle » devra s'occuper de l'élaboration détaillée du programme, de la mise en place des structures, des budgets et du calendrier.

3 mai 2002

Convention relative aux droits de l'enfant

Le Conseil a adopté le projet de loi portant approbation du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, fait à New York, le 25 mai 2000. Ce protocole facultatif vise à limiter l'implication d'enfants dans les conflits armés. En particulier interdit-il le recrutement de personnes âgées de moins de 18 ans par des acteurs autres que les États ; il impose aux États l'obligation de relever l'âge minimal de recrutement au-dessus de celui fixé par la Convention relative aux droits de l'enfant, qui est de 15 années. Par ailleurs, le Protocole facultatif vise à limiter la participation directe et effective aux hostilités des soldats âgés de moins de 18 ans, de même qu'il entend veiller à ce que les mineurs de 18 ans ne fassent l'objet d'un enrôlement obligatoire dans les forces armées. Le Protocole constituera un instrument juridique important dans la lutte contre l'utilisation d'enfants dans les conflits armés et contre le phénomène des soldats-enfants. Le Luxembourg a déjà anticipé plusieurs de ces recommandations, notamment dans le cadre du projet de loi portant réforme entre autre de la loi sur la réorganisation de l'Armée, déposé récemment par le gouvernement : à côté de l'objectif principal de l'accès conditionnel de résidents non-nationaux à l'Armée luxembourgeoise en tant que soldats volontaires, ce texte interdit également le recours aux services des soldats volontaires mineurs pour la participation à des missions de combats ou à des opérations de rétablissement de la paix.

16 mai 2002

Organisation des établissements d'enseignement post-primaire

Le Conseil de gouvernement a donné son accord de principe aux dispositions d'un avant-projet de loi portant organisation des établissements d'enseignement post-primaire et autorisé la ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports à soumettre le texte à une large consultation des partenaires de l'école, aux conférences des professeurs, aux collèges des directeurs, aux syndicats d'enseignants, à l'association des parents d'élèves et à la Conférence nationale des élèves. Ce projet entend doter les établissements d'enseignement post-primaire de structures qui les rendent capables de fonctionner en communauté scolaire fondée sur le partenariat et de prendre des initiatives pédagogiques pour améliorer la qualité de l'enseignement. Le projet répond ainsi au fait que, dans notre société actuelle, les intervenants à l'école, les enseignants, les élèves et les parents aspirent à être reconnus comme acteurs et à agir en partenariat. En second lieu, le projet met en place un cadre d'autonomie suffisamment vaste pour donner aux établissements d'enseignement post-primaire la possibilité de trouver des solutions nuancées à des problèmes spécifiques. Les différentes dispositions du projet pourront constituer les bases légales pour :

- l'établissement d'un contrat scolaire entre les élèves, les parents et l'école ;
- l'inscription prioritaire dans un lycée de proximité ;
- la définition des missions des directeurs et la possibilité d'élargir les équipes de direction ;
- les structures de représentation et de participation des

partenaires, notamment les comités des professeurs, des parents d'élèves et des élèves ;

• l'autonomie pédagogique des lycées permettant d'adapter, dans certaines limites, les enseignements pour donner des réponses particulières à des problèmes spécifiques ;

• la constitution d'un conseil de discipline appelé à se prononcer sur les infractions les plus graves, susceptibles d'entraîner le renvoi de l'établissement ;

• la création d'un médiateur de l'éducation nationale en vue régler des problèmes dans une culture du dialogue et de l'argumentation dans le respect et de prévenir qu'ils ne dégénèrent en conflits.

Les différentes dispositions ont fait l'objet de réflexions et de discussions préliminaires dans le cadre d'un groupe d'accompagnement composé de représentants des collèges des directeurs, des syndicats d'enseignants, des parents d'élèves et de la conférence des élèves.

31 mai 2002
Programme quinquennal d'équipement sportif

Le conseil a approuvé le projet de loi concernant le 8e programme quinquennal d'équipement sportif. Le projet de loi permet de continuer l'aide de l'État à la réalisation et au maintien des infrastructures sportives du pays. Depuis 1968, il y a eu 7 programmes quinquennaux d'équipement sportif grâce auxquels l'État a pu soutenir les communes, les syndicats intercommunaux et des organisations sportives nationales. Le projet de loi fait démarrer le 8e programme quinquennal le 1er janvier 2003. Il complète le 7e programme dont l'enveloppe financière est épuisée et il détermine les modalités selon lesquelles l'État contribue au maintien ou à la réhabilitation des anciens équipements. À l'heure actuelle, il existe déjà une soixantaine de projets d'équipements sportifs susceptibles de figurer au 8e programme quinquennal, il s'agit notamment de 13 équipements dans des communes ne disposant pas de hall de sport ou en piscine, de 17 halls ajoutés à des infrastructures existantes et de plusieurs installations nouvelles qui répondent à des destinations très spécifiques à intérêt national (cyclisme, ski nautique, kayak, patinage, pétanque). À cet effet le programme est doté de € 120 millions. Étant donné que l'enveloppe financière du 7e programme quinquennal (1998 – 2002) avait déjà été épuisée à la moitié du programme et que certains projets mis en œuvre par des communes se trouvent maintenant écartés, le projet de loi prévoit une majoration de l'enveloppe financière du 7e plan quinquennal de € 22 millions. Cette action permet de ne pas hypothéquer le nouveau programme.

M. Pierre Gœrens, conseiller de Direction 1ère classe au Service des médias et des communications, a été désigné commissaire du gouvernement auprès de SES-ASTRA, en remplacement de Jean-Paul Zens, Premier conseiller de gouvernement au même service, qui assume depuis le 6 mars 2002 la fonction de vice-président du conseil d'administration de SES Global.

7 juin 2002
Politique du logement

Le gouvernement a eu un échange de vues concernant le Conseil européen de Séville. Après la visite du Premier ministre d'Espagne et Président en exercice du Conseil européen José-Maria Aznar à Luxembourg le 5 juin 2002, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a déclaré que le Luxembourg partagerait l'analyse des priorités de la présidence espagnole, notamment la lutte contre l'immigration clandestine.

Quant au dossier de la réforme des institutions européennes, le gouvernement luxembourgeois s'est prononcé clairement contre l'idée de nommer un « Président européen » issu du Conseil européen. Une telle initiative, même si elle méritait réflexion au sein du Conseil européen et surtout dans le cadre de la Convention sur l'avenir de l'Europe, ne pourrait être lancée lors du Conseil européen de Séville. Si tel devait être le cas, a dit M. Juncker, le Luxembourg y opposerait son veto.

Conformément aux mesures annoncées lors de la déclaration du Premier ministre sur la situation économique, sociale et financière du pays du 7 mai dernier, le gou-

vernement a adopté une série de projets de loi dans le domaine de la politique du logement :

• Projet de loi et règlement grand-ducal relatifs aux mesures, en matière d'impôts directs, destinées à encourager la mise sur le marché de terrains à bâtir et d'habitations ;

• Projet de loi portant réduction des droits d'enregistrement et de transcription pour l'acquisition d'habitations personnelles ;

• Projet de loi modifiant et complétant la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;

• Projet de règlement grand-ducal concernant l'application de la taxe sur la valeur ajoutée à l'affectation d'un logement à des fins d'habitation principale et aux travaux de création et de rénovation effectués dans l'intérêt de logements affectés à des fins d'habitation principale et fixant les conditions et modalités d'exécution y relatives.

A été adopté le projet de loi relatif à la location avec option d'achat de deux immeubles administratifs destinés aux institutions européennes. Vu l'évolution des négociations sur l'élargissement de l'UE et dans le cadre de sa politique de siège, le gouvernement devra faire face à un besoin immobilier supplémentaire considérable de la part des institutions européennes à partir de 2004. Comme il est difficile aux institutions européennes de s'engager dès à présent sur un contrat de bail ou sur une négociation d'acquisition, il importe que l'État luxembourgeois fasse office d'intermédiaire pour assurer que l'offre soit disponible le moment voulu et pour créer des conditions suffisamment sûres afin que ces immeubles puissent être construits et financés. Dans ce contexte, le Parlement européen a fait savoir qu'il souhaite occuper les deux bâtiments-tour en construction à la Place de l'Europe à Luxembourg-Kirchberg. Il est en effet indispensable pour le gouvernement que le Parlement européen libère le bâtiment Alcide de Gasperi vers d'ici fin 2003, afin de pouvoir réaliser la rénovation et l'extension du Centre de Conférence international en temps utile pour la présidence luxembourgeoise de l'UE en 2005. Le projet de loi prévoit d'autoriser le gouvernement à louer ces deux immeubles et à exercer les options d'achat relatifs à ces mêmes immeubles. Le recours aux deux bâtiments-tour dotera l'État luxembourgeois de bâtiments tampon indispensables pour répondre aux besoins immobiliers liés à l'élargissement.

14 juin 2002
Gestion de l'eau

Les membres du gouvernement ont arrêté leur position en matière du projet de directive européenne concernant la protection des données dans le domaine du commerce électronique commercial. Comme la loi luxembourgeoise sur le commerce électronique prévoit déjà l'option d'un *opt out* pour les consommateurs ne désirant pas recevoir des courriers électroniques commerciaux, le gouvernement entend maintenir cette position, qui est également la position du Parlement européen, en dépit de la préférence de la majorité des États membres pour la solution du *soft opt in* qui se caractérise par l'accord tacite du consommateur à recevoir des courriers électroniques commerciaux dès lors que la société commerciale a pu se procurer son adresse électronique lors d'une transaction commerciale.

Dans le cadre des missions d'observation de l'OSCE et / ou des missions de supervision du Conseil de l'Europe des élections en Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM), en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo, au Montenégro/RFY et en Serbie/RFY, le gouvernement a approuvé le principe d'une participation luxembourgeoise à ces missions par l'envoi d'une quinzaine d'observateurs et / ou de superviseurs par mission au maximum.

Suite à l'adoption des projets de loi et projets de règlement grand-ducaux dans le domaine de la politique du logement lors du Conseil de gouvernement du 7 juin 2002, le gouvernement a approuvé le projet de loi concernant la promotion de l'habitat et modifiant la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement. Le projet de loi propose les champs d'action suivants :

• promouvoir le droit au logement, notamment en augmentant le parc locatif public via une hausse des subventions étatiques de 40 % à 70 voire 75% du prix de

construction ou d'acquisition pour les promoteurs publics. Il est en outre prévu d'introduire une garantie locative de l'État et une aide d'épargne logement généralisée et de réactiver la garantie de l'État ;

• créer un observatoire de l'habitat dont les missions essentielles seraient la collecte et l'analyse, en collaboration avec d'autres services étatiques, les données influençant le marché du logement et de diffuser régulièrement des données fiables sur le fonctionnement du marché du logement et de ses composants ;

• agir en faveur de la mixité sociale en invitant les promoteurs publics à mettre tout en œuvre pour redécouvrir l'habitat et pour arrêter l'éclatement des fonctions urbaines, la dispersion et la ségrégation de l'habitat, la flambée des prix du foncier, la pollution et les nuisances. Le nombre minimal de 25 unités de logement que doit actuellement comprendre chaque projet subventionné est supprimé.

Par contre, dans le souci de favoriser le brassage de la population, chaque projet doit comprendre au moins 10 % de logements locatifs, sauf dispense à prévoir dans le programme quinquennal de construction d'ensembles ;

• réaliser des habitations bien conçues dans des structures urbaines de qualités. Il est prévu de donner une base légale appropriée aux efforts à mener par le Fonds pour le logement à coût modéré (FLCM) dans le cadre de la réalisation de ses projets d'envergure pour répondre aux besoins de la population, aux objectifs du développement durable et à ceux de la qualité de la vie.

Dans le même esprit, il est proposé de donner une autre dénomination au FLCM, lui permettant de mieux afficher vers l'extérieur sa volonté d'œuvrer en faveur de quartiers de ville et d'agglomérations de haute qualité : « Fonds pour le développement du logement et de l'habitat ».
Les membres du gouvernement ont approuvé le projet de loi portant création d'une Administration de la gestion de l'eau. Ce projet fait suite aux intentions du gouvernement issu des élections de juin 1999 dont l'accord de coalition stipulait : « le gouvernement a opté pour une politique concernée en matière de gestion de l'eau qui aura comme finalité le regroupement des différents aspects ayant trait à l'économie de l'eau. Ainsi les différentes administrations et services qui, à l'heure actuelle, ont des compétences en matière de protection et de gestion de l'eau seront fusionnés dans une même entité afin de créer l'instrument nécessaire à une véritable gestion intégrée de l'eau, instrument qui relèvera de la compétence du ministre de l'Intérieur. » Le présent projet a donc pour but de créer cette entité, appelée « Administration de la gestion de l'eau », et d'en fixer le cadre du personnel. Les missions de cette administration seront :

1) d'étudier les problèmes concernant la gestion et la protection de l'eau ;

2) de conseiller les autorités publiques et les collectivités sur toutes les questions du domaine de l'eau ;

3) de veiller à l'observation des dispositions légales, réglementaires et administratives en matière de gestion et de protection de l'eau et d'exercer la police y relative ;

4) de contribuer à l'élaboration de plans d'aménagement et de gestion de l'eau et à la définition de programmes de mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés ;

5) d'engager les mesures correctives et curatives nécessaires pour améliorer l'état qualitatif et quantitatif des eaux superficielles et souterraines et d'entreprendre toute action pour en prévenir la pollution ou la détérioration ;

6) de coordonner les actions en matière de lutte contre les inondations ;

7) d'instruire les dossiers de demandes d'autorisations au titre de la législation sur la gestion et la protection des eaux ;

8) de réaliser des travaux d'analyse et de laboratoire dans le domaine de l'eau ;

9) de mener des travaux de recherche dans le domaine de l'eau ;

10) de participer sur le plan des institutions internationales à l'élaboration et à l'application de la politique commune en matière de gestion de l'eau ;

11) de déterminer l'état de la meilleure technique disponible en matière de technologies dans le domaine de l'eau ;

12) d'assurer l'information du public et d'encourager toute initiative en matière de gestion durable de l'eau.

Le Conseil a approuvé le principe d'une revue nationale des politiques de développement territorial par l'OECD, Service du développement territorial. Le comité des politiques de développement territorial de l'OECD propose de procéder à la réalisation d'une telle revue qui permettra d'identifier les atouts du Luxembourg sur lesquels il pourrait baser son développement d'une manière endogène, et d'identifier les politiques territoriales à adopter, respectivement à poursuivre. La réalisation d'une telle revue permettra une présentation du Luxembourg sous un angle plus réel, étant donné que le Grand-duché est actuellement classé par l'OECD en tant que zone métropolitaine, ce qui méconnaît les caractéristiques tant urbaines que rurales du pays. D'autre part, la revue présenterait l'avantage de constituer une précieuse évaluation ex ante du nouveau programme directeur de l'aménagement du territoire. Le coût de l'étude est évalué à € 150000.

■

Les discours

Déclaration sur la situation économique, sociale et financière du pays de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre Luxembourg

7 mai 2002

Här President,

Dir Dammen an dir Häre,

Wann een déi Problemer déi een am Grëff huet wëllt am Grëff behalen, wann een déi Problemer déi sech dem Zougrëff nach entzéie wëll an d'Hand huelen, da muss ee se fir d'éischt emol mam Numm nennen. Nëmme wann een d'Problemer benennt, gëtt déi Politik mat där ee probéiert se ze léisen, verständlech. Een deen d'Politik wëllt onlieserlech maachen, deen ass drop aus déi grouss Erausfuerderunge mat deenen d'Politik et muss ophuelen, auszeblenden an zouzedecken. Doduerch datt een der Politik déi Matière entzitt déi se behandele muss, doduerch datt een hir Begrëndung géint bessert Wësse kontestéiert an trotz besserem Wëssen ignoréiert, mengt een dat fäerdeg ze brénge wat een ees wéi ees wëllt beweisen, nämlech datt d'Politik niewt dem Dill läit an datt se falsch ass.

Am Moment erliewe mer d'Opféierung vun esou engem Stéck. Dat Stéck heescht 700.000 Awunner-Staat. Déi eng – an deem se no hanne kucken an no vir rechnen – gesinn eis um Wee an eng zolidd demographesch Expansioun. Déi aner – an deem se d'Vergangenheet zum Zoufall erklären an d'Zukunft net daite wëllen – gesinn eis um Marsch an den Abseits.

Mir mussen aus dëser Opféierung, wou déi eng de Rideau eropzéien an déi aner en erëm séier erofloossen ier en nees an d'Luut geet fir direkt nees erofzefalen eng aktuell Debatte mat Konklusioune fir d'Zukunft maachen. Dat heescht : mir mussen all op der Bühn bleiwen. Net fir ze spillen – d'Politik ass jo kee Spill. Mee fir ze diskutéieren an ze décidéieren. Net hannert dem Rideau mee am demokratesche Raum, do wou jiddferee jiddfereen héiert a gesäit an do wou all Mënsch ka matmaachen.
Dës Debatte huet am Land längst ugefaang. Fir datt jiddfereen un hir kann deelhuele mussen d'Tatsaachen op den Dësch. Ween de Leit d'Tatsaache verstoppt, deen hëllt se net eescht a wëllt se vun der Debatte ausschléissen. An der Demokratie däerf een dat net : d'Zukunft geet all Mënsch un, si däerf net ënner Verschloss gehale ginn, net als Exklusivthema vun autoproklaméierte politischen an aneren Eliten zweckentfriemt ginn. Wien d'Tatsaachen um Dësch leie léisst, wien net sicht se z'erklären, wien net seet wéi e mat den Tatsaachen ëmgoe wëllt, dee léisst d'Tatsaachen onkommentéiert an onbehandelt wuessen, deen hofft datt kee se entdeckt, dee provozéiert Angscht an Ängschten, ongesond Reaktiounen an einfach Sätz fir komplex Froen ze beäntwerten. Och dat däerf een net an der Demokratie.

Wat sinn d'Fakten ? Wéi ass eis Populatioun historesch gewues ? Wéi kann hiert perspektivescht Wuessen ausgesinn ?

Ëm 1820 hat Lëtzebuerg 134.000 Awunner. Honnert Joer méi spéit, 1920, ware mer zu 260.000, haten eis also verduebelt. A ronn 20 Joer, am Joer 2020 – all demographesch Etuden a Prognose vun dëser a vun där läschter Regirung weisen dat iwwereneestëmmend – wäerte mer op d'mannst zu 520.000 sinn. Et gesäit een also : mat all honnert Joer déi an d'Land ginn hëllt d'Zuel vun den Awunner zweemol zou.
Den Trend zu iwwer 500.000 Awunner am Joer 2020 ass amgaang. Dat weist déi rezent Entwécklung.

1971 ware mer zu 339.800. 1981 ware mer zu 363.450, haten also 2.400 Awunner pro Joer bäikritt.

1991 ware mer zu 384.400, haten also 2.000 Awunner pro Joer bäikritt.

2001 ware mer zu 441.300, haten also 5.700 Awunner pro Joer bäikritt.

Vun 1971 op 2001 si mer vun 339.800 op 441.300 gewues, ee Plus deemno vun 101.500 Awunner an 30 Joer. Vun deem Plus vun 101.500 Awunner entfällt méi wéi d'Halschent, nämlech 57.000, op déi läscht zéng Joer. Wann eis Bevölkerung virun esou wiisst, da si mer am Joer 2020 zu méi wéi 500.000, a wa se och dono nach virun esou wiisst, am Joer 2050 zu méi wéi 700.000. Dat sinn net meng Dreem, dat sinn net meng Wonschvirstellungen, dat sinn d'Fakte vun haut an déi héckstwahrscheinlech Tatsaache vu mar. Et ass net – wéi

gesot a geschriwwe gëtt – dem Juncker säi 700.000 Awunner-Staat. De Staat ass net mäin, net dee vu 441.000 Leit, net dee vu 500.000 Leit a scho guer net dee vu 700.000 Leit. Et ass d'Land dat d'Verantwortung fir seng Zukunft dréit. Jiddfereen heibannen. A jiddfereen dobaussen.

Och den Aarbechtsmaart huet seng eegen Demographie.

Mir haten 1980 eng aktiv Bevölkerung vun 157.800 Leit, 1990 eng vun 187.100, 1995 eng vun 219.600, 1997 eng vun 226.500, 1998 eng vun 236.400, 1999 eng vun 248.300, am Joer 2000 eng vun 263.200 an am Joer 2001 eng vun 277.200.

D'Zuel vun de Salarién ass vun 137.000 am Joer 1980 op 260.300 am Joer 2001 an d'Luut gaang, huet sech also an 20 Joer bal verduebelt.

D'Zuel vun de Grenzgänger ass vun 13.400 am Joer 1980 op iwwer 100.000 am Januar 2002 geklommen, wäit iwwer 630 Prozent méi.

Wann dës Entwécklung unhällt – muenches weist dorop hinn – dann hu mer am Joer 2020 eng aktiv Bevölkerung vun nobäi 400.000 Leit, dorënner 175.000 Frontalieren. Geet déi Entwécklung och dono nach virun da kënnte mer am Joer 2050 eng aktiv Bevölkerung vu 660.000 Leit an iwwer 300.000 Frontalieren hunn. Dat ass net mäi Wonsch, dat ass net meng Erfindung, dat sinn d'Fakte vun haut an dat ass hir denkbar Weiderentwécklung vu mar.

Entweder mir schwätzen doriwwer, roueg, mat klorem Kapp an awer leidenschaftlech. Oder mir iwwerloossen dës Entwécklung sech selwer. Ech sinn derfir fir driwwer ze schwätzen.

Nu si Bevölkerungswuestum an Aarbechtsmaart-expansioun an éischter an a bal exklusiver Linn Funktioun vun der wirtschaftlecher Entwécklung. Wa mer – esou wéi an deene läschte 40 Joer – an den nächsten 20 Joer ee Wirtschaftswuestum vu 4 Prozent d'Joer hunn, dann hu mer am Joer 2020 520.000 Awunner, 400.000 Aktiver a ronn 175.000 Grenzgänger. Haut scho schaffe méi Net-Lëtzebuerger wéi Lëtzebuerger am Privatsekter. Dofir sinn och haut scho vu mueres 9 Auer u méi Net-Lëtzebuerger wéi Lëtzebuerger am Land. Am Laf vun den 20er Jore vum neie Joerhonnert – wann d'Entwécklung esou viru geet – gëtt et méi net-lëtzebuerger wéi lëtzebuerger Awunner am Land.

D'Fro déi sech eis stellt ass ob mer déi Entwécklung déi mer déi läscht 20 Joer haten och fir déi nächst 20 Joer an doriwwer eraus wëllen.

Ech hunn nom Rentendësch – deem seng Asetzung ech proposéiert hat – gesot, datt déi déi ronderëm dësen Dësch souzen hiren Akkord op eng wirtschaftlech Wuestumshypothese vu véier Prozent d'Joer während deenen nächste 50 Joer baséiert hunn. D'Laangzäit-berechnung vum BIT grënnt op dëser Hypothese. Op hir berouen och d'Berechnungen an d'Entscheedungen vum Rentendësch. Nëmme wann d'Ekonomie bestänneg iwwer véier Prozent wiisst réckelt d'Rentemauer an der Zäit no hannen. Géif eis Wirtschaft nämlech nëmmen zwee Prozent statt véier Prozent d'Joer wuessen, da missten am Joer 2020 d'Kotisatioune vun de Rentner an de Pensionäre gehéicht ginn oder awer hir Prestatiounen am selwechte Joer erofgesat ginn. Ganz einfach well mer an deem Fall nëmmen 291.000 Leit an Aktivitéit hätten aplaz, wéi bei engem Wuestum vu véier Prozent, 395.000 Leit. Dat heescht : bei zwee Prozent Wuestum hu mer ronn 100.000 Leit manner déi Kotisatioune bezuele wéi wa mer véier Prozent Croissance hätten.

An ech soen iech – och wa keen et wëllt héieren : eise Pensiouns- a Renteniveau dee mer haut hunn a mar kréien ass nëmmen ze hale wa mer net zwee mee véier Prozent Wuestum an deenen nächste Joerzéngten hunn, wa mer am Joer 2020 395.000 aplaz 291.000 Cotisanten hunn, wa mer am Joer 2020 zu 520.000 si statt wéi bei zwee Prozent Wuestum zu 470.000.

Ech akzeptéieren datt keen dat wëllt héieren, ech akzeptéieren net datt ee mer seet ech géif dat nëmme soe well ech de Rentner am Privatsekter keng Renten-erhéigung géif vergonnen. Ech soen dat just fir datt jidd-fereen am Privatsekter an am öffentleche Sekter weess, datt d'Erhalung vun eisem Renten- a Pensiounsniveau ee Wuestum vun duerchschnëttlech véier Prozent néideg mécht. Ech soen dat net eréischt haut, ech soen dat konstant zënter 1996 – ouni, wéi ech muss zouginn, hei-bannen an am Land op oppen Ouere gestouss ze sinn.

Ech si mat deem aktuelle Pensiounsniveau beim Staat a mat deem neie Renteniveau dee mer am Privatsekter kréien d'accord. Si si mëttelfristeg, wann d'Entwécklung esou viru geet wéi s'an deene läschten zwanzeg Joer verlaf ass, finanzéierbar. Mee ech soen am Numm vun der Regirung dat hei : wann eis Wirtschaftsleeschtung an deenen nächste Joren esou ofhëllt datt déi laangfristeg Renten- a Pensiounsfinanzéierung net gesëchert wier, wäerten déi déi haut an der Regirung si sech derfir asetzen – egal wou se sinn, an der Regirung oder an der Oppositioun – datt d'Moossnahme geholl gi fir s'erëm ze sëcheren. Dës Moossnahme wäerten net d'Mindestrenten an déi sougenannten Hongerrente betreffen – all Parteien hate virun de läschte Wahlen hirt Eropsetze versprach. Si ginn elo verbessert, si gi méi spéit net verschlechtert. Mee wa mer déi strukturell Verbesserungen am Privatsekter an de Pensiounsniveau beim Staat wëllen iwwer d'Distanz bréngen, da brauche mer wirtschaftleche Wuestum, Aarbechtsmaartexpansioun an an der Folleg dovun Bevölkerungswuestum. D'Renten an d'Pensioune gi vun der Wirtschaftskraaft finanzéiert, vun de Leit déi an der Ekonomie schaffen, net vun der Abildungskraaft vun de Politiker. Déi sollen hir Imaginatioun notzen fir d'Viraussetzungen ze schafen datt d'Wirtschaft kontinuéierlech awer nohalteg wiisst. Déi sollen de Courage hunn Fuerderunge vun haut un hire Konsequenze fir mar ze moossen. D'Konsequenz vu muencher Rentefuerderung vun haut ass de 700.000-Staat vun iwwermar. A moins datt mer ee Wee fanne fir eis Renten a Pensiounen anescht wéi iwwer Kotisatiounen a Steieren, dat heescht iwwer Aarbechtsplazen a wuessend wirtschaftlech Aktivitéit ze finanzéieren.

Wa mer eis eens géife ginn Kurskorrekturen am Renten- a Pensiounsberäich virzehuele wa se noutwendeg ginn, dat heescht wa mer zesumme géife verhënneren datt een allzevill staarkt Wirtschaftswuestum sech zu lëtzebuerger Staatsraison pervertéiert, da gewanne mer Gestaltungsfräiheet an Zukunftssouverainetéit zréck. Da wuesse mer ëmmer nach séier – mir däerfen aus ville Grënn keng volontaristesch Politik vum negative Wuestum maachen. Mee da brécht eis net alles zesumme wa mer méi lues wéi ganz séier géife wuessen. Mee och wa mer méi lues wéi ganz séier wuessen, wa mer eis also am Rythmus vun deene läschten 200 Joer bewegen, hëllt eis Bevölkerung zou a kréie mer eng Populatioun vun iwwer 500.000 Leit an den nächsten zwee Jorzéngten. Et wier gutt wa mer eis op deen Zäitraum konzentréiere géifen. Dat ass d'Aufgab déi d'Verantwortung fir d'Land eis operleet, déi d'Entwécklung eis zouweist an déi mer dofir och akzeptéiere mussen : déi nächst zwanzeg Joer gestalten ouni déi Zäit dono duerch imperativ an irreversibel Virfestleeungen esou ze hypothekéieren, datt déi kommend Generatiounen ënnert hirer Laangzäitfinanzéierung zesummen ze brieche riskéieren. Dat maachen, dat vu sech selwer an deenen aneren ze verlaangen, dat ass net d'Flucht aus der Géigewaart an d'Zukunft. Dat ass net d'Ried vun engem dee sech just an der wäiter Zukunft wëllt bewegen. Dat ass d'Ried vun engem dee weess, datt een haut keng richteg Decisioun huele ka wann een net probéiert, sech déi nächst Joren auszemolen. Et kann een d'Liewe vun haut net vum Liewe vu mar trennen. D'Géigewaart pecht un der Zukunft. Eng Regirung, ee Parlament, d'Leit alleguer kënne se net vunenee rappen. Hätte mer an der Vergaangenheet – ech soen dat fir eis alleguer – bei eisen Decisioune méi un d'Zukunft an un hir demographesch Entwécklung geduecht, dann hätten d'Zäite vun haut besser kënne preparéiert ginn a mir bräichten eenzelne Problemer net nozelafen. Ech wëll net, datt eis Nofolger méi mat deenen Aufgabe beschäftegt sinn déi mir net erleedegt hu wéi mat deenen déi sich hinne wäerte vum selwe stellen.

520.000 Awunner am Joer 2020 : dat ass net d'Paradis an dat ass net d'Hell. Dat ass net d'Paradis well d'Qualitéit vum Liewe verbessert sech net spontan, automatesch a parallell mat an zur Awunnerzuel. Dat ass net d'Hell : d'Zuel vun de Leit ass emsou méi irrelevant wéi d'Qualitéit vun hirem Zesummeliewe besser ass. D'Liewensqualitéit an d'Qualitéit vum Zesummeliewen : ronderëm dës Grondnotioune musse mer Politik ausriichten. Si sinn och de Stoff aus deem d'Nohaltegkeet gemaach gëtt. Nohaltegkeet, fir datt se kann zur Riichtschnouer vun der Politik ginn, brauch Moossinstrumenter, iwwerpréifbar Wertermëttlungen, verifiabel, fiabel an awer och upassbar Indikateuren.

Iwwer dës Indikateuren an Objektiver – ewéi iwwer d'Nohaltegkeet iwwerhaapt – wëllt d'Chamber am Juni debattéieren an decidéieren. Et wier falsch wann d'Regirung de Konklusioune vun där Debatte géif virgräifen, obschon et méi nëtzlech gewiescht wier d'Debatte iwwer d'Nohaltegkeet där iwwer d'Lag vum Land virzeschalten. Wa mer déi Indikateure festgeluecht

hunn - si mussen am wiesentlechen ekonomeschen, ekologeschen a sozialen Usprëch gerecht ginn -, da musse mer eis ee Mechanismus an eng Plaz gi wou all Aspekter vun der Nohaltegkeet zesummegefouert kënne ginn. Mir wäerten d'Ariichte vun engem « Conseil supérieur du Développement durable » virschloen, an deem de « Conseil supérieur de l'Aménagement du Territoire » opgeet. Wéinst sengem horizontalen Aufgabemix gëtt e vum Staatsminister presidéiert a vun de Landesplanungs- an Ëmweltministeren animéiert.

De Landesplanungsminister wäert – esou huet är Chamber et geplangt – de vollstänneg aviséierte « Programme-directeur » iwwer d'Landesplanung virleeën, fir datt e kann debattéiert ginn. De Regirungsrot huet a senger Sëtzung vum 25. Januar 2002 d'Elaboratioun vun engem integrative Verkéiers- a Landesentwécklungskonzept decidéiert, fir d'Politik an de Beräicher Transport, Ëmwelt an Organisatioun vum Territoire méi schlësseg ze maachen. E puer Zuelen illustréieren d'Problemlag vun haut, Problemer déi sech mat wuessender Bevölkerung verdichte wäerten. Op engem normalen Aarbechtsdag leeën déi Leit déi hei am Land wunnen 1,2 Milliounen Trajeten zréck. Kee Wonner : op 1000 Leit kommen 614 Autoen. Eléng tëschent 1961 an 1991 huet d'Zuel vun de Leit déi ausserhalb vun hirer Gemeng schaffe sech vun 32.000 op 92.000 erhéicht, ee Plus vun 187,5 Prozent. 29 Prozent vun den Deplacementer am Land geschéien aus professionnelle Grënn. Mee 40 Prozent vun hinnen entfalen op d'Satisfaktioun vun anere Besoinen wéi Akafen, Fräizäit, an esou virun. D'Pluraliséierung vun de Liewensstiler produzéiert Konsequenzen. 280.000 Autoen transportéieren all Dag 400.000 Leit iwwer eis Grenzen. Am Joer 2000 sinn 20 Milliounen Autoen tëschent dem Gaasperecher an dem Zéissenger Kräiz zirkuléiert, 59.500 pro Dag. Op der Diddelenger Autobunn waren et der 17,5 Milliounen, op der Escher 15,7 an op der Tréierer 10,6 Milliounen. D'Autobunnen droe 25 Prozent vum jährleche Verkéier, stellen awer nëmme 4 Prozent vum Stroossenetz duer. Mee net nëmmen d'Autobunne sinn iwwerlaascht, d'Landstroossen och. Sou sinn op der Nationalstrooss 7 tëschent Colmar a Miersch d'läscht Joer 5,4 Milliounen Autoe gefuer. Aus all deem wat ass an aus all deem wat kënnt resultéiert niewt der Noutwendegkeet eenzel Autobunne ganz oder deelweis vun zwou op dräi Bunnen z'erweideren, déi absolut Noutwendegkeet den öffentlechen Transport massiv auszebauen och a grad an zum Deel op eis Käschten a Grenzräim vun der Groussregioun eran. D'Groussregioun gëtt zu enger wichteger Dimensioun vun eiser Transport- a Mobilitéitspolitik. An enger éischter Etapp gëtt d'Chamber mat enger Rei vun Infrastrukturprojeten befaasst, déi e gréisseren Ausbau notamment vum Eisebunnsnetz no sech zéie wäerten. D'Linn Péiteng-Lëtzebuerg soll integral zweegleiseg ginn, dat selwecht geschitt tëschent dem Stadgronn a Sandweiler, et gi Gleiser laanscht de Boulevard Kennedy um Kierchbierg tëschent der Foire an der Europäescher Investitiounsbank geluecht, et kënnt zu engem Eisebunnsuschloss tëschent der Europäescher Investitiounsbank an der Nordlinn, eng « Antenne ferroviaire » wäert tëschent dem Eisebunnsarrêt vu Bieles-Schmelz a Bieles-Zentrum entstoen, d'Linn Beetebuerg-Diddeleng gëtt bis op Volmerange-les-Mines ausgebaut mat gläichzäiteger Schafung vun engem Opfangparking op der franséischer Säit vun der Grenz. Iwwerhaapt kënnt eng Prioritéit dem Zwëschegrenzverkéier zou. Mir musse probéieren esou vill Grenzgänger derzou ze brénge virun der Grenz op den öffentlechen Transport ëmzeklammen. D'Projeten déi Bitburg, Lonkéch an Oetteng betreffe sinn éischt konkret Schrëtt an dës Richtung. Lues a lues wäert och ee kohärent Gesamtkonzept vun Autobuscouloire laanscht déi grouss Stroossenaxen entstoen, ëmmer a Kombinatioun mat Opfangparkingen déi no beim Bus a bei der Bunn leien.

D'Opstelle vun diversen « Plans sectoriels » geet virun. D'Konsultatioun- an d'Approbatiounsprozedur vum Lycées-Sekteursplang gëtt virum Summer lancéiert, d'Sekteurspläng « Transport », « ze schützend Landschaften » a « Logement » gi viru gedriwwen. Och de Problemberäich Bauschuttdeponie muss am Kader vun engem spezielle sektorielle Plang geregelt ginn deen op Grond vum Landesplanungsgesetz vun 1999 opgestallt gëtt. Och Bauschutt kann een deelweils vermeiden, mee et kann een en net ofschafen. E muss also deponéiert ginn. Do stelle mer awer fest datt d'Gemenge sech meeschtens géint Bauschuttdeponien op hirem Territoire wieren. Den Eeschtfall datt 118 Gemengen eng no där aner Neen zu enger Bauschuttdeponie an hirer Gemeng soe kann een op d'Dauer net ausschléissen. D'Gemengenautonomie, esou wichteg wéi s'och ass, däerf aus Lëtzebuerg kee Land ouni Bauschuttdeponie maachen. Mir brauche Bauschuttdeponien an dofir muss d'Regirung, déi eng national an zentral

Landesplanungskompetenz huet, déi Plaze wou Bauschutt deponéiert ka ginn festleeën. Mir schaffen e Bauschuttdeponiesekteursplang aus, deen och déi Site wäert enthalen déi elo am Gespréich sinn. Mir soe Jo zur Gemengenautonomie, awer Neen zur kommunaler Verbarrikadéierung vum Land.

D'Regirung verfollegt mat Sympathie déi vill Beméiungen, fir d'Konzept vun der Nordstad mat Liewen z'erfëllen. Iwwerhaapt ass d'Reflexioun vu verschiddenen Nordgemenge sech hi bis zu eventuelle Fusiounen ze restrukturéieren et wäert, ënnerstëtzt ze ginn.

D'Rekonversioun vun den Industriebroochen am Süden bleiwt fir déi nächst 15 Joer eng déck Prioritéit vun der Landesplanung. De Landesplanungsminister fiert virun d'Aarbechten ze koordinéieren, zesumme mat de Gemengen an der Agora.

Besonnesch wichteg – op den Industriebroochen an am Land – ass de Wunnéngsbau. D'Liewensqualitéit an d'Qualitéit vum Zesummeliewen hänke wiesentlech vum Wunnen, also an éischter Linn vum richtege Bauen of. Mir wëssen datt mer e Wunnéngsbauproblem hunn a mir wëssen och datt e bei wuessender Bevölkerung zouhëllt. De Constat ass séier gemaach : mir bauen net genuch a mir bauen ze deier. Vun 1986 bis 2000 sinn 33.700 Wunnénge gebaut ginn, ronn 2.400 d'Joer. Fir de Besoienen gerecht ze ginn hätte mer der missen 3.500 d'Joer bauen. D'Zuel vun de Baugenehmegunge geet zréck, de Präis fir d'Bauterrainen an d'Luut. Den Terrainpräis ass am Landesduerchschnëtt vun 1994 op 1998 ëm 32 Prozent geklommen fir 10.418 Euro den Ar z'erreechen. Ronderëm an an der Stad Lëtzebuerg si mer entretemps bei Montanten tëscht 35.000 a 50.000 Euro den Ar ukomm. Verréckte Präisser fir normal Leit ! De Staat huet an deene läschte Joren d'Bauen an den Zougank zum Wunnen um finanzielle Plang massiv begleet. An de läschten 10 Joer sinn iwwert 1100 Millioune Euro, ronn 45 Milliarde Lëtzebuerger Frang, u private Wunnéngsbauhëllefen aus dem Staatsbudget un d'Leit déi gebaut hu gefloss. Fir ze vergläichen : 1990 stung de Staatsbudget mat 1,5 Milliarde riicht, 2001 huet en 124 Milliounen Euro, also 5 Milliarde Lëtzebuerger Frang bäigesteiert. Kee Land mécht méi. Kee Land besteiert jo de Wunnéngsbau mat nëmmen 3 Prozent TVA. Eleng de Remboursement vun der TVA huet an de Joren 92 bis 2001 436 Milliounen Euro, ronn 18 Milliarde Lëtzebuerger Frang, ausgemaach. 30.000 Haushalter sinn zënter 1990 an de Genoss vu staatleche Bauprimme komm ; de Moment profitéiere 25.000 Famillje vu monatlechen Zënssubventiounen. Trotz dësem breeden Engagement vum Staat ass d'Situatioun wéi se ass : aus eegener Kraaft kënnen nëmmen nach déi wéinegst bauen, bal jiddferee brauch d'Hëllef vun den Elteren an de Grousselteren. Et kann een – wéi verschiddener dat virgeschloen hunn – den Ëmfank vun der staatlecher Hëllef weider ausbauen. Am Liicht vun der Erfahrung vun de läschte Jore soe mer : dat kann een op deem engen oder deem anere Punkt maachen, insgesamt wier d'Resultat awer ähnlech enttäuschend wéi am vergaangene Jorzéngt. Net op der Säit vun der Demande, vun der Wunnéngsnofro, läit den Haaptproblem. E läit ganz eendäiteg op der Säit vun der Offer, vum Ubidde vun Terrainen a vu Wunnéngen. Et sinn net genuch Terrainen um Maart an net genuch Wunnéngen am Verkaf. Hei musse mer frësch usetzen, och wann d'Resultater net evident sinn. Si ginn nëmmen dann evident wann déi déi d'Offer un Terrainen an u Wunnénge kënne vergréisseren konsequent matmaachen, wa se bereet sinn Hiert derzou bäizedroe fir ee grousse Problem vum Land ze léisen.

De Wunnéngsbauminister huet virun e puer Méint e Logementsplang virgeluecht. E gëtt no an no ëmgesat, och a grad wat d'Reform vum Mietgesetz ubelaangt dat zum Beispill keen Ënnerscheed méi tëscht de Wunnéngen déi virun an no 1944 gebaut gi si maachen däerf.

Iwwer déi ugekënnegt Moossnahmen eraus wëllt d'Regirung de Bau- a Wunnéngsmaart duerch eng Panoplie vun déifgräifende Moossnahmen dynamiséieren. Dës Moossnahmen hu virun allem wann och net nëmmen d'Vergréisserung vun der Offer, vum Ubidde vun Terrainen a vu Wunnéngen an den Aen.

- Ech hat d'läscht Joer schonn drop higewisen datt Staat a Gemenge beim Baue musse gemeinsam Verantwortung droen. Mir hate geméngt et wier gutt wann de Staat de bauwëllege Gemenge besonnesch um infrastrukturelle Plang géif finanziell méi staark ënner d'Äerm gräifen. Et stellt sech eraus datt et awer extrem schwiereg ass allgemeng gëlteg Ënnerstëtzungskritèren opzestellen déi der séier ënnerschiddlecher Finanzkapazitéit vun den eenzelne Gemenge géife

Rechnung droen. Mir sinn zur Aschätzung komm datt et méi richteg wier an dësem Matenee vu Staat a Gemenge landeswäit gezielt a regional cibléiert virzegoen. Dofir wäert d'Regirung mat eenzelne Gemenge staatlech-kommunal Wunnentwécklungspläng opstellen déi an Etappen duerchgefouert ginn an déi den Imperative vun der Landesplanung Rechnung droen, besonnesch dem Transport an de Mobilitéitsaspekter. An dëse Pläng – den Innenminister huet an de vergaangene Méint schon e puer Gemengen heiriwwer kontaktéiert – ginn d'Aufgaben an d'Verflichtunge vum Staat a vun de betreffende Gemenge genau festgeluecht, souwuel wat d'Uleeë vu Baulandreserven – wann néideg och ausserhalb vun de Perimetren – wéi och déi finanziell Méileeschtung vum Staat ubelaangt. Déi selwecht Pläng wäerte sech driwwer ausschwätzen ob de Réckgréff op d'Formel vum « bail emphytéotique » an deenen eenzelne Gemenge Sënn mécht. Dës Formel géif d'Baue wiesentlech verbëllegen an ass dofir iwwerleeënswäert.

- De Staat muss mam gudde Beispiel virgoen. Mam Objektiv d'Ugebuet u Wunnraum ze vergréisseren huet de Regirungsrot d'läscht Woch de Virschlag vum Wunnéngsbauminister gutt geheescht, am Kader vum neie 5-Jores-Wunnéngsbauprogramm net nëmme wéi bis elo geplangt de Bau vu 4.125 mee vun 9.000 Wunnénge virzegesinn. De gesamten Investitiounsvolume geet esou vun 20 Milliarde Lëtzebuerger Frang op 1.071 Milliounen Euro, also op 43 Milliarde Lëtzebuerger Frang, erop. De Staat dréit dovun 343,5 Milliounen Euro. Ouni d'Gemenge wier dëse verduebelten Effort vum Staat net méiglech. Dofir gehéiert deenen déi matmaachen Unerkennung.

- D'Offer un Terrainen a Wunnénge wier méi grouss wann d'Steieren déi beim Verkaf vu Bauterrainen ufale méi niddreg wieren. Privatleit déi Terrainen oder Immobilien aus hirem Privatverméigen zu Wunnzwecker verkafe ginn am Moment op doduerch realiséiert Plusvaluen mat der Halschent vum duerchschnëttleche Steiersaz besteiert. Dat wëlle mer änneren : an Zukunft - mee awer nëmme fir d'Steierjoren 2002, 2003 an 2004 – gëtt ee Steiersaz vun _ vum Duerchschnëttssteiersaz applizéiert. Ween also an dësem oder an deene kommenden zwee Joer verkeeft, bezillt op dem Verkaf nëmme méi hallef esouvill Steiere wéi bis elo. Vum 1. Januar 2005 un, trëtt dann deen ale Steiersaz nees a Kraaft. Et ass elo wou mer Terrainen a Wunnénge brauchen. Et ass elo wou e besonneschen Effort muss gemaach ginn. Dofir huele mer elo eng aussergewéinlech Steiermoossnahm déi zäitlech begrenzt muss si fir datt se déi néideg Bewegung ausléise kann.

- Am selwechte Geescht a mat deem selwechten Objektiv reduzéiere mer och d'Besteierung vun deene Privatleit déi bis elo wéi Kommerzante besteiert gi wa se Bauterraine verkafen déi an engem Lotissement leien. Si ginn haut zum volle Steiersaz besteiert. Fir d'Joren 2002, 2003 an 2004 gi se nëmme méi zu engem Véirel, dat heescht zu engem Véirel vum globale Steiersaz, imposéiert. Och d'Promoteur ginn steierlech entlaascht wa se Terraine verkafen. Dës Moossnahme lafe bis den 31. Dezember 2004. Den 1. Januar 2005 trëtt déi al Besteierung erëm a Kraaft. Och hei gëllt : mir brauche Bauterrainen a Wunnéngen elo. Et muss elo an direkt ee Ruck duerch de Wunnéngsmaart goen.

- Grouss Besoinen hu mer och um Plang vun de Mietwunnéngen. Fir d'Offer hei ze vergréissere setze mer den akzeleréierten Amortissementssaz vun den Immobilien am Privatbesëtz déi zu Mietzwecker gebraucht ginn erop. De Saz klëmmt vu 4 op 6 Prozent. Dës Regelung trëtt réckwierkend op den 1. Januar 2002 a Kraaft.

Mee mir proposéieren net nëmme Steiererliichterungen déi d'Bauoffer sollen encouragéieren. Och op der Säit vun der Demande wëlle mer nach eng Kéier ee Worf maache fir esou de Schrëtt zum Eegenheem méi bëlleg ze maachen.

An Zukunft, a réckwierkend op den Dag vun haut, kënnt et zu enger substantieller Neiausriichtung vun den Dispositiounen iwwert d'Enregistrements- an d'Hypothekentaxen. Mir mengen datt de Staat – fir dat e bëssen zevill salopp ze formuléieren – net soll op der Acquisitioun vun engem Eegenheem verdingen. D'Bezuele vun den Enregistrementstaxen vu 7 Prozent beim Kaf vun engem Eegenheem oder engem Terrain zu eegene Wunnzwecker ass haut de Prinzip. E gëtt elo d'Ausnahm. An Zukunft brauch een nëmmen Enregistrementstaxe beim Kaf vun engem Bauterrain oder engem Haus ze bezuele wa se méi héich leien wéi déi Fräigrenz déi elo soll agefouert ginn. Ech erkläre mech : beim Ukaf vun engem Bauterrain oder enger Wunnéng gëtt et vun elo u pro erwuesse Persoun eng

Enregistrementsfräigrenz vun 20.000 Euro. Sou kann eng Koppel en Haus vun 12, 15, 16 a méi Milliounе Lëtzebuerger Frang kafen ouni datt ee Cent Enregistrementstaxe muss bezuelt ginn. Entstinn Enregistrementstaxen déi méi héich wéi 20.000 Euro fir een Eenzelnen oder 40.000 Euro fir eng Koppel ausmaachen, da brauch ee just d'Differenz tëschent der ermëttelter Taxe an der Fräigrenz ze entriichten. Entfale manner Taxen wéi d'Fräigrenz, da kann een deen net erreechte Betrag spueren a spéider geltend maachen. Entstinn zum Beispill Taxe vu 15.000 Euro, da bleiwen dem Eenzelnen nach 5.000 Euro an der Koppel nach 20.000 Euro fir de Kaf vun engem neien Eegenheem nodeem een dat fréiert verkaft huet. Dës Moosnahm – déi, dir wësst dat, hieres gläichen an deenen aneren europäesche Länner sicht – muss d'Acquisitioun vu Bauland a Wunnénge staark verbëllegen. De Steiergewënn deen de Keefer – virun allem jonk Leit – esou realiséiert däerf net an d'Verkafspräisser integréiert ginn. Mir wëllen d'Kafen duerch d'Ofschafe an d'quasi Ofschafe vun den indirekte Steiertaxe méi bëllech maachen. Mir wëllen d'Verkafen duerch eng massiv Senkung vun der Besteierung vun de Plus-valuen méi gënschteg maachen. Dës Rechnung muss opgoen. Geet se net op dann trëtt am Joer 2005 eng zolidd Baulandzréckhalungssteier a Kraaft déi selbstverständlech Rücksicht op d'Tatsaach wäert huelen datt ee Steierzueler pro Kand eng Bauplaz kann halen, déi awer soss d'Baulandzréckhalung an d'Baulandspekulatioun streng besteiert. Kee soll sech Illusioune maachen : d'Erofsetze vun der Plus-values-Besteierung ass zäitlech limitéiert. En fait proposéiert d'Regirung de Leit en Deal. Deen Deal ass datt de Staat alles mécht fir de Wunnéngsproblem an de Grëff ze kréien. Hie mécht de Leit Vertrauen, inzitéiert, suggeréiert, animéiert. Geet dat schief – wat de Beweis derfir wier datt fir d'éischt no sech aplaz och no deenen anere gekuckt gëtt – da gëtt sanktionéiert. Ech sinn iwwerzeegt dervun datt eng Strategie vu Vertraue besser ass wéi eng immediat a radikal Bestrofungsaktioun.

Eng aner Saach : mir besteieren – ech hunn et gesot – zanter 1992 de Bau mat nëmmen 3 Prozent TVA. Bis haut huet nach kee gesot dat wier eng gutt Saach : dat ass schued. Mee jiddferee seet d'Réckerstattung vu 15 op 3 Prozent TVA géif mat zevill Verspéidung geschéien : dat ass verständlech. Ech wëll als Finanzminister hei eng traureg Feststellung maachen : déi strikt Kontrollen déi d'Enregistrementsverwaltung haut mécht ier se de Remboursement vu 15 op 3 Prozent TVA akkordéiert, weisen datt vill Schmu gemaach gëtt. Déi éierlech Leit hunn an deene vergaangene Joren op hir Soue musse waarde well déi onéierlech hu musse gestoppt ginn. Et ass en Aarmutszeechnis datt déi fiskal Demokratie ausgenotzt gëtt well de Staat d'sozial Demokratie – dat ass déi fir déi méi Schwaach – wollt walte loossen. Eppes geet awer net : déi éierlech an déi anstänneg Leit däerfen net ënner dem Feelverhale vun de rücksichtslosen Onéierleche leiden. Mir schloe vir, beim aktuelle Prinzip ze bleiwen, dee wëllt, datt 15 Prozent TVA vum Handel verrechent ginn an datt se bis op 3 Prozent TVA vun der Enregistrementsverwaltung un de Klient zréckbezuelt ginn. Mee bei Ëmbau, Ausbau a Renovatioun ginn direkt 3 Prozent vum Handwierker deen d'Aarbecht ausféiert un de Klient verrechent. Hie brauch – wann der esou wëllt – net op säi Remboursement ze waarden. Hie kritt en direkt. Well Ëmbau, Ausbau a Renovatioun de Gros vun den administrativen Aarbechte vun der Verwaltung ausmaachen an dës elo entfalen, gëtt de Remboursement vun der TVA an deenen anere Fäll – schlësselfäerdeg bauen ; fräie Wuerekaf fir selwer Aarbechten auszeféieren – wiesentlech akzeleréiert. An 8 Méint menge mer esou, d'Waardezäite fir de Remboursement ganz substantiell kënnen erof ze schrauwen.

D'Ukënnegung vun all dëse Moossnahmen – d'Besteierung vun de Plus-valuen, d'quasi Ofschafe vun den Enregistrementstaxen, déi nei Rembourse-mentsregelung bei der TVA um Bau – ass riskant. Si kann zu engem Verkafs-, Kafs- a Renovatiounsstop féieren, en attendant datt déi nei Regelunge stinn. Dofir eng Indikatioun an een imperative Wonsch : all dës nei Regelungen triede réckwierkend a Kraaft. Kee Keefer, kee Verkeefer, keen deen ëmbaut oder ausbaut brauch also seng Pläng – déi déi lafen an déi déi e virhuet – ze bremsen. Fir absolut Rechtssécherheet ze schafen muss séier legiferéiert a reglementéiert ginn. D'Regirung adoptéiert all déi Texter déi néideg sinn an der 1. Halschescht Juni. Ech sinn iwwerzeecht datt d'Chamber nach virun hirer Summervakanz all dës Virschléi a gülteg Gesetzer ëmwandele wäert : dat ass jiddefalls der Regirung hiren Appell. Meng Mataarbechter an ech selwer stinn zur Verfügung fir d'Parlament an d'Lag ze versetzen, séier handelen ze kënnen. Well séier handelen ass néideg !

Wunnen a Schaffen : ech hunn et scho gesot, d'läscht

Joer an an deene Jore virdrun, leien no beieneen.

Mir hunn et viru Woche fäerdeg bruecht am Konsens den neien nationale Beschäftegungsplang opzestellen. Dat ass ee gutt Zeeche fir d'sozial Demokratie. Dëst Joer ass de 25. Gebuertsdag vun der Tripartite. Et ass hire Geescht, hir Basisphilosophie, de Verstand an de Sachverstand vu Regirung a Sozialpartner déi et ëmmer erëm, och dës Kéier, erlaabt hunn eis op eis Gemeinschaften ze konzentréieren an eis natierlech Divergenze kleng ze halen. Ech wëll haut an hei de Patronen a besonnesch de Gewerkschaften, déi et op Grond vun de Spannunge vun eiser Zäit net liicht hunn, meng Unerkennung soe fir dat grousst Mooss u Konsensfähegkeet zu där se an deene läschte 25 Joer fäheg a bereet waren. D'Gewerkschafte musse mat der Regirung streiden – géife se dat net maachen da géife se hirer originärer Aufgab net richteg gerecht ginn. Mee d'Tatsaach datt se – souwuel am private wéi am öffentleche Sekteur – a läschter Analyse déi richteg Decisioune vun der Politik begleet, respektiv dës Decisioune wiesentlech inspiréiert hunn, ënnersträicht bei aller Ausseranersetzung an der Saach datt se sech an engem besonnesche Mooss a Substanzfroe vun der Natioun ëm déi selwecht verdingt gemaach hunn. Dofir ënnerstëtzt d'Regirung ënner anerem och déi wäertvoll national Beschäftegungsinitiativen déi d'national Gewerkschaften droen a gestalten. Dat ass ee Stéck national Solidaritéit a Responsabilitéit op déi d'Regirung net wëllt verzichten.

Op deem Fong dee mer esou un d'Stoe kritt hu kënne mer a wëlle mer weider opbauen. D'Reform vum Kollektivvertragsgesetz ass noutwendeg. Mir hu Verständnis fir d'Suerge vun den national repräsentative Gewerkschaften ob se am Privatsekteur oder am öffentleche Sekteur schaffen. Mir hu Versteesdemech fir d'Erwardunge vun de sektoriell staarke Gewerkschaften. Ech sinn iwwerzeecht datt den Aarbechtsminister François Biltgen – ech si frou datt en erëm gesond ass – d'Neifaassung vum Gesetz vu 1965 iwwer d'Kollektivverträg am Konsens wäert ronn kréien.

Och de Sozialdialog an de Betriber brauch een neien Driw. D'Konsultatioun an d'Matbestëmmung vun de Belegschaften, besonnesch am Fall vu Restrukturéierungen a Fusiounen, brauch ee legalt Regelwierk dat den ökonomesche mam soziale Fortschrëtt verbënnt. Den Aarbechtsminister wäerd heizou Virschléi virleeën.

D'Aarbechtslosegkeet bleiwt eis éischte Suerg. Hire relativ niddregen Niveau soll eis net derzou verleeden eis Ustrengungen op Äis ze leeën. Déi präventiv Aarbechtsmaartaktioun, den inklusiven Traitement vum Chômage, den individuelle Suivi vum Mënsch ouni Aarbecht bleiwen op der Dagesuerdnung. Besonnesch déi eeler Chômeure brauchen eis Solidaritéit : et bleiwt ee Skandal datt si vum Aarbechtsmaart ausgescheed gi wéi wa se näischt wäert wieren. Wat eng aarm Gesellschaft déi mengt op hiert Wësse kënnen ze verzichten ! Wat eng traureg Zäit déi mengt nëmmen déi Jonk wieren eppes wäert ! Den Aarbechtsminister bleiwt hei um Ball – mat de Sozialpartner iwwregens déi dat net kënnen anescht gesinn.

Den 1. Juli 2003 lafe wiesentlech Bestëmmunge vum PAN-Gesetz vun 1999 of. De « congé parental » - 10.000 Leit hunn dervu profitéiert – dorënner 13,71 Prozent Männer – gëtt net ofgeschaaft. Hie bleiwt ee Stéck akzeptéiert Sozial-, Familljen- an Aarbechtsmaartpolitik. Déi legal Aarbechtszäitreduktioun wäert och no 2003 keen Thema vun der Lëtzebuerger Politik ginn. Mat legaler Aarbechtszäitreduktioun bekämpft een net d'Aarbechtslosegkeet zu Lëtzebuerg mee vergréissert een den Aarbechtsmaartproblem heiheem. Mee d'Kollektivvertragswiesen ass an der Pflicht d'Aarbechtszäitreduktioun esou ze gestalten datt se aarbechtsmaartgerecht kann applizéiert ginn an datt all berechtegt Konsideratioune ronderëm d'Humaniséierung vun der Aarbechtswelt a Betracht gezu kënne ginn. E bësse méi Vertragsphantasie wier hei wënschenswäert. Grad ewéi och an der Fro vum Mobbing, där neier Aarbechtskränkt déi een net soll ënnerschätzen, well se féiert zu Stress op der Aarbecht an zu Misär doheem.

Iwwer den « taux d'emploi », de Beschäftegungsgrad, gëtt vill gestridden, zu Lëtzebuerg méi wéi am Ausland. Den nationale Beschäftegungsgrad klëmmt, och dee vun de Fraen. Dësen Trend muss een ënnerstëtzen, e geet an déi richteg Richtung, mee et kann een en net duerch brutal Zwangsmoossnahme forcéieren.

Och wann den nationale Beschäftegungstaux, also dee vun de Leit déi zu Lëtzebuerg wunnen, konstant eropgeet, sou wësse mer dach awer datt mer an den nächste Joren Aarbechtskräfte vu bausse brauche fir datt eis

Ekonomie funktionéiere kann. Vill vun deenen Aarbechter a Beamte wäerten aus der Grenzregioun kommen. Mee och den Zoufloss aus der Grenzregioun kënnt eng Kéier op en Enn. Fir net Gefor ze lafe kuerzfristeg mat enger desordonnéierter Aarbechtsmaartimmigratioun konfrontéiert ze ginn, solle mer eis prioritär bei der Sich no neie Mataarbechter an neie Matbierger op d'EU-Bäitrëttskandidaten zou orientéieren. Polen, Ungarn, Tschechen a méi spéit och aner Mëtteleuropäer passen historesch a gefillsméisseg besser zu eis wéi Mënschen déi vu vill méi wäit ewech kommen. Dofir wëllt d'Regirung eisen Aarbechtsmaart relativ séier fir si opmaachen, ouni déi 7-jähreg Iwwergangsfrist a Saache Fräizügegkeet fir d'Arbeitnehmer ofzewaarden. Den Aarbechtsminister wäert mat enger Rei vu Bäitrëttslänner Aarbechtsmaartaccorden ofschléissen. Déi Mënschen déi bei eis kommen, an och déi déi schonn hei sinn, mussen Geleeënheet kréie Lëtzebuergesch ze léieren. De Staat an d'Betriber mussen dat a gemeinsamer Ustrengung sëcherstellen. D'lëtzebuerger Sprooch bleiwt a gëtt ëmmer méi ee wichtege Vekteur vun der Integratioun. Zu Lëtzebuerg wunne Mënschen aus iwwer 150 Länner. Déi meescht vun hinne kommen aus Portugal an aus aneren EU-Länner, virun allem aus den direkten Nopeschlänner. Immigratioun kann net nëmmen eng Saach vun Aarbechtsmaart sinn, mee eng Immigratioun déi den Aarbechtsmaart aus den Aë verléiert kann zu groussen Integratiounsschwieregkeete féieren. Dës si méi kleng wann déi, déi zu Lëtzebuerg wunnen an déi aus aller Härelänner kommen, sech op d'Dauer an enger an därselwechter Sprooch verstännege kënnen. Lëtzebuerg däerf kee Land ginn dat sprachlos gëtt wann et mat sech selwer schwätze wëllt.

Wann d'Net-Lëtzebuerger lues a lues an eis Sprooch erawuesse gëtt och d'duebel Nationalitéit ee weidere Vekteur vun der och politescher Integratioun a vum politesche Matmaachen. Si konnt bei der rezenter Reform vum Nationalitéitegesetz net agefouert gi well déi juristesch Problemer déi se opwerft grëndlechst geklärt gi mussen. Si kann och eréischt agefouert gi wa sech no Debatten e kloren Optrag vum Wieler an déi Richtung erauskristalliséiert. D'Regirung plädéiert fir d'duebel Nationalitéit. Well mer een nationalen Intérêt drun hunn datt méiglechst vill Leit politesch matbestëmme kënnen. Nationalitéit an Natioun sinn eppes Wichteges. Mee et gëtt vill Leit hei am Land an deenen hirer Broscht méi wéi een Häerz schléit ouni datt dat eent dat anert iwwertéint.

'T ass aus dem Gläichklang vun de Sensibilitéiten, de Liewensweeër, der Geschicht an de Biografie wou een déi Musék mécht déi harmonesch kléngt. Mir bradéieren eis Nationalitéit net, mir maache se op fir Mënschen déi gären hei sinn a hei wëlle bleiwen, déi hei wëlle ginn wat mir bleiwe wëllen ouni awer dat mussen opzeginn wat se waren ier se heihinner komm sinn.

Mënschen déi hei schaffen, Lëtzebuerger an Net-Lëtzebuerger, Leit déi hei pensionnéiert si mussen den Uschloss un d'Lounentwécklung an un den allgemenge Wuelstand behalen. Dofir ginn den 1. Januar 2003 d'Renten an d'Pensiounen ajustéiert. Dofir gëtt de Mindestloun den 1. Januar 2003 ugehuewen. D'Gespréicher mam Patronat – d'Betriber mussen d'Léin bezuelen net d'Regirung – wäerten erginn ob eng Dosis volontaristesch Erhéigung méiglech ass. D'Léin an d'Gehälter – esou gesinn d'Rekommandatioune vun deene fofzéng EU-Finanzministeren aus – solle mat der Produktivitéitsverbesserung wuessen. Am Juni/Juli erfällt eng Indextranch.

D'Bevölkerung wiisst, dat hu mer gesinn. Dës Tatsaach kann een a Rieden an Artikele géint bessert Wëssen ignoréieren. An der praktescher Politik vun haut a mar däerf ee se net iwwersinn. A mer iwwersi se och net.

Vun deenen 441.300 Leit déi op den 1. Januar 2001 zu Lëtzebuerg gewunnt hunn waren der 63.140, dat heescht 14,3 Prozent méi wéi 65 Joer al. D'Leit gi Gott sei Dank ëmmer méi al, mee d'Besoinen u Pflegeleeschtungen an Pflegeariichtungen huelen zou. Op den 1. Abrëll 2002 haten 19.476 Leit eng Demande fir d'Pflegeversëcherung gestallt. 17.372 Dossieren, dat heescht 89 Prozent, konnten ofgeschloss ginn. Um Enn vum Joer menge mer esouwäit ze sinn datt tëschent dem Antrag op Pfleg an der definitiver Evaluatioun vun der betraffener Persoun net méi wéi zéng Woche leie wäerten. Nach virun der Summervakanz proposéiert d'Regirung Modifikatioune vum Gesetz iwwer d'Pflegeversëcherung. Si betreffen net déi grouss Linne vum Gesetz mee nëmmen eng Rei vu prakteschen an administrative Froen. D'Offer vu Pflegebetter gëtt virun ausgebaut. Am Abrëll 2002 hate mer 4.328 Pflegebetter, 3.158 an den integréierten Altersheimer an 1.170 an deene véierzéng Pflegeheimer déi mer hunn. Domat sti 6,8 Pflegebetter pro honnert Leit iwwer 65 Joer zur Verfügung. An de Länner ronderëm eis läit dës Relatioun bei véier Better. Mee mir hunn

nach net Better genuch. Zur Zäit ass d'Realisatioun vun 808 Better amgaang, weider 531 Better si geplangt. D'Zuel vun de Pflegebetter klëmmt also vu 4.328 op 5.667.

Och d'Zuel vun de Plazen an de konventionéierten an de private Kannercrèchen an Dagesfoyere geet an d'Lut. Eleng am Joer 2001 sinn 376 nei Plazen opgaang, dovun 290 fir Kanner ënner véier Joer. Dës Evolutioun geet virun, grad ewéi déi vun den Accueil-Strukture fir Schoulkanner, déi haut schonn op 121 Site funktionnéieren.

Den Ausbau vun der Spidolsinfrastruktur leeft planméisseg virun. D'Extensioun vum nationale Radiotherapiezentrum ass decidéiert. Duerch eng Ofännerung vum Spidolsgesetz gëtt d'Finanzéierungsenveloppe fir d'Moderniséiere vun der Kannerklinik a vum Erhuelungsheim zu Kolpech virgesinn. Bei der allgemenger Revisioun vun de Spidolservisser am Joer 2003 fënnt den Ausbau vun der Palliativmedezin speziell Berücksichtigung. Parallell dozou schwätze mer iwwer d'Stierwbegleedung, am Liicht vun eisen Noperen hiren Erfahrungen a vun der jéngster Jurisprudenz vum europäesche Mënschegeriichtshaff. Den neien nationale Gesondheetslaboratoire – een Urbanisatiounsplang ass entretemps presentéiert ginn – gëtt zu Diddeleng gebaut. De Veterinärslaboratoire an den Ëmweltlaboratoire kommen op dee selwechte Site. An de Joren 2002 an 2003 gëtt d'Zuel vun den Apdikte vun 78 op 88 bruecht.

Wunnen, Schaffen, Zesummeliewen : dat sinn d'Theme vun eiser Zäit. Een éiwegt Thema – well et esou wichteg ass a jiddferee betrëfft, haut a mar – dat ass d'Schoul. Virun e puer Méint huet d'Pisa-Etude eise Schoulsystem e bësse schief erschénge gelooss. Villes ass zënter hier gesot a geschriwwen, allméiglech Prozesser inszenéiert, all denkbar Reproche formuléiert ginn. Déi, déi elo Hals iwwer Kapp alles amendéieren, reforméieren a revolutionéiere wëllen, briechen der Schoul d'Genéck. Mee déi déi zur Dagesuerdnung wëllen iwwergoe wéi wann näischt geschitt wier, huelen der Schoul deen Elan dee se brauch fir hir Schwächten z'eliminéieren an hir Stärkten ze betonéieren. Kee kontestéiert méi datt d'Grondwësse vu ville Schüler ongenügend an hiert fundamentalt Wëssen iwwerflächlech ass, sou datt se dat wat se wëssen net adäquat mobiliséiere kënnen. « Back to Basics », zréck zum Wiesentlechen : dëse Motto ass richteg, e seet vill mee e seet net alles aus. Liesen, Schreiwen a Rechne kënne si Grondviraussetzunge fir herno am Liewen ze bestoen. Mee d'Schoul muss méi leeschten : si muss dat wat se de Kanner an de Schüler bäibréngt esou vermëttelen datt aus der Kombinatioun vu Wëssen a sozialer Intelligenz Verhalens- a Liewensweisen entstinn mat deenen een op der Aarbecht an an der Gesellschaft seng Fra a säi Mann ka stellen.

Liesen, Schreiwen a Rechnen ass net alles. Mee ouni dat geet et net. Dofir ass et richteg wann d'Schoul sech méi staark wéi bis elo op déi Grondkenntnisser konzentréiert an d'Schoulprogrammer esou ausriicht datt erëm Zäit genuch bleiwt fir déi intelligent Applikatioun vun deem wat geléiert gëtt.

Eng Rei vun Ännerunge sinn amgaang Plaz ze huelen.

D'Uneegene vum Liesen, Schreiwen a Rechnen gëtt pousséiert duerch d'Aféiere vun enger neier Alphabetiséierungsmethode, duerch d'Léiere vum Däitschen als Friemsprooch an duerch d'Zesummeleeë vum 1. an 2. Schouljoer.

Am « régime préparatoire » vum technesche Sekundarunterricht si bei der läschter Schoulrentrée Klassen déi de méi schwaache Schüler déi elementar Kenntnisser vermëttelen, agefouert ginn.

An der ieweschter Divisioun vum Sekundarunterricht gëtt an de Spezialisatiounsfächer d'Stonnenzuel eropgesat ouni de Volume vun de Programmer auszeweiden.

Dem Sproochenunterricht kënnt weiderhin grouss Bedeitung zou. D'Sproochkenntnisser befanne mat iwwert eis wirtschaftlech Kompetitivitéit an sinn den Zement vun der Kohäsioun an eiser Gesellschaft. Mee si kënnen och ee Fakteur vun Exklusioun ginn. D'Unitéit vun der Schoul muss bäibehal ginn, all Kand muss no sengem Schoulofschloss Lëtzebuergesch, Däitsch a Franséisch kënnen. Mee d'Sprooch däerf keen Element ginn dat den Zougang zu professionneller Qualifikatioun verneelt. D'Léiere vun der Landessprooch gëtt systematesch verstäerkt, sougutt am Précoce wéi an der Spillschoul, mee awer och an de « classes d'accueil » vun der Primärschoul a fir auslännesch Kanner déi méi spéit an de Secondaire erakommen.

Un der Modulatioun vun de Sproocherfuerdernisser gëtt geschafft. Et gëtt mam Konzept vun der éischter an der zweeter Sprooch eescht gemaach. Den technesche Sekundarunterricht, wann e well Chancegläichheet erméiglechen, brauch bei der Sproochebewäertung eng Approche déi d'Exigenzen a Funktioun vun der Formatioun differenzéiert. D'Zuel vun de Beruffsformatiounen a franséischer Sprooch ass d'läscht Joer méi grouss ginn. Am Secondaire gëtt bei der Rentrée 2002 ee renforcéierten Däitsch-Unterrécht fir Schüler agefouert déi am Däitsche schwaach si mee awer am Franséischen an an der Mathematik exzellent Resultater hunn. Bei der Reform vum ieweschten Zyklus vum Secondaire bleiwt et bei dem aktuelle Stonneplang wat Sproochen ubelaangt. D'Schoulinspekteren an d'Direktere sinn invitéiert ginn op de Gebrauch vun de virgeschriwwenen Unterréchtssproochen uecht ze ginn, sou datt d'Schüler hir Explikatiounen op Däitsch oder op Franséisch kréien a sech selwer an deene Sproochen auszedrécke léieren.

D'Hausaufgabe bleiwen obligatoresch. Si mussen esou gestallt ginn datt d'Kanner fir se ze maachen net op d'Hëllef vun engem Erwuessenen ugewise sinn. D'Hausaufgabenhëllef gëtt ausgebaut.

Et fanne speziell Konferenzzykle fir spezifesch Elteregruppe statt, wéi zum Beispill fir kapverdianesch a portugiesesch Elteren. Dat ass wichteg well och d'Elteren Akteure vun der Schoul sinn an net all Problemer an hir kënne ofliwweren.

Kanner mat spezielle Léierschwieregkeete kréie méi gehollef. Zevill dacks detektéiert eis Schoul Léierschwieregkeeten – Hyperaktivitéit, Dyslexie oder anerer – net oder vill ze vill spéit. Wann dës Kanner keng speziell Opmierksamkeet kréien - an déi kréie se haut nach net iwwerall genuch – da kann dat dramatesch Konsequenze fir hir Skolaritéit hunn. Dofir gëtt d'Léierpersonal a senger Ausbildung méi staark fir déi Defiziter, déi keng Fatalitéit sinn an och net däerfen esou betruecht ginn, sensibiliséiert.

Et gëtt dofir gesuergt datt mat der Zäit méi spezialiséiert Intervenante bereet stinn. Mir mussen eis dësen Aspekt vun der Schoul eppes kaschte loossen. Et ass derwäert. Wéinst de Kanner. A wéinst hiren Elteren déi ëmsou méi eleng si wéi d'Schoul sech net genuch Moyene gëtt.

Ech hu gesot d'Eltere wieren Akteure vun der Schoul. Mee d'Schüler sinn et och, si sinn Akteuren an der Schoul. D'Schoul kënnt ouni Disziplin – am positive Sënn vum Wuert - net aus. Eng Schoul an där den Enseignant nach just eng Nieweroll däerf spillen, an där alles wat e seet a wat e vun de Schüler verlaangt vun dëse ka kontestéiert ginn gëtt eng Schoul déi schlecht Resultater bréngt. Mir si géint eng autoritär Schoul, awer fir eng Schoul mat Autoritéit. Wee sech an der Schoul drugewinnt fir ze maache wat e wëllt dee kënnt duerno am Liewen aus dem Tratt. Och déi Elteren, déi nawell gären all Feeler beim Léierpersonal a bei de Proffe gesinn, sollten dat bedenken.

Mir brauche méi Lycéeën. Mee mir musse se méi séier bauen. A wa se bis do stinn, da muss et an Zukunft esou sinn datt ee sech am Prinzip an deem Lycée aschreiwt deen am nächste beim Doheem läit an nëmmen ausnahmsweis an engem aneren – wann an deem Plaz ass.

Eis Schoulen – trotz de schlëmmen Evenementer vun Erfurt – mussen öffentlech Plaze bleiwen. Si sinn a gi keen Héichsëcherheetstrakt fir Jugendlecher. Mee all Akteure vun der Schoul – Schüler, Enseignanten an Elteren – mussen een oppent A an een oppent Häerz hu fir jiddfereen, deen Unzeeche vu Verzweiflung weist, fir jiddfereen deen amgaang ass sech selwer opzeginn, fir jiddfereen deen op seng Liewensfroe keng Äntwerte fënnt. Deen aneren net a senger Komplexitéit wouer huele ka schrecklech, heiandsdo déidlech Folgen hunn.

D'Schoul ass ee wichtegt Stéck Lëtzebuerg. Dofir mengt d'Regirung, et wier gutt, wa mer eemol am Joer heibanne géngen intensiv iwwert si a mat hir schwätzen.

Här President,

Dir Dammen an dir Hären,

D'Qualitéit vum Zesummeliewen hängt och wiesentlech vun der Qualitéit vun der Sëcherheet of.

Mir kënnen eis glécklech schätzen an engem Land ze liewen an deem déi schwéier Kriminalitéit d'Aktualitéit an domat d'Liewe vun de Leit net dauernd beherrscht. Mee

si mécht net ëmmer ee Krees ronderëm eis erëm : denkt nëmmen un déi brutal Iwwerfäll op d'Geldtransporter déi mer elo fir d'Sëcherheet vun de Convoieuren an de Passanten aus der Loft iwwerwaache loosse mussen.

Och wa bei eis d'Sëcherheet méi grouss an d'Onsëcherheet méi kleng ass wéi soss doruechter : mir mussen d'Sëcherheet am A behalen. D'Leit hunn ee Recht op Sëcherheet, si hu Recht wa se vum Staat verlaangen hir physesch Integritéit an hir Propriétéit ze schützen.

D'Sëcherheetsgefill ass näischt Objektives. Vill kleng Sëcherheetsverstéiss, vill zu Onrecht sougenannte kleng kriminell Akten – Déifstall, Iwwerfäll ouni Verletzungen, Abréch – kënnen d'Gefill opkomme loossen d'Sëcherheet wier net méi garantéiert. D'Tatsaach datt dës Virgäng gäre banaliséiert ginn, datt d'Zeitunge se net gewuer ginn oder net driwwer schreiwen, verstäerkt d'Gefill de Staat géif sengen Aufgaben net nokommen. D'Leit spire sech op eemol net méi wuel an hirer Haut an an hirem Land. Si ginn emfänglech fir politesch Message vu ganz riets. D' « Extrême Droite » kennt och keen honnertprozentegt Rezept fir géint d'Kriminalitéit virzegoen, kritt awer Zoulaf wa se d'Onsëcherheet zum Thema mécht, de Leit d'Impressioun gëtt d'Situatioun erkannt ze hunn an als eenzeg driwwer ze schwätzen.

Fir d'Sëcherheet ze garantéieren, ze garantéieren esou wäit wéi dat geet, a fir ze verhënneren datt een dacks net berechtegt Onsëcherheetsgefill ëm sech gräift, ass d'Regirung beméit déi landeswäit Polizeipräsenz esou optimal wéi méiglech z'organiséieren. D'Polizei muss an d'Lag versat gi fir iwwerall am Land 24 Stonnen op 24 séier kënnen z'intervenéieren. Vum Oktober u wäerten déi sechs regional Polizeibezierker komplett fonktionnéieren. Zu Capellen, Dikrech, Esch a Lëtzebuerg-Stad ass dat schonn de Fall, zu Gréiwemaacher an zu Miersch wäert et geschwënn de Fall sinn. Wann déi nei regional Polizeistrukture bis komplett stinn, da kann d'Polizei net nëmme besser a punkto Reaktioun a Repressioun ginn, mee da ka se och eng gréisser Präsenz um Terrain, also no bei de Leit, hunn. Da ka se déi kommunal Sëcherheetspläng besser applizéieren. Dofir gi bis 2009 all Joer 60 Poliziste rekrutéiert. Parallel dozou ginn d'Ziviliste bei der Polizei agestallt fir d'Poliziste fir den eigentleche Sëcherheetsdingscht z'entlaaschten. D'Effektiver vun der Police judiciaire, der Kriminalpolizei also, ginn ausgebaut. Fir d'Joer 2003 ginn notamment méi Leit zur Bekämpfung vun der Wirtschaftskriminalitéit agestallt.

Et ass wichteg datt mer déi, déi géint d'Regele verstoussen déi d'Gesellschaft opstellt, probéieren ze resozialiséieren an erëm fir ee normalt Liewen ze gewannen. Mee de Schutz vum Affer ass opmanst grad esou wichteg. E muss wiesentlech verstäerkt ginn. Deen deen Affer vun engem Verbrieche gëtt muss, wann et zum Prozess kënnt, eege Rechter kréien. E kann net einfach wéi een Zeie behandelt ginn. E muss ënner bestëmmte Bedingungen ee Rechtsbäistand zur Säit gestallt kréien. Him muss d'Recht ageraumt ginn Informatiounen iwwer den Oflaf vun der gesamter Prozedur, virun, während an nom Prozess ze kréien. Et muss d'Méiglechkeet geschafe ginn datt d'Affer, wann aussergewéinlech Ëmstänn virleien, een anonymen Témoignage ofgi kann. De Justizminister kleed dës Elementer an ee Gesetzprojet bei deem sengem Examen der « proposition de loi » vum Kolleg Alex Bodry soll Rechnung gedroe ginn.

D'Sëcherheet déi et z'assuréiere gëllt dat ass och déi, déi vu baussen a Fro gestallt gëtt. De Kampf géint den internationalen Terrorismus, deen no den Attentater vum 11. September lancéiert ginn ass, verlaangt och vun eisem Land aktivt Matmaachen. Mir hu Relatiounen, och Sëcherheetsrelatioune mat eisen europäesche Partner z'assuméieren. Mir si Member vun der atlantescher Allianz an hunn domat déi selwecht Flichte wéi déi aner Alliéiert och.

Dofir brauche mer ee Geheimdingscht dee säi Numm verdingt. Mir brauchen e wéinst eiser internationaler Kredibilitéit. Mir brauchen e fir eis selwer géint den Terror, d'organiséiert Kriminalitéit – déi zwee bilden dacks eng intim Koppel - an aner real Bedrohungen ze beschützen. Kee soll mengen d'Sëcherheet vum Land wier nach ni erausgefuerdert ginn. De Geheimdingscht gëtt reforméiert, e kritt eng parlamentaresch Begleedungskontroll : dës ugekënnegt Reform hu mer nom 11. September an der Zäit verréckelt well mer vun engem Dag op den aneren déi dingschtlech Prioritéite vum « Service de Renseignements » hu missen ëmstellen. De Geheimdingscht kann ee Stéck méi Transparenz gebrauchen. Mee hie gëtt keng duerchsichteg Verwaltung. E bleiwt ee geheimen Dingscht. D'Sëcherheet vun de Leit déi do schaffen an d'Sëcherheet vum Land verlaangen dat esou.

Den « Haut-Commissariat à la Protection Nationale » ass amgaang reaktivéiert ze ginn. Hie muss ee Konzept iwwer de Schutz vu Persounen a Saachen opstellen an d'Sëcherheetspläng koordinéieren. Amateurismus ass geféierlech wann et eescht gëtt. Dofir musse mer méi grëndlech an deem Beräich ginn.

Här President,

Dir Dammen an dir Häre,

Ech hunn haut de Mëtteg schonn eemol op d'Importenz vum Wirtschaftswuestum higewisen, an zwar am Zesummenhang mat der mëttel- a laangfristeger Finanzéierung vun de Renten a Pensiounen. Grond genuch, fir sech eis wirtschaftlech Performance am läschte Joer an déi wirtschaftlech Erwaardunge fir dëst a fir d'nächst Joer méi genau unzekucken.

Am Joer 2001 ass de Welthandel praktesch op der Plaz stoe bliwwen. De Wirtschaftswuestum huet weltwäit nëmme méi 2,4 Prozent ausgemaach. Dat ass déi schlechste Wuestumsperformance zanter 1993. An den industrialiséierte Länner ass d'Wirtschaft nëmmen 1 Prozent am Joer 2001 gewues, géint 3,7 Prozent nach am Joer 2000. Japan, d'Vereenegt Staate vun Amerika an Europa si mateneen an eng Konjunkturkris geroden. An Europa war de Wirtschaftswuestum mat 1,6 Prozent extrem schwaach. E war praktesch dräimol méi niddreg wéi nach am Joer 2000.

Sämtlech Analyste ginn dervun aus datt déi amerikanesch Wirtschaft sech am Laf vun dësem Joer relativ kräfteg erhëllt. Den Amerikaner gëtt ee Wirtschaftswuestum vun 2,5–3 Prozent am Joer 2002 virausgesot. Fir d'nächst Joer gëtt ee Wirtschaftswuestum vun 3,5 Prozent fir méiglech gehal. All Observateure si sech eens datt et an Europa, och an der Eurozone, eréischt am zweete Semester vun dësem Joer zu enger Erhuelung kënnt. 1,5 Prozent Wirtschaftswuestum schéngt de Maximum ze sinn deen d'Europäer an dësem Joer erreechen. Fir 2003 gesäit et besser aus : 2,8-2,9 Prozent Wuestum schénge méiglech. Déi europäesch Wuestumskris ass haaptsächlech op déi ausserge-wéinlech Schwächt vun der däitscher Vollekswirtschaft zréckzeféieren.

De Statec geet dervun aus datt de Wirtschaftswuestum zu Lëtzebuerg am Joer 2001 « nëmmen » 3-4 Prozent bedroen huet. Dat wier eng Halbéierung par rapport zu der aussergewéinlech gudder Wirtschaftsleeschtung vum Joer 2000. D'OECD schätzt de lëtzebuerger Wirtschaftswuestum fir d'Joer 2002 op 2,8 Prozent an. D'Europäesch Kommissioun geet vun engem Wirtschaftssprong vun 2,9 Prozent aus. De Statec séngersäits mengt mir géifen am Joer 2002 eng Wuestumsverbesserung vun 2,7 Prozent erreechen. Fir 2003 gëtt et Iwwereestëmmung datt mer erëm méi staark wéi 3 Prozent wuessen. Déi relativ gutt Leeschtung vun der lëtzebuerger Wirtschaft am Joer 2001, och wa se am Verglach zu der Wirtschaftskraaft vum Joer 2000 medioker maach erschéngen, war haaptsächlech méiglech well de Privatkonsum 3,4 Prozent méi héich luch wéi am Joer 2000. E luch méi héich wéi am Joer 2000 well déi op d'Joer 2001 virgezunne Steierreform fir d'Privatpersounen dat disponibelt Akommes vun de Privathaushalter an der Moyenne ëm 2,5 Prozent erhéicht huet. Ouni d'Virzéie vun engem zolitten Deel vun der Steierreform op d'Joer 2001 wier eise Wirtschaftswuestum am Joer 2001 däitlech ënner 3 Prozent bliwwen. Et war also richteg, d'Steierreform virzezéien. Et ass nozeliesen datt mer dat Virzéien net nëmme mat der gudder Finanzsituatioun vum Staat begrënnt hunn mee virun allem mat der Verschlechterung vum europäeschen an nationale Konjunkturklima. D'Regirung huet also richteg gehandelt. Mee ech wëll net nëmmen der Regirung dës Pluspunkten op d'Schiefertafel schreiwen. Och grouss Deeler vun der parlamentarescher Oppositioun hunn dës Politik gefrot a gutt geheescht. 'T ass evident datt eis prognostizéiert Wirtschaftsleeschtung fir d'Joer 2002 däitlech méi niddreg wier wa mer net fir dëst Joer substantiell Steiererliichterunge fir d'Betriber a fir d'Privatpersounen decidéiert hätten.

Wéinst der Dynamiséierung déi de Privatkonsum an d'Wirtschaftswuestum duerch déi virgezunne Steierreform erliewt hunn, sinn d'Budgetsresultater déi mer am Joer 2001 erreecht hunn zefriddestellend. Mir schléissen de Budgetsexercice 2001 viraussiichtlech mat engem Iwwerschoss vun 154 Milliounen Euro of. Domat ass den Iwwerschoss vum Joer 2001 fënnefmol méi niddreg wéi dee vum Joer 2000 et war. Am Joer 2000 hat dësen nämlech 760 Milliounen Euro ausgemaach. D'Resultat vun 2001 ass gutt u sech. Et ass nach besser

wann een et mat de Minusresultater vun deene meeschten europäesche Länner, besonnesch deene vun Däitschland a Portugal vergläicht. Aus all deem léiert een : et gëtt kee Gesetz dat vu virera géif festleeën datt d'lëtzebuergescht Wirtschaftswuestum ëmmer iwwer 4 Prozent läit. De Wirtschaftsminister huet dee läschte Samschdeg an senger Ried op der Foire gesot, et wier illusoresch dervun auszegoen datt Lëtzebuerg ëmmer géif Wuestumsspréng vu 5 Prozent d'Joer maachen. En huet drop opmierksam gemaach, datt wann de Rescht vun der developpéierter Welt ënner dem Abroch vun de Konjunkturzykle leid, datt dann och zu Lëtzebuerg d'Beem ophalen an den Himmel ze wuessen. Ech deelen dës klug Aschätzung.

Dofir ass, sou wéi de Wirtschaftsminister zu Recht ausgefouert huet, d'Weiderféiere vun der wirtschaftlecher Diversifi-katiounspolitik fir Lëtzebuerg eng bleiwend Noutwendegkeet. Déi Betriber, déi mer am Land hunn, mussen bei hiren Expansiounsustrengungen ënnerstëtzt ginn. D'Annonce vun der Arcelor op Arbed-Belval eng Mëtteleisestrooss ze bauen, dat heescht en Investissement vun 165 Milliounen Euro virzehuelen, ass eng gutt Nouvelle. Dësen Investissement war jo eng vun de Bedingunge vun der lëtzebuerger Regirung, fir der Stolfusioun zouzestëmmen.

Et war ënner dësem Gesiichtspunkt och richteg datt d'Regirung – mat ärem Akkord iwwregens – der SES tatkräfteg gehollef huet, ënner anerem duerch d'Mobiliséierung vun öffentleche Mëttelen, zur weltwäiter Nummer 1 am Satellitegeschäft opzeklammen. Et bleiwt lëtzebuergesch Politik virun allem déi Kleng- a Mëttelentreprisen z'ënnerstëtzen. Si schafen Aarbechtsplazen. Si schafe Plus-valuen. Dofir si si och d'Haaptbeneficiaire vun der Steierreform déi den 1. Januar 2002 a Kraaft getrueden ass. D'PME-ë gi weider ënnerstëtzt : si sinn d'Réckgrat vun der lëtzebuerger Ekonomie.

Eis Wirtschaft ass dëst Joer mat besonnesch ville Faillite geplot. 1991 sinn 111 Betriber a Faillite gefall, am Joer 2001 waren et der 750. Gott sei Dank bleiwt d'Zuel vun de betraffene Salariéë relativ konstant. Dräi Véirel vun de Betriber déi Faillite maachen hu keen oder nëmmen ee Salarié.

Trotzdem muss gehandelt ginn.

D'Salariéë musse méi séier hire Loun ausbezuelt kënne kréien. Si mussen – a bestëmmte Fäll – d'Faillite selwer méi séier ufroe kënnen.

D'Mindestkapital fir d'Grënnung vun enger S.àr.l. gëtt vun 12.500 op 25.000 Euro a vun enger S.A. vu 34.000 op 70.000 Euro eropgesat.

Et gëtt obligatoresch Course fir Betribsgrënner agefouert.

Dës an aner Moossnahmen huelen d'Form vun engem neie Gesetz un.

Et ass am Zesummenhang mat der sougenannter Kralowetz-Affaire ee grousse Sträit driwwer ausgebrach ob Lëtzebuerg seng Nischepolitik soll viruféieren. Ech wëll dozou e puer kloer Wierder soen.

Grouss Länner verfügen iwwer grouss Raim an iwwer grouss Flächen. Net nëmme geographesch. Och wirtschaftlech. Si kënnen dës Raim an dës Flächen no hire Virstellungen an no hirem Gutdünken gestalten. Och an Zäite vun der Globaliséierung. Kleng Länner – an zu deene gehéiert Lëtzebuerg – verfügen net iwwer déi Gestaltungskraaft. Fir um Welthandel deelhuelen ze kënnen a fir an der europäescher Wirtschaft eng Gréisst duerzestellen, muss Lëtzebuerg vun Zäit zu Zäit zu aussergewéinleche Leeschtunge bereet sinn. Arbed an Arcelor, SES an SES-Global si Beispiller dofir. Ee klengt Land muss, wann et am Welthandel an an der Weltwirtschaft präsent bleiwe wëllt, grouss Risiken iwwerhuelen. Méi grouss Risike wéi anerer. Dofir ass d'Iwwerhuele vun dëse Risiken an deem Moment wou se iwwerholl ginn och ëmmer ëmstridden. Erënnert iech un déi Bataillë ronderëm de lëtzebuerger Satellit. Nëmmen déi Wéinegst hei am Land ware mat där couragéierter Politik d'accord. Erënnert iech un déi warnend Kommentairen, ausserhalb vun der Politik an innerhalb vun der Politik, wéi d'Arbed zesumme mat Usinor an Aceralia dee gréisste Stolproduzent vun der Welt op Orbite bruecht huet.

Ee klengt Land muss wuel grouss Risiken iwwerhuelen. Mee et muss och intelligent Nischepolitik maachen. Wat d'Zëmmer méi kleng ass wat et méi Nische gëtt. Lëtzebuerg ass keen Haus an der Weltwirtschaft. Lëtzebuerg ass een Zëmmer mat ville Nischen. An dës Nische musse mer notzen. Dës intelligent Nischepolitik

ass an der Vergaangenheet kaum kontestéiert ginn. Eréischt wéi mer an der Transportnisch deelweis mam Kapp an d'Mauer gaange sinn, ass d'Gespréich iwwer d'Richtegkeet vun der Nischepolitik an de Gang komm.

Ech hu vill Zeien heibannen déi wëssen datt ech ëmmer a konsequent géint onverschimmten Nischepolitiken opgetrueden an agetruede sinn. Ech si géint déi Bankieren a géint déi Banken opgetrueden déi mat marktschreierischer Propagandapublizitéit probéiert hunn däitsch, belsch, franséisch an aner Steierflüchtlingen op Lëtzebuerg unzelackelen. Dat wat mir als intelligent Nischenexploitatioun emfond hunn ass am Ausland als onmoralesch Politik gewäert ginn. Dat huet déi, déi haut de Prinzip vun der Nischepolitik schlecht rieden, erstaunlecherweis nie gestéiert. Mech huet dat ëmmer gestéiert. An ech hunn och dergéint reagéiert. Et hat een heiandsdo den Androck an deene vergaangene fofzéng Joer datt eng Nischepolitik, och wa se eis e schlechte Ruff abruecht huet, akzeptéiert war wa se eis Souen abruecht huet.

Eis Banken hunn hir Geschäftspolitik an hir Geschäfter – och ënner dem Drock vun der Politik – ëmorientéiert. Dofir kënne mer haut mat guddem Gewëssen d'Bankgeheimnis verteidegen. Et schützt net de Kriminellen. Et schützt net deen, dee Soue wäiss wäscht. Dofir ass eis Art a Weis Bankgeschäfter ze bedreiwen eng intelligent Notzung vun enger Souverainetéitsnische.

Ech war ni der Meenung datt ee klengt Land – well et eng Natioun ass – seng Souverainetéit soll verkafen. Och e klengt Land muss sech respektéiere wann et wëllt vun deenen anere respektéiert ginn. Als Kritiker vun iwwerdriwener an onverschimmter Nischepolitik an an engem Moment wou dës schaarf kritiséiert gëtt soe mer : verantwortlech an intelligent Nischepolitik ass ee Must fir ee klengt Land. Grouss Länner verkafe Waffen. Kleng Länner vermaarten Nischen. Dat ass net verwerflech wann déi Nischen der europäescher Wirtschaft an de weltwäite Besoinen op eng responsabel Art a Weis dingen.

Mir si géint den Ausverkaf vun der Natioun a vun der nationaler Souverainetéit aus wirtschaftleche Grënn. Dëst Bradéiere kann eis provisoresch méi räich maachen. A terme schued et dem gudde Ruff vum Land an dem gudde Ruff vun de Lëtzebuerger.

Mir mussen de bedenkelosen Ausverkaf vun de Souverainetéitsnischen duerch d'Promotioun vu Kompetenz- a Qualitéitsnischen ersetzen. Där Nische gëtt et e ganze Koup. Eenzelner si bekannt, anerer sinn do ouni datt mer se gesinn.

Eng Bank- a Finanzplaz ass leeschtungsstaark wann de Know-how vun hire Beschäftegte grouss ass. De Know-how vun eise Bankbeamten ass grouss. Si schwätzen e puer Sproochen. Si kennen d'Finanz- a Steierinstrumenter vu ville Länner. D'Panoplie vun de Finanzprodukter ass méi grouss wéi op iergend enger anerer Finanzplaz. Dat ass keen onverschimmt Ausnotze vun enger Nische. Dat ass Valoriséierung vun enger lokaler an nationaler Kompetenz. Dës Kompetenz gëllt et auszebauen.

Wann d'Assurancegesellschaften déi de Flugterrorismus ofsëchere virun Deeg decidéiert hunn hire Business vu Lëtzebuerg aus z'organiséieren, dann ass dat net déi onerlabten Ausnotzung vun enger Steiernische. Dann ass dat d'Ausnotze vun der Tatsaach datt eisen Tresorsminister méi séier ze schalte verstan huet wéi seng Kollegen. Dann huet dat näischt mat spezielle Steierregelungen ze dinn. Dann huet dat dermat ze dinn datt eis Verwaltunge méi séier reagéiere wéi hir Kollegen am Ausland. Dann huet dat dermat ze dinn datt mer méi konsequent an zielorientéiert ze handele wëssen. Mir hunn eis fir eis Rapiditéit net z'entschëllegen. Déi aner si wéinst hirem Immobilismus ze kritiséieren.

Déi wäertvollste Qualitéits- a Kompetenznischen déi mer zu Lëtzebuerg hunn, dat ass de soziale Fridden. Ee Land dat et ëmmer erëm fäerdeg bréngt déi schwieregste Froen am sozialen an am nationale Konsens ze léisen huet een natierlechen a spontane Virsprong op déi aner Länner, déi am Spannungsfeld vum Sozialen a vum Ökonomeschen heiandsdo soss näischt unzebidden hu wéi d'Zomm vun Oppositiounen, Kontradiktiounen a Kontestatiounen. Dësen Nischevirsprong vum Tripartismus musse mer erhalen, coûte que coûte. Dat heescht net datt mer an den iwwerflächlechen, aussoeschwaachen an net zielgebonnene Konsensualismus sollen ofrëtschen. Dat wëllt heeschen datt mer de gruppeniwwergräifenden nationale Konsens, dës Mëschung aus Generositéit a Responsabilitéit, solle bäibehalen. Keen aneren huet déi Kraaft. Dofir si mer méi staark wéi eis Demographie an eis Geographie unhuele loossen.

Eis gutt gestaffelt Sozialuerdnung ass net nëmmen een Nischenavantage. Si ass och ee Standuertvirdeel. Ee Land an deem d'Sozialrelatioune stëmmen, ee Land an deem de fräien Entrepreneur mat sozial gutt ofgesécherte Mataarbechter net nëmme kohabitéiert mee zesummelieft huet seng zwee Féiss och do nach um Buedem wou déi aner am Fräiraum schwiewen. Ee Land dat wéi Lëtzebuerg ee sozial generéisen, ökonomesch vertriedbaren an aarbechtsmaartgerechten Elterenurlaub zur Uwendung bréngt huet ee Standuertvirdeel op déi Länner déi der Konziliatioun vu Beruff a Famill keng Importenz zoumiessen.

Ee Land dat eng vu bal jiddferengem akzeptéiert Mindestlounregelung huet ass sozial méi berouegt wéi ee Land dat deene manner Gudden, deene manner Staarken an deene manner Organiséierte keng Rechter araumt. Ee Land dat mat Ofstand dat héckste Kannergeld an domat materiell besser versuergte Familljen huet wéi anerer huet ee strukturellen Equiliber deen anerer net hunn. Ee Land dat säi Kënnegungsschutz der Liberaliséierung an der Globaliséierung net zum Fraass virgeworf huet ass sozial méi resistent a méi sozialfriddensfäheg wéi alleguer déi aner. Dës Nischenacquisen däerfe mer net opginn.

Ee Land dat wéi Lëtzebuerg déi onqualifizéiert Aarbecht niddreg besteiert, ee Land dat wéi Lëtzebuerg eng Steiergesetzgebung huet déi d'Leeschtung net bestroft mee encouragéiert, dat ass ee Land dat a sech selwer Nischevirdeeler dréit déi anerer ni oder nëmmen ënner gréisster Péng erreechen.

Ee Land wéi Lëtzebuerg deem seng öffentlech Finanzen an Uerdnung sinn, deem seng Staatsschold niddreg ass, deem säi Budget mat Iwwerschëss ofschléisst, huet op senger Visitekaart Indikatioune stoen déi Investisseuren, Firmen, Aarbechtsplazschafer an zukunftsintresséiert ökonomesch Welteroberer unzitt. Dësen Nischenameublement däerfe mer net an d'Schanz schéissen.

Ee Land dat wéi Lëtzebuerg trei a geschlossen zu senger Landwirtschaft steet huet een Equiliber deen anere Länner feelt. Un dësem Equiliber an un dësem permanenten Equilibrage musse mer viruschaffen. Dat neit Agrargesetz entsprëcht dësen Imperativer. An dofir héige mer de landwirtschaftlechen TVA-taux forfaitaire vun 8 op 9 Prozent. An dofir wiere mer eis géint d'Aféierung vun enger europäescher Wäisteier déi eise Wäibau géif penaliséieren. D'Wënzer gehéieren zu eisem Land wéi d'Amen zum Gebiet.

Ee Land dat wéi Lëtzebuerg räich u Mënschen an u Landschaften ass muss den Nischevirdeel vum Tourismus notzen. Dofir erhéige mer d'Finanzmëttele vum 7. Tourismusprogramm op 37,5 Milliounen Euro, dat heescht ëm 29 Prozent par rapport zum 6. Programm.

D'lëtzebuergesch Wirtschaft ass staark wéinst de multiple Beiträg vun de klengen a mëttleren Entreprisen. Aner Ekonomien an Europa verfügen net iwwer dat Réckgrat. Dofir setze mer den Aktiounsprogramm fir d'PME-ë konsequent ëm an ënnerstëtze si massiv um steierleche Plang.

Et gëtt Raim déi vun anere Länner besser ausgenotzt gi wéi vu Lëtzebuerg. Dat ass zum Beispill wouer bei der Kultur. Och am Kulturberäich gëllt et eis Nischen, eis national, international a groussregional Nischeméiglechkeeten auszenotzen. Déi decidéiert, deelweis exekutéiert a geplangte Kulturinfrastrukture maachen eis Méiglechkeete méi grouss, positionnéieren eis frësch op der groussregionaler an europäescher Kaart. Och Kulturpolitik ass Wirtschaftspolitik. Si ass net nëmmen dat. Mee déi manner kulturintresséiert solle wëssen : si ass och dat.

E-Lëtzebuerg kann och eng exploitabel Nisch ginn. Hei hu mer, je no Sekteur, Avancen a Retarden op anerer. Mir mussen eis do verbessere wou mer staark sinn. Mir mussen eis do dru gi wou et eis nach net genuch gëtt. D'Welt vu mar ass zum groussen Deel eng e-Welt. An där Welt musse mer eng Roll spillen.

D'Recherche kann eng Nisch si wa mer wëllen datt se eng gëtt. Mir wëllen dat. Dofir erhéige mer d'Budgetsmëttele fir d'Recherche konsequent. Vu Joer zu Joer. Fir am Joer 2005 een Investissementsniveau an der Héicht vun 0,3 Prozent vun eisem PIB z'erreechen, déi 0,17 Prozent déi mer haut hu ginn net duer fir datt aus dëser Nisch ee Stéck Zukunftsgestaltung gëtt.

An enger anerer Nisch, déi een intelligent a kloer kann notzen, leien d'Universitéitspläng fir Lëtzebuerg. Oh, mir wëllen net mat der Sorbonne, mat der fräier Universitéit

vu Berlin oder mat Harvard wetteiferen. Mee mir wëllen do wou mer eppes kënnen nach méi weisen. D'Pläng si bal fäerdeg. D'Begeeschterung ass grouss. Mir sinn op deem richtegen akademesche Wee.

Am Resumee : mir si fir den Ausbau vu Kompetenz- a Qualitéitsnischen. Mir si géint d'Ausnotze vun Nischen deenen hir Exploitatioun net zu eis passt. Eenzelner vun dësen hu mer ausgenotzt well mer an den 80er Joren – dat ware Jore vum wirtschaftleche Réckgang a vun der Hoffnungslosegkeet – eiser Hänn kee Rot wossten. Nischen am Transportwiesen, Nischen am Beräich vum « pavillon maritime » géife mer haut net méi esou ugoe wéi mer se ugaange sinn.

Ech soen zur Verteidegung vun deenen déi se ugaange sinn : deemols hu mer mussen op alles sprange wat no Diversifikatioun vun eiser Ekonomie ausgesinn huet. Haut brauche mer net méi an all Nische stëppelen ze goen. Haut brauche mer net méi all Betrib nozelafen. Well mer sinn eis jo eens : mir mussen net ëm all Präis an zu alle Bedingunge séier wuessen. Mir sinn eis jo eens datt et méi wichteg ass nohalteg ze wuessen. Och wa mer da méi lues wuessen.

A mir sinn eis eens d'Konsequenzen aus esou engem méi luese Wuessen ze zéien. Oder net ?

Här President,

Dir Dammen an dir Hären,

D'Welt an där mer liewe gëtt ëmmer méi komplizéiert.

D'Biller vum 11. September sinn nach ëmmer an eise Käpp. Si hunn d'Agenda vun der Weltpolitik iwwer e Koup gehäit. Nei Allianze sinn entstan, Allianzen déi nach den 8. September onméiglech geschéngt hunn. D'Reaktioun op den 11. September gräift ze kuerz wa se sech op d'Lutte géint den Terrorismus beschränkt.

Si muss och seng déiwer Ursaache bekämpfen : den Aarmut an der Welt, déi wirtschaftlech Ongerechtegkeet, den Desequiliber tëschent steeräichen a blutaarme Kontinenter. Lëtzebuerg hëlleft mat senge bescheidene Mëttelen den Terrorismus ze stoppen. Mee mir wëllen och hëllefen der Aarmut d'Spëtzt ze briechen. Dofir fuere mer virun – och mat manner Wirtschaftswuestum – eis Entwécklungshëllef ze verstärken. Mir leeschte mat am meeschten Entwécklungshëllef, gehéieren – wann der esou wëllt – zum G 0,7. Och dat ass eng Kompetenznisch déi an der Welt opfällt.

Zu Erfurt huet ee verzweifelte jonke Mann sëcher vill anerer onglécklech gemaach. Loosst mer oppassen – och heiheem – datt mer d'Ongléck vun deenen aneren net eréischt da mierke wann et sech géint eis dréint.

Déi europäesch Demokratie steet op feste Been. Mee heiandsdo riskéiert se an d'Knéien ze goen. D'Resultater vun der « extrême droite » a Frankräich hunn eis erféiert a mir ware frou datt d'Fransousen de läschte Sonndeg massiv géint d'Exklusioun, d'Friemefeindlechkeet a géint déi sozial a wirtschaftlech Demagogie gestëmmt hunn. Mir hunn zu Lëtzebuerg keng extrem riets Partei. Loosse mer déi Problemer uschwätzen a léisen op deenen hirem Buedem se kënnt entstoen.

Gëschter ass an Holland deen éischte politische Mord an deem Land geschitt. Null Toleranz géint extrem Gedanken heescht net datt ee se däerf erschéissen. D'Demokratie verdréit keng Gewalt. D'Gewalt vun de Wierder an d'Verdäiwelung vun deem Aneren kënnen, wéi mer gëschter gesinn hunn, zu schlëmmste Verbrieche féieren. Loosse mer viru matenee streiden, mee loosse mer jiddfereen a senger Eegenart respektéieren. Loosse mer no zesummeréckelen an zum Beispill eng Konventioun tëschent dem Staat an derislamescher Kommunautéit zu Lëtzebuerg ofschléissen.

De Respekt ee virun deem anere muss och d'Matenee vun de Natioune begleeden. Dat war an ass net ëmmer de Fall. Mir wëssen dat. Am Oktober ginn et 60 Joer datt jonk Lëtzebuerger mat respektloser Brutalitéit an d'Wehrmacht agezu gi sinn.

Mäi Papp a villen aneren hir Pappen hunn zu där geafferter Generatioun gehéiert. Si huet Villes erlidden an nom Krich d'Land nees opgeriicht. Eis Pappen hunn eis ee grousst Beispill ginn, am Krich an duerno. Mir sinn hir Ierwen a mir däerfen déi Ierfschaft net verspillen.

Traduction française :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Si l'on veut continuer à garder sous contrôle les problèmes que l'on maîtrise actuellement, si l'on veut prendre en main les problèmes qui se soustraient au contrôle, il convient tout d'abord de nommer ces problèmes. Ce n'est qu'en donnant un nom aux problèmes que la politique avec laquelle on tentera de les résoudre pourra devenir compréhensible. Vouloir rendre la politique incompréhensible, c'est vouloir écarter et dissimuler les grands défis qu'il lui faut relever. En enlevant à la politique la matière même qu'elle doit traiter, en contestant son fondement à l'encontre de tout bon sens et en ignorant ce bon sens, on pense pouvoir prouver que la politique fait fausse route.

Actuellement, nous assistons à la représentation d'une telle pièce de théâtre. Cette pièce s'intitule « un État de 700.000 habitants ». Certains – qui regardent en arrière pour mieux extrapoler – nous voient en route vers une expansion démographique majeure. Les autres – en déclarant que le passé est fait de hasards qui ne permettent pas de prédire l'avenir – nous voient en route vers la dérive.

Nous devons faire de cette représentation, où – sans fin – les uns lèvent le rideau et les autres le baissent, un débat d'actualité avec des conclusions pour l'avenir. En d'autres mots : nous devons tous rester sur scène. Non pas pour jouer – car la politique n'est pas un jeu –, mais pour discuter et pour prendre des décisions. Non pas derrière le rideau mais dans un espace démocratique ouvert à tous, où tout un chacun peut voir et entendre les autres.

Ce débat s'est ouvert depuis un certain temps déjà dans notre pays. Afin que tout le monde puisse y participer, il faut exposer les faits. Cacher les faits, c'est ne pas les prend au sérieux et vouloir les exclure du débat. Une telle démarche n'est pas admissible en démocratie : l'avenir concerne tout le monde, il ne doit pas être gardé sous scellés, il ne doit pas être aliéné en tant que sujet exclusif d'une élite politique autoproclamée et d'autres élites encore. Si l'on ne se préoccupe pas des faits, si l'on n'essaie pas de les expliquer et de les gérer, si l'on ne dit pas comment on veut traiter ces faits, alors ils se nourrissent de ce silence et de cette inertie pour s'amplifier.

On espère que personne ne les découvrira, on provoque la peur et l'angoisse, des réactions malsaines, et l'on génère des phrases simples pour résoudre des problèmes complexes. Dans une démocratie, ceci n'est pas admissible non plus. Quels sont les faits ? Quelle a été la croissance historique de notre population ? Quelles formes peut prendre sa croissance potentielle ?

Vers 1820, le Luxembourg comptait 134.000 habitants. Cent ans plus tard, en 1920, nous étions 260.000 : la population avait donc doublé. Dans 20 ans, soit en 2020 – tel qu'il ressort d'une manière concordante de toutes les études démographiques du présent gouvernement ainsi que du gouvernement précédent – notre pays comptera au moins 520.000 habitants. Ces chiffres montrent donc que la population du pays double tous les cent ans. L'évolution vers plus de 500.000 habitants en 2020 est réelle, tel que le montre le développement récent.

En 1971, le Luxembourg comptait 339.800 habitants. En 1981, nous étions 363.450, ce qui représente une croissance de 2.400 habitants par an.

En 1991, nous étions 384.400, pour un accroissement de 2.000 habitants par an.

En 2001, nous étions 441.300, soit un accroissement de 5.700 habitants par an.

De 1971 à 2001, nous avons connu une croissance de la population de 339.800 à 441.300 habitants, ce qui représente un accroissement de 101.500 habitants en 30 ans. Plus de la moitié de cette augmentation, c'est-à-dire 57.000 habitants sur 101.500, est intervenue au cours des dix dernières années.

Si notre population continue à croître de cette façon, nous compterons une population de plus de 500.000 habitants en l'an 2020 et si, par la suite, cette tendance se maintenait, nous serions, en l'an 2050, plus de 700.000 habitants. Ce ne sont pas là mes rêves, ce ne sont pas mes illusions, ce sont les faits d'aujourd'hui et les faits très probables de demain. Il ne s'agit pas – comme d'aucuns le disent et l'écrivent – de l'État de

700.000 habitants de Juncker. L'État ne m'appartient pas, ni celui de 441.000 habitants, ni celui de 500.000 habitants et surtout pas celui de 700.000 habitants. C'est le pays qui porte la responsabilité de son avenir. Nous tous, ici, dans cette salle, et tout le monde à l'extérieur. Le marché de l'emploi a également sa propre dynamique démographique.

En 1980, nous avions une population active de 157.800 personnes, qui a progressé comme suit: en 1990, 187.100 personnes ; en 1995, 219.600 personnes ; en 1997, 226. 500 personnes ; en 1998, 236.400 personnes ; en 1999, 248.300 personnes ; en 2000, 263.200 personnes, et en 2001, 277.200 personnes.

Le nombre des salariés a pratiquement doublé en 20 ans, passant de 137.000 personnes en 1980 à 260.300 en 2001.

Le nombre des frontaliers a augmenté de 13.400 en 1980 à plus de 100.000 en janvier 2002, soit un accroissement de bien plus de 630 pour cent.

Si ce développement se poursuit – et de nombreux indices le laissent prévoir – nous aurons, en l'an 2020, une population active de presque 400.000 personnes, dont 175.000 frontaliers. Si cette évolution se maintient par après également, nous aurons en 2050 une population active de 660.000 personnes avec plus de 300.000 frontaliers. Ce n'est pas mon souhait, ce n'est pas mon invention, ce sont les faits d'aujourd'hui et leur évolution probable de demain.

Ou bien nous en parlons, calmement, à tête reposée – mais avec ferveur – ou alors nous abandonnons cette évolution à elle-même. Je suis d'avis qu'il faut en parler.

Il convient de souligner que la croissance de la population et l'expansion du marché de l'emploi sont, en première ligne, fonction du développement économique.

Si – comme au cours des 40 dernières années – notre croissance économique se maintenait à 4 pour cent par an, nous compterions en l'an 2020 une population de 520.000 personnes, dont 400.000 actifs et un total de 175.000 frontaliers. Aujourd'hui déjà, les non-Luxembourgeois sont plus nombreux à travailler dans le secteur privé que les Luxembourgeois.

Ceci explique aussi que, actuellement, dès 9 heures du matin, le pays compte plus de non-Luxembourgeois que de Luxembourgeois sur son territoire. Dans les années 20 de ce nouveau siècle – si le développement se poursuit tel qu'amorcé – notre population comptera plus de non-Luxembourgeois que de Luxembourgeois. La question qui se pose est de savoir si nous désirons que le développement de ces 20 dernières années se poursuive pendant les prochaines 20 années et au-delà.
J'ai déclaré après la Table ronde sur les pensions – dont j'avais proposé la mise sur pied – que les participants à ces négociations ont basé leur accord sur une hypothèse de croissance économique de quatre pour cent par an pour les 50 années à venir. Les prévisions à long terme du « BIT » se fondent sur cette hypothèse qui est également à la base des calculs et des décisions de la Table ronde sur les pensions. Une croissance continue de plus de quatre pour cent de notre économie permettrait de différer le problème des pensions. Car, avec une croissance économique annuelle de deux pour cent seulement au lieu de quatre, nous devrions, en 2020, soit augmenter les cotisations des pensions et des retraites, soit réduire le montant de ces allocations. Ceci s'explique tout simplement par le fait que, dans ce cas de figure, la population active serait de 291.000 personnes seulement, au lieu de 395.000 dans l'hypothèse d'une croissance de quatre pour cent. En d'autres termes : par rapport à une croissance de quatre pour cent, une croissance de deux pour cent réduirait de 100.000 le nombre de personnes versant des cotisations.

Et je vous le dis – même si personne ne veut l'entendre – : le niveau des pensions et des retraites que nous avons aujourd'hui et dont nous disposerons demain ne peut être maintenu que si nous assurons une croissance non pas de deux pour cent mais de quatre pour cent par an et ceci pendant les prochaines décennies ; que si, en l'an 2020, nous avons 395.000 personnes qui paient les cotisations et non pas 291.000 seulement ; que si, en l'an 2020, nous avons une population de 520.000 habitants et non de 470.000 dans le cas d'une croissance de deux pour cent.

J'accepte que personne ne veuille entendre ce discours, je n'accepte pas que l'on dise que sa seule raison d'être est mon opposition à l'augmentation des pensions du secteur privé. Je le dis uniquement pour que tout le monde, dans le secteur privé et dans le secteur public,

sache que le maintien de notre niveau de pensions nécessite une croissance de quatre pour cent en moyenne.

Ce n'est pas la première fois que je le dis, je le dis de manière constante depuis 1996 – sans trouver, et il faut que je l'admette, une écoute quelconque à l'intérieur du pays.

Je suis satisfait du niveau actuel des pensions dans le secteur public, ainsi que du niveau actualisé des pensions dans le secteur privé. Ces niveaux peuvent être financés à moyen terme si le développement se poursuit au même rythme que ces vingt dernières années. Mais, au nom du gouvernement, je voudrais signaler ceci : si la performance de notre économie devait décroître au cours des prochaines années, au point de mettre en péril le financement à long terme des pensions et des retraites, les membres de l'actuel gouvernement s'engageraient alors – peu importe où ils se trouveront alors, au gouvernement ou dans l'opposition – pour que des mesures soient prises, afin d'en assurer à nouveau le financement. Ces mesures ne concerneront pas les pensions minimums ni les pensions dites de survie – tous les partis politiques avaient promis leur augmentation avant les dernières élections. Ces pensions sont actuellement revues à la hausse, et leur niveau sera maintenu. Néanmoins, si nous voulons continuer à assurer les améliorations structurelles dans le secteur privé ainsi que le niveau des pensions du secteur public, nous avons besoin d'une croissance économique, d'une expansion du marché de l'emploi et, partant, d'une croissance de notre population.

Les retraites et les pensions sont financées par la dynamique de l'économie, par les personnes qui travaillent dans cette économie et non pas par la force de l'imagination des hommes politiques. Ceux-ci devraient utiliser leur imagination pour créer les conditions nécessaires à une croissance continue et durable de l'économie. Ils devraient avoir le courage d'évaluer les revendications d'aujourd'hui en vue de leurs conséquences pour demain. La conséquence d'un certain nombre des revendications au niveau des pensions exprimées aujourd'hui est « l'État des 700.000 habitants » de demain. À moins que nous ne puissions trouver un moyen de financer nos retraites et nos pensions autrement que par des cotisations et des impôts, c'est-à-dire autrement que par des emplois et une activité économique croissante.

Si nous pouvons nous accorder sur des corrections de taux dans le domaine des retraites et des pensions, dès lors que de telles corrections s'avèrent nécessaires, si nous essayons ensemble d'éviter qu'une croissance économique trop forte ne devienne d'une manière perverse une raison d'État au Luxembourg, nous aurons plus de liberté d'action et plus de contrôle sur l'avenir. Dans ces conditions, nous connaîtrons toujours une croissance rapide – pour de nombreuses raisons, nous ne devons pas poursuivre une politique volontariste de croissance négative. Mais ceci évitera que tout ne s'arrête si la croissance de notre économie devait être plus lente que prévu. Toutefois, même si nous connaissons une croissance moins rapide, même si nous nous développons au rythme des 200 dernières années, notre population augmentera jusqu'à atteindre plus de 500.000 habitants au cours des deux prochaines décennies. Il serait bon de se concentrer sur cette période.

Telle est la tâche que notre responsabilité pour le pays et que le développement nous imposent, et que nous devons accepter: organiser les 20 prochaines années sans hypothéquer ce qui viendra après par des décisions impératives et irréversibles, renfermant le risque pour les générations à venir de crouler sous le poids de leur financement à long terme. Le faire, l'exiger de soi-même et des autres, ce n'est nullement une fuite du présent vers l'avenir. Ce n'est pas le discours de quelqu'un qui ne cherche qu'à se projeter dans un avenir lointain, c'est le discours de quelqu'un qui est conscient du fait qu'il ne pourra pas prendre aujourd'hui les bonnes décisions s'il n'essaie pas de s'imaginer comment seront les prochaines années. Il n'est pas possible de dissocier aujourd'hui et demain. Un gouvernement, un parlement, personne ne peut les dissocier. Si par le passé – et je parle pour nous tous – nous avions tenu compte davantage de l'avenir et de son développement démographique avant de prendre nos décisions, nous aurions mieux pu préparer le temps présent et nous ne serions pas confrontés à certains problèmes actuels. Je ne veux pas que ceux qui nous succéderont soient confrontés davantage aux tâches que nous n'avons pas résolues qu'à celles qui se poseront pour eux de toute manière. 520.000 habitants en 2020 : ce n'est pas le paradis, ce n'est pas non plus l'enfer. Ce n'est pas le paradis, car la

qualité de vie ne s'améliore pas spontanément, de façon automatique et en parallèle au nombre d'habitants. Ce n'est pas l'enfer: le nombre de personnes est d'autant plus insignifiant que leur vie en commun est meilleure. La qualité de la vie et la qualité de la cohabitation : nous devons axer notre politique autour de ces notions de base. Elles sont également le fondement de toute prévision à long terme. Pour devenir une ligne de conduite politique, elles nécessitent des moyens de mesure, des évaluations vérifiables, des indicateurs vérifiables, fiables mais aussi adaptables.

Ces indicateurs et ces objectifs – tout comme le long terme en tant que tel – seront, en juin, au centre des débats et des décisions de la Chambre. Il ne serait pas avisé que le gouvernement veuille anticiper les conclusions de ce débat, même s'il aurait été plus logique de prévoir le débat sur le long terme avant celui sur la situation du pays. Lorsque nous aurons déterminé ces indicateurs – ils doivent essentiellement tenir compte des exigences économiques, écologiques et sociales –, nous devrons nous doter d'un mécanisme et d'un organe où tous les aspects de ce long terme pourront être réunis. Nous proposerons la création d'un « Conseil supérieur du Développement durable » qui englobera le « Conseil supérieur de l'Aménagement du Territoire ». En raison de la composition horizontale de ses tâches, ce conseil sera présidé par le ministre d'État et composé des ministres de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement.

Le ministre de l'Aménagement du territoire – c'est ainsi que votre Chambre en a décidé – présentera le « programme directeur » entièrement axé sur l'aménagement du territoire afin qu'il puisse faire l'objet des débats. Lors de sa session du 25 janvier 2002, le Conseil d'État a décidé l'élaboration d'un concept intégré pour le transport et l'aménagement du territoire, afin de rendre plus performante la politique en matière de transport, d'environnement et d'organisation du territoire. Quelques chiffres permettent d'illustrer la situation problématique d'aujourd'hui, problèmes qui s'intensifieront au fur et à mesure que grossira la population. Lors d'une journée de travail normale, les personnes qui vivent dans le pays effectuent 1,2 million de trajets. Ceci n'a rien d'étonnant : on compte en effet 614 véhicules pour 1.000 personnes. Rien qu'entre 1961 et 1991, le nombre des personnes travaillant en dehors de leur commune est passé de 32.000 à 92.000, une augmentation de 187,5 pour cent. 29 pour cent des déplacements à l'intérieur du pays se font pour des raisons professionnelles, mais 40 pour cent couvrent d'autres besoins : courses, activités de loisirs et autres. La pluralisation des styles de vie n'est pas sans conséquences. En 2000, 20 millions de voitures ont circulé entre la croix de Gasperich et la croix de Cessange, soit 59.500 voitures par an. Sur l'autoroute de Dudelange, ce chiffre atteint 17,7 millions de voitures, sur l'autoroute d'Esch, 15,7 millions de voitures et sur l'autoroute de Trèves, 10,6 millions de voitures. Les autoroutes supportent 25 pour cent de la circulation annuelle, mais ne représentent que 4 pour cent du réseau routier. Toutefois, ce ne sont pas seulement les autoroutes qui sont surchargées, les routes de campagne le sont aussi. Ainsi, sur la route nationale 7 entre Colmar et Mersch, 5,4 millions de véhicules ont été comptabilisés l'année dernière. De la situation actuelle et de tout ce qui pourrait en résulter, outre la nécessité d'élargir certaines autoroutes en tout ou en partie, de deux à trois voies, se dégage la nécessité absolue de développer le transport public de façon massive, en partie à nos frais dans les régions frontalières de la Grande Région. La Grande Région acquiert une dimension importante dans notre politique de transport et de mobilité. Dans une première étape, la Chambre traitera une partie des projets d'infrastructures, qui entraîneront un développement majeur, notamment du réseau ferroviaire. L'intégralité de la ligne Pétange–Luxembourg sera mise à double voie, ainsi que la ligne Grund-Sandweiler ; une liaison ferroviaire longera le Boulevard Kennedy afin de relier le Kirchberg, la Foire et la Banque européenne d'investissement ; une connexion au réseau ferroviaire sera établie entre la Banque européenne d'investissement et la ligne du nord ; une « antenne ferroviaire » sera créée entre l'arrêt de train de la Fonderie de Belvaux et le centre de Belvaux ; la ligne Bettembourg-Dudelange sera étendue jusqu'à Volmerange-les-Mines du côté de la frontière. D'une manière générale, une priorité est accordée au trafic entre les frontières. Nous devons également essayer de convaincre de nombreux frontaliers d'opter pour des moyens de transport publics avant de passer la frontière. Les projets Bitburg, Longwy et Oettange sont autant de premiers pas dans cette direction. Peu à peu se développera aussi un concept global cohérent pour les couloirs d'autobus le long des grands axes routiers, toujours en combinaison avec des parkings à proximité des arrêts de bus ou de train.

L'élaboration de différents plans sectoriels se poursuit. La procédure de consultation et d'approbation du plan sectoriel « lycées » sera lancée avant l'été, les plans sectoriels « transport », « paysages à protéger » et « logement » progresseront. De même, la problématique relative aux décharges pour déchets inertes devra trouver une solution dans le cadre d'un plan sectoriel qui sera établi sur la base de la loi sur l'aménagement du territoire de 1999. Il est possible d'éviter de produire des déchets inertes, mais il n'est pas possible de les éliminer. Il faut donc les déposer quelque part. Dans ce contexte, pourtant, nous devons constater que, souvent, les communes refusent la création d'une décharge pour déchets inertes sur leur territoire. Il ne faut pas exclure à long terme le cas extrême où 118 communes refuseront l'une après l'autre l'ouverture d'une telle décharge sur leur territoire. L'autonomie des communes, toute importante qu'elle soit, ne doit pas faire du Luxembourg un pays sans décharge pour les déchets inertes. Nous avons besoin de telles décharges et, pour cette raison, le gouvernement, qui dispose d'une compétence nationale et centrale en matière de l'aménagement du territoire, doit déterminer les endroits de stockage de ces déchets. Nous établissons un plan sectoriel « décharges pour déchets inertes » qui englobera également les sites qui sont actuellement en discussion. Nous disons oui à l'autonomie communale, maismais non à un cloisonnement communal du pays.

Le gouvernement suit avec beaucoup de sympathie les nombreux efforts visant à redynamiser la partie nord du pays. D'une manière générale, la démarche de diverses communes du nord de se restructurer et de fusionner éventuellement vaut d'être encouragée.

La reconversion des friches industrielles du sud du pays restera une grande priorité de la planification territoriale des prochaines 15 années. Le ministre de l'Aménagement du territoire continue à coordonner les travaux en collaboration avec les communes de l'Agora.

Une place particulièrement importante – dans les friches industrielles et dans le pays – revient à la construction de logements. La qualité de vie et la qualité de la vie dans la commune dépendent en ligne directe de la qualité du logement, et donc, d'une construction adéquate. Nous sommes conscients du problème qui se pose à nous au niveau de la construction de logements ; nous sommes également conscients du fait que ce problème s'intensifiera avec l'augmentation de la population. Le constat est facile à dresser : nous ne construisons pas assez et nous construisons trop cher. De 1986 à 2000, 33.700 logements ont été construits, soit 2.400 logements par an. Pour satisfaire les besoins, nous aurions dû en construire 3.500 chaque année. Le nombre de permis de bâtir est en baisse, le prix des terrains à bâtir en hausse. Entre 1994 et 1998, le prix du terrain a connu, en moyenne, une augmentation de 32 pour cent pour atteindre 10.418 euros l'are. Aux alentours de la ville et en ville même, ces prix atteignent des montants entre 35.000 et 50.000 euros l'are. Des prix fous pour des gens disposant de revenus moyens ! Au cours des années passées, l'État a massivement accompagné la construction et l'accès au logement sur le plan financier.

Pour les 10 dernières années, l'État a octroyé à des personnes privées plus de 1100 millions d'euros, à savoir 45 milliards de francs luxembourgeois, à titre d'aide à la construction. Comparons : en 1990, l'État est intervenu à raison de 1,5 milliard de francs luxembourgeois ; en 2001, ces subventions ont atteint 124 millions d'euros, c'est-à-dire 5 milliards de francs luxembourgeois. Aucun pays ne fait davantage. Aucun pays ne pratique un taux de TVA de seulement 3 pour cent sur la construction de logements. Le remboursement de la TVA en tant que tel a atteint 436 millions d'euros pour la période 1992-2001, soit au total 18 milliards de francs luxembourgeois. Depuis 1990, 30.000 ménages ont bénéficié de primes à la construction versées par l'État ; actuellement, 25.000 familles bénéficient de subventions d'intérêts mensuelles. Malgré cet important engagement de l'État, la situation est telle que nous la connaissons: seul un nombre restreint de personnes peuvent encore construire avec leurs propres moyens, la plupart ont besoin de l'aide des parents et des grands-parents. Il est possible – comme certains l'ont proposé – de continuer à élargir les aides de l'État. Au vu de l'expérience acquise ces dernières années, nous pouvons affirmer que cette mesure, même si elle est réalisable ponctuellement, aurait un résultat global presque aussi décevant que celui de la dernière décennie. Le problème ne se situe pas du côté de la demande de logement. Le problème se situe du côté de l'offre de terrains et de logements. Il n'y a pas assez de terrains ni de logements sur le marché. Il convient de prendre une nouvelle orientation, même si les résultats ne sont pas évidents. Ils ne le seront que lorsque ceux

qui sont en mesure de faire augmenter l'offre de terrains et de logements suivront de façon conséquente la progression de la demande, que lorsqu'ils seront disposés à aider à résoudre un des grands problèmes du pays.
Le ministre du Logement a proposé, il y a quelques mois, un plan de logement. Ce plan est graduellement mis en oeuvre, aussi et surtout en ce qui concerne la réforme de la loi sur les loyers, qui ne fera plus de différence entre les logements construits avant et après 1944.

Outre les mesures annoncées, le gouvernement veut dynamiser le marché de la construction et du logement par une panoplie de mesures approfondies. Ces mesures visent avant tout, mais pas exclusivement, l'élargissement de l'offre de terrains et de logements.

L'année dernière déjà, j'avais souligné que l'État et les communes doivent assumer ensemble la responsabilité en matière de construction. Nous étions d'avis qu'il serait opportun de renforcer l'aide de l'État, essentiellement sur le plan structurel, aux communes souhaitant dynamiser la construction. Il s'avère néanmoins extrêmement difficile d'établir des critères de subvention qui tiennent compte des différentes capacités de financement des communes. Nous en avons déduit qu'il serait plus approprié de procéder de manière ciblée, sur le plan national et régional, dans cette collaboration. Pour cette raison, le gouvernement établira, avec différentes communes, des plans financés par l'État et les communes pour le développement des logements. Ces plans seront mis en oeuvre par étapes et tiendront compte des impératifs de la planification du territoire, surtout en ce qui concerne les aspects transport et mobilité. Dans le cadre de ces plans – pour lesquels le ministre de l'Intérieur a déjà pris contact avec différentes communes au cours des mois passés – les tâches et les obligations de l'État et des communes concernées seront définies et détaillées, tant en ce qui concerne les réserves en terrains de construction – si nécessaire également à l'extérieur des périmètres communaux – qu'en ce qui concerne l'intervention financière supplémentaire de l'État.

Ces mêmes plans détermineront si un recours au « bail emphytéotique » se justifie dans les différentes communes. Cette formule permettrait de réduire le prix de la construction de manière significative et mérite donc considération.

L'État doit donner l'exemple. Aux fins d'élargir l'offre de surface habitable, le Conseil du gouvernement a approuvé, la semaine dernière, la proposition du ministre du Logement, visant à construire – dans le cadre du nouveau plan quinquennal pour la construction de logements – non pas 4.125 logements comme prévu, mais 9.000 logements en tout. Le volume total des investissements passe ainsi de 20 milliards de francs luxembourgeois à 1.071 millions d'euros, c'est-à-dire 43 milliards de francs luxembourgeois. Dans ce montant, l'État intervient pour 343,5 millions d'euros. Sans les communes, cet effort redoublé de l'État ne serait pas réalisable et il convient de témoigner notre reconnaissance à ceux qui y participent.

L'offre de terrains et de logements serait plus large si les impôts prélevés lors de la vente de terrains de construction étaient moins élevés. Les personnes privées qui vendent, à des fins de construction ou de logement, des terrains ou des biens immeubles appartenant à leur fortune personnelle, sont imposées actuellement – sur les plus-values qu'elles réalisent lors de ces ventes – à raison de la moitié du taux d'imposition moyen. Nous voulons intervenir et changer cette situation. À l'avenir, mais uniquement pour les années fiscales 2002, 2003 et 2004, un taux d'imposition égal au quart du taux d'imposition moyen sera appliqué. Les personnes qui vendent cette année ainsi qu'au cours des deux prochaines années ne payeront donc plus que la moitié des impôts exigés jusqu'à présent. L'ancien taux d'imposition entrera à nouveau en vigueur à partir du 1er janvier 2005. C'est maintenant que nous avons besoin de terrains et de logements. C'est maintenant qu'il convient de faire un effort particulier. Pour cette raison, c'est maintenant que nous prenons une mesure particulière au niveau des impôts, qui doit rester limitée dans le temps pour pouvoir déclencher le mouvement souhaité. Dans le même esprit et avec le même objectif, nous allons réduire l'imposition des personnes privées, qui jusqu'à présent ont été imposées au titre de commerçants lors de la vente de terrains à bâtir situés dans un lotissement. Ces personnes sont actuellement sujettes à une imposition au taux plein. Pour les années 2002, 2003 et 2004, elles ne seront imposées que pour un quart, c'est-à-dire uniquement pour un quart du taux d'imposition global. Les promoteurs bénéficieront eux aussi de mesures de réduction des impôts sur la vente de terrains. Ces mesures seront d'application jusqu'au 31 décembre 2004. À partir du 1er

janvier 2005, l'ancien régime d'imposition sera à nouveau d'application. Dans ce contexte aussi, il convient de souligner que c'est maintenant que nous avons besoin de terrains à bâtir et de logements. C'est maintenant et dans l'immédiat que le marché du logement doit changer de manière significative.

Nous avons également d'importants besoins sur le plan des logements en location. Afin d'élargir l'offre dans ce domaine, nous allons augmenter de 4 à 6 pour cent le taux d'amortissement accéléré des biens immeubles en propriété privée mis en location. Cette réglementation entre en vigueur avec effet rétroactif au 1er janvier 2002.

Mais nous ne proposons pas uniquement des allégements fiscaux visant à encourager l'offre dans le secteur de la construction. Nous voulons également intervenir au niveau de la demande afin de rendre plus accessible l'acquisition d'un logement.

À l'avenir, et avec effet rétroactif, nous envisageons une orientation substantiellement nouvelle des dispositions concernant les taxes d'enregistrement et des hypothèques. Nous sommes d'avis que l'État – pour le formuler en termes quelque peu grossiers – ne doit pas faire de bénéfice lors de l'acquisition d'un logement. Le paiement des 7 pour cent de taxe d'enregistrement lors de l'achat d'un logement ou d'un terrain au titre d'habitation personnelle est actuellement un principe acquis. Mais il existe désormais une exception à cette règle. À l'avenir, une telle taxe d'enregistrement ne sera due, lors de l'achat d'un terrain à construire ou d'une maison, que si elle dépasse le plafond d'exonération que nous souhaitons introduire. En d'autres termes : lors de l'acquisition d'un terrain à construire ou d'un logement, il existera désormais, par personne adulte, un plafond d'exonération de 20.000 euros pour la taxe d'enregistrement. Ainsi, un couple pourra acheter une maison de 12, 15, 16 millions de francs luxembourgeois et même plus sans devoir verser un centime de taxe d'enregistrement. Dans le cas où ces taxes d'enregistrement dépasseraient le plafond de 20.000 euros par personne, ou de 40.000 euros pour un couple, seule sera alors due la différence entre la taxe calculée et ce plafond. Si les taxes d'enregistrement sont inférieures au plafond d'exonération, il sera possible de retenir le montant calculé afin de le faire valoir plus tard. Si, par exemple, les taxes d'enregistrement s'élèvent à 15.000 euros, une personne seule retiendra 5.000 euros et un couple 20.000 euros pour l'acquisition d'un nouveau logement après la vente du logement précédent. Cette mesure – qui, comme vous le savez, n'a pas d'équivalent dans les autres pays européens – vise à réduire sensiblement le prix des terrains à construire et des logements. L'épargne fiscale que l'acquéreur – surtout les jeunes – réalise ainsi ne doit pas être intégrée dans les prix de vente. Nous voulons rendre l'achat moins onéreux en abolissant pratiquement les impositions indirectes. Nous voulons rendre la vente plus intéressante par une réduction massive de l'imposition des plus-values. Si ce calcul ne devait pas donner les résultats escomptés, nous envisagerions l'introduction, en 2005, d'une forte imposition sur la retenue de terrains à construire qui, bien entendu, tiendra compte du fait que toute personne imposée peut retenir un terrain à construire par enfant, mais qui prévoira une imposition stricte de la retenue et de la spéculation sur les terrains à construire. Que personne ne se fasse d'illusions : la réduction de l'imposition sur les plus-values est limitée dans le temps. En fait, le gouvernement propose un marché. Ce marché consiste, pour l'État, à prendre toutes les mesures nécessaires pour résoudre le problème du logement. Il fait confiance aux gens, incite, suggère, anime. Si cette tentative échouait – ce qui serait la preuve que l'on s'occupe tout d'abord de soi au lieu de se soucier aussi des autres – il faudrait sanctionner. Je suis convaincu qu'une stratégie de confiance est mieux qu'une action de pénalisation immédiate et radicale.

Un autre point : nous imposons – je l'ai dit – depuis 1992, la construction avec un taux de TVA de 3 pour cent seulement. Il est regrettable de constater que, à ce jour, personne n'a déclaré qu'il s'agissait là d'une bonne chose. Mais tout le monde estime que le remboursement de la différence de 15 à 3 pour cent de la TVA se fait avec trop de retard, ce qui est compréhensible. En tant que ministre des Finances, je dois faire ici une triste constatation : les strictes vérifications effectuées actuellement par l'Administration de l'enregistrement avant d'accorder le remboursement de 15 à 3 pour cent de la TVA, indiquent qu'il y a abus. Les personnes honnêtes ont donc dû attendre le remboursement de leur argent parce qu'il a fallu arrêter celles qui étaient malhonnêtes. Il est désolant de constater que la démocratie fiscale est exploitée parce que l'État a voulu faire valoir une démocratie sociale au bénéfice des plus faibles. Mais une

chose n'est pas admissible : les personnes honnêtes et respectueuses ne doivent pas souffrir du mauvais comportement des gens malhonnêtes et sans scrupules. Nous proposons de maintenir le principe actuel suivant lequel les commerçants facturent 15 pour cent de TVA et l'Administration de l'enregistrement rembourse au client la différence avec le taux de 3 pour cent. Néanmoins, lors de la transformation, de l'extension et de la rénovation d'un logement, les corps de métiers factureront directement 3 pour cent sur les travaux effectués pour le client, qui ne doit donc plus – pour le formuler ainsi – attendre le remboursement. Il en bénéficie directement. Comme la transformation, l'extension et la rénovation constituent le gros des travaux administratifs de l'administration et qu'ainsi ces tâches sont éliminées, le remboursement de la TVA dans les autres cas – la construction clé en main, l'achat libre pour effectuer des travaux soi-même – s'en trouvera nettement accéléré. Dans l'espace de 8 mois, nous escomptons ainsi pouvoir réduire le temps d'attente d'une manière très substantielle.

La reconnaissance de toutes ces mesures – l'imposition de plus-values, la quasi-abolition des taxes d'enregistrement, la nouvelle réglementation du remboursement de la TVA sur la construction – n'est pas sans risques. Elle peut entraîner un arrêt des ventes, des achats et des travaux de rénovation dans l'attente de l'introduction des nouvelles réglementations. Pour cette raison, je tiens à souligner et à insister : toutes ces nouvelles réglementations entreront en vigueur avec effet rétroactif. Aucun vendeur, aucun acheteur, aucune personne souhaitant effectuer des travaux de transformation ou d'extension de son logement ne devra freiner ses plans – ceux qui sont en cours et ceux qui sont en prévision. Afin de créer une sécurité juridique absolue, il convient de légiférer et de réglementer rapidement. Le gouvernement adoptera tous les textes nécessaires dans le courant de la première moitié du mois de juin.

Je suis convaincu que la Chambre transposera, encore avant les vacances d'été, toutes ces propositions sous forme de lois applicables: tel est, en tout cas, l'appel du gouvernement. Mes collaborateurs et moi-même mettons tout en œuvre pour permettre au Parlement d'agir rapidement, car une action rapide est nécessaire !

Se loger et travailler, je l'ai déjà dit l'année dernière et précédemment, sont des besoins que l'on ne peut dissocier.

Il y a quelques semaines, nous sommes parvenu à un consensus pour le nouveau plan d'action national en faveur de l'emploi. C'est un bon signe pour la démocratie sociale. Cette année marque également le 25e anniversaire de la Tripartite. Grâce à cet esprit, à cette philosophie fondamentale, grâce à l'attitude raisonnable et à l'expérience en la matière du gouvernement et des partenaires sociaux, nous parvenons toujours – et cette fois-ci également – à nous concentrer sur nos points en commun et à ne pas laisser nos divergences prendre le dessus. Je voudrais, ici et aujourd'hui, exprimer ma reconnaissance au patronat et surtout aux syndicats qui, vu les tensions de notre époque, n'ont pas la tâche facile, pour la grande volonté de consensus dont ils ont fait preuve au cours des 25 dernières années. Les syndicats doivent s'opposer au gouvernement – s'ils ne le faisaient pas, ils n'assumeraient pas correctement leur mission initiale. Mais le fait que – tant au niveau du secteur privé que public – ils ont participé en dernière analyse à la prise des décisions politiques appropriées et le fait qu'ils ont influé sur ces décisions de façon significative démontre, malgré les divergences, qu'ils méritent la reconnaissance de la nation pour leur attitude dans le traitement des questions fondamentales de cette nation. Pour cette raison, le gouvernement accorde entre autres son soutien aux précieuses initiatives nationales pour l'emploi que les syndicats portent et conçoivent. Il s'agit d'un élément constitutif de la solidarité nationale et de la responsabilité auquel le gouvernement ne veut pas renoncer.

Sur la base ainsi établie, nous pouvons et nous voulons continuer à construire. La réforme de la loi sur les conventions collectives est nécessaire. Nous comprenons les inquiétudes des syndicats représentatifs sur le plan national, qu'ils oeuvrent dans le secteur privé ou public. Nous sommes ouverts aux attentes des grands syndicats sectoriels. Je suis convaincu que le ministre du Travail, François Biltgen – et je suis heureux qu'il ait recouvré la santé – arrivera à trouver un consensus pour une nouvelle formulation de la loi de 1965 sur les conventions collectives.

Une nouvelle impulsion est également nécessaire au niveau du dialogue social au sein des entreprises. La consultation et la participation des employés à la prise de décision, surtout dans le cas de restructurations et de fusions, nécessitent une réglementation juridique qui

associe progrès économique et progrès social. Le ministre du Travail soumettra des propositions dans ce sens. Le chômage reste notre premier souci. Le taux relativement bas du chômage ne doit pas nous faire abandonner nos efforts dans la lutte contre celui-ci. Les actions préventives sur le marché de l'emploi, le traitement inclusif du chômage, le suivi individuel de la personne sans emploi, restent à l'ordre du jour. Ce sont surtout les chômeurs les plus âgés qui ont besoin de notre solidarité : il est scandaleux qu'ils soient écartés du marché de l'emploi comme s'ils ne valaient plus rien. Quelle pauvre société, qui estime pouvoir faire fi de leur savoir ! Quelle pauvre époque, qui n'accorde de valeur qu'aux jeunes ! Le ministre du Travail suit cette évolution – avec les partenaires sociaux qui, d'ailleurs, sur ces points, ne peuvent avoir une vue différente.

Le 1er juillet 2003, des dispositions essentielles de la loi PAN de 1999 viennent à échéance. Le « congé parental », dont 10.000 personnes ont profité – dont 13,71 pour cent d'hommes –, ne sera pas aboli. Il reste un acquis de la politique sociale, familiale et du marché de l'emploi. Après 2003 aussi, la réduction légale du temps de travail ne sera toujours pas un sujet pour la politique luxembourgeoise. La réduction du temps de travail n'est pas un moyen pour lutter contre le chômage au Luxembourg, mais elle accentuera les problèmes sur le marché de l'emploi dans notre pays.

Néanmoins, les conventions collectives ont l'obligation d'aménager cette réduction du temps de travail de telle sorte qu'elle puisse être appliquée de manière appropriée pour le marché de l'emploi et que puissent être prise en compte toutes les considérations motivées relatives à l'humanisation du monde du travail. Un peu plus d'imagination au niveau des contrats serait toutefois souhaitable dans ce domaine. Tout comme la question du mobbing, cette nouvelle maladie qui touche le monde du travail et qu'il convient de ne pas sous-estimer, car elle génère des tensions dans la vie professionnelle et rend les gens malheureux dans leur vie privée.

De nombreuses discussions concernent le « taux d'emploi », au Luxembourg encore davantage qu'à l'étranger. Le taux d'emploi national progresse, y compris celui des femmes. Cette évolution est la bonne, mais on ne peut la forcer par des mesures d'urgence brutales. Même si le taux d'emploi national, c'est-à-dire celui des personnes qui habitent au Luxembourg, augmente de manière constante, nous savons néanmoins que nous aurons besoin ces prochaines années de main d'œuvre étrangère pour assurer le fonctionnement de notre économie. Nombre de ces travailleurs et employés viendront de la Grande Région. Mais cet afflux lui aussi prendra fin un jour. Afin de ne pas être confrontés à court terme au problème d'une immigration désordonnée sur le marché de l'emploi, nous devrions nous orienter principalement vers les pays candidats de l'UE pour la recherche de nouveaux collaborateurs et concitoyens.

Les personnes originaires de Pologne, de Hongrie, de Tchécoslovaquie et, plus tard, d'autres pays d'Europe centrale également, sont plus proches de nous d'un point de vue historique et culturel que des personnes originaires de pays plus lointains. Pour cette raison, le gouvernement désire ouvrir relativement vite le marché de l'emploi à ces personnes, sans attendre la période de transition de sept ans en matière de libéralités pour le preneur d'emploi. Le ministre de l'Emploi conclura des accords sur le marché de l'emploi avec une partie des pays candidats. Les personnes qui nous rejoindront, tout comme celles qui sont déjà chez nous, doivent avoir la possibilité d'apprendre le Luxembourgeois. L'État et les entreprises doivent fournir un effort commun dans ce sens. La langue luxembourgeoise reste et devient de plus en plus un vecteur important de l'intégration. Des personnes provenant de plus de 150 pays différents habitent dans notre pays. La plupart d'entre elles viennent du Portugal et d'autres pays membres de l'UE ainsi que, pour l'essentiel, des pays qui sont nos voisins directs. La question de l'immigration ne peut se limiter au marché de l'emploi, mais une immigration qui perd de vue le marché de l'emploi peut entraîner d'importants problèmes d'intégration. Ces problèmes sont moins graves dès lors que les personnes qui habitent au Luxembourg et qui viennent de nombreux pays différents sont assurées de pouvoir, à terme, communiquer dans la même langue. Le Luxembourg ne doit pas devenir un pays sans langue lorsqu'il désire communiquer avec soi-même.

Si les non-Luxembourgeois se familiarisent peu à peu avec notre langue, la double nationalité deviendra également un vecteur de l'intégration et de la participation politiques. Cette double nationalité n'a pas pu être introduite lors de la récente réforme de la loi sur la nationalité car elle soulève des problèmes juridiques qui doi-

vent être entièrement clarifiés. Elle ne pourra être introduite que si, après les débats, les électeurs expriment clairement leur volonté d'aller dans ce sens. Le gouvernement plaide pour la double nationalité. Parce que la participation à la prise de décisions du plus grand nombre possible de personnes représente pour nous un intérêt national. La nationalité et la nation sont des valeurs essentielles. Et, dans la poitrine de très nombreuses personnes qui habitent ce pays, il y a plus d'un cœur qui bat sans que l'un ne prenne le dessus sur l'autre. C'est de l'accord des sensibilités, des façons de vivre, de l'histoire et de la biographie que l'on tire cette musique qui sonne harmonieusement. Nous ne bradons pas notre nationalité, nous l'ouvrons aux personnes qui se plaisent chez nous et qui veulent rester dans notre pays, qui veulent devenir ce que nous voulons rester sans pour autant devoir abandonner ce qu'elles ont été avant de venir chez nous.

Les personnes qui travaillent dans notre pays, les Luxembourgeois et les non-Luxembourgeois, les personnes qui sont pensionnées ici doivent rester à niveau avec l'évolution des salaires et de la vie en général. Pour cette raison, les retraites et les pensions seront ajustées au 1er janvier 2003. Pour cette raison, le salaire minimum sera augmenté au 1er janvier 2003. Les discussions avec le patronat – ce sont les entreprises qui doivent payer les salaires et non pas l'État – indiqueront si une part d'augmentations volontaires est possible. Les salaires et les rémunérations – telles sont les recommandations des quinze ministres des Finances de l'UE – devraient croître avec l'amélioration de la productivité. Une tranche d'index vient à échéance en juin/juillet.

La population augmente, nous l'avons vu. Ce fait peut être ignoré contre tout bon sens dans les discours et les articles. Dans la pratique politique d'aujourd'hui et de demain, il faut pourtant en tenir compte. Et nous en tenons compte.

Des 441.300 personnes que comptait notre pays au 1er janvier 2001, 63.140 , c'est-à-dire 14,3 pour cent, avaient plus de 65 ans. Il est positif de constater que nous vivons de plus en plus longtemps, mais cette évolution entraîne aussi une augmentation des besoins en termes de prestations et d'infrastructures de soins. Au 1er avril 2002, 19.476 personnes avaient introduit une demande pour l'obtention de l'assurance dépendance. 17.372 dossiers, c'est-à-dire 89 pour cent, ont pu être clôturés. À la fin de l'année, nous pensons être en mesure de traiter les dossiers, du stade de l'introduction de la demande en obtention de soins à celui de l'évaluation définitive de la personne concernée, dans une période qui n'excédera pas dix semaines. Avant les vacances d'été, le gouvernement proposera des amendements à la loi sur l'assurance dépendance. Ces modifications ne concernent pas les grandes lignes de la loi, mais certains aspects administratifs et pratiques. Nous continuerons à élargir l'offre des lits de soins. Au mois d'avril 2002, nous disposions de 4.328 lits de soins, dont 3.158 dans les maisons de retraite intégrées et 1.170 dans les quatorze maisons de soins actuellement ouvertes. Ceci représente une disponibilité de 6,8 lits de soins par 100 personnes de plus de 65 ans. Dans les pays voisins, ce rapport est de l'ordre de quatre lits pour 100 personnes de plus de 65 ans. Néanmoins, nous ne disposons toujours pas de suffisamment de lits. Actuellement, la réalisation de 808 lits est en cours et 531 lits supplémentaires sont prévus. Le nombre des lits de soins passera ainsi de 4.328 à 5.667.

Le nombre des places dans les crèches et foyers de jour privés et conventionnés progresse. En 2001, 376 nouvelles places ont été créées au total, dont 290 pour les enfants de moins de quatre ans. Cette évolution se poursuit, tout comme celle des structures d'accueil pour les enfants scolarisés, actuellement ouvertes sur 121 sites.

L'extension de la structure hospitalière se poursuit comme prévu. L'extension du centre de radiothérapie nationale vient d'être décidée. Grâce à une modification de la loi sur les hôpitaux, nous pouvons prévoir l'enveloppe de financement pour la modernisation de la clinique pédiatrique et de la maison de santé de Colbach. Dans le cadre de la révision générale des services hospitaliers en 2003, une attention particulière sera accordée à l'extension des services de médecine palliative.

En parallèle, nous entamerons les discussions sur l'accompagnement du malade en phase terminale en tenant compte des expériences faites dans les pays voisins et de la récente jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Le nouveau laboratoire national de la santé – un plan d'urbanisation a été présenté entretemps – sera construit à Dudelange. Le laboratoire vété-

rinaire et le laboratoire pour l'environnement se trouveront sur le même site. Dans les années 2002 et 2003, le nombre des pharmacies passera de 78 à 88.

Habiter, travailler, vivre ensemble : ce sont là les thèmes de notre époque. Un sujet permanent – parce qu'il est primordial et concerne tout le monde – c'est l'école. Il y a quelques mois, l'étude Pisa a jeté une lumière quelque peu défavorable sur notre système éducatif. Beaucoup a été dit et écrit depuis, de nombreux processus ont été évoqués, tous les reproches imaginables ont été formulés. Ceux qui veulent aujourd'hui précipitamment changer, réformer et révolutionner, briseront la dynamique de l'école.

Mais ceux qui veulent passer au point suivant de l'agenda, comme si de rien n'était, privent l'école de l'élan dont elle a besoin pour éliminer ses faiblesses et pour ancrer davantage ses forces. Personne ne conteste plus que les connaissances de base des élèves sont insuffisantes et que leurs connaissances fondamentales sont superficielles, de sorte qu'ils ne sont pas capables de mobiliser leur savoir d'une manière adéquate. *Back to Basics*, retournons à l'essentiel : cette devise est la bonne, elle dit beaucoup, mais elle ne dit pas tout. Lire, écrire et calculer sont les conditions de base pour faire son chemin dans la vie. Mais l'école doit proposer plus : elle doit transmettre le savoir aux enfants et aux élèves de telle sorte que la combinaison de ce savoir et de l'intelligence sociale engendre des attitudes et des comportements qui leur permettent d'assumer leur fonction en tant qu'homme ou femme dans le monde du travail et dans la société.

Lire, écrire et calculer, ce n'est pas tout. Mais il est impossible de réussir sans ces connaissances. Il est donc juste que l'école se concentre davantage que par le passé sur les connaissances de base et que les programmes d'étude soient conçus de telle sorte qu'il reste suffisamment de temps pour l'application intelligente de l'acquis.

Un certain nombre de changements se mettent en place. Apprendre à lire, à écrire et à calculer, cet apprentissage sera favorisé par l'introduction d'une nouvelle méthode d'alphabétisation, par l'enseignement de la langue allemande en tant que langue étrangère et par une fusion de la première et de la deuxième année de scolarisation.

Au niveau du « régime préparatoire » de l'enseignement secondaire technique, nous avons introduit, lors de la dernière rentrée des classes, des cours qui permettent aux élèves plus faibles d'acquérir les connaissances élémentaires. Dans la section supérieure de l'enseignement secondaire, le nombre d'heures est augmenté dans les cours de spécialisation pour un volume des programmes identique.

Une grande importance continue à être accordée à l'enseignement des langues. Les connaissances linguistiques sont également déterminantes pour notre compétitivité économique et elles représentent le ciment de la cohésion de notre société. Néanmoins, elles sont aussi devenues un facteur d'exclusion. L'unité de l'école doit être maintenue, tout jeune doit être en mesure de maîtriser les langues luxembourgeoise, allemande et française au moment où il quitte l'école. Mais la langue ne doit pas devenir une barrière à la qualification professionnelle. L'apprentissage de la langue nationale sera systématiquement renforcé, tant au niveau de l'éducation précoce qu'au niveau de l'école maternelle, mais aussi dans les « classes d'accueil » de l'école primaire et pour les enfants étrangers qui rejoignent le secondaire plus tard.

Nous travaillons à la modulation des exigences linguistiques. Le concept de la première et de la deuxième langue est pris au sérieux. Si l'on veut rendre possible l'égalité des chances, l'enseignement secondaire technique doit adopter, pour l'évaluation des langues, une approche qui différencie l'exigence et la fonction de la formation. Le nombre des formations professionnelles en langue française a augmenté l'année dernière. Au niveau du secondaire, nous introduirons, lors de la rentrée des classes de 2002, des cours renforcés de la langue allemande pour les élèves qui sont faibles en allemand, mais obtiennent des résultats excellents en français et en mathématiques. La réforme du cycle supérieur secondaire ne touchera pas aux horaires actuels des cours de langues. Les inspecteurs et les directeurs d'école sont invités à veiller à ce que les langues d'enseignement prescrites soient effectivement utilisées, de sorte que les élèves reçoivent les explications en allemand ou en français et apprennent à s'exprimer dans ces langues.

Les devoirs à domicile restent obligatoires. Ils doivent êtres conçus de telle sorte que les enfants ne doivent pas

avoir recours à l'aide d'une personne adulte pour les faire. L'aide pour les devoirs à domicile est étendue.

Des cycles de conférences pour des groupes de parents spécifiques sont organisés, comme par exemple pour les parents capverdiens et portugais. Ceci est important, car les parents sont aussi des acteurs au niveau de l'école et ils ne peuvent pas décliner toute responsabilité au nom de l'école.

Les enfants qui ont des problèmes d'apprentissage spécifiques recevront davantage de soutien. Il arrive trop souvent que notre école détecte ces difficultés d'apprentissage – hyperactivité, dyslexie ou autres – beaucoup trop tard, quand elle ne les détecte pas du tout. Si ces enfants ne font pas l'objet d'une attention particulière – et cette attention ne leur est actuellement pas encore accordée suffisamment ni partout –, les conséquences peuvent être dramatiques pour leur scolarité. Pour cette raison, le personnel enseignant sera davantage sensibilisé, lors de sa formation, à la détection de ces déficits qui ne sont pas une fatalité et ne doivent pas être considérés comme tel. Nous devons faire des efforts pour développer cet aspect de l'école. Cela en vaut la peine. Pour le bien des enfants et pour leurs parents, qui sont plus seuls encore si l'école ne se donne pas suffisamment de moyens.

J'ai dit que les parents sont des acteurs de l'école. Mais ceci vaut également pour les élèves, qui sont aussi des acteurs de l'école. Sans discipline – au sens positif du mot – l'école ne peut pas subsister. Une école dans laquelle l'enseignant peut tout juste encore jouer un rôle secondaire, dans laquelle tout ce qu'il dit et tout ce qu'il demande aux élèves peut être contesté, devient une école qui conduit à de mauvais résultats. Nous sommes contre une école autoritaire mais pour une école avec autorité. Celui qui, pendant les études, prend l'habitude de faire ce qu'il veut perdra pied par après dans la vie. Même les parents qui veulent toujours rejeter toutes les fautes sur le personnel enseignant et les professeurs devraient réfléchir dans ce sens.

Nous avons besoin de plus de lycées, mais nous devons les construire plus rapidement. Lorsque ces bâtiments existeront, il devrait être possible à l'avenir de s'inscrire en principe dans le lycée le plus proche de l'endroit où l'on habite. Fréquenter un autre lycée devrait rester l'exception s'il y a de la place disponible dans le lycée le plus proche.

Nos écoles – malgré les événements graves qui se sont produits à Erfurt – doivent rester un endroit public. Elles ne sont pas et ne deviendront pas des endroits ultra-protégés pour les jeunes. Mais tous les acteurs de l'école – les élèves, les enseignants et les parents – doivent avoir un œil et un cœur ouvert pour celui qui montre des signes de désespoir, pour celui qui est en train de perdre espoir, pour celui qui ne trouve plus de réponses à ses questions existentialistes. Ne pas se rendre compte de la complexité de l'autre peut avoir des conséquences désastreuses et même parfois mortelles.

L'école est une composante essentielle du Luxembourg. Pour cette raison, le gouvernement estime qu'il est opportun d'en discuter et de discuter avec elle de manière intensive une fois par an dans cette salle.
Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,

La qualité de la vie commune dépend aussi essentiellement de la qualité de la sécurité.

Nous pouvons nous estimer heureux de vivre dans un pays où la grande criminalité ne domine pas constamment l'actualité et la vie quotidienne de notre population. Mais nous n'avons pas toujours la possibilité d'y échapper : souvenez-vous notamment des attaques brutales contre les transports de fonds que nous sommes désormais obligés de soumettre à une surveillance aérienne afin de garantir la sécurité tant des convoyeurs et que des passants.

Même si, dans notre pays, le niveau de sécurité est plus élevé et l'insécurité moins marquée qu'ailleurs, nous devons en permanence veiller à assurer cette sécurité. Nos concitoyens ont droit à la sécurité, et ils ont raison d'exiger de l'État la protection de leur intégrité physique et de leur propriété.

Le sentiment de sécurité n'a rien d'objectif. De petites infractions à la sécurité, de nombreux petits délits criminels, qualifiés ainsi à tort, tels que vols, attaques sans coups et blessures, cambriolages, peuvent générer un

sentiment d'insécurité. La banalisation de ce genre de méfaits, le silence de la presse, renforcent le sentiment que l'État ne s'acquitte pas de sa tâche. Tout d'un coup, les gens ne se sentent plus suffisamment à l'aise dans leur pays. Ils deviennent alors perméables aux messages politiques de l'extrême-droite. Les partis d'extrême-droite n'ont pas, eux non plus, de recette infaillible pour lutter contre la criminalité, mais ils connaissent un succès grandissant avec ce thème de l'insécurité, car ils donnent l'impression d'être les seuls à avoir reconnu la situation et à vouloir en parler.

Afin de garantir la sécurité, dans la mesure du possible, et d'éviter qu'un sentiment d'insécurité souvent injustifié ne se propage, le gouvernement s'efforce d'organiser au mieux une présence policière à l'échelle nationale. La police doit être en mesure d'intervenir 24 heures sur 24 partout dans le pays. À partir du mois d'octobre, la mise en place des six districts de police régionaux sera achevée.

C'est déjà le cas à Capellen, Diekirch, Esch-Alzette et Luxembourg-ville, et Grevenmacher et Mersch suivront bientôt. Une fois que les structures de police régionales seront complètement en place, la police pourra non seulement s'améliorer en termes de réaction et de répression, mais elle pourra également garantir une présence plus importante sur le terrain, auprès de la population. Elle sera alors en mesure de mieux mettre en application les plans de sécurité municipaux. À cet effet, nous recruterons chaque année, d'ici 2009, 60 agents de police.

Parallèlement, du personnel civil sera engagé par la police pour décharger les agents de police qui pourront se consacrer aux services de sécurité proprement dits. Les effectifs de la Police judiciaire, c'est-à-dire de la police criminelle, seront augmentés. Pour l'année 2003 notamment, davantage de personnel sera engagé pour la lutte contre la criminalité économique.

Faire un effort d'intégration envers ceux qui contreviennent aux règles instaurées par la société afin de les ramener à une vie normale est primordial. Mais la protection de la victime est au moins aussi importante. Il convient de la renforcer considérablement. Toute victime d'un délit doit avoir des droits propres en cas de procès. On ne peut simplement la traiter en tant que témoin. Il est essentiel de lui attribuer une assistance juridique, dans le respect de certaines conditions. La victime doit pouvoir bénéficier du droit d'obtenir des informations sur le déroulement de l'ensemble de la procédure, avant, pendant et après le procès. Il faut que la victime ait la possibilité, en cas de circonstances extraordinaires, de livrer un témoignage anonyme. Le ministre de la Justice intègre ces éléments dans un projet de loi. Lors de l'examen de ce dernier, il conviendra de tenir compte également de la proposition de loi d'Alex Bodry.

La sécurité qu'il faut assurer est aussi celle qui est remise en question de l'extérieur. La lutte contre le terrorisme international, lancée suite aux attentats du 11 septembre, exige aussi une participation active de la part de notre pays. Nous devons assumer des relations, également des relations de sécurité, avec nos partenaires européens. Notre pays est membre de l'Alliance atlantique et, à ce titre, nous avons les mêmes obligations que les autres alliés. Voilà pourquoi il nous faut un service de renseignements digne de ce nom. Nous en avons besoin pour assurer notre crédibilité sur le plan international.

Nous en avons besoin pour nous-mêmes, pour lutter contre la terreur et le crime organisé – souvent intimement liés – et pour nous protéger d'autres menaces bien réelles. N'allez surtout pas croire que la sécurité du pays n'a jamais été défiée. Le service de renseignements subira une réforme et aura un accompagnement parlementaire : après les événements du 11 septembre, nous avons modifié la date d'entrée en vigueur de cette réforme, annoncée précédemment, car du jour au lendemain, nous avons été amenés à modifier les priorités du service de renseignements. Les services secrets pourraient faire preuve de davantage de transparence.

Mais ils ne seront jamais une administration totalement transparente. De par leur nature profonde, ils auront un côté secret. La sécurité des personnes qui y sont employées ainsi que la sécurité du pays exigent qu'il en soit ainsi.

Le « Haut-Commissariat à la Protection Nationale » est en passe d'être réactivé. Sa mission consiste à mettre sur pied un concept relatif à la protection des personnes et des biens et à coordonner les plans de sécurité. L'amateurisme constitue un danger lorsque la situation devient sérieuse. Voilà pourquoi il nous faut davantage de rigueur dans ce domaine.

Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,

Cet après-midi, j'ai déjà souligné l'importance de la croissance économique en relation avec le financement des rentes et pensions à moyen et à long terme. Une raison suffisante pour analyser de près notre performance économique de l'année dernière et nos attentes en matière économique pour l'année à venir.

En l'an 2001, le commerce mondial a pratiquement fait du sur place. À l'échelle mondiale, nous avons assisté à une croissance économique de 2,4 pour cent seulement. Ce résultat constitue la plus mauvaise performance de croissance depuis 1993. Dans les pays industrialisés, l'économie n'a enregistré qu'une croissance de 1 pour cent en 2001, contre 3,7 pour cent en 2000. Le Japon, les États-Unis d'Amérique et l'Europe se sont retrouvés en même temps en pleine crise conjoncturelle. En Europe, la croissance économique a été extrêmement faible avec 1,6 pour cent. Elle a pratiquement été trois fois moindre qu'en 2000.

Tous les analystes s'accordent à dire que l'économie américaine récupérera considérablement au cours de cette année. On s'attend à une croissance de l'économie américaine de 2,5 à 3 pour cent en 2002. Pour l'année à venir, une croissance économique de 3,5 pour cent n'est pas à exclure. Tous les observateurs sont unanimes pour affirmer qu'en Europe, ainsi que dans la zone euro, la reprise aura seulement lieu au cours du deuxième semestre de cette année. Il semble que les Européens pourront atteindre tout au plus une croissance économique de 1,5 pour cent au cours de cette année. Les prévisions sont plus encourageantes pour 2003 : une croissance de 2,8 à 2,9 pour cent semble possible. La raison principale de la crise de la croissance européenne réside dans la faiblesse extraordinaire de l'économie populaire allemande.

Selon le Statec, la croissance économique du Luxembourg n'a atteint « que » 3 à 4 pour cent en 2001. Il s'agirait là d'une réduction de moitié par rapport à la performance particulièrement bonne enregistrée en 2000. L'OCDE évalue la croissance économique luxembourgeoise en 2002 à 2,8 pour cent. La Commission européenne table sur un bond économique de 2,9 pour cent.

Par ailleurs, le Statec estime l'amélioration de la croissance à 2,7 pour cent en 2002. Pour 2003, tout le monde s'accorde à dire que nous assisterons à une croissance de plus de 3 pour cent. Le résultat relativement positif de l'économie luxembourgeoise en 2001, même s'il peut paraître médiocre comparé à la bonne santé économique affichée en 2000, est dû pour l'essentiel aux performances de la consommation privée, en progression de 3,4 pour cent par rapport à 2000. La raison de cette progression vient de l'avancement à 2001 de la réforme fiscale en faveur des personnes privées, qui a fait progresser de 2,5 pour cent en moyenne le revenu disponible des ménages privés. Sans l'avancement d'un bon tiers de la réforme fiscale sur l'année 2001, notre croissance économique serait restée bien en dessous de 3 pour cent en 2001. Il était donc justifié d'avancer la réforme fiscale. Et il peut être prouvé que cet avancement a été justifié non seulement par la saine situation financière de l'État mais, avant tout, par la détérioration du climat conjoncturel en Europe et sur le plan national. Le gouvernement a ainsi pris les bonnes décisions. Toutefois, je ne souhaite pas porter ce point positif à l'actif du seul gouvernement. Une partie importante de l'opposition parlementaire a demandé et ratifié cette politique. De toute évidence, selon les prévisions, notre performance économique serait nettement plus faible en 2002 s'il n'avait pas été décidé de procéder à des allégements fiscaux considérables tant pour les sociétés que pour les personnes privées pour cette année.

En raison de la dynamisation de la consommation privée et de la croissance économique résultant de la réforme fiscale, les résultats budgétaires que nous avons atteints en 2002 sont satisfaisants. Nous prévoyons de clôturer l'exercice 2001 avec un excédent de 154 millions d'euros. L'excédent de 2001 est ainsi cinq fois moins élevé que celui de 2000, où il avait en effet atteint 760 millions d'euros. En soi, ce résultat de 2001 n'est pas mauvais. Il l'est d'autant moins si on le compare aux résultats négatifs enregistrés par la plupart des pays européens, avant tout en Allemagne et au Portugal.

Que cela nous serve de leçon : il n'existe aucune loi en vertu de laquelle la croissance économique luxembourgeoise devrait se situer d'entrée de jeu au-delà de la barre de 4 pour cent. Samedi dernier, lors de son discours à la Foire, le ministre de l'Économie a affirmé qu'il serait illusoire de partir du principe d'une progression

annuelle acquise de 5 pour cent de l'économie luxembourgeoise. Il a fait remarquer que, si le reste du monde industrialisé connaît des cycles conjoncturels récurrents, l'avenir ne peut assurément être toujours rose au Luxembourg. Je partage cette vision intelligente.

C'est la raison pour laquelle, comme le ministre de l'Économie l'a fait remarquer avec raison, la poursuite de la politique de diversification économique reste une absolue nécessité pour le Luxembourg. Dans notre pays, les entreprises existantes méritent un encouragement dans leurs efforts d'expansion. L'annonce faite par Arcelor de construire une voie sidérurgique à Arbed-Belval, et de procéder à un investissement de 165 millions d'euros, est une excellente nouvelle. Cet investissement constituait en effet l'une des conditions sine qua non posée par le gouvernement luxembourgeois pour accepter la fusion des groupes sidérurgiques. De ce point de vue, il était justifié que le gouvernement – avec votre accord d'ailleurs – aide considérablement la SES, entre autres par la mobilisation de moyens publics, afin de lui permettre de se hisser au premier rang mondial dans le secteur des satellites. La politique luxembourgeoise consiste encore et toujours dans l'apport d'un soutien aux petites et moyennes entreprises (PME). Elles créent des emplois. Elles créent des plus-values. C'est pourquoi elles sont les principaux bénéficiaires de la réforme fiscale qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2002. Les PME continueront de bénéficier d'un soutien, car elles constituent le pilier de l'économie luxembourgeoise.

Cette année, notre économie doit faire face à un nombre particulièrement élevé de faillites. En 1991, 111 entreprises ont fait faillite ; en 2001 elles étaient 750. Heureusement, le nombre de salariés touchés par ces faillites est resté constant. Les trois-quarts des entreprises faisant faillite ne comptent aucun salarié ou un seul tout au plus.

Mais il est temps de réagir.

Les salariés doivent pouvoir percevoir plus rapidement leur salaire. Dans certains cas, ils devront pouvoir demander eux-mêmes la faillite.

Le capital minimal pour la création d'une s.à r.l. passe de 12.500 à 25.000 euros et de 34.000 à 70.000 euros pour une S.A.

Des cours de formation obligatoires pour créateurs d'entreprises seront organisés.

Cette mesure et d'autres prendront la forme d'une nouvelle loi.

En ce qui concerne la soi-disant affaire Kralowetz, une importante discussion a éclaté quant au fait de savoir si le Luxembourg devait continuer ou pas sa politique des niches. À ce propos, je souhaite donner quelques éclaircissements.

Les grands pays disposent de grands espaces et de grandes étendues. Non seulement du point de vue géographique, mais aussi sur le plan économique. Ils sont en mesure d'aménager ces espaces et ces étendues selon leurs projets et leur volonté. Même à l'époque de la globalisation. Les petits pays – dont le Luxembourg – ne disposent pas de cette force de création. Afin d'être en mesure de participer au commerce mondial et de représenter une puissance au niveau de l'économie européenne, le Luxembourg doit parfois être prêt à réaliser des performances extraordinaires. L'Arbed et l'Arcelor, la SES et la SES-Global en sont des exemples. Pour assurer sa présence au sein du commerce mondial et de l'économie mondiale, un petit pays doit savoir prendre des risques importants. Des risques plus grands que les autres.

C'est la raison pour laquelle il se trouve toujours quelqu'un pour remettre en question ces risques au moment où on les prend. Souvenez-vous de la bataille qui a fait rage autour du satellite luxembourgeois. Très peu de personnes dans le pays étaient d'accord avec cette politique courageuse. Souvenez-vous des commentaires de mise en garde qui ont fusé, dans le milieu de la politique et en dehors, quand l'Arbed, conjointement avec Usinor et Aceralia, a lancé le plus grand producteur d'acier au monde. Un petit pays se doit de prendre de grands risques. Mais il se voit également contraint de mener une politique de niche intelligente. Plus une pièce est petite, plus il y a de niches. Le Luxembourg n'a pas la taille d'une maison à l'échelle de l'économie mondiale. Le Luxembourg représente une pièce avec de nombreuses niches. A nous d'exploiter ces niches. Cette politique intelligente n'a guère était contestée dans le passé. Ce n'est que lorsque nous nous sommes heurtés à un mur dans le secteur des transports que le discours sur

la raison d'être de cette politique des niches a été lancé. Nombreux sont ici ceux qui savent que j'ai toujours pris position et que j'ai constamment lutté contre une politique des niches honteusement manipulée. Je me suis mobilisé contre les banquiers et les banques qui ont tenté, par une propagande éhontée, d'attirer les protagonistes de l'évasion fiscale en Allemagne, en Belgique et en France. Ce que nous avons considéré comme une exploitation intelligente des niches a été pris à l'étranger pour une politique immorale. Cela n'a jamais dérangé, et il est étonnant que certains, aujourd'hui, dénoncent le principe même de la politique des niches.

Personnellement, cela m'a toujours dérangé. Et j'ai réagi en prenant clairement position. Ces quinze dernières années, l'impression a parfois prévalu que la politique des niches, malgré la mauvaise réputation qu'elle occasionnait, était acceptée dès lors quelle rapportait de l'argent.

Nos banques, également victimes d'une certaine pression politique, ont réorienté leur politique et leurs affaires.

C'est pourquoi nous pouvons aujourd'hui défendre le secret bancaire en âme et conscience. Il ne protège pas le criminel. Il ne protège pas celui qui blanchit de l'argent. Voilà la raison pour laquelle notre façon de mener les affaires bancaires constitue une exploitation intelligente de la niche de la souveraineté.

Je n'ai jamais pensé qu'un petit pays – puisque c'est une nation – devrait vendre sa souveraineté. Un petit pays doit se respecter s'il veut se faire respecter des autres. En tant qu'opposants à une politique des niches exagérée et honteuse, et à un moment où celle-ci est sévèrement critiquée, nous affirmons : une politique des niches responsable et intelligente est une nécessité pour un petit pays. Les grands pays vendent des armes. Les petits pays commercialisent des niches. Il n'y a là rien de répréhensible, pour autant que ces niches servent l'économie européenne et les besoins mondiaux de manière responsable.

Nous refusons de brader la nation et la souveraineté nationale pour des raisons économiques. En les bradant, nous pourrions nous enrichir provisoirement. À terme, toutefois, une telle attitude nuirait à la réputation de notre pays et à celle des Luxembourgeois.

Nous devons remplacer l'exploitation peu scrupuleuse des niches de souveraineté par la promotion de niches axées sur la compétence et la qualité. Il existe beaucoup de ces niches. Certaines sont connues, d'autres existent sans que nous nous en apercevions.

La performance d'une place financière est fonction du savoir-faire de ses employés. Le savoir-faire de nos employés de banque est considérable. Ils sont plurilingues. Ils maîtrisent les instruments financiers et fiscaux de nombreux pays. La panoplie des produits financiers qu'ils proposent est plus importante que sur n'importe quelle autre place financière. Il ne s'agit pas de l'exploitation honteuse d'une niche. Il s'agit plutôt de la valorisation d'une compétence locale et nationale, une compétence qu'il s'agit de développer.

Si les compagnies d'assurances qui assurent contre les risques de terrorisme en aviation ont décidé, il y a peu, de réorganiser leurs affaires à partir de Luxembourg, cela n'a rien à voir avec l'exploitation non autorisée d'une niche fiscale. En réalité, notre ministre du Trésor et du Budget a su réagir plus vite que ses collègues. Cela n'a rien à voir avec des réglementations fiscales particulières. Simplement, nos administrations réagissent plus vite que les administrations étrangères.

De plus, nous avons su agir de manière plus conséquente et plus ciblée. Nous n'avons pas à nous excuser de notre rapidité. Ce sont les autres qui sont à critiquer pour leur immobilisme.

La plus précieuse des niches en matière de qualité et de compétence que nous possédions à Luxembourg, c'est la paix sociale. Un pays qui réussit toujours à régler les questions les plus épineuses par un consensus social et national dispose d'une avance naturelle et spontanée sur les autres pays, qui, en matière sociale et économique, n'ont rien d'autre à offrir que la somme des oppositions, des contradictions et des contestations. Cette avance, une niche du tripartisme, nous nous devons de la conserver, quoi qu'il en coûte. Ce qui ne signifie nullement que nous devons tomber dans un consensus superficiel, peu convaincant et non ciblé. Cela signifie que nous devons maintenir le consensus national, mélange de générosité et de responsabilité, par-delà les groupes. Nul autre n'a cette force. C'est la raison pour laquelle nous sommes plus forts que notre démocratie et

notre géographie ne le laissent supposer. Un ordre social bien établi n'est pas seulement un avantage de niche. C'est aussi un avantage dû à la position. Un pays où les relations sociales fonctionnent, un pays où la libre entreprise cohabite non seulement avec des personnes socialement bien assurées, mais vit avec elles, a les deux pieds sur terre, même là où les autres ont tendance à flotter. Un pays qui, à l'instar du Luxembourg, a su mettre en œuvre un congé parental socialement généreux, économiquement défendable et conforme au marché de l'emploi dispose d'un avantage par rapport aux pays qui accordent une moindre importance à la conciliation entre profession et famille.

Un pays qui dispose d'une réglementation relative au salaire minimal acceptée par la majorité est mieux assuré socialement qu'un pays qui n'accorde aucun droit aux moins bons, aux moins forts et aux moins organisés. Un pays qui a de loin les allocations familiales les plus élevées et, partant, des familles plus aisées qu'ailleurs, bénéficie d'un équilibre structurel dont les autres ne profitent pas. Un pays qui n'a pas sacrifié sa protection contre le licenciement au profit de la libéralisation et de la globalisation est socialement plus résistant et plus capable de paix sociale que tous les autres. Nous ne devons pas sacrifier ces acquis de niches.

Un pays qui, à l'instar du Luxembourg, impose faiblement le travail non qualifié, un pays qui, comme le Luxembourg, dispose d'une législation fiscale qui ne sanctionne pas la performance mais l'encourage, est un pays qui porte en lui-même des avantages de niches que d'autres n'atteindront jamais ou à grande peine seulement.

Un pays où, à l'instar du Luxembourg, les finances publiques sont saines, où la dette publique est minime, où le budget est excédentaire, bénéficie sur sa carte de visite d'indications qui attirent les investisseurs, les sociétés, les créateurs d'emplois et les conquérants du monde intéressés par l'avenir économique. Nous ne devons pas laisser dépérir cet arrangement de niche.

Un pays qui, à l'instar du Luxembourg, défend son agriculture de manière unie et fidèle, bénéficie d'un équilibre qui fait défaut à bien d'autres pays. Nous devons continuer d'oeuvrer en faveur de cet équilibre et de cet équilibrage permanent. La nouvelle loi agraire répond à ces impératifs. C'est la raison pour laquelle nous augmentons le taux forfaitaire agraire de la TVA de 8 à 9 pour cent.

C'est aussi pourquoi nous protestons contre l'introduction d'un impôt européen sur le vin qui pénaliserait notre culture viticole. Les viticulteurs font partie intégrante du pays. Un pays qui, à l'instar du Luxembourg, est riche en personnes et en paysages, doit profiter de l'avantage de niche que constitue le tourisme. Une raison pour faire passer les moyens financiers prévus par le 7e Programme du tourisme à 37,5 millions d'euros, soit une augmentation de 29 pour cent par rapport au 6e programme.

L'économie luxembourgeoise est forte en raison des multiples contributions des petites et moyennes entreprises. D'autres économies en Europe ne disposent pas d'un tel pilier. C'est pourquoi nous mettons en pratique le programme d'actions des PME de manière conséquente et le soutenons massivement sur le plan financier.

Il y a des domaines que d'autres pays exploitent mieux que le Luxembourg. C'est notamment le cas de la culture. Dans le domaine culturel aussi, il s'agit d'exploiter nos niches, nos possibilités de niches nationales, internationales et de grande région. Les infrastructures culturelles décidées, réalisées en partie et planifiées augmentent nos possibilités, nous positionnent à nouveau sur la carte de la Grande Région et de l'Europe. La politique culturelle est aussi une politique économique. Elle ne se limite pas seulement à cela. Mais les pays moins intéressés par la culture doivent savoir qu'elle est aussi cela.

E-Luxembourg pourra également devenir une niche exploitable. Suivant les secteurs, nous sommes en avance ou en retard comparés à d'autres. Nous devons nous améliorer là où nous sommes forts. Nous devons faire des efforts là où nous n'avons pas encore une présence suffisante. Le monde de demain sera en grande partie un e-monde. C'est dans ce monde que nous devons jouer un rôle.

La recherche pourra devenir une niche si nous le souhaitons. Et nous le souhaitons. C'est la raison pour laquelle nous augmentons de manière substantielle les moyens budgétaires alloués à la recherche. D'une année à l'autre. Afin d'atteindre, d'ici 2005, un taux d'investissement égal à 0,3 pour cent de notre PIB, les 0,17 pour

cent d'aujourd'hui ne suffisant pas pour que cette niche joue un rôle primordial à l'avenir.

Une autre niche à exploiter de manière intelligente et évidente est celle des projets d'établissement d'une université à Luxembourg. Oh, nous ne souhaitons pas concurrencer la Sorbonne, l'Université libre de Berlin ou Harvard. Mais là où nous savons y faire, nous voulons montrer que nous savons faire encore mieux. Les plans sont pratiquement terminés. L'effervescence est grande. Nous sommes sur la bonne voie académique.

En résumé : nous sommes en faveur de l'expansion des niches de compétence et de qualité. Nous sommes contre l'exploitation de niches dont le concept ne nous convient pas. Il nous est arrivé d'en exploiter certaines car, dans les années 80 – années de récession économique et de désespoir – nous ne savions plus que faire. Aujourd'hui, si nous devions recommencer, nous n'exploiterions plus les niches du secteur du transport, les niches du « pavillon maritime » comme nous l'avons fait à l'époque. À la décharge de ceux qui les ont exploitées précédemment, je dirai ceci : à l'époque, nous étions obligés de nous précipiter sur tout ce qui pouvait permettre une diversification de notre économie.

Désormais, nous n'avons plus besoin de nous attaquer à chaque niche, nous ne devons plus courir derrière chaque entreprise. Car nous sommes d'accord sur ce principe : nous ne devons pas assurer notre croissance à tout prix et à n'importe quelle condition. Nous savons qu'il est plus important d'assurer une croissance régulière, même si elle s'avère plus lente. Et nous sommes d'accord sur le fait que nous devons tirer les conséquences d'une croissance plus lente. Pas vrai ?

Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,

Le monde dans lequel nous vivons est de plus en plus compliqué.

Les images du 11 septembre sont toujours présentes dans nos esprits. Elles ont bousculé l'agenda de la politique mondiale. De nouvelles alliances se sont formées, des alliances qui, le 8 septembre encore, auraient semblé impossibles. La réaction au 11 septembre est trop limitée si elle se borne à la seule lutte contre le terrorisme. Elle doit aussi combattre une raison plus profonde : la pauvreté dans le monde, l'injustice économique, le déséquilibre entre les continents très riches et très pauvres.

Le Luxembourg participe, dans la mesure de ses modestes moyens, à la lutte contre le terrorisme. Et nous voulons aussi contribuer à résorber la pauvreté. C'est la raison pour laquelle nous continuons – en dépit de la croissance économique – de renforcer l'aide au développement. Nous sommes parmi ceux qui font le plus grand effort en matière d'aide au développement et font partie – en quelque sorte – du G 0,7. Là encore, il s'agit d'une niche de compétence qui nous distingue dans le monde.

À Erfurt, un jeune homme en proie au désespoir a fait bien des malheureux. Soyons vigilants – ici aussi – pour ne pas seulement nous rendre compte du malheur d'autrui que lorsque qu'il se retourne contre nous.

La démocratie européenne a les reins solides. Mais il peut lui arriver de devoir plier. Les résultats de l'extrême-droite en France nous ont effrayés et nous sommes heureux que, dimanche dernier, les Français aient voté massivement contre l'exclusion, la xénophobie et la démagogie sociale et économique. Au Luxembourg, il n'existe pas d'extrême-droite. Abordons et résolvons les problèmes qui se trouvent sur un terrain qui pourrait être fertile à son éclosion.

Hier, nous avons assisté au premier assassinat politique aux Pays-Bas. Faire preuve de tolérance à l'égard d'idées extrêmes ne signifie pas que l'on puisse les exécuter. Démocratie et violence ne vont pas de pair.

La violence des paroles et le dénigrement d'autrui peuvent, comme nous l'avons vu hier, mener aux pires des crimes. Continuons de nous disputer, mais respectons les particularités de tout un chacun.

Rapprochons-nous et concluons, par exemple, une convention entre l'État et la communauté islamique ici au Luxembourg.

Le respect mutuel doit également être à la base de la collaboration entre nations. Ce n'est pas toujours le cas et

ne l'a pas toujours été. Et nous en sommes conscients. En octobre prochain, 60 années se seront écoulées depuis que de jeunes Luxembourgeois ont été recrutés de force et sans respect par la Wehrmacht. Mon père, ainsi que de nombreux autres hommes, a fait partie de cette génération sacrifiée. Ils ont beaucoup souffert et ont reconstruit le pays après la guerre.

Nos pères nous ont donné l'exemple, un grand exemple, pendant la guerre aussi bien qu'après. Nous en sommes les héritiers et ne pouvons risquer de mettre en péril cet héritage.

Discours de Mme Marie-Josée Jacobs,ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse à la 2e Assemblée mondiale sur le vieillissement Madrid

9 avril 2002

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Au nom du gouvernement luxembourgeois, je remercie chaleureusement les Nations unies d'organiser la 2e Assemblée mondiale sur le vieillissement. De même, la délégation luxembourgeoise apprécie hautement l'accueil amical dans le pays-hôte de notre rencontre, l'Espagne. Le Luxembourg appuie la déclaration faite ici hier par la Présidence espagnole, notre collègue, le ministre Juan Carlos Apparicio au nom de l'Union européenne.

Aujourd'hui, au Luxembourg, un citoyen sur 5 a plus de 60 ans ; dans une vingtaine d'années, ce sera un sur 4. L'accroissement de l'espérance de vie et la régression de la natalité expliquent le « grisonnement » progressif des pays européens. Nos actions politiques doivent contribuer à ce que cette évolution ne soit pas vécue comme une menace angoissante, mais comme une perspective enrichissante.

Les principes d'orientation ont été relevés par de nombreux orateurs à cette tribune : l'intégration et la participation sociales et culturelles, la non-discrimination, la justice sociale, la solidarité sur les plans national et international, l'accès de tous à des services médico-sociaux performants, la reconnaissance et la valorisation des ressources et des compétences propres de toute génération, le respect inconditionnel de la dignité humaine...

Mesdames, Messieurs,

Si toutes et tous nous aimerions vivre longtemps, nous redoutons de vieillir. Le vieillissement est lié à la menace d'une diminution progressive des capacités physiques, mentales, psychiques et sociales. D'aucuns identifient le grand âge avec des attitudes péjoratives telles immobilisme, rigidité, régression, pessimisme et morosité.
Pourtant, le message gérontologique est éclairant : à l'âge de 80 ans, 4 personnes sur 5 restent valides et autonomes. Par rapport aux seniors des générations précédentes, les sexagénaires et les septuagénaires ont la chance de bénéficier de quinze à vingt années « dorées ». Libérés de leurs obligations professionnelles et jouissant de bonnes conditions de santé, les seniors sont disponibles pour affronter de nouvelles aventures enrichissantes. Néanmoins, les gériatres insistent que, pour jouir de ce cadeau, il faut savoir gérer ses compétences multiples de façon plus consciente et plus responsable.

Au Luxembourg, en collaboration étroite avec les administrations communales et des ONG diverses, j'ai développé un réseau de clubs seniors qui proposent aux citoyens ayant dépassé le cap des cinquante ans des activités très diverses : peinture sur soie, cybercafé, danse, visites de musées, conférences, gymnastique, exercices de mémoire, natation, agapes, photographie... Les objectifs sont multiples : cultiver ses ressources diverses, acquérir des compétences nouvelles, éviter l'isolement social et la solitude, s'intéresser à l'actualité, rester en échange avec les autres générations, éviter de se laisser enfermer dans les cages dorées de la seule consommation... Dans ce même contexte, je me réjouis de notre collaboration avec notre radio socioculturelle qui propose chaque semaine deux émissions de type « université troisième âge ».

Une mission indispensable de participation politique revient au Conseil supérieur des personnes âgées, aux commissions du troisième âge instituées au sein de nombreuses communes tout comme aux ONG qui regrou-

pent les seniors. Il me tient à cœur de souligner la fonction sociale importante des innombrables associations villageoises ou de quartier. Elles constituent un cadre de rencontre intergénérationnelle et d'engagement bénévole actif.

Il est vrai d'un côté que les générations ne vivent plus sous le même toit et autour d'une même table. Pourtant, de très nombreux seniors assument des missions éducatives importantes en accueillant en semaine leurs petits-enfants. Ils rendent ainsi d'éminents services à leurs familles tout comme à la société. En même temps, leur investissement contribue à la valorisation et au maintien de leurs compétences.

Si je tenais à relever les compétences des personnes âgées et à souligner les investissements requis pour valoriser ces capacités, je sais que l'organisation de soins efficaces au bénéfice des seniors dépendants constitue sans doute la préoccupation majeure de nos initiatives politiques. Dans le contexte de l'évolution économique, sociale et culturelle, ces soins pourront de moins en moins être confiés aux seuls membres de l'entourage socio-familial.

Au Luxembourg, tout comme dans nos pays voisins, le gouvernement investit des moyens considérables pour instituer les services requis : maisons de soins, centres de jour, unités de revalidation gérontologique et de réhabilitation fonctionnelle, réseaux d'aides et de soins à domicile, téléalarme, repas sur roues...

Avec l'Association luxembourgeoise Alzheimer, je partage la préoccupation particulière du bien-être des seniors affectés de troubles psycho-gériatriques. Mes services sont en train d'élaborer un projet de loi portant promotion des droits des personnes concernées.

La loi instituera entre autres des formes diversifiées de tutorat, ainsi que des dispositions de fin de vie. Je me réjouis des initiatives de nombreux gestionnaires de services pour personnes âgées de développer au bénéfice des seniors déments des concepts spécifiques sur le plan tant des infrastructures que de l'encadrement. De même, l'accueil approprié des personnes en fin de vie me tient à cœur. À côté d'unités et d'équipes hospitalières de soins palliatifs, nous avons besoin de dispositifs spécifiques extrahospitaliers : hospices, soins palliatifs à domicile, congés particuliers au bénéfice des membres de l'entourage socio-familial.

Avec l'introduction en 1999 d'une branche spécifique de la sécurité sociale – l'assurance dépendance – , mon pays espère assurer à moyen et à long terme le financement des soins professionnels requis. La mise à disposition de moyens financiers ne résout le problème que partiellement. Les gestionnaires luxembourgeois ont des difficultés à recruter en nombre suffisant des collaborateurs compétents et motivés. Il a été indispensable d'instituer des voies nouvelles de formation professionnelle voire de formation continue en matière de gérontologie, de gériatrie, de soins palliatifs ou d'accueil de personnes affectées de troubles psycho-gériatriques.

Depuis une dizaine d'années, les ministères de l'Éducation nationale et de la Famille proposent avec beaucoup de succès une formation aux fonctions d'aide socio-familiale. Les détenteurs du certificat sont habilités à assurer des aides et des soins de base. En coopération avec le Centre universitaire de Luxembourg et la Fondation universitaire BeNeLux, mon ministère organise un master en gérontologie, formation universitaire qui s'adresse plus particulièrement aux cadres. Sur le plan de la formation et de la supervision, nous devons développer des initiatives particulières au bénéfice des aidants informels.

En tant que petit pays, le Luxembourg a compris particulièrement bien qu'il ne constitue point un îlot isolé. Dans nos services, aujourd'hui, les seniors luxembourgeois sont soignés en grande partie par des frontaliers allemands, belges ou français et par des immigrés, notamment portugais, qui ne parlent pas leur langue et qui ne connaissent que partiellement leurs coutumes et traditions.

Demain, dans ces mêmes services, nous admettrons de nombreux non-Luxembourgeois, immigrés et réfugiés, dont nous devrons étudier la culture pour bien les soigner.Nous avons appris à partager – fût-ce dans des limites modestes – nos richesses avec des pays moins avantagés sur le plan financier. Récemment, le Luxembourg, dans ses projets d'aide au développement, a appuyé plus particulièrement des initiatives au bénéfice des personnes âgées à Cuba, au Liban, à l'Île Maurice et au Tadjikistan. De retour au Luxembourg, j'aurai le

privilège d'y accueillir mon collègue mauricien pour évaluer nos projets communs.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

la délégation luxembourgeoise se félicite de participer à l'événement de cette assemblée mondiale. Elle en attend des impulsions importantes pour nos actions politiques nationales, communautaires et internationales.

Merci de votre attention.

Intervention de S.A.R. le Grand-Duc Henri de Luxembourg lors de la 2e partie de session de 2002 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe Strasbourg

22 avril 2002

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs les Députés,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

C'est un grand honneur et un plaisir tout particulier – à quelques jours du début de la Présidence luxembourgeoise du Comité des ministres du Conseil de l'Europe – qu'il m'est donné de m'adresser à cette auguste assemblée d'élus, représentant la « Grande Europe », réunis ici sous la coupole de l'aînée de nos institutions européennes. Depuis plus d'un demi-siècle, les activités du Conseil de l'Europe ont contribué de manière déterminante à façonner le renouveau et le développement de notre continent.

Au commencement fut l'idée européenne. Elle marqua le début d'une ère nouvelle, traduisant les convictions les plus nobles de ses fondateurs. L'idée prit corps, car elle était tournée vers l'avenir, se proposant d'apprendre du passé et ayant comme ambition suprême de mettre fin à la violence et à l'horreur qui avaient marqué l'histoire européenne. Elle insuffla au vieux continent un cœur et une âme.

Notre foi inébranlable en l'Europe, nous la tenons de cette génération courageuse et visionnaire de femmes et d'hommes qui, ayant eux-mêmes vécu l'indicible, décidèrent d'œuvrer pour que de telles horreurs ne puissent plus jamais se reproduire et entreprirent la réconciliation d'abord, la réforme des mentalités ensuite.

L'idée européenne fut une, mais elle ne fut pas indivisible. Elle devint peu à peu multiforme et se développa à géométrie variable, dans le cadre de plusieurs organisations qui virent le jour dans les années cinquante, et qui mettaient l'accent sur un domaine donné ou une forme plus particulière de dialogue et de coopération. Pendant quatre décennies, cette évolution se limita à la moitié occidentale de notre continent.

Monsieur le Président,

À y réfléchir et à y regarder de plus près, les valeurs promues par le Conseil de l'Europe relèvent de l'universel et de ce fait sous-tendent dès l'origine l'action unificatrice européenne.

Rassemblant les démocraties occidentales pendant presque quarante ans, le Conseil de l'Europe vivait sa vie institutionnelle à sa manière, sans histoires et même – si je puis dire – plutôt replié sur lui-même. Muni de ses préceptes, il évoluait en définissant de nombreuses bonnes pratiques et en élaborant des instruments juridiques, qui s'avéraient – et s'avèrent toujours – d'une grande pertinence pour le développement des sociétés des États membres.

Ceci étant, le Conseil vivait à l'ombre de la formidable dynamique d'intégration économique, puis aussi politique et institutionnelle, qui réunissait une partie de ses membres dans le cadre des Communautés européennes, devenue l'Union européenne.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle d'aucuns, y compris à l'intérieur même de l'Organisation, se posent la question de l'avenir du Conseil de l'Europe au fil du renforcement permanent et des élargissements successifs de sa sœur cadette.

En fait, les deux institutions sont et resteront, j'en suis convaincu, des émanations fortes et originales des idées

qui ont fondé le renouveau de l'ordre européen. Toutes deux œuvrent en faveur d'un espace européen où les droits de la personne sont protégés, et où est mis en œuvre un ordre juridique commun visant à assurer la paix, la liberté, la justice, la sécurité et la stabilité. Ce faisant, elles se renforcent et se complètent mutuellement. C'est la méthode choisie qui les distingue.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Les normes fondamentales qui dictent l'action du Conseil de l'Europe sont pérennes et immuables. Elles tiennent leur légitimation directement de l'obligation, qui est aussi l'ambition première des États de droit et des démocraties pluralistes, de garantir à l'ensemble de leurs populations – et à chaque Européen individuellement – le meilleur cadre possible pour s'épanouir en rendant leurs sociétés plus justes et plus respectueuses des droits et libertés d'autrui.

Grâce à l'action dévouée et sans relâche du Conseil de l'Europe, ces normes ont connu un affinement constant. La démarche est marquée par la recherche délibérée du passage au niveau toujours plus élevé.C'est ainsi que le corps normatif de l'Organisation – et, partant, celui de ses États membres – se transforme au fur et à mesure en un tissu qui enveloppe et protège en les nourrissant les domaines les plus variés de la vie de nos sociétés modernes.

À l'image de la Convention européenne des droits de l'homme, fixant dès l'origine des minima ambitieux en eux-mêmes de protection des droits de la personne, et de l'action de sa Cour, qui encourage en permanence des améliorations, l'Organisation toute entière est vouée à l'amélioration de la gestion de la chose publique dans ses États membres.

En se basant sur la protection première de ces droits fondamentaux et inaltérables, le Conseil de l'Europe s'investit en toute logique dans les secteurs de nos sociétés qui sont les plus porteurs d'avenir, tels que le domaine social, l'éducation, la culture, la jeunesse, les sports et l'environnement.

Ce qui m'attire le plus dans la façon d'être du Conseil de l'Europe, c'est sa foi en l'avenir et son opiniâtreté à croire dans le meilleur de l'Homme. Étrangère au domaine du purement spectaculaire, la plus ancienne organisation politique de l'après-guerre de notre continent est une force tranquille œuvrant pour le bien de tous. Patiente et persévérante, elle réunit toutes les qualités d'un bâtisseur, et ce depuis plus d'un demi-siècle. Son avantage réside dans la persuasion, le dialogue, la coopération et l'assistance.

Que le Conseil de l'Europe vérifie régulièrement le respect des engagements que ses États membres ont librement souscrit lors de leur adhésion me semble être une de ses qualités essentielles. Le monitoring est une activité transversale fondamentale qui relève de la certitude que tous les États sont faillibles et que des réformes peuvent à un moment ou un autre s'imposer à tous.

Le Grand-Duché a lui aussi procédé plus d'une fois à des réformes sur la base des travaux du Conseil ou d'arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. La variété et les rôles complémentaires des organes statutaires contribuent à l'originalité du Conseil de l'Europe en ce qu'elles constituent – sur le plan intra-institutionnel – une traduction effective des principes et structures démocratiques que l'Institution préconise vers l'extérieur.

sLa somme des activités des organes constituants fait la richesse et la force de l'Organisation. Cela étant, je tiens à rendre hommage :

- au rôle de témoin des droits de l'homme et de la démocratie et à la fonction d'impulsion politique de l'Assemblée parlementaire ;

- à l'action de mise en valeur – par le truchement du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe – de l'apport des villes et régions dans l'échafaudage continental ;

- à la défense des droits de la personne humaine par le biais des Juges de la Cour européenne des droits de l'homme et par l'action du Commissaire aux droits de l'homme ;

- à l'engagement dont font preuve les organes spécialisés, à l'image de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance et du Comité pour la prévention de la torture ;

- à la gestion des affaires politiques par le Comité des ministres ;

- à la contribution des Conférences des ministres spécialisés en vue de solutions à apporter aux problèmes de société qui se posent à nous tous ;

et enfin

- aux Comités directeurs et aux autres réunions d'experts tissant un large réseau de contacts et d'échanges au plan européen.

Le Luxembourg, qui est fier d'avoir été un pays fondateur européen à plus d'un titre, s'est depuis toujours senti à l'aise au sein de cette grande famille démocratique et respectueuse de la prééminence du droit, où tous les États sont représentés sur un pied d'égalité. Il s'est, en conséquence, investi en tant que partenaire engagé, dans la recherche d'une Europe toujours plus unie autour des mêmes grandes valeurs et des mêmes objectifs fondamentaux.

C'est cette démarche qui a amené le gouvernement luxembourgeois à placer le semestre de Présidence du Comité des ministres de votre Institution sous le thème de la « bonne gouvernance » et de la réalisation des objectifs fondamentaux du Conseil de l'Europe. Mon pays s'est réjoui – avec ses partenaires de la première heure – des premiers élargissements du Conseil de l'Europe, puis de son ouverture aux nouvelles démocraties qui souhaitaient rejoindre l'Institution dans la foulée des grands bouleversements de la fin des années quatre-vingts.

Qui ne se rappelle encore, à ce sujet, dans ce même bâtiment, dans ce même hémicycle, l'évocation, par le Président Gorbatchev, de la « Maison commune européenne ». N'est-il pas vrai que grâce au Conseil de l'Europe l'édifice se construit progressivement, pierre par pierre, sur la base des textes fondateurs de l'Organisation et de son large dispositif conventionnel, pour réaliser l'Europe sans clivages que l'Organisation a célébrée lors de son cinquantième anniversaire, à Budapest, en mai 1999 ?

Sa transformation fondamentale en une grande aventure paneuropéenne, mise en route dans la foulée du 1er Sommet du Conseil de l'Europe à Vienne de 1993, et confirmée par le 2e Sommet de 1997, a déjà porté ses fruits. Sur la base de l'expérience acquise, elle a enrichi les anciens membres et donné espoir et perspectives d'avenir aux nouveaux.

Ce qui est le plus frappant dans l'histoire récente de l'Institution et qui confirme son rôle et son dévouement dans la réconciliation et la construction européenne, c'est qu'elle ait eu le courage, la volonté politique et la capacité de s'ouvrir à des États en proie à des difficultés internes ou sortant de querelles intestines et de conflits fratricides afin de leur prêter main forte de l'intérieur. L'adhésion de la Bosnie-Herzégovine, prévue dans le courant de cette semaine, en est un exemple tangible et bienvenu, que nous tenons à saluer chaleureusement en souhaitant à ce nouvel État membre que la chance lui sourie enfin, à l'aube de son intégration dans l'Europe.

Monsieur le Président,

Si j'ai pu m'exprimer à cette tribune aujourd'hui en tant que Chef d'un État qui vit la construction européenne au quotidien, à l'inclusion des bénéfices de paix, de stabilité, de sécurité et de prospérité qu'elle engendre et dont l'engagement pour l'Europe relève de la plus pure des convictions, c'était aussi pour marquer – du fond du cœur – le plein attachement du Luxembourg et de sa population toute entière aux valeurs et aux objectifs du Conseil de l'Europe.

Toast de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du dîner offert par Monsieur le Président de la Confédération Suisse en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse
Berne

25 avril 2002

Monsieur le Président,

La Grande-Duchesse et moi, nous voudrions tout d'abord vous exprimer nos remerciements les plus vifs pour l'accueil chaleureux que vous-même, les autorités canto-

nales et la population de la Confédération helvétique nous ont réservé.

Vos paroles nous ont très touchés et cette visite nous émeut alors qu'elle évoque dans l'esprit de la Grande-Duchesse et de moi-même des souvenirs des plus chers, mais aussi des sentiments de reconnaissance à l'égard de votre pays qui a contribué à notre formation comme à celle de nombreux de nos compatriotes.

Nous apprécions d'autant plus votre invitation qu'elle nous permet de retrouver en votre personne l'Homme d'État qui incarne si bien les qualités suisses. Avec prudence, mais avec détermination, vous avez veillé et continuez à veiller à l'équilibre des finances publiques et, ce faisant, vous apportez avec doigté une contribution essentielle à la stabilité de votre économie.

Vous avez, de concert avec vos collègues du gouvernement – dont Madame Dreifuss et Monsieur Deiss que nous sommes heureux de saluer parmi nous ce soir – su convaincre vos compatriotes que le rôle traditionnel de la Suisse, comme médiateur honnête dans les conflits à travers le monde, peut devenir encore plus significatif grâce à l'adhésion de la Suisse aux Nations unies. Votre présence active au sein des instances onusiennes vient à son heure au moment où les horreurs des attentats du 11 septembre et les événements sanglants au Proche-Orient hantent toujours nos esprits.

Cinquante-cinq ans après la dernière visite officielle effectuée en Suisse par un Souverain luxembourgeois, en l'occurrence la Grande-Duchesse Charlotte ma grand-mère, force est de constater que votre pays et le nôtre continuent à œuvrer pour la paix.

Notre pays, situé entre deux civilisations qui se sont opposées pendant des siècles jusqu'en 1945, a été le théâtre de nombreuses dévastations d'où est né un engagement profond de nos compatriotes pour la paix.

Votre pays a, grâce à l'action de Henry Dunant, fondé le mouvement universel de la Croix-Rouge dont la devise est précisément *Per humanitatem ad pacem*.

Henry Dunant n'a-t-il pas persuadé les autorités de votre pays à réunir une conférence internationale des États qui ont signé et ratifié les Conventions de Genève ? Demain, nous serons accueillis à Genève à la salle Alabama où fut signée la première de ces Conventions.

Ce sera une heureuse occasion de nous rappeler que votre pays a procuré au droit humanitaire ses lettres de noblesse dans les facultés universitaires.

Votre pays a donc judicieusement utilisé et utilise toujours ses talents dans l'intérêt de cette cause éminente qu'est la paix.

Il n'y aura pas de paix sans la compréhension de l'autre et sans la tolérance. Il ne saurait y avoir de paix là où prévalent misère, faim, indigence et maladies.Dans ce contexte, l'aide au développement prend toute sa signification. Le Luxembourg, en y consacrant plus de 0.80 % de son PNB, a rejoint le peloton des cinq pays qui ont dépassé l'objectif fixé à cet égard par les Nations unies.

La Suisse peut elle aussi se targuer d'apporter une contribution considérable à la lutte contre la pauvreté, contre la faim et contre les maladies. Dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, nos deux pays ont une démarche identique. Je ne peux que m'en réjouir.

Les idées maîtresses des pères fondateurs de l'Europe communautaire visaient l'unification du continent précisément dans la paix et la prospérité.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'aspiration à la paix était très forte, alors qu'à l'époque les populations des pays européens étaient encore sous le choc des dévastations et des atrocités.

La méthode de l'intégration a abouti à la réconciliation des cultures européennes. Au fil des années l'intégration européenne s'est approfondie et l'Union continue à s'élargir.

Le 23 juillet prochain, nous commémorons à Luxembourg le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du premier des traités de l'Europe communautaire : le traité CECA, instituant la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier.

Ce sera pour nous Luxembourgeois l'occasion de nous souvenir que cinquante années de paix ininterrompue ont

affermi et – même étendu sur le plan monétaire – notre souveraineté et notre identité.

Nous souhaitons partager cette expérience avec votre pays. Il vous faudra appréhender cet avenir avec circonspection, sans précipitation et en préparant consciencieusement les mentalités. En un mot, avec les qualités qui caractérisent les Suisses.

C'est dans ce sens, qu'avec la Grande-Duchesse, je lève mon verre à la santé de Monsieur le Président et Madame Villiger, à celle du peuple suisse et à une coopération confiante et amicale entre nos pays.

Allocution d'ouverture de Mme Marie-Josée Jacobs, ministre de la Promotion féminine, ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, lors de la conférence « Différences salariales entre les femmes et les hommes : Comment agir sur les inégalités » Kirchberg

2 mai 2002

Cher collègue Ministre,
Mesdames, Messieurs,

Les représentants et représentantes

des syndicats
du patronat
des entreprises
des ONG
des administrations
de la presse

soyez les bienvenus à la conférence sur les « Inégalités salariales entre les femmes et les hommes : Comment agir sur les inégalités ? ». Vous savez très certainement que cette conférence fait partie du projet sur l'Égalité de salaire que le ministère de la Promotion féminine réalise dans le cadre de la stratégie européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'organisation du projet n'aurait pas été possible sans le soutien du ministre de l'Emploi. Voilà pourquoi je tiens à remercier tout spécialement Monsieur Biltgen, curieux, tout comme moi d'ailleurs et comme vous-mêmes, de connaître les résultats du projet à ce jour. Aujourd'hui, nous en faisons un bilan intermédiaire qui est très important. Le projet quant à lui continuera jusqu'au 31 décembre 2002.

Si j'ai bien compris mes collaboratrices, vous partenaires, désirez que le ministère de la Promotion féminine continue dès à présent le dialogue concernant le sujet « Salaire égal pour les femmes et les hommes pour un travail égal ou équivalent ».

Quand je pense qu'au moment où nous avons débuté le projet, le 12 janvier dernier, certaines personnes prétendaient qu'au Luxembourg l'inégalité de salaire n'existait pas et que nous n'avions pas besoin d'en discuter. Et où en sommes-nous maintenant ? Les syndicats, les représentant(e)s des entreprises et du patronat souhaitent poursuivre le dialogue à ce sujet.

Il va de soi que j'exaucerai ce souhait en soutenant un ou plusieurs groupes de travail qui traiteront les sujets du salaire et de son évaluation. Je voudrais remercier les partenaires sociaux pour leur engagement. Ils étaient nombreux à participer aux réunions du Comité de Pilotage et aux réunions préparatoires. Les trois ateliers que nous avons organisés étaient quant à eux également bien fréquentés. Nous avons fait un grand pas en avant dans le dialogue portant sur l'égalité des sexes.

Un grand merci aussi à nos partenaires transnationales. Madame Françoise Goffinet du ministère fédéral belge du Travail et de l'Emploi, qui nous a gratifié de son expérience pour notre travail. La Confédération européenne des syndicats (CES) participe activement au projet. Au Portugal, notre législation en matière d'égalité salariale est comparée à celle des pays européens.

L'objectif du projet portugais est d'élaborer des suggestions afin d'améliorer la législation en question. La bonne pratique est recherchée. Le Luxembourg dispose, dans ce cadre, du plan d'égalité qui fait partie des négociations des conventions collectives. Naturellement, un plan d'égalité doit également comprendre le respect de l'égalité de salaire pour un travail égal ou équivalent. Je voudrais spécialement mettre en évidence les efforts des délégué(e)s à l'égalité. Je sais qu'ils et elles sont présent-e-s en grand nombre à la conférence d'aujourd'hui et je

connais très bien leur intérêt pour la formation et l'information, thèmes abordés lors des ateliers.

L'analyse des statistiques est un autre élément du projet. Les expertes du CEPS et du Statec nous feront-elles part aujourd'hui de nouvelles conclusions ? En tout cas, un grand merci à Mesdames Lejealle et Casali pour leur excellente collaboration. Le Projet « Égalité de salaire » n'existerait pas sans l'appui et le soutien de la Commission européenne. Elle exige de notre part un échange entre partenaires nationaux et internationaux.

N'oublions pas que ce projet est une action qui a lieu dans le cadre du plan d'action national pour l'emploi dans lequel les partenaires sociaux et le gouvernement se sont engagés.

Sur le plan international, il existe un fort échange d'expériences et de pratiques. Ce projet est un exemple de collaboration au sein d'une tripartite : gouvernement, patronat et syndicats. La reconnaissance européenne représente certainement une valeur ajoutée tant pour le projet que pour notre travail commun.

Je voudrais maintenant saluer nos deux orateurs, Monsieur le Professeur Dr. Christof Baitsch et Monsieur Thomas Bethmann. Tous les deux vont nous entretenir sur des sujets qui ont été abordés lors des ateliers et groupes de travail :

Comment fonctionne en pratique la classification et l'évaluation de l'activité professionnelle de manière neutre sans distinction du sexe (féminin ou masculin) ?

et

La conciliation des besoins des salarié(e)s et des employeurs à travers l'exemple du congé de paternité d'un dirigeant du secteur artisanal.

Mais je voudrais également saluer Madame Willis-Mazzichi de la Commission européenne. Elle accompagne notre projet et nous rappelle constamment sa dimension européenne.

Mesdames, Messieurs, je vous souhaite une matinée intéressante.

Discours de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, au sommet Otan-Russie Rome

28 mai 2002

Mon père, né en 1924, quelques années après la première guerre mondiale, a été obligé – ainsi allait le monde – à devenir soldat contre son gré pendant la Deuxième Guerre mondiale et ensemble avec les hommes et les femmes de sa génération, il a contribué à faire de la réconciliation de l'Europe occidentale une réalité perceptible pour ses enfants.

Moi, je suis né trente années plus tard, en 1954, peu de temps après Tony Blair qui est visiblement plus âgé que moi. J'ai vu, jeune garçon, gosse, les traces dans nos villes et villages de la Deuxième Guerre mondiale et j'ai vu, jeune, dans les visages de ceux qui étaient revenus des champs de bataille, les blessures de guerre qui continuaient à accabler ces hommes et ces femmes. J'ai grandi dans l'atmosphère européenne d'après la Deuxième guerre qui était une atmosphère de guerre froide. Certes, la lecture du monde était beaucoup plus simple qu'aujourd'hui. Il y avait le camp des bons et il y avait le camp des méchants et par conviction et par cheminement national et individuel, nous savions spontanément où nous placer, où nous ranger, où prendre place. Pour simple qu'il fut, ce monde était très dangereux, angoissant, n'ouvrant pas de perspectives aux jeunes que nous étions. Aujourd'hui, la lecture du monde est devenue plus compliquée. Il y a de nouveaux défis, la menace énorme du terrorisme qui reste une menace non seulement pour les États-Unis mais pour l'humanité, combats de tous les jours et pour plusieurs années encore. La lecture du monde est devenue plus compliquée, mais les perspectives sont devenues des perspectives heureuses parce que sur notre continent l'angoisse est en train de s'évader. Les jeunes sont pleins d'espoir. Nous savons aujourd'hui que ceux qui sont nos enfants, ceux qui sont de la génération d'après nous, ne connaîtront plus la guerre en Europe.

Alors, un heureux concours de circonstances autobiographiques fait qu'aujourd'hui nous soyons devenus les notaires de cette réconciliation entre les deux parties de l'Europe. Notaires et acteurs et bénéficiaires pour toujours des résultats de cette réconciliation entre les deux

paix de l'Europe. Alors moi, plus jeune que d'autres, je voudrais rendre hommage à ceux qui ont rendu tout cela possible, ceux qui ont libéré l'Europe à la fin de la Deuxième Guerre, ceux qui se tenaient solidairement à ses côtés pendant des décennies dangereuses et vacillantes, au Président de la Fédération de Russie, qui a pris sur lui de faire ce pas important qui fut un pas continental.

Cette journée romaine est une bonne journée pour l'Europe, pour la solidarité transatlantique et pour les jeunes de demain. Ceux qui, aujourd'hui, à travers le monde, s'affrontent en de très stupides adversités, devraient parfois jeter un regard sur cette Europe qui a su tirer les leçons de l'histoire, ensemble avec les Russes et nos amis d'outre-Atlantique.

The European Union: a promoter of peace, development and dialogue, discours de Mme Lydie Polfer, Vice-Premier ministre, à l'Institut iranien d'études politiques
Téhéran

29 mai 2002

The European Union is a profoundly political project which has attempted to achieve important political goals through economic means. After centuries of confrontation, culminating in two world wars, the founding fathers of the Union tried to bind together France and Germany, only 6 years after the end of the most devastating conflict, in an act of unparalleled political reconciliation, through the establishment of a coal and steel community.

Fifty years and quite a few achievements later, the raison d'être of the European Union can still be described with just one word: peace. Two generations of Europeans have by now been brought up in times of peace – in fact they take the absence of war for granted.

The early promoters of Europe had just one concern: to ban the demons of war from the European continent. The method was a new one : Cooperation and dialogue among nations, resolving their problems through common institutions, in a relationship no longer built on strength but on mutual respect and equal rights and the rule of law.

By dismantling barriers against trade and the movement of people, goods and money, Europe has created a successful single market with its own single currency. It has become the mightiest trading bloc and the most significant economic player on the world stage and provides more than 60% of all development assistance to poorer countries.

This evolution obviously widens the scope of responsibilities for the EU in international affairs, especially since over the years, there has been a growing recognition that there is a gap between our role as the largest trading block in the world and the role we are playing politically. I consider it naïve to believe that the vicious demons, which brought war and pain have been chased away forever. The atrocities of Bosnia and Kosovo should remind us of the looming danger - and our responsibility - in Europe and elsewhere.

While European Union countries share their sovereignty in many areas, they have not abandoned it altogether to some great supranational entity. In other words, we are not witnessing the creation of the United States of Europe. The members of the Union remain sovereign states. But they have chosen to work together, sometimes supranationally, sometimes inter-governmentally. In other words, sometimes we act as Europe (for instance in the Commun Agricultural Policy), sometimes as Europeans (in foreign relations) .

Nevertheless there has been a growing recognition that we can accomplish more in the external field when we work together than when we operate as separate national entities.European leaders clearly understood this during the break-up of Yugoslavia in the 1990s where a quarter of a million people were killed, millions became refugees and we had to witness the grim reality of mass graves and ethnic cleansing.

This painful experience was the main reason for the establishment of a Common European Foreign and Security Policy through which the member States of the Union are trying to move from a foreign policy of declarations full of strong nouns and weak verbs to a policy of real commitment.

Be aware we are not establishing a super state. There will be, for the foreseeable future, as many foreign minis-

ters and foreign ministries as there are member countries, all with their different experiences and different perspectives. What we are establishing is not a single but a common policy.

Because the European Union and its political, economic and social benefits are the result of the unique way of so many sovereign countries working together to ensure peace and welfare for their citizens, Europe has the moral obligation to try and share this pattern of behaviour in international relations. This is done through the process of enlargement of the Union towards the countries of Central and Eastern Europe. On a wider scale we try to achieve it through agreements negotiated with other countries or groups of countries, through free trade and political dialogue and our commitment for a multipolar world.

Since preservation of peace was and is at the heart of the European project, the Union has a significant role to play as a promoter of peace, dialogue and development. Together the countries of Europe have the combined force to make the difference on the world stage.

Take the provision of development assistance, an area in which the EU countries are the largest contributor.

Spent properly, this assistance can make a real difference. Like in the Middle East where EU support for the Palestinian Authority has not only provided essential services in health and education, but also ensured the continuing existence of the Palestinian Authority.

The EU is the most important trading block in the world alongside the US. And nowhere has its increasing power and influence been more evident than at Doha.

Described by one reporter as “the major driving force on world trade”, the EU succeeded in forging more links between trade and environmental issues than anyone believed possible, achieving a round which focused above all on sustainable development. We have been working efficiently to rebalance the scales in favour of the poorest, a step on which we can build on in the coming years.

But here we come to a conceptual argument which I want to address. Security in a globalizing world is not only about military capacity. For the Union, we have tried to develop a whole set of rules to secure a high level of security.

The same pattern shoud apply to international relations. While the agenda of international meetings continues to focus on the traditional problems of foreign policy, more and more foreign ministers find themselves faced with issues which are rather new to the foreign policy debate.

They have to address the relationship between security and the dark sides of globalisation. They have to discuss the illicit trade in drugs, money laundering, trafficking in human beings, international crime, terrorism, state failure. These are all problems which can only be resolved through efficient international cooperation. To tackle these problems we need international agreements, international rules and international institutions which can implement and police them.

We can no longer think of security in military terms or simply in terms of defending state borders. We have seen the widespread development of nuclear weapons as well as of weapons of mass destruction. We experience the proliferation of other threats such as environmental degradation; disease, famine and migration that transcend state borders.

Capital moves around the world, electronic communications transmit ideas. Above all this lies a growing recognition that human rights are universally valid. Put all these things together and you recognize that no nation state however mighty, can impose its will. Not even the greatest countries can do everything on their own. What is required is multilateral cooperation? I believe that the main role of the European Union in international affairs must be to strongly advocate this multilateralism. The European Union is the best example of institutionalised multilateralism, of the sharing of sovereignty for a common purpose.

We Europeans are aware, that we cannot have development without peace. Most of the poorest nations in the world are either in the midst of an armed conflict or have only recently emerged from it.

At he same time we know that we cannot achieve peace without development.

It's this conviction that led us in Doha to insist upon a new WTO round, that would make the world trading system fairer for the poor. We not only want to give them improved access to the markets in richer countries. We want to ensure as well that they can take advantage of this market opening.

At the same time we want to increase development assistance. That is what we pledged to do at Monterrey. We want to reach a bargain with poor countries that we will provide them with more assistance in return for their commitment to higher standards of governance.

I said just a few moments ago that we are not trying to built a European super state, and this applies to all aspects of our societies. The different languages and cultures of Europe will not vanish into a common melting pot, just as national interest and different sensibilities will continue to prevail. The nations of Europe are not worried about their specific cultural identity. The strength of Europe is diversity and solidarity, not the search of hegemony or cultural domination.

Take the example of my country, in fact the smallest member of the Union. Surrounded by Belgium, France and Germany it has hardly 2600 square kilometers and a population of about 470.000 people, a country, that since the early Middle Ages has participated in both the German and French cultural spheres and still developed and kept an identity of its own.

Nowadays Luxembourg holds the highest percentage of foreign residents of all the countries of the European Union. The city of Luxembourg counts 53 % of non-Luxembourgers, divided into 118 different nationalities.

As seat of a certain number of European institutions, the capital has become the home for many European officials working there. Its vocation as international banking center has attracted many foreign banks and a qualified working force. This massive presence has not given rise to major conflicts or xenophobia.

On the contrary, most of my fellow citizens would probably claim that life in Luxembourg has become richer, thanks to the cultural and material input of those immigrants.

Looking at our history, your will learn that Luxembourg developed over the centuries into a strategically crucial fortress. This did not only bring us prosperity, but successive political, economic and cultural domination by foreign powers. Our strategic position in the heart of Europe brought us much suffering in the past as it helped bring prosperity in the second half of the 20th century. When the fortress of Luxembourg was destroyed in 1867 and the country declared neutral, Luxembourgers thought that they would be able to concentrate on their economic and political development. But neutrality was a mere illusion. It was violated in the first and in the second world war.

Wary of foreign occupation and instability, wary of being the constant theatre of military actions, Luxembourgers no longer wanted to be witnesses and victims. They seized the opportunity to become actors in the extraordinary adventure of European unification.

The post-war Luxembourg government was convinced that it was only by enshrining the country firmly into a whole network of organizations, that Luxembourg could guarantee its sovereignty and security and not to forget, its access to larger markets.

Luxembourg also has the reputation of being an honest broker and active compromise-builder between partners. Being small and embedded in a multicultural and multilingual environment (- in fact, Luxembourgish a language of German origin, is the national language, French the language mainly used in administration while German is the third commonly spoken language-) you are more open and thus more sensitive to others. This openness implies that can better understand the point of view of your partners and come up with solutions, which are acceptable for all sides concerned. These specific features of Luxembourg, as well as our European commitment explain why my country was grateful for the Iranian initiative to launch the project of Dialogue among civilizations.

To put things right : we do not see the dialogue between cultures as a dialogue between two distinct poles, with, on one side the European Union, part of the Western world with a mainly Christian heritage and on the other side the Islamic world. This cliché overlooks the complexity of the situation.

The developing culture in Europe encompasses all civilizations. We have, in the European Union, millions of citizens or residents who recognize in themselves both the values of Europe and those of Islam.

We should therefore try to avoid presenting the dialogue amongst civilizations as a dialogue between North and South or as mainly a dialogue between religions. This dialogue has to be established within societies as well. It calls for the participation of all, particularly women and young people and of all forces of civil society. The basic aim is a better understanding and the promotion of tolerance on the basis of universally held values and of international law.

European and Islamic countries have shared a great deal of history, much of it turbulent. We have learnt much from one another and our respective civilizations bear the imprint of our cultural interaction.

I am convinced that we can make dialogue a key factor in calming tensions in our globalizing world. The tragic events that took place in New York on September 11, reinforce the relevance of my conviction. But let us not deceive ourselves. This dialogue of civilizations entails responsibilities and the observance of certain rules, not only at the personal level but also in the public domain and in political life. It must be based on the voluntary commitment of individuals and societies to respect a set of essential principles and rights. It is therefore a democratic and pluralist process that presupposes a respect for human rights and fundamental freedoms. The dialogue of civilizations requires that we reconcile the universality of rights and the diversity of the human condition.

I am deeply convinced that learning to know the cultures of other people, and listening to what they have to say, is a way of dispelling hatred, ignorance and mutual distrust and helps to build peace. We should therefore learn what each culture owes to the others. We should at the same time recognize that civilizations are not immutable, that they continuously change and redefine themselves according to circumstances and new interactions. The need for the dialogue of civilizations results from the fact that people and cultures cannot exist in isolation. Without dialogue, cultures and civilizations decline and are condemned to disappear. They have a vital need of contact, innovation, interaction, exchange. We need a dialogue founded on equality, on dignity and above all on tolerance.

None of us are qualified to give a truly impartial view of our own or of the other cultures. Our systems of thought are conditioned by past and present experiences as well as by the faith of past and present ages. All this risks to distort our vision.

The real challenge as rational people is to acknowledge that our view is partial and to do what we can to avoid prejudice and misconception. Especially the events of September 11 and the international fight against terror, have brought back many of the old distorted images. Some in the West link the atrocities in the United States, with suicide bombings in Israel, abuse of women and minorities in Taliban-controlled Afghanistan and the calls to arms of extremist Muslims.

Meanwhile, a similar process is in operation in parts of the Islamic world, with some people ready to describe Western culture as subversive and Godless. Some link anti-Jewish rhetoric with memories of every conflict in which Christians and Muslims have fought on opposing sides, right back to the Crusades, to produce fantasies of a Western conspiracy against Muslims everywhere.

When speaking about dialogue and a better understanding between cultures and religions, we should therefore begin by promoting a closer knowledge of our shared history, made up of a mixture of positive exchanges as well as conflicts. Dialogue as I understand it, means seeking a common understanding of those values that will guide us through the twenty-first century.

In Western countries we praise ourselves sometimes on the tolerance of our societies today. Some people tend to attribute this to the rise of a secular society or the absence (at least the minor role) of religion in contrast to the apparently dominant role of religion in Islamic countries.

A closer look reveals that our western societies are by far not as secular as we sometimes like to think. Our laws and ways of thinking have deep roots in the Christian tradition.

On the other hand we should never forget that western societies have given birth, at different moments, to such intolerant ideologies as communism, colonialism or nazism.

It is important that we all question the commonly held perception. It's the only way to understand the dangers of generalizations which lead to that sort of common prejudices on which builds Samuel Huntington's book : "The Clash of Civilizations".

Still, it is legitimate to try and identify points of difference between different faiths, as well as points of similarity, because understanding what people believe in, is of help while trying to understand how people behave.

Extremist fanaticism, which denies the humanity of other human beings, can never be accepted in a world built on diversity.

Extremism can appear in many forms, and has over time. None of our civilizations, countries or religions has been immune.The great challenge in the years to come is simple: it is that of "humanizing globalization". We must recognize that the cultural, spiritual and linguistic diversity of humanity, far from constituting an obstacle to dialogue, is a guarantee of its richness.

How to succeed in this important task? What can we do to make the dialogue between and within cultures and civilizations a success?

I see four conditions to it.

First, we have to strengthen the importance of justice and solidarity in international relations. Without a strong commitment to justice and solidarity, to the real needs of people, to improving their daily situation, the concept of dialogue will remain an empty shell.

Secondly

The dialogue of people and cultures asks for the respect of the other and a clear understanding of ourselves. To respect other persons is to know them, not to perceive them as radically different without any possibility of identification.

Third

Dialogue between cultures needs humility. Every nation, every civilization has the right to be proud of what it has given to humanity. But each and every culture has experienced at one moment or another the darker sides of our human nature. We all have succumbed to intolerance, hatred ….

Therefore we all have to look at ourselves from a new and different angle, we have to find the force to confront our past to enable a better future.

Finally

We shouldn't be afraid to acknowledge universal ethical values.

No nation, no religion, no achievements can be built on the denial of humanity and human rights. To stand up for the rights of each and every man, woman or child is to emphasize the link of solidarity that unites all mankind.

I thank your for your attention.

Discours de M. Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, au Sommet mondial de l'alimentation
Rome

10 – 13 juin 2002

Le Sommet mondial de l'Alimentation de la FAO en 1996, qui suivait la Conférence mondiale de l'Alimentation de 1974, se fixait comme objectif principal de réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées jusqu'à 2015 au plus tard. C'est aussi un des objectifs de la Déclaration du Millénaire que nos Chefs d'État et de gouvernement ont adoptée en 2000.

Nous savons que le bilan établi par la FAO sur les résultats de notre action commune menée depuis le Sommet mondial de l'Alimentation en 1996 est loin d'être satisfaisant : plus de 800 millions d'habitants continuent de souffrir de faim et sont sous-alimentés.

Or, devant le fait que le siècle présent verra doubler la population mondiale actuelle, il faut analyser sans complaisance les causes de la persistance de la famine.Le Grand-Duché de Luxembourg continue à partager pleinement les objectifs de la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale et la résolution à adopter lors de ce Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après devrait aboutir a un consentement des gouvernements nationaux et de la communauté internationale à mobiliser d'avantage la volonté politique et les ressources nécessaires.

1 milliard 300 millions de personnes, – soit à peu près la moitié des actifs de la population mondiale – , travaillent toujours dans l'agriculture. 28 millions possèdent un tracteur, quelque 300 millions ont un capital sous forme d'une traction animale, mais un milliard – donc la très grande majorité – , ne disposent d'aucun capital, travaillent à la main et avec des instruments rudimentaires. Il en résulte un écart de productivité important et les revenus d'une large majorité de la population rurale ne cessent de diminuer. Face à cette situation, nous ne pouvons guère trouver de solution dans un contexte de libre échange non discriminatoire, d'alignement des prix sur le moins disant mondial, de baisse tendancielle des prix agricoles réels.

Le Plan d'action de 1996 pour la mise en œuvre duquel la FAO a un rôle majeur à jouer comportait sept engagements.

Il m'importe, en tant que ministre de l'Agriculture, d'en rappeler l'engagement qui dit entre autres qu'il importe « de poursuivre des politiques et méthodes participatives et durables de développement alimentaire, agricole, halieutique, forestier et rural dans les régions à potentiel élevé comme dans celles à faible potentiel, qui sont essentielles pour assurer des approvisionnements alimentaires adéquats et fiables au niveau des ménages ainsi qu'aux échelons national, régional et mondial ». Nous devons promouvoir une agriculture multifonctionnelle, durable et tenant compte des besoins en matière de sécurité alimentaire.

L'éradication de la faim passe aussi par la promotion de la condition féminine. Dans bon nombre des régions les plus pauvres, la production de denrées alimentaires est assurée par les femmes. Notre objectif devra être la suppression des inégalités et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les sociétés et toutes les économies.

Sur le plan européen et plus particulièrement au sein de l'Union Européenne, la Politique agricole commune (PAC) nous a permis, malgré certaines insuffisances, d'arriver à une large autosuffisance alimentaire. Le marché à lui seul ne peut pas tout faire. Il nous faut des États bien organisés, qui combattent la pauvreté et renoncent à la course aux armements et à la violence

Nous devons reconnaître le droit de chaque pays – ou groupe de pays – à la souveraineté alimentaire, et notamment à l'autosuffisance alimentaire. Nous sommes dans l'obligation de soutenir ce modèle d'agriculture par nos efforts en matière d'aide au développement. Mon pays a régulièrement augmenté son Aide publique au Développement (APD) au cours des 15 dernières années. Ainsi en 2001, son APD a été de 0,82 % du revenu national brut.

Quelque 25 % de ces fonds sont alloués à des pays parmi les moins avancés (six de nos dix pays partenaires sont des PMA). 10 % de notre APD sont consacrés à l'agriculture. Les actions menées en milieu rural dans les autres secteurs prioritaires de notre coopération – l'eau, la santé et l'éducation – bénéficient avant tout à la population rurale. Finalement, bon nombre de nos actions sont consacrées au développement rural intégré.

C'est parmi la population vivant en milieu rural que se trouve la partie la plus pauvre de l'humanité ; la lutte contre la pauvreté et la faim est inséparable d'une attention nouvelle et d'un engagement accru à réserver au domaine de l'agriculture.

Nous sommes prêts à nous engager dans cette voie, tout comme nous continuerons à augmenter notre Aide publique au Développement dans les années à venir.
Pour conclure, je voudrais citer notre Premier ministre Jean-Claude Juncker qui a récemment déclaré que le Luxembourg a l'ambition d'aider à briser la pointe de la pauvreté, de figurer parmi les pays qui réalisent le plus d'aide publique au développement par rapport au PNB et d'appartenir – pour ainsi dire – au G 0,7.

Enhancing Malaysia – Luxembourg Economic Relations, discours de bienvenue de M. Henri Grethen, ministre de l'Économie, lors du déjeuner offert en l'honneur de S.E. Dr. Mahathir Mohamed, Premier ministre de Malaisie

Luxembourg
12 juin 2002

Mr. Prime Minister,
Excellencies,
Ladies and Gentlemen,
Distinguished Guests,

It is a great honour and pleasure for me to be given today the opportunity to host the luncheon talk that has as a challenging objective to enhance economic and trade relations between Luxembourg and Malaysia.

In my welcome address I would like to provide you with basic information on our country and our economy, and dwell on the economic relationship between Malaysia and Luxembourg.

Ladies and Gentlemen,

From a steel based economy, Luxembourg has consistently developed into an international financial centre and a central industrial location with highly developed infrastructures in transportation, telecommunication and energy.

Today there is also a substantial potential for the development of the communication, media and information industry.

A high standard of living has allowed Luxembourg to become an enjoyable place to live and to work, not only for the resident population, but also for an increasing number of commuters from our neighbouring countries. This high standard of living reflects also positively on the country's key economic figures.

Last year, gross domestic product has grown in real terms by 3,5% compared to a 1,6% average for the Euro zone. Luxembourg has also by far the lowest unemployment rate in Europe with 2,6% in 2001.

Though the unemployment rate is low, an impressive job creation during the last ten years has allowed the total workforce to increase substantially. In 2001, employment has grown by 5,6%.

Inflation with 2,7% remains below the EU average.

The Government budget has been in structural surplus since the mid '80s allowing for a consistent lowering of the tax burden on the economy and on wage earners.

Foreign trade is of vital importance for the Luxembourg economy. Our country is exporting over 80% of its total production.

The bulk of these exports are directed towards the European Union countries.

The main export products are steel, machinery, plastics, rubber and chemical products as well as tobacco, ceramics and glass.

The traditional deficit of the balance of trade is largely compensated by the surplus of the balance of services.

Finance, banking, insurance and media technologies are the most important sectors of the service industry in Luxembourg.

Ladies and Gentlemen,

What are the key factors, which have contributed to the dynamic development of our economy?

Above all, a stable and predictable economic, social and political environment has favoured business confidence and encouraged the setting up of many new companies. In addition, a policy of openness to trade and investment, a clear and modern legal framework have been basic ingredients for economic development.

Continuity in the implementation of economic policy and the absence of major labour disputes for over 70 years are all elements which contribute to enhance private initiatives for business growth.

A good framework for education and research is of increasing importance. Today investments in skills

and human resources by companies increase substantially.

An overall policy promoting competitiveness and the Government's continued commitment to reduce the overall tax burden favour entrepreneurship and investment.

Because of the historical dependence on a single industry, i.e. steel, the Government has been implementing a vigorous economic diversification policy since the mid-1970s.
The Government will pursue this policy and give particular emphasis to new technologies.

The objective of the policy is to further diversify the economic structure, which today heavily depends on financial services.

The focus of the policy is:

overall, to encourage activities with long term growth potential in the European market; to promote research and development.

And more specifically, to develop industrial, media, information and communication technologies; and to promote the automotive component industry.

Many international companies be they from North America like Goodyear, Delphi, Dupont or Husky, from Japan, such as TDK, Fanuc or Teijin, and also from other European countries are already accessing the European market from Luxembourg. Some of them have their European Headquarter functions in Luxembourg.

The worlds largest steel maker ARCELOR is operating successfully from Luxembourg throughout a global market. The presence of over 180 banks with experience in the financing of industrial investment allow a company to find the necessary capital to develop its business.

Luxembourg is also the home of a key player in satellite television services, SES-GLOBAL. Founded in 1985, *Société Européenne des Satellites*, is today the primary operator on the European market of the ASTRA Satellite System with a reach to over 91 million European households.

Satellite transmission and return channel technology will open new opportunities for Intranet and Internet applications and will help business to be more cost-effective by providing substantial speed and efficiency improvements to their communication processes.

An increasing number of companies active in information and communication technologies have developed their business in Luxembourg. Positive policy measures such as industrial parks and long term financing to welcome foreign investors support the start-up of new companies. A favourable social and tax environment facilitates the implementation and improves the return of investment projects in Luxembourg.

Ladies and Gentlemen,

I do not want to prolong my presentation on the Luxembourg economy and the Government's development policy.

Today we have come together to enhance economic relations between our two countries.

Allow me to conclude with a glance at the economic relations between Luxembourg and Malaysia.

The Luxembourg Government has in the recent past organised two trade missions to Malaysia headed by the Crown Prince of Luxembourg: a first one in 1996 followed by a second mission in 1998.

I am convinced that after your visit to Luxembourg, Mr. Prime Minister, new opportunities for a next mission to your country will arise.

The Luxembourg manufacturing sector has consistently expanded its presence and activity on the Malaysian market.

Indeed, the Luxembourg steel industry is well represented in Malaysia since 1992, with the presence of Trade Arbed Malaysia in Kuala Lumpur that was established with a representative status and was incorporated in 1997.

TrefilArbed Malaysia was established in 1999 as a regional office.

Paul Wurth is active on the Malaysian market, through a local agent under the responsibility of PW Taiwan.

Malaysian companies have a high interest in the new «PRIMUS» technology developed by Paul Wurth for the treatment and recycling of industrial products containing heavy metals.

DOMETEC, former Electrolux, a Scandinavian company with production facilities in Luxembourg, has provided specialised equipment for safe storage and transport of vaccines and medical refrigerators for Malaysian hospitals since 1983.

The company is even considering new projects, mainly in the area of upgrading of blood banking equipment in public hospitals and improving the cold chain of vaccines throughout Malaysia.

I.E.E, International Electronics Engineering, a company specialised in the production of force sensing resistors for the automotive industry has developed contacts with the Malaysian car producer PROTON. I.E.E is currently selling these sensors to all major European car producers as well as to Japan, to Korea and to the United States.

The Malaysian company SRG Valve Technology Malaysia, part of the Soon Seng Industrial Products group has signed a joint venture in Mai 2002 with a member company of the Luxembourg ROTAREX group.

The Malaysian company KW-TEC, headed by a Luxembourg citizen, is specialised in the concrete and engineering business and is selling its products to the European market.

I am particular pleased, as a friend of the French gastronomy, that a Luxembourg citizen has opened a French Style restaurant in Kuala Lumpur in December 2001.

And as I am also a friend of the Luxembourg wine, I am also pleased about trade links between a Malaysian company and the Luxembourg wine maker *Les Domaines de Vinsmoselle.*

In order to develop trade relations between two countries, you need obviously good connections. And in my capacity as Minister of Transports, I can assure you that I will do my best to enhance direct connections between Luxembourg and Malaysia

The flight connections between Luxembourg and Malaysia have a long history. May I remind you that the first CARGOLUX flight using a CL-44 aircraft and landing at Subang International Airport dates back to 1974. Since January 10th 2002, CARGOLUX, the Luxembourg all cargo freight operator, has launched its 6th weekly frequency to Malaysia. As you can see, the relations between Malaysia and Luxembourg are well developed. This is also illustrated by the presence of 7 companies at the EU-Malaysian Partnership conference held at Putra World Trade Centre two weeks ago.

Mr. Prime Minister,
Ladies and Gentlemen,

Though many partnerships exist already between our two countries, I am convinced that there are a lot more opportunities for strengthening the relations between our countries.

I do hope the Malaysian companies present here today can forge new valuable links with Luxembourg counterparts and our two countries, through an enhancement in bilateral trade and investment relations can further develop the ties between our populations.
I for my part, and the Luxembourg community as a whole, are looking forward to these prospects.

Thank you for your attention.

Discours de M. François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi , à la 90e session de la Conférence internationale du travail Genève

18 juin 2002

Monsieur le Président,

Permettez-moi en premier lieu de vous transmettre mes félicitations et celles de mon gouvernement, à l'occasion de votre élection comme Président de la présente session de la Conférence internationale du travail. Je n'ai aucun doute que votre compétence et expérience

vous permettront de faire aboutir à un franc succès cette session si importante de la Conférence.

Ch(è)r(e)s collègues,
Mesdames, Messieurs,

La présente réunion se déroule à un moment auquel l'euphorie économique a laissé place à un scepticisme profond. Comme il était prévisible, la bulle boursière spéculative a finalement éclaté. L'illusion que la mondialisation, combinée à la dérégulation et à la privatisation, allait automatiquement et définitivement conduire à une croissance ininterrompue et à une augmentation constante de l'emploi a vécu.

Les solutions simples, comme celle disant que seule la dérégulation apporte la prospérité et que la prospérité n'a besoin que de la dérégulation comme seule prémisse, ne sont jamais les bonnes.

La pensée unique existe, surtout dans certaines organisations internationales liées par des liens de parenté à l'OIT, et même dans certaines institutions internationales non-globales. Mais elle ne constitue pas la panacée universelle. Nous venons de le voir.

L'économie mondiale continuera à avoir la vocation de se globaliser. C'est naturel. Et cette globalisation peut devenir une chance pour le monde entier. Mais uniquement si la globalisation économique se double d'une globalisation sociale. Le gouvernement luxembourgeois soutient par ailleurs que la globalisation doit renforcer dans le chef des États riches l'obligation de partager.

Or, qui pourrait mieux travailler à l'établissement d'une globalisation sociale que l'OIT, « la conscience sociale de l'humanité » ?

C'est aujourd'hui, plus que jamais, que nous avons besoin de l'OIT. C'est aujourd'hui que nous devons prendre conscience que le « tout économique » n'est pas le salut universel, que « la tyrannie de l'économisme » ne mène à rien de bon.

L'OIT est née en 1919 sur base de la concurrence internationale. Il s'agissait déjà à l'époque de baser la concurrence internationale sur des prémisses sociales, sur des valeurs humaines. C'est le seul moyen d'éviter le démantèlement de systèmes sociaux performants, mais surtout de renforcer l'équité sociale dans des systèmes plus faibles.

Ch(è)r(e)s collègues,
Mesdames, Messieurs,

Rappelons-nous les axes majeurs qui guident notre organisation depuis sa fondation en 1919 et depuis la Déclaration de Philadelphie en 1944 :

La défense des droits de l'homme. Avant même la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, la Déclaration de Philadelphie a proclamé « tous les êtres humains … ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et – et je le souligne - avec des chances égales ».

La recherche de la paix mondiale. La première phrase du préambule de la Constitution de l'OIT écrit « Attendu qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale ». À l'heure d'aujourd'hui, marquée toujours par le séisme du 11 septembre 2001 et par la nécessaire lutte internationale contre le terrorisme, cette conviction reste d'actualité. La terreur tire sans doute insidieusement profit de l'injustice sociale qui règne dans certaines parties du monde. L'injustice sociale n'est peut-être pas la racine du terrorisme, mais elle en constitue un engrais principal, lui permettant d'éclore ses fruits empoisonnés. Cela me mène au troisième axe fondamental de notre action :

La promotion de la paix par la justice sociale. La Déclaration de Philadelphie a souligné qu'il n'y aura pas de paix mondiale définitive sans éradication de la pauvreté, où qu'elle se présente.

En effet, elle se présente aussi, de plus en plus affirmée, mais sous de nouvelles formes dans les pays dits développés. La justice sociale est une valeur évolutive, elle doit se présenter sous d'autres formes dans les diverses pays du monde. Mais elle repose partout sur une conviction politique unique, ancrée elle aussi dans la Déclaration de Philadelphie : « le travail n'est pas une marchandise ». Et voici tout l'intérêt du quatrième axe fondamental de notre action :

L'affirmation du primat de l'Homme sur l'économie. N'empruntons-nous pas trop facilement, sans nous soucier du sens profond des mots, des termes comme ressources humaines, headhunting ou braindrain. Ces termes sont à l'antipode du paradigme « le travail n'est pas une marchandise ». L'Homme n'est pas une ressource comme une autres. L'Homme est le centre du système économique.

C'est de l'Homme que naît l'économie et c'est vers l'Homme que l'économie doit tendre.

La globalisation et la mondialisation de la fin du 20e siècle ont doublé la concurrence entre les entreprises par une concurrence entre les pays, par la concurrence de la dérégulation à l'extrême. La dérégulation est économiquement incontournable, mais elle ne doit pas être une fin en soi. Nous avons besoin de réformes structurelles économiques. Même le droit du travail ne doit pas être immuable. Mais il doit être. Et il doit l'être partout. La dérégulation ne doit pas tendre à zéro. Elle doit trouver ses limites. Sa limite la plus extrême doit être la dignité de l'Homme.

Cette limite n'existera en pratique que le jour où sera respecté partout un socle minimal de droits sociaux. Je sais que ce ne sera pas encore demain la veille, puisque nous ne nous sommes même pas encore accordés sur un tel socle minimal au sein de l'Union européenne.

Ch(è)r(e)s collègues,
Mesdames, Messieurs,

Pourtant, l'OIT a constitué l'embryon d'un tel socle minimal en adoptant le 18 juin 1998 sa Déclaration sur les principes et droits fondamentaux du travail.

J'aimerais m'attarder seulement sur deux de ces droits.

Tout d'abord sur l'abolition du travail des enfants qui a fait l'objet d'un remarquable troisième rapport général intitulé « Un avenir sans travail des enfants ». Sur les 174 États membres, 84 pays seulement avaient ratifié la Convention 138 de 1973 sur l'âge minimum lors de l'examen en mars 2000 par les experts-conseillers et seulement à peine la moitié des États qui n'avaient pas ratifié la Convention avaient déposé leur rapport. Mais, depuis lors, le nombre des pays ayant ratifié la convention s'est accru de 84 à 116. Et l'OIT a pu remporter un succès certain par l'adoption à l'unanimité en 1999 de la Convention 182 sur l'élimination des pires formes du travail des enfants que pas moins de 115 États ont ratifiée depuis. L'espoir devrait donc du moins être permis.

Permettez-moi encore quelques remarques sur la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective. La réalisation pratique de ce droit n'est pas aussi aisée qu'on ne puisse le penser. En effet, contrairement au droit précédent, il ne suffit pas d'une pure volonté politique pour lui insuffler vie.

Bien des États membres ont consacré ce droit dans leurs législations, sans pour autant qu'il ne fonctionne vraiment, faute de véritables organisations patronales ni syndicales. Ce droit, qui comme aucun autre rappelle l'origine tripartite de l'OIT, origine si singulière et spécifique, ce droit ne peut être mis en œuvre que si les travailleurs se regroupent en organisations syndicales à la fois indépendantes et fortes.

Ce droit ne peut être mis en œuvre que si les entreprises aussi se regroupent en organisations représentatives offrant un interlocuteur valable tant aux syndicats qu'à l'État. Le partenariat social n'existe jamais que sur le papier. Ce n'est pas une donnée virtuelle, mais une donnée réelle.

Ch(è)r(e)s collègues,
Mesdames, Messieurs,

Comme tous les ans je viens avant tout à nouveau d'insister sur la nécessité de promouvoir et d'implémenter des normes sociales.

Il est vrai que le rôle principal de « conscience sociale de l'humanité » revient à l'OIT. Néanmoins, je ne voudrais pas manquer de mettre une nouvelle fois en garde : malgré tous les efforts notamment développés par le directeur général, Monsieur Somavia, malgré l'embryon d'une certaine procédure d'évaluation, l'OIT manque toujours cruellement de réels moyens de mettre en œuvre les normes, notamment fondamentales. Une sorte de méthode ouverte de coordination, dotée d'un certain caractère contraignant, à l'instar des développements récents dans l'Union européenne, et, à un autre niveau, à l'OCDE, serait certainement d'une aide précieuse.

Du point de vue institutionnel, le Luxembourg voudra aller au-delà de la collaboration plus ou moins large et peu structurée, notamment avec l'OMC. Il faut que toutes les organisations internationales s'impliquent en admettant le fameux triangle vertueux :

développement et réformes structurelles économiques
emploi (de qualité)
cohésion sociale

qui est désormais à la base du raisonnement au sein de l'Union européenne.

Ni l'OMC, ni l'OCDE, qui a par exemple un comité de politique de l'emploi et des affaires sociales, ne peuvent se dérober à l'aspect social de leur travail. Se décharger sur le seul BIT relève de la solution de facilité, fausse par ailleurs.Si une telle prise de conscience collective ne se faisait pas, il faudrait plaider pour l'institution d'une organisation de régulation sociale internationale contraignante sous le lead du BIT. Réfléchissons : selon une étude faite dans 35 pays, 3 personnes sur 4 craignent que la globalisation se fasse exclusivement au profit d'une poignée de multinationales, en dépit par exemple des deux (encore ce double emploi) déclarations de principe concernant les multinationales émanant de l'OIT et de l'OCDE.

Est-ce que cette crainte de nos populations ne nous donne pas matière à réfléchir ?

Je sais que certains de nos amis dans les nations en voie de développement craignent que le discours sur la nécessité de normes sociales ne soit une pure velléité des nations développées de maintenir tout simplement leurs avantages et droits acquis et d'éviter à tout jamais que ces nations ne rattrapent les nôtres.

Cette crainte d'un protectionnisme économique déguisé en convictions sociales n'est peut-être pas toujours sans fondement. Un tel protectionnisme ne doit donc pas être la justification de notre démarche et ne l'est pas. Il ne s'agit pas d'imposer un modèle unique aux nations, ni un modèle unique économique, ni un modèle unique social.

Mais si nous sommes convaincus que le travail de l'Homme est une valeur fondamentale qui doit lui conférer à la fois la dignité humaine et le moyen matériel de bâtir sa vie et celle de sa famille, nous devons œuvrer pour la reconnaissance et l'existence universelle de droits sociaux minimaux – et j'insiste minimaux, ou dirais-je décents. Rien de plus, rien de moins.

Je vous remercie de votre attention.

Discours de Mme Erna Hennicot-Schœpges, ministre de la Culture, à l'occasion de la réouverture du Musée national d'histoire et d'art

21 juin 2002

Certains projets sont nés sous une bonne étoile. Ils ne défrayent pas la chronique, on en parle peu et puis tout d'un coup ils se trouvent réalisés, pratiquement sans qu'on l'ait remarqué.

Le Musée national d'histoire et d'art que j'ai le plaisir d'inaugurer cet après-midi est un bel exemple de genèse presque miraculeuse. Fernand Pesch l'a rappelé à l'instant, il y a eu un concours d'architecte, avec présentation de maquettes, des articles dans les journaux mais, curieusement, personne ne semblait conscient de l'émergence d'un bâtiment aussi important au cœur de la Vieille Ville.

La réalisation s'est faite sans accroc, sans retard, sans procès, par un heureux enchaînement des différentes étapes de construction et grâce à une collaboration exemplaire entre le Fonds de rénovation de la Vieille Ville, maître de l'ouvrage et de la construction du bâtiment, et le ministère des Travaux publics, responsable de l'aménagement intérieur proprement muséal. Cette formule de coopération originale a donné un résultat exceptionnel.

Tant le Président du Fonds que moi étions soucieux d'ouvrir le bâtiment au public aussi tôt que possible. Je me souviens des réactions des responsables du Musée quand j'ai annoncé la prochaine réouverture du Musée lors des vœux de Nouvel An. Impossible, me disait-on, mais vous voyez que ce n'était pas aussi impossible que cela.

Il est vrai que tout n'est pas possible en six mois, mais cette réouverture partielle vous permettra de découvrir le

superbe bâtiment de Christian Bauer et d'imaginer le résultat final qui sera dévoilé le 29 novembre prochain.

Je me réjouissais de voir ce projet réalisé et je suis émerveillée par le résultat. Certes, il y a eu quelques échos défavorables au sujet de la façade, qui rappelait à certains une boîte à chaussures, à d'autres un mur des Lamentations…

Le mariage de l'ancien et du moderne fait rarement l'unanimité (rappelez-vous la bataille de la pyramide du Louvre ou celle des Trois-Glands) et tout est une affaire de goût, mais j'estime, tout comme le jury du concours architectural, que le projet Bauer s'intègre harmonieusement dans la Vieille Ville par le choix des matériaux, la couleur de la pierre, l'élégance austère de l'architecture, il n'y a, à mon avis, aucun conflit entre ce nouveau bâtiment et le tissus urbain ambiant qui s'est développé au fil du temps.

Cela dit, je suis convaincue que mêmes les personnes qui ont des réserves au sujet de la façade seront épatées par ce qui se cache derrière.

M. Pesch a rappelé à juste titre le caractère éminemment collectif d'une entreprise de ce genre. Une réussite aussi spectaculaire n'est pas le fruit du hasard, mais le résultat d'une multitude d'efforts concertés. Je tiens à adresser mes compliments et mes félicitations à tous les nombreux acteurs de cette étonnante métamorphose, architectes, muséographes, éclairagistes, coordinateur, responsables de quelque quarante entreprises qui ont travaillé sur ce chantier.

Mes félicitations s'adressent bien sûr aussi aux responsables du Musée qui ont travaillé et qui continuent à travailler jusqu'à la fin de l'année à l'installation de leur Musée. Un avantage de cette réouverture partielle c'est qu'elle permet aux visiteurs de se rendre compte de l'immense travail, dont par après on ne voit que les fruits.

Monsieur le Président,

La tâche du Fonds Vieille Ville est quasiment finie, votre mission est presque accomplie, car j'imagine que vous interviendrez encore pour quelques détails de finition, en tout cas vous pouvez être fier du résultat et de l'heureuse terminaison d'une étape importante.

C'est maintenant à l'État de prendre la relève en poursuivant dans un avenir que je souhaite rapproché, le réaménagement et la restructuration de la partie du Musée consacrée aux arts décoratifs qui se situe comme vous le savez, dans les belles maisons patriciennes du 17e et 18e siècle de l'autre côté de la rue Wiltheim.

Un autre domaine dans lequel l'État devra faire un effort est celui du personnel. Un musée comme celui-ci ne saurait fonctionner de façon satisfaisante sans une équipe plus importante que celle qui était en place jusqu'ici. Je suis heureuse de pouvoir annoncer qu'un projet de loi vient d'être élaboré par mon département et qu'il est envisagé de régulariser la situation d'une série de collaborateurs du Musée qui ont rendu d'indispensables services dans des conditions souvent difficiles.

Monsieur le Directeur,

Un pareil bâtiment constitue pour vous et vos collègues une chance et un défi, je suis convaincue que vous ferez tout votre possible pour utiliser au mieux l'extraordinaire instrument qui est désormais à votre disposition.

Message du Premier ministre M. Jean-Claude Juncker à l'occasion de la Fête nationale

23 juin 2002

Dir Dammen an Dir Hären,

D'Jore kommen a ginn, eppes awer bleift : all 23. Juni feiere mer eise Nationalfeierdag, Kinneksgebuertsdag wéi déi Eeler vun eis soen.

Den Dag vu mar ass fir d'éischt emol een Dag vu Freed. Freed driwwer datt mer a Fridden a Fräiheet liewen. Fridden a Fräiheet : eis schénge se normal, mee fir déi meeschte Mënschen op der Welt bleiwe s'eng Hoffnung déi dacks net an Erfëllung geet.

Een Dag vun Zefriddenheet och well mer – bei allem Misär deen et och heiheem gëtt – manner materiel Suergen hu wéi anerer : och dat schéngt eis normal. Fir

datt et normal bleiwe kann, musse mer eis Decisioune vun haut op hir Konsequenze fir mar ofklappen.

Nationalfeierdag ass och een Dag deen zur Nodenklechkeet alued.

Nodenken iwwert eis selwer, iwwert eis Fassong fir zesummenzeliewen, mateneen ëmzegoen, openeen zouzegoen. Nodenken iwwert eist Land, säi Wee an d'Zukunft, seng wirtschaftlech an demographesch Entwécklung, seng Spannungen a Géigesäz, säi sozialen Zesummenhalt, seng Mëtt déi et ëmmer erëm fënnt.

Versteestemech fir d'Eegenaarten déi sech hei begéinen, Respekt virun Iwwerzeegungen a Gefiller, besonnesch wa se ëm d'Froe vu Liewen an Doud dréien, ee méi breet gedeelte Courage zur Wourecht, grad wa se net gefällt : et wier gutt wann dës Prinzipien eis an den nächste Méint géife leeden.

Iwwert allem wat eis heiandsdo trennt steet de Grand-Duc, deem Säi Gebuertsdag mer mar offiziell feieren. Zanter dem Oktober 2000 ass Hien eise Staatschef. En ass et op Seng Art a Weis, verknäppt déi beschten Traditioune vu Senger Famill mat de Changementer déi d'Modernitéit verlaangt. De Besuch vum Grand-Duc an der Grande-Duchesse an deenen zwielef Kantonen huet gewisen datt d'Leit gäer mat Hinnen zesumme sinn. Si hunn ee geschéckerlechen Zougang zu jiddferengem, een oppent Ouer fir grouss a kleng Suergen. Dat wat Hinnen zougedroe gëtt droe Se virun op déi richteg Plaz. Si sinn esou datt mer eis an Hinnen erëm erkenne kënnen.

À tous ceux qui vivent chez nous et qui viennent de plus loin, à tous ceux qui me regardent au-delà de nos frontières, j'adresse à l'occasion de notre Fête nationale un cordial message de convivialité et d'amitié.

Iech alleguer wënschen ech ee rouegen, ee nodenklechen an ee schéinen Nationalfeierdag.

Vive de Grand-Duc Henri !
Vive d'Grande-Duchesse Maria Teresa !
Vive eis ganz groussherzoglech Famill !

Vive eist Land !

Intervention de Mme Lydie Polfer, Vice-Premier ministre du Grand-Duché, devant l'Assemblée parlementaire à Strasbourg

25 juin 2002

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Après un premier échange de vues franc et substantiel avec la Commission des affaires politiques de votre Assemblée, à Luxembourg, le 7 mai dernier, je me réjouis de pouvoir m'adresser aujourd'hui aux députés de la Grande Europe réunis en session plénière.
Il est de mon devoir de vous informer des principaux développements intervenus dans le cadre des travaux du Comité des ministres depuis votre 2e partie de session ainsi que de porter un regard vers l'avenir. Je m'acquitterai de cette obligation statutaire d'autant plus volontiers que j'ai placé le dialogue et la coopération intra-institutionnelle au premier plan de mes priorités, auxquelles je reviendrai dans le courant de mon intervention.

Laissez-moi d'abord vous rappeler les principaux résultats de la 110e session ministérielle de Vilnius des 2-3 mai 2002, à laquelle vous-même, Monsieur le Président, avez assisté et qui nous a légué plusieurs sujets cruciaux pour le développement des activités de notre Organisation dans le court et moyen terme.

Je songe en premier lieu à la contribution du Conseil de l'Europe à l'action internationale de lutte contre le terrorisme que nous poursuivons sur la base d'un rapport d'étape du Groupe multidisciplinaire de lutte contre le terrorisme (GMT). Fort de son dispositif conventionnel, et s'appuyant en premier lieu sur la convention européenne pour la suppression du terrorisme de 1977, le Conseil de l'Europe est un partenaire de choix concernant les aspects juridiques ainsi que de coopération et d'entraide judiciaire en matière d'antiterrorisme.

Extrapolant vers l'avenir, j'attire votre attention sur la tenue, à Luxembourg, les 20-21 septembre, d'une conférence européenne que je co-organise avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et qui porte sur la responsabilité des pouvoirs locaux dans le combat que

nous menons de manière concertée face au fléau du terrorisme.

Cette conférence se veut être une contribution se situant dans la proximité immédiate des préoccupations du citoyen et de ceux qui ont la responsabilité directe de gestion de son cadre de vie quotidien – dans la complexité du contexte urbain.

La conférence s'articulera autour de thèmes pratiques et échangera des vues et des bonnes pratiques concernant la mise à jour des plans d'urgence, la protection civile, l'encadrement des sites sensibles, mais aussi la prévention par le dialogue multiculturel et la lutte contre l'exclusion.

En application des préceptes de base de notre Organisation, la lutte contre le terrorisme ne peut s'effectuer que dans le plus strict respect des droits de l'homme au risque – sinon – d'abdiquer face à nos valeurs fondamentales. Vous savez comme moi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, que le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) se réunit en session plénière annuelle en ce moment-même et qu'il nous fournira en fin de semaine les lignes directrices à l'intention des États membres visant à garantir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les actions menées pour lutter contre le terrorisme.

Dès que celles-ci seront adoptées par le Comité des ministres, à savoir en juillet, le Secrétaire général et moi-même sommes convenus de leur donner la plus large publicité et visibilité, de les porter à l'attention des États membres et observateurs ainsi qu'à nos organisations partenaires, dans le cadre du renforcement des relations inter-institutionnelles et dans un souci de cohérence d'action générale.

La session de Vilnius a également retenu comme un point focal de l'action du Comité des ministres l'investissement dans la promotion du dialogue multiculturel et inter religieux à l'intérieur de nos sociétés et au-delà d'elles, avec les grandes régions entourant l'aire d'application du Conseil de l'Europe à strictement parler. Aux yeux de la Présidence, cet aspect est fondamental. Un échange de vues à Vilnius, avec le Secrétaire Général de la Ligue arabe, nous a conforté dans cette conviction. Lors d'une visite récente que j'ai effectuée en Iran, en compagnie notamment du Directeur Général de l'Éducation, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, j'ai eu l'occasion de m'entretenir de ce sujet avec le Président Khatami, que j'ai invité à venir au Conseil de l'Europe. Rappelons-nous que l'année du dialogue des civilisations des Nations unies avait été lancée à l'initiative de ce pays.

Nous soutenons pleinement les actions du Secrétaire Général pour développer ce dialogue fondamental, que les Délégués des ministres examinent de leur côté dans un groupe de travail créé à cet effet. La session ministérielle clôturant la Présidence luxembourgeoise devrait pouvoir être en mesure de tirer des conclusions plus concrètes.

J'examine d'ailleurs avec Walter Schwimmer la faisabilité d'une grande manifestation multiculturelle qui encadrerait la 111e session ministérielle de novembre. Par ailleurs, les autorités luxembourgeoises sont en train de préparer un colloque inter religieux en collaboration avec une fondation dédiée à cet objectif, établie à Luxembourg.

Finalement, Vilnius a été l'occasion pour les ministres d'affirmer le rôle de la coopération régionale au service de la stabilité et de l'unité de la Grande Europe.

De concert avec nos prédécesseurs lituaniens – qui en avaient fait une priorité de leur action – mais aussi avec les États membres et les autres organes statutaires de notre Institution, nous examinerons quelles pourraient être les suites concrètes à accorder à cette affirmation. Que les organisations subrégionales puissent agir en soutien des valeurs européennes au sens large et que le Conseil de l'Europe leur permette – par le biais d'un ancrage de partenariat – de réaliser des synergies d'objectifs me semble aller dans le sens voulu par tous d'une Europe de plus en plus interactive et cohérente.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les députés,

L'Assemblée parlementaire assume avec constance ses responsabilités face aux situations politiquement sensibles dans les États membres et les États candidats.

Grâce à l'action concertée entre votre Assemblée et le Comité des ministres nous avons pu accueillir la Bosnie-Herzégovine dans notre famille. Il s'agit dorénavant de l'assister dans ses réformes, en vue de la mise en œuvre de ses engagements.

Dans le cadre de la stratégie post-adhésion, le Comité des ministres a lancé un programme de coopération. L'envoi d'une première mission d'information du Secrétariat est prévue en juillet. Le Groupe de rapporteurs pour la stabilité démocratique (GREDS) fera le point d'ici la rentrée au plus tard.

Comme vous accueillerez dans le courant de votre session le Président Trajkovski, je tiens à vous confirmer que la Présidence et le Comité dans son ensemble continueront de soutenir les développements positifs intervenus en ancienne république yougoslave de Macédoine, dans la foulée des Accords d'Ohrid d'août 2001.

S'agissant de la République fédérale de Yougoslavie, je me réfère en premier lieu à l'excellente discussion que nous avions eue à la Commission des affaires politiques, sur la base du travail de M. Frey, que je tiens à féliciter pour son engagement. J'ai été informée des développements de la réflexion menée au sein de votre Assemblée, au plan des commissions principalement concernées. La Présidence attendra que le volet parlementaire ait conclu ses procédures avant de procéder à une visite en RFY qui permettra d'évoquer l'ensemble des engagements post-adhésion de ce pays ainsi que les programmes d'assistance requis pour lui permettre la meilleure insertion dans notre Organisation.

Dans le cadre des activités du Conseil de l'Europe en direction de l'Europe du Sud-Est je relève l'importance d'un engagement soutenu aux objectifs du Pacte de stabilité et en soutien de la résolution 1244 du

Conseil de sécurité des Nations unies relative au Kosovo. Quant au pacte, le Comité des Ministres a eu un échange de vues fructueux avec M. Busek, Coordinateur spécial.

Il me plaît à souligner que la récente réunion d'Istanbul de la table de travail N° 1 a confirmé l'implication du Conseil de l'Europe en tant que partenaire de choix dans le recentrage des activités, mettant en exergue notamment les compétences de notre Institution dans la démocratie locale et de la décentralisation. Quant au Kosovo, le Comité des ministres a répondu favorablement à l'appel de la MINUK et de l'OSCE de conduire l'observation des élections prévues en octobre. La mission d'observation du Conseil de l'Europe (MOCEE III) se déploiera à la mi-juillet, sous la direction de l'Ambassadeur italien Carlo Civiletti.

J'en profite pour lancer un appel aux États membres de mise à disposition de cette mission importante d'observateurs de longue durée, qui constituent la priorité en ce moment, et d'observateurs de court terme à partir de la toute fin du mois de septembre. Le Luxembourg assumera ses responsabilités, comme par le passé. Je sais que l'Assemblée, pour ce qui la concerne, répond toujours par l'affirmative dans le cadre d'opérations d'observation électorale. Il ne saurait d'ailleurs y avoir meilleurs experts que les parlementaires pour évaluer la conformité d'élections.

C'est en parfaite complémentarité avec l'Assemblée que le Comité des ministres s'est penché sur les problèmes et besoins des nouveaux membres que sont l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Le Groupe de suivi établi sous l'égide du Comité des ministres s'est dès sa création pleinement investi dans un travail d'analyse et de conviction. La dernière visite du groupe, sous la présidence du représentant permanent d'Italie, a donné lieu à un excellent rapport, illustrant fort bien les progrès déjà effectués ainsi que les lenteurs et revers constatés.

Ce document vous a été transmis ; ses conclusions méritent toute notre attention. C'est dans ce contexte que je souhaite vous informer de mon intention de visiter les pays du Caucase du Sud, à l'inclusion de la Géorgie, pendant la troisième semaine de juillet. Cette visite permettra – j'en suis convaincue – d'aborder tous les sujets importants, de faire le point des questions plus difficiles et de dégager des pistes permettant la consolidation de ce qui a déjà été réalisé et la relance des solutions aux problèmes en souffrance. Le rapport de cette visite vous sera transmis.

Monsieur le Président,

Je suis consciente de l'engagement de votre Assemblée à l'égard de la situation dans la république tchétchène de

la Fédération de Russie, à l'image de l'action de Lord Judd et des travaux de la Commission mixte entre la Douma d'État et votre Assemblée. J'apprécie également à sa juste mesure les activités du Commissaire aux Droits de l'homme en faveur de la normalisation et de la réconciliation. La «contribution du Conseil de l'Europe au rétablissement de l'état de droit, du respect des droits de l'homme et de la démocratisation en Tchétchénie» continue de recevoir la pleine attention du Comité des ministres. Ces actions émanant des divers organes de notre Institution sont cruciales, y compris au plan de la convergence d'effets. Je suis en mesure - à ce stade - de vous informer que les contacts et échanges de lettres entre le ministre des affaires étrangères russe Igor Ivanov et le Secrétaire général Walter Schwimmer ont permis aux Délégués des ministres de reconduire le mandat des experts du Conseil de l'Europe en Tchétchénie jusqu'en janvier 2003.

À la lumière de la restructuration du Bureau du Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie et du départ de M. Kalamanov, appelé à d'autres fonctions, les activités effectuées à ce jour par les experts – et leur élargissement projeté – dépendent bien sûr de la nomination d'un nouveau Représentant spécial.

Nous sommes confiants que le président Poutine saura choisir un successeur à la mesure des importantes tâches de cette structure fonctionnant directement sous la responsabilité de l'administration présidentielle. Les travaux des experts et les rapports intérimaires fournis par le Secrétaire général ont grandement contribué à une meilleure compréhension de la situation en Tchétchénie et des problèmes auxquels il faut faire face.

Veuillez également noter, Mesdames et Messieurs les députés, qu'à l'instar de l'Assemblée et du Congrès, le Comité des ministres poursuit lui aussi sa politique d'assistance à l'égard de la Moldova. Outre ses mérites propres, cette approche s'inscrit dans le cadre d'une action concertée du Conseil de l'Europe dans son ensemble, ayant à l'esprit la future Présidence moldave du Comité des ministres, en 2003. Après une mission conduite en avril par le Secrétaire général adjoint et sur arrière-fond de l'initiative du Secrétaire général de recours à l'article 52 de la Convention européenne des Droits de l'homme, une toute récente mission du Secrétariat à Chisenau (17-18 juin) a permis de vérifier la pertinence d'un programme de coopération ciblé qui sera affiné et mis en œuvre à la lumière du rapport de mission imminent du Secrétariat. Je suis aise de constater que cette mission a coïncidé avec la réunion du comité directeur du programme conjoint Conseil de l'Europe/Commission européenne pour la Moldova. De telles coopérations opérationnelles entre institutions et leur renforcement rejoignent d'ailleurs de manière incidente les priorités énoncées dans mon programme.

Enfin, le Comité des ministres ne perd pas de vue d'autres situations dans ses États membres et continue de mettre en œuvre des programmes de soutien tels le plan d'action pour les média et la consolidation du parlementarisme en Ukraine ou l'assistance fournie à la Fédération de Russie dans le cadre du fédéralisme, autre programme conjoint et co-financé avec la Commission européenne.

Le Conseil de l'Europe a non seulement la faculté, mais aussi le devoir qu'il s'est imposé à lui-même d'ausculter la santé institutionnelle et politique de tous ses membres. Vous le faites, Mesdames et Messieurs, à travers vos procédures, le Congrès selon ses compétences et le Comité des ministres à sa manière. Je souhaiterais voir davantage de synergie dans ces efforts parallèles, même si les contacts et la complémentarité entre organes statutaires se sont déjà améliorés. Dans mon programme de présidence j'ai qualifié le suivi du respect des engagements (*monitoring*) d'activité transversale essentielle en vue de la réalisation progressive de la bonne gouvernance au niveau pan-européen, en soutien des objectifs fondamentaux de notre Institution commune. Une initiative conjointe émanant des quatre présidences successives des pays en «L» et visant une rationalisation des procédures de monitoring du Comité des ministres est en train d'être examinée. Elle a recueilli un accueil largement favorable. J'espère que cette révision pourra aboutir dans les prochains jours.

Dans le domaine des droits de l'homme, l'événement récent le plus marquant a été l'ouverture à la signature, à Vilnius, du Protocole 13 à la Convention européenne des droits de l'homme relatif à l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances. Fin mai, le Comité a tenu le premier échange de vues semestriel qu'il a convenu d'avoir régulièrement jusqu'à l'abolition de la peine de mort dans tous les États membres.

Il a pris note des informations fournies par les délégations de l'Arménie, de la Fédération de Russie et de la Turquie sur les développements intervenus dans leurs pays en vue de la réalisation de l'objectif d'abolition «de jure». Le Comité a également répondu à la recommandation 1522 (2001) de votre Assemblée sur l'abolition de la peine de mort dans les pays ayant le statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe. Il y marque sa volonté de poursuivre le dialogue, en concertation avec l'Assemblée, avec les États observateurs concernés en vue de faire progresser l'adhésion à la vision de l'abolition universelle de la peine de mort.

Au vu des débats de fin avril, en Comité mixte entre l'Assemblée et le Comité des ministres, je ne puis que confirmer que ce dernier continue d'exercer sa responsabilité collective dans la surveillance de la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme en gardant à l'esprit la nécessité de garantir la crédibilité du système de contrôle. Aussi difficile et complexe que l'exercice de cette responsabilité du Comité en tant qu'organe de la Convention puisse être, je persiste à croire en l'engagement et la bonne foi du volet intergouvernemental.

Toujours dans le domaine des droits de l'homme, mais en plaçant l'accent sur l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, la Présidence organisera à Luxembourg, les 30 septembre et 1er octobre, une conférence européenne sur la liberté des médias, pour laquelle vous-même, Monsieur le Président, avez bien voulu d'ores et déjà nous confirmer votre participation experte. L'apport de l'Assemblée en la matière, comme le concours du Président de la Cour européenne des droits de l'homme, ou encore l'appui du Commissaire aux droits de l'homme, mais aussi la participation du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias et celle de la Commission européenne nous seront des plus précieux.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée,

Une des forces du Conseil de l'Europe est d'avoir développé depuis ses débuts un large espace juridique commun reposant sur 185 conventions (issues le plus souvent d'initiatives d'avant-garde de l'Assemblée) et de très nombreuses recommandations élaborées, avec l'appui des Conférences des ministres spécialisés, dans le cadre du formidable réseau d'expertise inter-gouvernementale dont recèlent les Comités directeurs.

Cet espace se situe en parfaite complémentarité par rapport à l'espace de liberté, de sécurité et de justice que l'Union européenne a décidé de créer à son Conseil européen de Tampere et avec l'action normative développée au sein des 1er et 3e piliers de l'UE. Ce seul exemple démontre – s'il fallait encore le faire – à quel point le Conseil de l'Europe et l'UE sont des partenaires institutionnels naturels.

S'agissant précisément des relations entre institutions et organisations actives en Europe et des interrogations d'ordre institutionnel qui en découlent, je confirme que la Présidence luxembourgeoise est adepte de synergies à créer ou à développer, que ce soit avec l'UE, dans de nombreux domaines de proximité entre ces deux institutions, ou avec l'OSCE, dans le cadre des efforts de réhabilitation dans des situations d'après-crise, ou encore avec l'ONU, en soutien d'une cohérence globale sur les grands sujets qui nous interpellent. L'Europe s'en retrouverait renforcée, au bénéfice – par ailleurs – des ressources que nous mettons à disposition de tous ces fora. La Présidence utilisera les procédures en vigueur et les réunions de partenariat prévues entre institutions pour faire avancer cet objectif essentiel.

S'il y a un sujet d'ordre institutionnel qui préoccupe actuellement l'Assemblée, c'est bien celui de la relation future entre la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, ainsi que la question de l'adhésion de la Communauté européenne à la Convention européenne des droits de l'homme. Le rapport en cours d'examen de M. van der Linden en témoigne.

Le Comité des ministres est lui aussi conscient de la complexité de la question. Afin de contribuer à résoudre cette question, la Présidence organisera, à Luxembourg, le 16 septembre, un symposium mettant en présence des juges des deux Cours afin qu'ils puissent, de manière informelle et sans engager les hautes instances dont ils relèvent, réfléchir aux voies et moyens de préserver l'unicité et la cohérence de la protection des droits de l'homme en Europe et d'éviter le développement de jurisprudences divergentes, voire même concurren-

tielles et dès lors susceptibles de mener à de nouvelles divisions en Europe.

Je suis pleinement consciente des idées concernant la tenue éventuelle d'un 3e Sommet du Conseil de l'Europe, et qui ne font pas encore l'unanimité. La position de l'Assemblée – et de son Président – ne fait pas de doute. L'arrière-fond d'un tel événement pourrait être la notion d'élargissement, un processus sur le point de se clore pour le Conseil de l'Europe alors qu'il sera bientôt entamé par l'UE.

Par ailleurs, de nombreuses voix s'élèvent dans cette Institution pour souligner la nécessité de faire passer un message de disponibilité et de complémentarité à l'Institution sœur au moment où elle explore son avenir, par le truchement de la Convention présidée par M. Giscard d'Estaing, puis le définira par le biais d'une Conférence intergouvernementale. La Présidence a été chargée, d'ici la session ministérielle de novembre, d'examiner les tenants et aboutissants de cette proposition de rencontre au Sommet.

Je n'ai personnellement pas d'appréhensions particulières à ce sujet ; toujours est-il que la Présidence devra prendre la mesure des arguments en présence, avec l'aide du Président du Groupe de travail sur le réformes institutionnelles, en la personne du représentant permanent d'Allemagne.

Depuis la 109e session du Comité des ministres de novembre 2001, la Présidence luxembourgeoise est placée devant une obligation de résultat concernant la réforme de la Cour européenne des droits de l'homme visant à garantir son fonctionnement dans le moyen terme.

De mon programme de Présidence vous déduirez que j'y attache une importance particulière. Tant les résultats d'un Groupe d'évaluation présidé par le représentant permanent d'Irlande que les travaux du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH), qui nous parviendront en fin de semaine, à l'issue de la session annuelle plénière de cet organe, devront être pleinement pris en compte. S'y ajoutent les réflexions d'ordreadministratif et budgétaire du Secrétariat et les propositions budgétaires afférentes du Secrétaire Général.

Dès la Conférence européenne des droits de l'homme de Rome de novembre 2000 (cinquantenaire de la CEDH), il s'est dégagé une volonté politique de garantir le fonctionnement à terme de la Cour.

Cette volonté a été confirmée à la 109e session du Comité des ministres. D'où les efforts actuellement en cours de la Présidence, au niveau des Délégués des ministres, de déterminer non seulement le budget ordinaire pour 2003, mais encore de faire en sorte que des moyens supplémentaires suffisants soient mis à la disposition de la Cour afin qu'elle puisse refaire son retard sur les engorgements constatés et aller de l'avant dans la reformulation de ses procédures et modes de travail, le cas échéant, sur la base de propositions d'adaptation de la Convention elle-même.

Vous mesurerez, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, l'importance, mais aussi la complexité de la démarche, étant donné que les discussions budgétaires pour ce qui concerne la CEDH visent à cadrer une période de trois ans accordée à la Cour pour réussir sa réforme.Il est important de réussir la définition de l'enveloppe financière, y compris pour des raisons de bonne gestion et de prévisibilité budgétaire.

Tout cela pour vous dire que le montant total des contributions des États membres au budget de 2003 n'est pas encore fixé. Sur la base de nombreuses consultations informelles, je puis toutefois vous informer qu'il s'est formé un entendement quasi-général et que je reste confiante qu'un consensus pourra être trouvé dans les meilleurs délais.

Monsieur le Président,

Mon programme contient aussi des indications quant à la conviction du Luxembourg de développer la dimension culturelle de la construction européenne. Nous avons ainsi proposé d'amplifier le programme des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, le cas échéant sous la forme d'un nouvel accord partiel ouvert non seulement aux États membres, mais associant - selon une formule participative à définir - l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, ainsi que les collectivités territoriales intéressées, des institutions privées compétentes ou encore des opérateurs touristiques de qualité.

Par ailleurs, et dans ce même ordre d'idées, nous soutenons les efforts du Conseil de l'Europe de promouvoir la réconciliation et la compréhension mutuelle à travers l'éducation, la culture, le patrimoine et les politiques de jeunesse, sachant que le potentiel d'une approche transversale en ces domaines porteurs d'avenir par excellence est considérable… et sous-exploité à nos yeux.

Nous nous plaçons également en appui du développement du plurilinguisme et de la promotion de la diversité culturelle. C'est dans ce contexte précis et ayant à l'esprit la liberté de mouvement toujours plus élevée des Européens et la mobilité croissante du marché du travail européen que la Présidence organise un séminaire européen visant à promouvoir le «Portfolio des langues», au Centre thermal de Mondorf-les-Bains, du 17 au 19 octobre.

Cela étant, je voudrais, à ce stade de mon intervention, renvoyer à ma communication écrite, qui développe davantage certaines réflexions et contient des informations supplémentaires susceptibles de rencontrer votre intérêt.

Pour clore, je vous dirai, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée, que je suis intimement convaincue que le Conseil de l'Europe apporte une contribution fondamentale à l'architecture européenne du 21e siècle, en s'appuyant sur l'acquis que lui donnent plus de cinquante ans d'action au service des valeurs qui fondent son existence et sur la capacité d'intégration dont il a fait preuve, suite à la chute du mur de Berlin, en accueillant 21 nouveaux États membres pour construire une Europe nouvelle, stable et démocratique.

La Présidence luxembourgeoise est déterminée à poursuivre la tâche entreprise en faveur de l'unité du continent et ne ménagera aucun effort pour donner à notre Institution les moyens d'assumer ses responsabilités, au service de 800 millions d'Européens.

Je vous remercie de votre attention.

Je reste à votre disposition pour répondre aux questions qui me sont posées par les honorables députés.

Allocution de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, ministre d'État et ministre des Finances du Luxembourg Strasbourg

26 juin 2002

(Extrait des comptes-rendus des débats de l'Assemblée)

Monsieur le Président, monsieur le Secrétaire général, mesdames, messieurs les députés, je ne me présente pas devant vous sans émotion : parce que le Conseil de l'Europe, je le connais, je n'ose pas dire depuis de longues décennies, mais depuis un bon moment. Je n'ai jamais siégé à l'Assemblée, mais cela viendra un jour. Etudiant en droit à la faculté de droit de cette ville, j'ai pratiqué le Conseil de l'Europe avec un certain acharnement. Le Conseil de l'Europe était la grande Assemblée qui, pendant la seconde moitié des années 70 siégeait, comme aujourd'hui, dans cette ville. Étudiant en droit, j'avais le bénéfice de voir évoluer, devant nous étudiants, un éminent professeur en droit international qui nous incitait à suivre les travaux de l'Assemblée parlementaire, à l'époque consultative.

Il n'y a, dans la bibliothèque du Conseil de l'Europe, aucun coin ou arcane que je ne connaisse pas puisqu'à l'époque j'ai feuilleté, étudié, examiné en détail les nombreux rapports de l'Assemblée parlementaire. Je suis un habitué des pages roses du Conseil de l'Europe et il m'arrive encore aujourd'hui de les consulter lorsqu'il s'agit de prendre la mesure de ce que le Conseil de l'Europe a pu apporter à la construction européenne.

Lorsque j'étais étudiant dans cette ville, le Conseil de l'Europe n'était pas ce qu'il est aujourd'hui. Il comptait, je crois, dix-sept États membres. Il y avait des députés luxembourgeois qui assistaient régulièrement aux réunions de l'Assemblée parlementaire et j'ai pu mesurer leur profil à l'extérieur de mon pays lorsqu'ils se prononçaient dans cette assemblée.

L'Europe d'alors était une Europe autrement plus petite. Si on compare le Conseil d'aujourd'hui à ce qu'il fut pendant la seconde moitié des années 70 et ceux qui défilent devant vous à ceux qui le faisaient à l'époque, j'ai la grande joie de constater qu'aujourd'hui, l'Europe est devenue autrement plus grande, plus complète qu'elle ne

l'était. En 1947, lorsqu'à La Haye se sont rencontrés ceux qu'avec respect nous appelons aujourd'hui les «pères de l'Europe», Winston Churchill parvenait à l'apogée, au zénith de son autorité politico-morale.

Et devant le refus de l'Union soviétique d'alors de participer elle-même, voire de laisser participer les pays qui l'entouraient à la construction de l'Europe, il terminait les travaux de La Haye, en disant : «Aujourd'hui, nous commençons à l'ouest ce qu'un jour nous allons terminer à l'est.» Je constate que cette phrase de Winston Churchill, aujourd'hui, dans cette assemblée et dans ce Conseil, est devenue réalité.

Ce qui pouvait apparaître comme une vision, comme un rêve, comme une pensée irréaliste s'est avéré, au cours des dernières années, être d'un profond réalisme européen.

Je lis très souvent que le Conseil de l'Europe cherche son identité, qu'il cherche la voie à suivre, qu'il est en train de vouloir détecter les avenues qui mèneraient vers l'avenir et lui réserveraient une place de choix. Je suis un peu frappé par la modestie et la timidité du Conseil de l'Europe – modestie et timidité d'ailleurs qui le caractérisent depuis le début. Au moment même où le Conseil de l'Europe a su trouver son identité, il se met à la chercher. Le Conseil de l'Europe n'a pas besoin de se mettre en quête d'une nouvelle identité, il n'a qu'à rester fidèle à ce qu'il fut toujours.

Le Conseil de l'Europe, tout comme l'Union européenne d'ailleurs, sont des histoires à succès multiples. Le Conseil de l'Europe a du mal parfois à se définir par rapport à l'Union européenne, laquelle doit savoir qu'elle ne représente pas l'Europe, l'Europe telle qu'elle est, l'Europe telle que nous l'aimons, l'Europe telle que nous voudrions la voir subsister et se maintenir, celle qui est représentée au sein du Conseil de l'Europe, la grande Europe, l'Europe paneuropéenne. L'Union européenne, ne doit pas donner l'impression, ni vers l'intérieur ni vers l'extérieur, d'être le club exclusif de ceux qui seraient arrivés à bon port. Non, l'Union européenne doit poursuivre sa propre démarche, caresser ses propres rêves, s'intégrer davantage pour éviter qu'après s'être élargie, elle ne devienne une simple zone de libre-échange, certes à un niveau très élevé, mais d'une structure conceptuelle insuffisante pour pouvoir répondre aux besoins d'un continent qui demeure éminemment compliqué. Le Conseil de l'Europe, qui est en train d'opérer son propre élargissement, poursuivra la route qui est la sienne.

L'Union européenne et le Conseil de l'Europe, à de nombreuses intersections, doivent pouvoir procéder de la même démarche et nourrir les mêmes ambitions. Je prendrai pour exemple le segment qui fait l'honneur du Conseil de l'Europe : les droits de l'homme. Le Conseil de l'Europe a su imposer à notre continent la noble discipline normative du droit, l'empire de la règle du droit. L'Union européenne, à terme, ne pourra se soustraire à l'emprise de la discipline normative que le Conseil de l'Europe a enseignée à l'Europe.

Je veux dire par là qu'il me semblerait normal que, lors des travaux de la Convention et de la Conférence intergouvernementale qui réunira les pays membres de l'Union européenne d'ici 2004, l'Union européenne doit adhérer à la Convention européenne des droits de l'homme. Elle doit y adhérer en tant que telle. Il n'est tout de même pas normal que l'Union européenne exige des pays qui souhaitent la rejoindre d'avoir ratifié préalablement la Convention européenne des droits de l'homme et qu'elle se soustraie elle-même au contrôle externe que prévoient l'échafaudage et le dispositif instrumental de la Convention européenne des droits de l'homme. Il n'est pas normal que, les yeux ouverts, nous risquions de courir vers des conflits qui seront de taille si nous ne les empêchons pas. Un pays membre de l'Union européenne est obligé de traduire en droit national les règles de droit que lui imposent les directives européennes.

Si un citoyen porte devant la Cour de justice de Strasbourg un conflit qui l'opposerait à ses autorités nationales, il se pourrait très bien que la Cour de Strasbourg condamne un État pour ne pas avoir respecté les règles qui découlent de la Convention européenne des droits de l'homme et que ce même État condamné ne puisse exécuter le jugement ou l'arrêt qui le frappe parce qu'il serait soumis en même temps à des obligations contraignantes de la part de l'Union européenne. Une telle hypothèse est parfaitement envisageable dans la mesure où l'Union européenne elle-même n'est pas soumise aux règles et instruments qui découlent directement de la Convention européenne des droits de l'homme.

Il ne faut pas craindre de franchir ce pas et j'espère que la Convention et la Conférence intergouvernementale le feront, non pas pour des raisons esthétiques, mais pour des raisons d'efficacité juridique ce qui nous éviterait, sur un même continent, la rupture de l'unicité de la jurisprudence en matière de droits de l'homme. En ce faisant et en nous dirigeant, la main dans la main – si j'ose dire – dans la même direction, peut-être éviterions-nous des incompréhensions ou des mésententes sur d'autres sujets.

J'ai observé que les travaux du récent Sommet de Séville ont suscité certaines interrogations au sein de votre Assemblée. J'ai lu le discours de votre Président et je comprends parfaitement que des éléments d'incompréhension puissent se glisser dans les interrogations qui peuvent être les vôtres. En effet, le grave problème de l'immigration et, d'une manière générale, le problème de la migration ne peuvent trouver réponse qu'au seul niveau de l'Union européenne. Cette dernière donne l'impression de vouloir se consacrer uniquement aux conséquences de l'immigration clandestine illégale en négligeant la nécessaire maîtrise de l'immigration légale. L'Union européenne qui se veut souvent pragmatique et soucieuse du court terme pourrait laisser supposer une volonté de transformer les quinze pays membres de l'Union européenne en une sorte de forteresse, qui baisserait le rideau, qui claquerait la porte à ceux qui de loin viendraient s'installer sur son territoire.

Il faut, sur ces questions, faire preuve d'une clarté exemplaire. L'Union européenne qui a besoin d'immigration ne peut fermer ses portes. Tous les pays d'Europe doivent rester une terre d'accueil pour ceux qui, à travers le monde, sont poursuivis en raison de leur race, de leur sexe, de leurs convictions religieuses ou politiques.
Le Conseil de l'Europe doit participer à la maîtrise continentale du phénomène de l'immigration illégale, clandestine qui fait de migrants malheureux chez eux des immigrés malheureux chez nous. Dans ce vaste domaine, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe gagneront à coopérer le plus étroitement possible.

Je pourrais développer la même argumentation au sujet du terrorisme international et de ses conséquences. Les événements du 11 septembre ont profondément changé la donne internationale, notamment la lutte contre le terrorisme. Toujours est-il qu'il ne faudrait que nous oublions les raisons qui peuvent conduire des esprits errants à commettre des actes horribles comme ceux qui ont frappés New-York, Washington et Pittsburgh. Le terrorisme n'est pas un phénomène isolé de ses causes profondes. L'Union européenne et le Conseil de l'Europe doivent s'y attaquer. Tant que la pauvreté n'aura pas été éradiquée, tant qu'une grande partie de l'humanité vivra dans la misère la plus absolue, les terroristes trouveront toujours des sols fertiles qui leur permettront de poser des actes condamnables. Jeune étudiant à Strasbourg par le passé, Premier ministre aujourd'hui, j'ai toujours considéré qu'il y avait une stricte adéquation entre le Conseil de l'Europe et les droits de l'homme. Si le Conseil de l'Europe, en quête d'une nouvelle identité, pouvait rester fidèle à ses propres traditions, au respect de la règle de droit, au respect des droits de l'homme, soucieux d'observer l'importance des pouvoirs locaux, portant ce regard sur la dimension culturelle de l'Europe, je pense qu'il n'y aurait aucun souci à nourrir au sujet de sa destinée.

L'Union européenne entame son élargissement. Le Conseil de l'Europe est sur le point de finaliser le sien. L'Union européenne dont le concept politique est plus étroit que celui qui anime le Conseil de l'Europe, doit chercher les voies qui lui permettraient de combiner son propre élargissement avec celui du Conseil de l'Europe. Il est nécessaire, me semble-t-il, qu'avant la fin 2003, le Conseil de l'Europe convoque les chefs d'État et de gouvernement pour un autre sommet qui nous permettrait de fêter, sur un plan pan-européen, les retrouvailles entre l'histoire et la géographie européennes, de célébrer la fin de ce funeste décret de l'histoire qui, pendant la seconde moitié du vingtième siècle, avait voulu que l'Europe soit à tout jamais divisée en deux blocs.

Certes, ce monde était plus facilement compréhensible ; nous savions où étaient les « bons », et ceux qui ne pouvaient pas être considérés comme nos amis. Mais cette Europe-là était autrement plus dangereuse que celle d'aujourd'hui ! Afin de ne pas donner l'impression aux États membres du Conseil de l'Europe d'être définitivement exclus de l'Union européenne, il conviendrait que les chefs d'État et de gouvernement des États membres du Conseil de l'Europe se réunissent à la fin de 2003 pour fêter l'énorme processus européen auquel nous avons pu assister au cours des quinze dernières années.

Si le Conseil de l'Europe reste fidèle à ses traditions les plus nobles, s'il continue à nourrir des ambitions qui ne sont pas distinctes de celles de l'Union européenne, il permettra à l'Europe, comme il l'a toujours fait, d'aimer son continent. (Vifs applaudissements).

Allocution de bienvenue de Mme Erna Hennicot-Schœpges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à l'occasion de la Conférence *La recherche « Acier » - de la CECA à l'avenir* Kirchberg

26 juin 2002

Monsieur le Commissaire,
Monsieur le Secrétaire d'État,
Monsieur l'honorable député européen,
Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur et le grand plaisir de vous souhaiter au nom du gouvernement luxembourgeois une chaleureuse bienvenue à l'occasion de votre conférence « La recherche «Acier» – de la CECA à l'avenir » à Luxembourg.

Je tiens à féliciter la Commission européenne, Direction Générale de la Recherche, pour l'organisation de cette conférence qui réunit un public hautement compétent et intéressé en vue de tirer le bilan des 50 ans de recherche commune sur l'acier dans le cadre du traité CECA et de discuter de l'avenir de l'action commune de recherche dans et pour l'industrie sidérurgique. Le nombre impressionnant de participants réunis souligne l'importance attribuée à ces questions.

Cinquante ans après sa signature, le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) prendra fin le 23 juillet prochain et ne sera pas renouvelé. Le secteur du charbon et de l'acier sera placé dans le cadre du traité instituant la Communauté européenne.

L'actif de la CECA (environ 1,6 milliards d'euros) sera transféré à la Communauté européenne et la Commission européenne sera chargée de gérer ces fonds. Le revenu net de ce fonds, qui est estimé à environ 45 millions d'euros par an, sera utilisé pour financer des projets de recherche dans les secteurs du charbon et de l'acier et sera désormais également géré par la Commission. Ces activités de recherche auront pour objectif d'accroître la compétitivité, la croissance et l'emploi dans les industries charbonnières et sidérurgiques. Ce qui peut se comprendre à première lecture inattentive comme un simple fait divers est néanmoins l'accomplissement d'un événement d'importance historique.

Le 9 mai 1950, le ministre des Affaires étrangères Robert Schuman propose au nom du gouvernement français, l'idée de Jean Monnet de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une haute autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe. Le projet, appelé par la suite le « plan Schuman », vise avant tout à désamorcer la rivalité franco-allemande. La coopération entre ces deux pays devrait rester une constante de l'intégration européenne et la solidarité de production était censée rendre impensable et matériellement impossible la guerre entre la France et l'Allemagne.

La mise en commun des productions de charbon et de l'acier assure immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la fédération européenne, et change les destins de régions longtemps vouées essentiellement à la fabrication d'armes de guerre.

Dans l'esprit de Jean Monnet, le charbon et l'acier se devaient d'être les premiers supports susceptibles d'établir une communauté concrète d'intérêts, elle-même ouvrant la voie à des relations plus larges de solidarité entre les pays.

Signé à Paris le 18 avril 1951, le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, première ébauche de « l'Europe des Six » est conclu pour 50 ans. Les six pays signataires, l'Allemagne, la France, l'Italie, et les trois pays du Benelux, s'accordent à ce moment de mettre en oeuvre une forme de coopération internationale entièrement nouvelle. Il s'agissait en effet d'instituer une autorité supranationale dotée de véritables pouvoirs pour faire respecter l'équilibre de la production et des marchés, fixer les règles de la concurrence et orienter les investissements, une autorité dont les mem-

bres ne représentent pas l'intérêt de leur pays d'origine mais s'engagent, par serment, à défendre l'intérêt commun des États membres.

Le caractère éminemment fédérateur du traité se traduit d'ailleurs aussi par sa confection. Ainsi, le quotidien *Luxemburger Wort* note dans son édition du 19 avril 1951 : « Le traité a été imprimé avec de l'encre d'Allemagne sur du papier des Pays-Bas. La composition a été réalisée par la France, les reliures en cuir ont été fournies par la Belgique et le Luxembourg, et l'ornement en soie provient d'Italie. »

Or, au-delà de tout symbolisme, il s'agit pour les pères fondateurs de la CECA, d'aller de l'avant. Dans une déclaration commune les États membres s'engagent à poursuivre l'unification de l'Europe : «En signant le traité, les parties contractantes ont marqué leur résolution de créer la première institution supranationale et de fonder ainsi les assises d'une Europe organisée. Cette Europe est ouverte à tous les pays européens libres de leur choix. Nous espérons fortement que d'autres pays s'associeront à notre effort.»

La coopération dans le domaine du charbon et de l'acier a donc été considérée déjà à l'époque comme un premier pas seulement. En effet, Schuman se basait sur les idées de Jean Monnet, qui croyait en un effet de débordement.

Si la coopération s'établissait pour un domaine important comme le charbon et l'acier, bientôt se manifesterait l'utilité de s'associer en d'autres domaines. Nous savons aujourd'hui combien la création de la Communauté économique européenne et plus tard la signature de l'Acte unique européen lui ont donné raison par la suite. Le Grand-Duché de Luxembourg s'estime particulièrement honoré d'avoir pu assister dès le départ à ce développement historique. En effet, le Luxembourg se trouve à plusieurs égards associé au développement de la CECA :

Faut-il encore rappeler que Robert Schuman est né à Luxembourg , à quelques centaines de mètres d'ici, le 29 juin 1886. Sa mère, une Luxembourgeoise, était mariée à un Lorrain venu s'établir au Grand-Duché. C'est ainsi que le jeune Robert Schuman fréquente l'école primaire et secondaire à Luxembourg. Il fait ses études supérieures en Allemagne, puis ouvre un cabinet d'avocat à Metz en juin 1912. En novembre 1918, Robert Schuman entre au Parlement comme député de la Moselle. En mars 1940, Robert Schuman est nommé sous-secrétaire d'État pour les Réfugiés. Après la guerre il revêtira le poste de président du conseil (1947-1948) et de ministre des Affaires étrangères (1948-1952).

Faut-il rappeler que ce fut Émile Mayrisch, directeur général des ARBED et animateur du fameux Cercle de Colpach, qui le 30 septembre 1926 fit signer à Bruxelles l'Entente Internationale de l'Acier, cet ancêtre de la CECA, qui réunissait des sidérurgistes d'Allemagne, de la Belgique, de France, de la Sarre et du Luxembourg et qui entendait éviter la surproduction et la concurrence anarchique ?

Faut-il rappeler que la Ville de Luxembourg fut le siège de la Haute Autorité qui s'y installa le 10 août 1952 ? Le développement qu'a connu l'industrie sidérurgique luxembourgeoise dans les années 50 et 60 grâce au traité CECA a contribué à jeter la base pour la prospérité que le Grand-Duché connaît actuellement.

Je n'ai donc plus à souligner l'importance que la sidérurgie et les technologies connexes revêtent toujours pour le Grand-Duché. Raison pour laquelle plusieurs initiatives ont été mises en oeuvre au cours de cette décennie ayant pour objectifs, parmi d'autres, de promouvoir la recherche sidérurgique respectivement la valorisation du savoir-faire scientifique et technologique des laboratoires de recherche sidérurgique.
Je citerai deux exemples :

le Laboratoire d'Analyses des Matériaux au sein du Centre de Recherche Public Gabriel Lippmann. En vue de promouvoir la recherche et de stimuler l'innovation en matière d'analyse des matériaux, la mission de ce laboratoire consiste en l'assistance scientifique et technologique des entreprises et la mise en chantier de projets de recherche communs, en particulier dans le domaine de l'analyse des surfaces à l'échelle microscopique voire atomique. Ce laboratoire, qui connaît un intérêt très vif de la part de l'industrie sidérurgique nationale et européenne, a développé, dans le cadre du 5e programme-cadre de recherche communautaire, et donc avec l'aide financière de la Commission européenne, un spectromètre aux spécifications techniques particulièrement adaptées aux besoins de cette clientèle ;

une autre initiative concerne un projet de synergie entre un autre de nos centres de recherche publics, le CRP-Henri Tudor, et une société fille de l'ancienne ARBED, grand groupe sidérurgique luxembourgeois. Il s'agit en l'occurrence d'une initiative visant à combiner les compétences techniques complémentaires d'un laboratoire industriel d'essais de matériaux et d'un laboratoire de modélisation et de contrôle de processus dans une activité de recherche plus large visant le technologies industrielles en général. Dans une optique de valorisation plus large de ce potentiel de compétence technologique, une plate-forme d'accueil pour jeunes entreprises *start-up* a été établie avec beaucoup de succès sur le même site; on s'est inspiré à cet égard du modèle européen des centres d'entreprises et d'innovation.

Vous pourrez donc constater que le gouvernement luxembourgeois est tout à fait conscient des problèmes de transition qui se présentent et qu'il entreprend le nécessaire pour assurer le maintien au Luxembourg, si nécessaire dans un cadre plus large que celui de la sidérurgie, des activités de recherche et de développement technologique indispensables à la réalisation de produits plus compétitifs, plus performants et plus respectueux de l'environnement.

Pour finir, je voudrais remercier la Commission Européenne pour avoir choisi la ville de Luxembourg comme lieu de cette rencontre. Je considère cette décision non seulement comme une reconnaissance de la contribution du Luxembourg au succès de la CECA, mais également comme un signe de confiance dans notre capitale en tant que ville de conférences internationales.

J'espère par ailleurs que vous aurez l'occasion en marge de votre conférence d'apprécier l'architecture du vieux centre historique de la ville et de la forteresse qui constituent un cadre fort agréable invitant aussi bien à la réflexion et au travail qu'à la détente après les réunions, surtout par le temps merveilleux, pour lequel nous avons passé commande particulièrement pour vous.

Permettez-moi, Mesdames, Messieurs, de vous souhaiter un plein succès pour les débats d'aujourd'hui.

Je vous souhaite un agréable séjour au Grand-Duché de Luxembourg, en espérant que vous emporterez de notre pays un souvenir agréable qui vous incitera à y revenir à une prochaine occasion.

Je vous remercie de votre attention.

■

La chronologie

Avril

Conseil extraordinaire des ministres des Affaires étrangères à Luxembourg : situation au Proche-Orient
3 avril 2002 099

M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, en visite de travail en République populaire de Chine
4-9 avril 2002 048

Mme Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille, à la 2e Assemblée mondiale sur le vieillissement
8-12 avril 2002 118

M. Charles Gœrens, ministre de la Coopération, participe au lancement de l'initiative ESTHER
9 avril 2002 100

Discours de Mme Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de laJeunesse, à la 2e Assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid
9 avril 2002 190

Mme Erna Hennicot-Schœpges, ministre de la Culture, fait le point sur les projets et activités du CNA en 2002
10 avril 2002 105

M. Carlo Wagner, ministre de la Santé, inaugure le salon *Telemedicine & Telecare International*
10 avril 2002 133

Réunion du comité de coordination tripartite PAN
11 avril 2002 136

Visite officielle de Mme Benita Maria Ferrero-Waldner, ministre autrichienne des Affaires étrangères
12 avril 2002 100

Lancement du site www.filmfund.lu et présentation du rapport annuel du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle
15 avril 2002 106

Visite de travail de M. Vasile Tarlev, Premier ministre de la République de Moldavie
17 avril 2002 095

Visite officielle et mission économique en Roumanie
17-18 avril 2002 101

La situation des décharges pour déchets inertes
18 avril 2002 114

Mme Marie-Josée Jacobs et Mme Anne Brasseur, respectivement ministres de la Jeunesse et de l'Éducation nationale, présentent le projet interculturel *Dat sinn ech*
18 avril 2002 110

Le ministre de la Justice M. Luc Frieden présente le projet de loi portant répression du terrorisme
18 avril 2002 125

Mission économique en Italie
21-24 avril 2002 109

M. Michel Wolter, ministre de l'Intérieur, présente l'Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen
22 avril 2002 123

Présentation du programme de recherche « Vivre demain au Luxembourg »
22 avril 2002 088

Intervention de S.A.R. le Grand-Duc Henri de Luxembourg lors de la 2e partie de session de 2002 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Strasbourg
22 avril 2002 192

Le ministre de la Justice M. Luc Frieden rencontre le commissaire européen M. Antonio Vitorino
24 avril 2002 126

Toast de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du dîner offert par Monsieur le Président de la Confédération Suisse en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, Berne
25 avril 2002 194

Le ministre de la Justice M. Luc Frieden rencontre son homologue russe M. Yuro Tchaïka
25 avril 2002 126

Visite officielle de LL.AA.RR. le Grand-Duc Henri et la Grande-Duchesse Maria Teresa en Suisse
25-26 avril 2002 042

Mai

Conférence internationale sur les différences de salaires entre les femmes et les hommes
2 mai 2002 130

Allocution d'ouverture de Mme Marie-Josée Jacobs, ministre de la Promotion féminine et ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, lors de la conférence « Différences salariales entre les femmes et les hommes : Comment agir sur les inégalités », Kirchberg
2 mai 2002 196

Présidence luxembourgeoise du comité des ministres du Conseil de l'Europe
3 mai – 7 novembre 2002 034

Présentation des plans et projets de formation continue
7 mai 2002 121

Déclaration sur la situation économique, sociale et financière du pays du Premier ministre M. Jean-Claude Juncker
(résumé)
7 mai 2002 071

Déclaration sur la situation économique, sociale et financière du pays de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, Luxembourg
Version originale 155
7 mai 2002

Les ministres luxembourgeois et belges de la Recherche envisagent une coopération plus étroite pour les activités spatiales
8 mai 2002 132

Visite de S.A.R. le Grand-Duc au campus scolaire *Geesseknäppchen*
13 mai 2002 111

Mme Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères, à la réunion ministérielle de l'Otan
14-15 mai 2002 102

Nouvelle station d'épuration transfrontalière à Perl
16 mai 2002 115

Sommet Union européenne – Amérique latine et Caraïbes
16-18 mai 2002 080

Promotion de l'image de marque du Grand-Duché de Luxembourg
23 mai 2002 089

Deuxième réunion au sommet entre le Benelux et le Groupe de Visegrad
24-25 mai 2002 084

Le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker au colloque « L'Europe en marche vers son unité »
27 mai 2002 095

Le ministre de la Justice M. Luc Frieden informe sur la délinquance et la politique pénale au Luxembourg
27 mai 2002 127

Visite officielle de la ministre des Affaires étrangères Mme Lydie Polfer en Iran
27-30 mai 2002 058

Le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker au sommet Otan-Russie à Rome
28 mai 2002 083

Discours de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, au sommet Otan-Russie, Rome
28 mai 2002 197

The European Union: a promoter of peace, development and dialogue, discours de Mme Lydie Polfer, Vice-Premier ministre, à l'Institut iranien d'études politiques, Téhéran
29 mai 2002 198

Le ministre des Transports M. Henri Grethen donne un aperçu du Service des permis de conduire
29 mai 2002 134

Juin

Présentation de l'agence spatiale européenne au Luxembourg
3 juin 2002 132

Conseil Emploi et Affaires sociales de l'Union européenne à Luxembourg
3 juin 2002 136

Visite de Mme Anne Brasseur, ministre de l'Éducation nationale, en Finlande
3-4 juin 2002 112

Le ministre du Travail M. François Biltgen informe sur la situation des fonds en provenance du fonds social européen
4 juin 2002 137

Tournée des capitales de M. José Maria Aznar
5 juin 2002 097

Évaluation positive du secteur financier luxembourgeois par le FMI
10 juin 2002 077

Sommet mondial de l'Alimentation à Rome
10-13 juin 2002 104

Discours de M. Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, au Sommet mondial de l'alimentation, Rome
11 juin 2002 202

Rencontre M. Schröder - M. Juncker à Berlin
11 juin 2002 076

Les indicateurs de développement durable
12 juin 2002 116

Enhancing Malaysia – Luxembourg Economic Relations, discours de bienvenue de M. Henri Grethen, ministre de l'Économie, lors du déjeuner offert en l'honneur de S.E. Dr. Mahathir Mohamed, Premier ministre de Malaisie, Luxembourg
12 juin 2002 204

Visite officielle de S.E. Dr. Mahatir Mohamad, Premier ministre de Malaisie, à Luxembourg
12-13 juin 2002 064

Mme Erna Hennicot-Schœpges en visite officielle à San Francisco et Chicago
12-17 juin 2002 107

Prévention et lutte contre l'immigration illégale
13 juin 2002 128

Le ministre du Travail et de l'Emploi M. Biltgen présente le plan d'action en faveur de l'emploi 2002
13 juin 2002 137

Le ministre délégué aux Communications M. François Biltgen signe un accord avec l'Allemagne
14 juin 2002 128

Campagne sur la prévention de déchets
17 juin 2002 117

Visite de M. Charles Gœrens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, aux États-Unis
17-18 juin 2002 085

La ministre Mme Anne Brasseur à la conférence des ministres européens de l'Éducation
17-18 juin 2002 114

Le ministre des Transports M. Henri Grethen au conseil « Transports – Télécommunications » de l'UE
17-18 juin 2002 135

Le ministre du Travail et de l'Emploi M. François Biltgen à la 90e conférence internationale du travail
18 juin 2002 138

Discours de M. François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, à l'occasion de la 90e session de la Conférence internationale du travail, Genève
18 juin 2002 206

Loi sur le forfait d'éducation
18 juin 2002 113

Rencontre M. Jean-Claude Juncker - M. Romano Prodi à Luxembourg
19 juin 2002 098

Le secrétaire d'État à la Fonction publique M. Joseph Schaack présente la 2e évaluation des services *e*Government
21 juin 2002 129

Réouverture du Musée national d'histoire et d'art
21 juin 2002 109

Discours de Mme Erna Hennicot-Schœpges, ministre de la Culture, à l'occasion de la réouverture du Musée national d'histoire et d'art
21 juin 2002 209

Conseil européen de Séville
21-22 juin 2002 078

Fête nationale
22-23 juin 2002 075

Message du Premier ministre M. Jean-Claude Juncker à l'occasion de la Fête nationale
23 juin 2002 210

M. Pierre Werner, ministre d'État honoraire
24 juin 2002 011

Campagne de promotion touristique et film promotionnel
24 juin 2002 133

Intervention de Mme Lydie Polfer, Vice-Premier ministre du Grand-Duché, devant l'Assemblée parlementaire à Strasbourg
25 juin 2002 211

Un nouveau spot TV sur l'égalité de traitement et de rémunération
25 juin 2002 131

Allocution de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, ministre d'État et ministre des Finances du Luxembourg, Strasbourg
26 juin 2002 217

Allocution de bienvenue de Mme Erna Hennicot-Schœpges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à l'occasion de la Conférence *La recherche « Acier » - de la CECA à l'avenir*, Kirchberg
26 juin 2002 220

Présentation de l'étude SERI sur les aspects écologiques et l'évolution démographique
26 juin 2002 117

Le ministre de l'Agriculture M. Fernand Boden reçoit son homologue danois Mme Mariann Fischer Boel
26 juin 2002 104

L'hygiène alimentaire au centre des débats du Conseil de l'Agriculture
27 juin 2002 104

Comité de conjoncture
Avril – Juin 139

Réunions Eurogroupe et Écofin
Avril – Juin 119